



Ministère des Finances

Comptes publics de l'Ontario

**États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions**

2001-2002

VOLUME 2

TABLE DES MATIÈRES

Page

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics	vii
Divulgarion des traitements dans le secteur public	ix

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 - Entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2002	1-1
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2001	1-11
Commission de transport Ontario Northland	31 décembre 2001	1-25
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 2001	1-51
Hydro One Inc.	31 décembre 2001	1-63
Ontario Power Generation Inc.	31 décembre 2001	1-97
Régie des alcools de l'Ontario	31 mars 2002	1-123
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	31 mars 2002	1-133
Société de développement de l'Ontario	31 mars 2002	1-149

Section 2 - Organismes de services du gouvernement

Action Cancer Ontario	31 mars 2002	2-1
Agricorp	31 mars 2002	2-23
Aide juridique Ontario	31 mars 2002	2-41
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie	31 mars 2002	2-61
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2002	2-73
La Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2002	2-87
Musée royal de l'Ontario	30 juin 2001	2-99
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)	31 mars 2002	2-113
Office ontarien de financement	31 mars 2002	2-131
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 mars 2002	2-143
Palais de congrès du Toronto métropolitain	31 mars 2002	2-153
Régie des transports en commun du grand Toronto	31 mars 2002	2-165
Régie des transports en commun de la région de Toronto	31 mars 2002	2-177
Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario	31 mars 2002	2-183
Société de logement de l'Ontario	31 décembre 2001	2-193
Société d'exploitation de la Place Ontario	31 décembre 2001	2-195
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 mars 2002	2-207
Société immobilière de l'Ontario	31 mars 2002	2-221
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité	31 décembre 2001	2-233

Section 3 - Fiducies et autres états financiers

Caisse de retraite des juges provinciaux	31 mars 2002	3-1
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	31 décembre 2001	3-7
Commission du Régime de retraite de l'Ontario	31 décembre 2001	3-21
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	31 mars 2002	3-43
Société ontarienne d'assurance-dépôts	31 décembre 2001	3-49
Tuteur et curateur public de l'Ontario	31 mars 2002	3-57
Pertes radiées des comptes	31 mars 2002	3-75
Remises de recettes	31 mars 2002	3-77

**RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE POUR
LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, LES CONSEILS ET LES COMMISSIONS**

Ministre des Affaires municipales et du Logement
Société de logement de l'Ontario

Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
Agricorp

Ministre du Développement économique et Commerce
Sociétés de développement de l'Ontario

Ministre du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministre de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Ministre de l'Énergie, Sciences et Technologie
Hydro One Inc.
Ontario Power Generation Inc.
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

Ministre de l'Environnement
Agence ontarienne des eaux

Ministre des Finances
Caisse de retraite juges provinciaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds d'indemnisation des véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Pertes radiées de comptes
Remises de recettes
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministre de Formation, Collèges and Universities
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)

Ministre du Procureur général
Aide juridique Ontario
Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministre des Richesses naturelles
Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministre de la Santé et Soins de longue durée
Action Cancer Ontario

Président du Conseil de gestion du gouvernement (Secrétariat du Conseil de gestion)
Commission du Régime de retraite de l'Ontario
Société immobilière de l'Ontario

Ministre des services aux consommateurs et aux entreprises
Régie des alcools de l'Ontario

Ministre des Tourisme, Culture et Loisirs
Centre des sciences de l'Ontario
Commission des parcs du Niagara
La Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario
Palais de congrès du Toronto métropolitain
Société d'exploitation de la Place Ontario
Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Ministre des Transports
Régie des transports en commun de la région de Toronto

Ministre du Travail
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2001-2002 comprennent le **Rapport annuel et États financiers** et sont présentés en trois volumes :

Le **volume 1** contient les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les activités financières des différents ministères gouvernementaux sont inscrites au Trésor selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.

Le **volume 2** contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la Couronne du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient le détail des dépenses ainsi que la divulgation des traitements dans le secteur public de l'Ontario.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

DIVULGATION DES TRAITEMENTS DANS LE SECTEUR PUBLIC

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige que les organisations qui reçoivent des fonds publics divulguent annuellement les noms, postes, traitements et avantages imposables des employés qui touchent 100 000 \$ ou plus par année. Une des exigences est d'inclure cette information avec leur rapport annuel et leurs états financiers.

Les employés des prochaines entreprises, organismes de services, fiducies et les employés des ministères sont inscrits sur la liste de paye du gouvernement de l'Ontario ainsi, tous les employés payés 100 000 \$ ou plus en 2001 sont inscrits sur la liste du SPO du volume 3 des *Comptes publics* :

Agence de foresterie du parc Algonquin
Caisse de retraite des juges provinciaux
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario
Société immobilière de l'Ontario
Société de logement de l'Ontario
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario

Les prochaines entreprises, organismes de services, fiducies n'avaient pas des employés payés 100 000 \$ ou plus, en 2001 :

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Pour les entreprises, organismes de services et fiducies qui emploient des employés payés 100 000\$ ou plus, en 2001, la liste requise par la Loi est incluse dans ce volume avec leurs états financiers.

Entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin

2001 - 2002

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers et le contrôles interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.



Tim Doyle
Trésorier



Carl Corbett FPA
Directeur général

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario



Agence de foresterie du parc Algonquin

2001 - 2002

Rapport du vérificateur provincial

Aux membres du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin et au ministre des Richesses naturelles

J'ai vérifié le bilan de la situation financière de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 2002 et les états de son exploitation ainsi que l'évolution de l'actif et de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et celle des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 mars 2002 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'actif pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

J . R. McCarter, C.A.
Vérificateur provincial adjoint

Toronto, Ontario
Le juin 2002

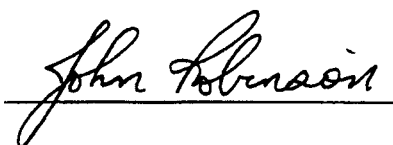
Agence de foresterie du parc Algonquin

2001 - 2002

Bilan de la situation financière au 31 mars

	2002(\$)	2001(\$)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse (voir note 3)	4 231 088	4 608 171
Compte débiteurs	4 393 397	3 553 781
Stocks	473 320	550 609
Frais payés d'avance	<u>2 672</u>	<u>3 472</u>
	<u>9 100 477</u>	<u>8 716 033</u>
 Biens immobilisés (voir note 4)	 <u>1 606 019</u>	 <u>1 580 942</u>
	<u><u>10 706 496</u></u>	<u><u>10 296 975</u></u>
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	727 708	462 702
Retenues de garantie des entrepreneurs	65 803	55 989
Fonds de revenu consolidé	<u>741 803</u>	<u>402 376</u>
	<u>1 535 314</u>	<u>921 067</u>
 Contributions reportées (voir note 5)	 158 646	 577 911
Contributions reportées relatives aux activités de reboisement forestier (voir note 6)	803 767	934 509
Obligation prestations futures des employés (voir note 7)	<u>309 952</u>	<u>292 294</u>
	<u>1 272 365</u>	<u>1 804 714</u>
Actif net		
Investissement de biens immobilisés	1 606 019	1 580 942
Avec restrictions - Fonds de reboisement forestier (voir note 3)	2 302 298	2 181 920
Sans restrictions - Fonds général AFPA	<u>3 990 500</u>	<u>3 808 332</u>
	<u>7 898 817</u>	<u>7 571 194</u>
	<u><u>10,706,496(\$)</u></u>	<u><u>10 296 975(\$)</u></u>

Au nom du conseil d'administration

 Administrateur

 Administrateur

Agence de foresterie du parc Algonquin

2001 - 2002

État des résultats des activités forestières pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds général AFPA(\$)	Fonds de reboisement forestier(\$)	Total 2002(\$)	Total 2001(\$)
Recettes				
Vente de produits	22 280 149	---	22 280 149	19 245 560
Reboisement forestier	---	1 281 693	1 281 693	1 246 683
Vente de bois sur pied	851 377	---	851 377	1 164 778
Autres	<u>589 331</u>	<u>76 806</u>	<u>666 137</u>	<u>602 309</u>
	<u>23 720 857</u>	<u>1 358 499</u>	<u>25 079 356</u>	<u>22 259 330</u>
Dépenses				
Coûts directs de programmes	16 907 959	960 640	17 868 599	15 686 990
Droits de coupe du bois de la Couronne	4 129 054	---	4 129 054	3 951 166
Entretien routier d'accès public	464 162	---	464 162	287 969
Planification des activités forestières	205 142	---	205 142	84 057
Mesurage du bois	<u>108 386</u>	<u>---</u>	<u>108 386</u>	<u>146 828</u>
	<u>19 204 661</u>	<u>960 640</u>	<u>22 775 343</u>	<u>20 157 010</u>
Recettes des activités forestières	<u>1 906 154</u>	<u>397 859</u>	<u>2 304 013</u>	<u>2 102 320</u>
Frais administratifs et autres				
Salaires et prestations	912 144	252 375	1 164 519	1 223 396
Dépréciation et amortissement	433 348	43 572	476 920	425 581
Frais de bureau	103 357	593	103 950	69 944
Frais de déplacement et de formation du personnel	68 428	3 134	71 562	59 249
Loyer	33 827	14 950	48 777	50 148
Relations publiques	36 719	---	36 719	41 838
Indemnités et frais des administrateurs	30 050	---	30 050	26 711
Expert-conseil, avocats et divers	23 785	---	23 785	2 924
Assurances	<u>13 589</u>	<u>6 429</u>	<u>20 018</u>	<u>15 782</u>
	<u>1 655 337</u>	<u>321 053</u>	<u>1 976 390</u>	<u>1 915 573</u>
Revenu net	<u>250 817</u>	<u>76 806</u>	<u>327 623</u>	<u>186 747</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence de foresterie du parc Algonquin

2001 - 2002

Etats des changements des fonds actifs pour l'exercice terminé le 31 mars

	2002(\$)			2001(\$)	
	Investissements de biens immobilisés(\$)	Avec restrictions - Fonds de reboisement forestier(\$)	Sans restrictions - Fonds général AFPA(\$)	Total	Total
Solde au début de l'exercice déclaré antérieurement	1 580 942	2 181 920	3 808 332	7 571 194	7 657 372
Changements des principes comptables (voir note 8)	---	---	---	---	(272 925)
Solde au début de l'exercice - reclassifié	1 580 942	2 181 920	3 808 332	7 571 194	7 384 447
Revenu net (perte) pour l'année	(476 920)	120 378	684 165	327 623	186 747
Investissements de biens immobilisés	501 997	---	(501 997)	---	---
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 606 019</u>	<u>2 302 298</u>	<u>3 990 500</u>	<u>7 898 817</u>	<u>7 571 194</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence de foresterie du parc Algonquin

2001 - 2002

État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 mars

	2002(\$)	2001(\$)
Encaisse provenant de (s'appliquant à)		
Encaissement		
Revenue net:		
Fonds général AFPA	250 817	71 468
Fonds de reboisement forestier	76 806	115 279
Plus (moins): postes hors caisse		
Dépréciation et amortissement	476 920	425 581
Profits sur les ventes de biens immobilisés	<u>(22 890)</u>	<u>(8 608)</u>
	781 653	603 720
 Changement des fonds de roulement des postes hors caisse	 <u>(147 280)</u>	 <u>(1 553 806)</u>
	<u>634 373</u>	<u>(950 086)</u>
 Financement		
Contributions reportées	(550 007)	274 504
Engagement avantages sociaux futurs des employés	<u>17 658</u>	<u>19 369</u>
	<u>(532 349)</u>	<u>293 873</u>
 Investissements		
Acquisition de biens immobilisés	(502 046)	(346 489)
Produits de la vente de biens immobilisés	<u>22 939</u>	<u>10 682</u>
	<u>(479 107)</u>	<u>(335 807)</u>
 Réduction de l'encaisse	(377 083)	(992 020)
 Encaisse au début de l'exercice	<u>4 608 171</u>	<u>5 600 191</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>4 231 088</u></u>	<u><u>4 608 171</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence de foresterie du parc Algonquin

2001 - 2002

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2002

1. But de l'organisme

L'Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA) est responsable de la gestion forestière du parc Algonquin. Le gouvernement de l'Ontario a créé cette agence de la Couronne le 4 janvier 1975 selon la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin de 1974. Conformément à la Loi sur les impôts, l'AFPA est exonérée d'impôts.

2. Principales conventions

Comptabilité par fonds

Le fonds général AFPA rend compte des activités administratives et génératrices de bénéfice de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Le fonds de reboisement forestier, lui, rend compte des activités de gestion forestière y compris celles des travaux sylvicoles.

Relevé des recettes

Les contributions pour le financement de reboisement forestier sont calculées comme des contributions reportées. Les contributions avec restrictions sont imputées comme recettes au cours de l'exercice durant lequel les dépenses connexes sont encourues.

Les recettes provenant de la vente du bois sur pied et des produits forestiers ainsi que les redevances de reboisement forestier sont identifiées lors de la livraison du bois.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier sorti, soit au coût, soit à la valeur réalisable nette, si celle-ci est inférieure.

Biens immobilisés

Les biens immobilisés sont indiqués au prix coûtant. La dépréciation est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire, et représente généralement un taux de 10 p. 100 par an pour le mobilier, les appareils, l'équipement technique, les édifices et pour l'amélioration locative; 20 p. 100 par an pour l'équipement informatique et 33,33 p. 100 par an pour les véhicules. Le coût de construction est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lesquelles les ponts et des chemin d'accès seront utilisés, jusqu'à concurrence d'une période d'amortissement de 10 ans. La dépréciation et l'amortissement des biens immobilisés se rapportant aux activités de reboisement forestier sont calculés aux mêmes taux que ceux mentionnés ci-dessus.

Agence de foresterie du parc Algonquin

2001 - 2002

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2002

3. Fonds de reboisement forestier

Depuis le 1 avril 1997, l'Agence et le ministère des Richesses naturelles sont parvenus à une entente qui accorde à l'Agence la responsabilité de la gestion forestière, y compris les travaux sylvicoles, pour les 20 prochaines années. Pour les rembourser, ces activités sont financées par les droits de coupe conformément à la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne ainsi que par des subventions du Fonds de réserve forestier.

Selon cette entente, un montant de 1 500 000\$ de l'actif des fonds sans restrictions a été viré au fonds de reboisement forestier pendant l'année 1998. Ce montant constitue le minimum que l'Agence doit maintenir dans le fonds de reboisement forestier.

4. Biens immobilisés

			2002(\$)	2001(\$)
	Coût(\$)	Dépréciation cumulée(\$)	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et appareils	99 399	71 305	28 094	31 661
Équipement informatique	176 563	92 315	84 248	23 497
Édifices	38 679	24 323	14 356	14 356
Équipement technique	196 287	188 078	8 209	10 856
Véhicules	294 175	232 293	61 882	40 872
Les ponts et les chemins d'accès	4 860 851	3 534 188	1 326 663	1 397 916
Améliorations locatives	40 459	35 187	5 272	5 854
Reboisement forestier	510 799	433 504	77 295	55 930
	<u>6 217 212</u>	<u>4 611 193</u>	<u>1 606 019</u>	<u>1 580 942</u>

5. Contributions reportées

Les contributions reportées représentent le financement externe avec restrictions non dépensé qui a été reçu du ministère des Richesses naturelles au cours de l'exercice pour les dépenses futures de l'entretien routier d'accès public. Les changements du bilan des contributions reportées sont comme suit:

	2002(\$)	2001(\$)
Solde au début de l'exercice	577 911	54 710
Plus: financement reçu	45 905	814 080
Moins: montant identifié comme revenu divers au cours de l'exercice	(465 170)	(290 879)
Solde à la fin de l'exercice	<u>158 646</u>	<u>577 911</u>

Agence de foresterie du parc Algonquin

2001 - 2002

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2002

6. Contributions reportées relatives aux activités de reboisement forestier

Les contributions reportées de reboisement forestier représentent le financement externe avec restrictions imposées par le ministère des Richesses naturelles et qui n'a pas été dépensé. Il comprend les droits de reboisement forestier qui ont été imputés aux clients ainsi que les subventions du Fonds de réserve forestier reçus au cours de l'exercice et qui sont destinés aux dépenses futures. Les changements du bilan des contributions reportées comme suit:

	2002(\$)	2001(\$)
Solde au début de l'exercice	934 509	1 183 206
Plus: financement reçu	1 150 951	997 986
Moins: montant identifié comme revenu au cours de l'exercice	<u>(1 281 693)</u>	<u>(1 246 683)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>803 767</u>	<u>934 509</u>

7. Prestations futures des employés

L'Agence contribue à un régime de retraite pour ses employés permanents en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires de la province de l'Ontario (CRF), régime à prestations déterminées interentreprises qui leur assure des prestations de retraite. Ce régime est reporté en tant que régime à cotisations déterminées car l'absence de données suffisantes ne permet pas de les présenter selon les principes comptables du régime à prestations déterminées. Au cours de l'exercice, la contribution de l'Agence s'est élevée à 46 800\$ (2001 - 110 300\$). Cette contribution est calculée dans le poste se rapportant aux salaires ainsi qu'aux prestations de l'État des résultats des activités forestières.

L'Agence assure également une indemnité de licenciement aux employés qui auront rempli les conditions requises. Tous les employés permanents ont droit à une indemnité de cessation d'emploi égale à une semaine de salaire par an d'emploi continu à l'Agence jusqu'à un maximum de la moitié du salaire annuel de l'employé. A la fin de l'exercice, l'obligation totale des indemnités de cessation d'emploi assignées est de 309 952\$ (2001 - 292 294\$).

Le coût des autres prestations non liées à la retraite ou à la post-retraite est assumé par le Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario. Par conséquent, ce coût n'est pas cumulé et ne figure pas dans l'État des résultats des activités forestières.

8. Changements des principes comptables

Au cours de l'année précédente, l'Agence avait adopté de façon rétroactive le nouveau principe comptable canadien généralement reconnu qui stipule que l'obligation des prestations futures des employés et des indemnités de licenciement soit cumulée. Dorénavant, l'Agence respectera le principe comptable des indemnités de licenciement cumulées. Durant les années qui ont précédé l'an 2000, les indemnités de cessation ont été reportées dans l'État des résultats des activités forestières une fois payées.

9. Rémunération des administrateurs

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'Agence s'est élevée à 6 950 \$ pendant l'exercice financier (2001 - 8 700\$).

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX



Rapport du vérificateur

À l'Agence ontarienne des eaux,
au ministre de l'Environnement
et à la ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2001 et l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis, de même que l'évolution de la situation financière pour l'exercice qui a pris fin à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me basant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2001, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice 2001, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus.



Toronto (Ontario)
Le 27 mars 2002

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Bilan

Au 31 décembre 2001 (*en milliers de dollars*)

	2001	2000
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces	132 355 \$	136 347 \$
Débiteurs nets		
Municipalités et autres clients	18 946	17 212
Ministère de l'Environnement	4	232
Remise en état des réseaux d'adduction (note 3)	2 784	7 358
Taxe sur les produits et services à recevoir	572	545
Charges payées d'avance	358	226
Tranche des investissements à recevoir échéant à court terme :		
Installations d'eau et d'égout (note 4)	1 930	1 839
Installations en chantier (note 5)	5 381	2 675
	162 330	166 434
Actif à long terme		
Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout (note 4)	52 859	53 223
Investissements à recevoir pour les installations en chantier (note 5)	2 357	5 845
Créances de prêt – Prêts complémentaires (note 6)	636	713
Avances sur l'aide provinciale (note 7)	3 129	3 143
Immobilisations nettes (note 8)	9 447	8 426
	68 428	71 350
Total de l'actif	230 758 \$	237 784 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Bilan (suite)

Au 31 décembre 2001 (*en milliers de dollars*)

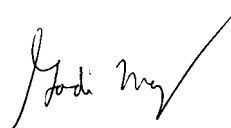
	2001	2000
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	21 237 \$	22 911 \$
Tranche du passif à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	1 000	1 000
	22 237	23 911
Passif à long terme		
Contributions municipales à payer (note 10)	720	1 597
Avantages sociaux (note 11)	6 621	6 455
	7 341	8 052
Capitaux propres de l'Ontario		
Surplus d'apport (note 13)	104 065	105 712
Bénéfices non répartis	97 115	100 109
	201 180	205 821
Éventualités (note 14)		
Total du passif et des capitaux propres	230 758 \$	237 784 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration



Administratrice



Administrateur

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

État des résultats et des bénéfices non répartis

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 (*en milliers de dollars*)

	2001	2000
PRODUITS D'EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS		
Exploitation des services publics	110 782 \$	103 510 \$
Honoraires	1 597	2 020
Total des produits d'exploitation	112 379	105 530
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux (note 11)	36 918	33 439
Autres frais d'exploitation	76 004	67 393
Amortissement des immobilisations	1 592	2 003
Provision pour pertes d'exploitation	470	790
Systèmes d'exploitation électronique (note 1c)	7 430	13 282
Total des frais d'exploitation	122 414	116 907
PERTE NETTE – EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS	(10 035)	(11 377)
PRODUITS DE FINANCEMENT		
Recettes d'investissement	10 840	12 352
Intérêt perçu sur les installations en chantier	287	242
Total des produits de financement	11 127	12 594
FRAIS DE FINANCEMENT		
Intérêts	75	111
Frais d'administration financière	1 041	965
Provision pour pertes	1 000	257
Amortissement des immobilisations	60	60
Total des frais de financement	2 176	1 393
BÉNÉFICE NET – FINANCEMENT	8 951	11 201
PERTE NETTE POUR L'EXERCICE, AVANT L'INITIATIVE DE TRANSFERT DES BIENS ET LES FRAIS DE WALKERTON	(1 084)	(176)
Initiative de transfert des biens (note 15)	(66)	550
Frais de l'enquête de Walkerton (note 16)	(674)	-
PERTE NETTE POUR L'EXERCICE	(1 824)	(726)
Solde d'ouverture des bénéfices non répartis	100 109	100,835
Indemnités pour accidents de travail (note 11)	(1 170)	-
SOLDE DE FERMETURE DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	97 115 \$	100 109 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 (*en milliers de dollars*)

	2001	2000
RENTRÉES NETTES PROVENANT DES (AFFECTÉES AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(1,824)	(726 \$)
Éléments hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	1,652	2 063
	(172)	1 337
Évolution du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs	2 813	(15 112)
Charges payées d'avance	(132)	(93)
Créditeurs et charges à payer	(1 674)	3 914
Ministère de l'Environnement	228	1 899
	1 235	(9 392)
RENTRÉES NETTES PROVENANT DES (AFFECTÉES AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	1 063	(8 055)
RENTRÉES NETTES PROVENANT DES (AFFECTÉES AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution d'investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout	273	3 404
Diminution des investissements à recevoir pour les installations en chantier	782	4 606
Diminution des contributions municipales à payer	(877)	503
Augmentation des avantages sociaux à payer à long terme	(1 004)	(228)
Diminution des avances d'aide provinciale à recevoir	14	2 632
Diminution des prêts en cours – prêts complémentaires	77	71
Évolution du surplus d'apport	(1 647)	(548)
RENTRÉES NETTES PROVENANT DES (AFFECTÉES AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(2 382)	10 440
Immobilisations – acquisitions	(2 673)	2 556
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(3 992)	4 941
SOLDE D'OUVERTURE DE L'ENCAISSE ET DES QUASI-ESPÈCES	136 347	131 406
SOLDE DE FERMETURE DE L'ENCAISSE ET DES QUASI-ESPÈCES	132 355 \$	136 347 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2001

GÉNÉRALITÉS

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 en vertu de la *Loi sur le plan d'investissement* (la « *Loi* »).

Conformément à la *Loi*, la mission de l'Agence consiste notamment à :

aider les municipalités à fournir des services d'eau et d'égout contre recouvrement des frais; pour cela, elle finance, planifie, aménage, construit et exploite les ouvrages et services en question;

financer, construire et exploiter des installations d'eau et d'égout pour le compte de la province de l'Ontario contre recouvrement des frais; et

fournir ces services de manière à protéger la santé et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer la politique provinciale en matière d'utilisation et de peuplement du sol.

Aux termes des dispositions de la *Loi*, l'Agence est constituée en vertu des lois ontariennes. Elle est exonérée d'impôts fédéraux et provinciaux.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus qui sont prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les conventions comptables particulières à l'Agence sont données ci-dessous.

a) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les placements liquides dont l'échéance à l'achat était de trois mois ou moins. Les quasi-espèces comprennent la somme de 117 millions de dollars investie auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario.

b) Immobilisations

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif et une provision d'une demi-année est comptabilisée pour l'année d'achat si l'immobilisation est mise à disposition. Les immobilisations sont amorties à des taux annuels comme suit :

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Matériel roulant	25 %
Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique	33,33 %
Logiciels	50 %
Matériel et outillage	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail

c) Systèmes d'exploitation électronique

Conformément à l'autorisation du conseil d'administration, l'Agence continue de traiter les dépenses consacrées aux systèmes d'exploitation informatique, OCWAware^{MC}, comme des dépenses d'exploitation imputées à l'exercice au cours duquel elles ont été engagées.

d) Investissements à recevoir pour les installations en chantier

Les frais d'intérêt sur les emprunts et autres dépenses différentielles liées aux installations sont capitalisés pendant la période de construction. L'Office ontarien de financement fixe le taux d'intérêt au début de l'exercice.

e) Exploitation des services publics

Une partie des contrats d'exploitation des installations d'eau et d'égout qui ont été conclus avec les clients prévoient le recouvrement des frais d'exploitation engagés en plus des frais de gestion. Les recettes sont comptabilisées au fur et à mesure que ces frais sont engagés, même lorsque les contrats prévoient le recouvrement d'une partie de ces coûts dans les années à venir. Ainsi, les dépenses engagées qui dépassent les montants facturés et qui seront recouvrées au cours des années à venir figurent au poste « Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout ».

f) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les produits et les charges de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse et des quasi-espèces, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments. Compte tenu des options de paiement par anticipation, la valeur comptable du solde de l'actif financier et du passif à long terme se rapproche de leur juste valeur.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

3. REMISE EN ÉTAT DES RÉSEAUX D'ADDUCTION

En 2000, l'Agence a accepté, à la demande de la province de l'Ontario, de fournir des services de remise en état à la ville de Brockton (Walkerton). Au 31 décembre 2001, la somme de 2,8 millions de dollars figurait à titre de montant à recevoir pour la remise en état des réseaux d'adduction.

4. INVESTISSEMENTS À RECEVOIR POUR LES INSTALLATIONS D'EAU ET D'ÉGOUT

Ces investissements représentent la portion principale en cours des sommes à recevoir des clients pour les dépenses en immobilisations engagées par l'Agence en leur nom, ainsi que toute charge d'exploitation à recouvrer, s'il y a lieu, qui n'a pas été facturée. Ils représentent également les intérêts capitalisés relatifs à certaines installations, qui seront recouverts auprès des clients dans les années à venir. Les investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout sont comptabilisés en fonction de la portion principale en cours et des autres sommes capitalisées, selon le montant le moins élevé, et en fonction de la valeur de réalisation nette.

Les investissements à recevoir sont assortis d'ententes qui portent un taux d'intérêt variant de 5,07 % à 13,69 %. Le calendrier de remboursement de la portion principale des investissements est le suivant :

<i>(en milliers de dollars)</i>	
2002	1 930 \$
2003	2 069
2004	2 218
2005	2 378
2006	2 550
Par la suite	43 644
	54 789
Moins : versements échéant dans l'année	1 930
	52 859 \$

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

5. INVESTISSEMENTS À RECEVOIR POUR LES INSTALLATIONS EN CHANTIER

Les « Investissements à recevoir pour les installations en chantier » représentent de nouvelles installations d'eau et d'égout ou des améliorations d'immobilisations importantes qui ont été apportées à des installations actuelles par l'Agence pour le compte de ses clients. Une fois l'an, la valeur nette qui peut être recouvrée des clients est transférée au compte des « Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout ». Les clients paient parfois le solde du montant à recouvrer, cumulé sous forme d'installations en chantier, dans l'année.

Au cours du présent exercice, l'Agence a capitalisé des intérêts représentant 0,3 million de dollars (0,2 million de dollars en 2000) au compte des investissements à recevoir pour les installations en chantier.

6. CRÉANCES DE PRÊTS – PRÊTS COMPLÉMENTAIRES

L'Agence a accordé des prêts aux municipalités qui obtiennent de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités pour financer la construction ou la modernisation d'installations d'eau et d'égout. Les prêts sont remboursables sur une période pouvant atteindre 20 ans, à un taux d'intérêt oscillant entre 8,1 % et 8,85 %, qui a été établi par la province lorsque le prêt a été consenti.

7. AVANCES SUR L'AIDE PROVINCIALE

L'Agence finance la construction de certaines installations pour le compte de municipalités. Une partie des coûts de construction est admissible à une aide financière provinciale offerte par le ministère de l'Environnement.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

8. IMMOBILISATIONS

<i>(en milliers de dollars)</i>	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette au 31 déc. 2001	Valeur nette au 31 déc. 2000
Mobilier et agencements	1 556 \$	(817) \$	739 \$	731 \$
Matériel roulant	95	(42)	53	51
Matériel informatique	4 992	(3 392)	1 600	1 358
Logiciels	2 339	(1 809)	530	452
Améliorations locatives	6 197	(1 280)	4 917	4 877
Matériel et outillage	559	(215)	344	681
	15 738 \$	(7 555) \$	8 183 \$	8 150 \$
Travaux d'immobilisations en cours	1 264	-	1 264	276
	17 002 \$	(7 555) \$	9 447 \$	8 426 \$

9. BAUX

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation sur l'ensemble des locaux et véhicules se répartissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	
2002	1 429 \$
2003	1 280
2004	1 205
2005	1 011
2006	700
Par la suite	1 440
	7 065 \$

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

10. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES À PAYER

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 déc. 2001	31 déc. 2000
Contributions municipales retenues pour réparations futures	1 812 \$	2 226 \$
Frais de fonctionnement (remboursements) des municipalités payés d'avance	(1 092)	(629)
	720 \$	1 597 \$

Au 31 décembre 2001, l'Agence détenait des fonds de l'ordre de 1,8 million de dollars (2,2 millions en 2000) qui serviront aux réparations futures. Le montant de 1,8 million de dollars est compris dans l'encaisse et les investissements à court terme.

11. AVANTAGES SOCIAUX

L'Agence a la responsabilité des versements de fin d'emploi à payer.

Le montant des futurs avantages à verser aux employés a été évalué à 7,6 millions de dollars (7,5 millions de dollars en 2000), dont un million de dollars représente un élément de passif à court terme. En 2001, le montant comptabilisé était de 0,6 million de dollars (0,6 million en 2000) et était inclus dans le compte des salaires et avantages sociaux de l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

De plus, à compter du 1^{er} janvier 2001, l'Agence a constaté une obligation de 1,2 million en versements d'indemnités d'accident du travail pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2000. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents, fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, et datés du 31 décembre 2000. Il s'agit du premier exercice de constatation de cette obligation, conformément aux nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, concernant la comptabilisation des indemnités futures des employés. Ces nouvelles recommandations ont été adoptées de manière rétroactive et sans retraitement. Les répercussions sur les exercices antérieurs ont été traitées comme un redressement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis. Le montant de l'évaluation pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 ne sera prêt qu'après la date de préparation des états financiers. Cependant, il est de l'opinion de la direction que le solde du 31 décembre 2001 ne sera pas sensiblement différent.

Les coûts des avantages sociaux à remettre à la retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

12. RÉGIME DE RETRAITE

L'Agence offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario, mises sur pied par la province de l'Ontario. Les contributions de l'Agence pour l'exercice se chiffrent à 1,9 million de dollars (1,8 million de dollars en 2000) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux figurant dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

13. SURPLUS D'APPORT

Le solde d'ouverture du surplus d'apport provient de la province de l'Ontario et représente la valeur comptable de l'actif net en sus des obligations. Dans le solde de clôture figurent les éléments suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 déc. 2001	31 déc. 2000
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	105 712 \$	106 260 \$
Redressement du solde d'ouverture	(1 647)	(548)
	104 065 \$	105 712 \$

Le redressement du solde d'ouverture se rapporte aux coûts des réparations et d'entretien convenus avant la création de l'Agence. Un montant cumulé de 4,7 millions de dollars a été dépensé sur le montant total de 7,5 millions engagé aux coûts des réparations et d'entretien.

14. ÉVENTUALITÉS

Litiges

L'Agence est partie défenderesse dans plusieurs poursuites en justice. Dans la plupart des cas, les instances ont trait à des événements qui précèdent la création de l'Agence, qui remonte au 15 novembre 1993. Certaines de ces demandes sont couvertes par une assurance, après déduction d'une franchise variant de 2 500 \$ à 50 000 \$, selon les circonstances qui ont donné lieu à la demande et la nature de la demande. L'issue de ces poursuites n'est pas encore connue. Les pertes éventuelles seront reportées à l'exercice au cours duquel un règlement sera effectué.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

15. INITIATIVE DE TRANSFERT DES BIENS

En 1997, la province a adopté des mesures législatives exigeant que l'Agence transfère la propriété des installations d'eau et d'égout aux municipalités. L'initiative de transfert des biens comprend tous les frais liés au transfert des titres. À ce jour, 4,5 millions de dollars ont été dépensés, et un montant de 0,156 million de dollars de dépenses supplémentaires est prévu et sera affecté à la période de transfert. Tous les transferts doivent être achevés d'ici l'an 2004.

16. FRAIS DE L'ENQUÊTE DE WALKERTON

L'Agence ontarienne des eaux a engagé, au nom de la province de l'Ontario, des frais de 0,674 million de dollars pour les coûts liés à l'enquête publique de Walkerton.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Compte tenu du rapport que l'Agence entretient avec la province, les opérations suivantes sont effectuées entre apparentés; celles-ci sont mentionnées dans les notes afférentes aux états financiers :

- (a) Opérations effectuées avec le ministère de l'Environnement
- (b) Opérations effectuées avec la Caisse d'épargne de l'Ontario
- (c) Opérations effectuées avec le Secrétariat du Conseil de gestion

18. SALAIRES

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés du secteur public de l'Ontario dont la rémunération annuelle dépasse 100 000 \$. Voici la liste du personnel de l'Agence qui a reçu cette échelle de traitement en 2001 :

Nom	Fonction	Rémunération versée	Avantages imposables
Paul Scott	Président-directeur général *	154 479 \$	331 \$
Michael Brady	Conseiller juridique	178 235 \$	363 \$
Robin Kind	Conseillère juridique	150 338 \$	298 \$
Lauren Sasaki	Conseillère juridique	109 691 \$	217 \$
Louise Wickson	Vice-présidente, Finances et administration	110,330 \$	253 \$
Dante Pontone	Chef du service de l'information	101 432 \$	242 \$

*Salaire pour l'année complète; muté à l'Agence le 25 avril 2000

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

19. COMPARATIVE FIGURES

Les données des années précédentes ont été reclassifiées au besoin pour qu'elles puissent être intégrées à la présentation des données de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

**Commission de transport Ontario
Northland
États financiers consolidés
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001**

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de transport Ontario Northland est responsable de l'intégrité et de la présentation juste des états financiers consolidés et pour autre information inclus dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables canadiens généralement reconnus. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation du jugement et meilleur avis de la direction, particulièrement quand les transactions affectant la période courante ne peuvent être déterminés avec certitude jusqu'à des périodes futures. Toute l'information financière présentés dans le rapport annuel est conformée aux états financiers consolidés.

La Commission met à jour des systèmes de commandes internes de comptabilité conçues pour fournir l'assurance raisonnables que l'information financière est précise et fiable et que les actifs et passifs de la compagnie sont convenablement expliqués et les capitaux sauvegardés.

Les états financiers consolidés ont été passés en revue par le comité de vérifications et finances de la Commission et ont été approuvés par le conseil d'administration des commissaires. En outre, les états financiers consolidés ont été vérifié par l'auditeur provincial d'Ontario, dont le rapport suit.



R.R. Poulin
Président et chef de la direction intérimaire



Roy Hains
Vice-président directeur
Développement du service et de l'exploitation

North Bay, Ontario
Le 7 mai 2002

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Commission de transport Ontario Northland et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Ontario Northland Transportation Commission pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001, ainsi que les états consolidés des placements par la province de l'Ontario, des bénéfices non répartis et de l'évolution de l'encaisse pour l'exercice se terminant à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'encaisse pour l'exercice se terminant à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.R. McCarter'.

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Toronto, Ontario
Le 7 mai 2002

Commission de transport Ontario Northland
Bilan consolidé
(en milliers de dollars)

31 décembre 2001 2000

Actif

Actif à court terme

Débiteurs (Notes 3 et 8)	21 733 \$	31 321 \$
Inventaire	11 905	9 845
Frais payés d'avance	246	319

33 884 41 485

Fonds d'auto-assurance (Notes 2 et 8)

- Valeur marchande 4 291 \$; (2 871\$ en 2000)

4 176 2 808

Immobilisations (Annexe 1)

256 977 248 275

Actifs au titre des prestations constituées (Note 4)

130 174 124 724

425 211 \$ 417 292 \$

Passif et Avoir de la Province de l'Ontario

Passif à court terme

Emprunts bancaires et découvert en banque (Note 3)	14 324 \$	12 859 \$
Créditeurs et frais courus	24 320	22 045
Versement sur la dette à long terme (Note 5)	2 111	2 004
Revenus reportés	208	346

40 963 37 254

Provision pour fonds d'auto-assurance (Notes 2 et 8)

4 176 2 808

Dette à long terme (Note 5)

30 771 32 815

Obligation au titre des prestations constituées (Note 4)

51 564 48 998

127 474 121 875

Éventualités / Engagements (Note 10)

Avoir de la province de l'Ontario

Placements par la province de l'Ontario 65 414 60 527

Bénéfices non répartis 232 323 234 890

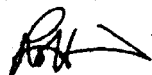
297 737 295 417

425 211 \$ 417 292 \$

Approuvé au nom de la Commission :



Président et chef de la direction intérimaire



Vice-président directeur
Développement du service et de l'exploitation

Commission de transport Ontario Northland
États consolidés des placements par la province de l'Ontario
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2001	2000
Solde , en début d'exercice		
Placements nets en valeurs immobilisées	11 578 \$	10 547 \$
Placements nets autres qu'en capital-actions (Note 5)	48 949	48 949
	60 527	59 496
Variations nettes pendant l'année		
Amortissement	(760)	(711)
Contributions de la province de l'Ontario	5 647	1 742
	4 887	1 031
Solde , en fin d'exercice		
Placements nets en valeurs immobilisées (i)	16 465	11 578
Placements nets autres qu'en capital-actions	48 949	48 949
Solde , en fin d'exercice	65 414 \$	60 527 \$

(i) Du solde en fin d'exercice, 1 373 000 \$ (1 707 000 \$ en 2000) se rapportent à l'exploitation des Services maritimes, identifiés comme étant des activités abandonnées (Note 16).

Commission de transport Ontario Northland
État des résultats et bénéfices non répartis consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2001	2000
Revenus (Annexe 2)	144 959 \$	145 652 \$
Dépenses (Annexe 2)	129 394	125 142
	15 565	20 510
Autres dépenses		
Amortissement (Annexe 2)	12 964	12 077
Intérêts débiteurs (Annexe 2)	2 233	2 369
Dépenses reliées au déraillement (Note 8)	-	2 500
Réduction de la valeur d'un bien immobilier (Note 13)	-	2 303
Placements et autres revenus	-	(8)
Profit sur la vente d'immobilisations (Annexe 2)	(697)	(1 296)
	14 500	17 945
Bénéfices avant les éléments suivants:	1 065	2 565
Coût du programme d'amélioration du service (Note 1)	(3 865)	(612)
Activités abandonnées (Note 16)	233	130
(Pertes) Bénéfices net(te)s pour l'exercice	(2 567)	2 083
Bénéfices non répartis, en début d'exercice	234 890	172 714
Modification de la convention comptable (Note 4)	-	60 093
Bénéfices non répartis, en fin d'exercice	232 323 \$	234 890 \$

Commission de transport Ontario Northland
États de l'évolution de l'encaisse consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2001	2000
Liquidités provenant des (utilisées par les)		
Activités d'exploitation		
Bénéfices nets de l'exercice avant les coûts du programme d'amélioration du service et les activités abandonnées	1 065 \$	2 565 \$
Postes ne comportant aucun mouvement d'encaisse		
Amortissement (Annexe 2)	12 964	12 077
Profits sur la vente d'immobilisations	(697)	(1 296)
Recouvrement des dépenses liées au régime de retraite et autres régimes	(1 315)	(1 358)
Réduction de la valeur d'un bien immobilier	-	2 303
	<u>12 017</u>	<u>14 291</u>
Variation des postes hors liquidité		
Débiteurs	9 588	(6 038)
Inventaire	(2 074)	(281)
Frais payés d'avance	73	511
Créditeurs et frais courus	1 347	4 248
Revenus reportés	(138)	(236)
Coût du programme d'amélioration du service	(2 937)	(612)
Activités abandonnées (Note 16)	251	163
	<u>18 127</u>	<u>12 046</u>
Activités d'investissement		
Augmentation des immobilisations	(22 878)	(19 354)
Produits du fonds d'auto-assurance	-	3 000
Produits de la vente d'immobilisations	1 145	2 011
Diminution des autres éléments d'actif	(107)	(294)
	<u>(21 840)</u>	<u>(14 637)</u>
Activités de financement		
Diminution de la dette à long terme (Note 5)	(1 937)	(1 755)
Coût du déraillement payé du fonds d'auto-assurance	-	(3 000)
Contributions de la province de l'Ontario	5 647	1 742
Emprunts bancaires et découverts en banque	1 465	7 203
Autres éléments de passif	(1 462)	(1 599)
	<u>3 713</u>	<u>2 591</u>
Variations de l'encaisse et quasi-espèces au cours de l'exercice	-	-
Encaisse et quasi-espèces, en début d'exercice	-	-
Encaisse et quasi-espèces, en fin d'exercice	- \$	- \$
Révélation d'information supplémentaire de l'évolution de l'encaisse :		
Intérêts payés au cours de l'exercice et inclus dans bénéfices nets	2 233 \$	2 369 \$
Activités d'investissement et financement hors liquidité :		
Appropriation de la dette à long terme pour acquérir des actifs	- \$	1 600 \$

Commission de transport Ontario Northland

Annexe des immobilisations consolidées

Annexe 1

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre			2001	2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Services ferroviaires				
Voies	197 608 \$	71 091 \$	126 517 \$	117 479 \$
Bâtiments	36 012	12 385	23 627	23 666
Équipements	74 985	34 018	40 967	42 094
Travaux en cours	1 225	-	1 225	2 890
Télécommunications				
Équipements	125 066	74 977	50 089	44 537
Bâtiments	3 681	1 584	2 097	2 016
Travaux en cours	2 146	-	2 146	4 502
Services maritimes (Owen Sound) (Note 16)				
Navires	9 796	8 395	1 401	1 728
Terrains et bâtiments	126	50	76	77
Équipements	280	273	7	17
Services d'autobus				
Autobus	8 641	3 802	4 839	5 353
Travaux en cours	510	-	510	-
Services maritimes (Moosonee)				
Navires	385	284	101	111
Travaux en cours	32	-	32	-
Développement				
Terrains et bâtiments	5 345	2 652	2 693	3 155
Terrains détenus pour revente	650	-	650	650
	466 488 \$	209 511 \$	256 977 \$	248 275 \$

Commission de transport Ontario Northland
Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation consolidées
Annexe 2
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2001	2000
Services ferroviaires		
Revenus de ventes (Note 15)	63 091 \$	61 058 \$
Remboursement du gouvernement (Note 6)	14 529	14 423
Revenus d'exploitation	77 620	75 481
Dépenses d'exploitation	66 816	65 353
Bénéfices d'exploitation	10 804	10 128
Amortissement	6 622	6 702
Profit sur la vente d'immobilisations	(76)	(258)
Intérêts débiteurs	1 877	1 978
Bénéfices d'exploitation	2 381	1 706
Télécommunications		
Revenus de ventes (Note 7)	56 743	60 190
Dépenses d'exploitation	47 200	44 254
Bénéfices d'exploitation	9 543	15 936
Amortissement	5 344	4 476
Profit sur la vente d'immobilisations	-	(2)
Bénéfices nets d'exploitation	4 199	11 462
Services d'autobus		
Revenus de ventes	9 819	9 242
Dépenses d'exploitation	8 247	7 840
Bénéfices d'exploitation	1 572	1 402
Amortissement	514	510
Profit sur la vente d'immobilisations	-	(114)
Bénéfices nets d'exploitation	1 058	1 006

Commission de transport Ontario Northland
Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation consolidés
Annexe 2 (suite)
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2001	2000
Services maritimes (Moosonee)		
Revenus de ventes	146	154
Remboursement du gouvernement (Note 6)	65	65
Revenus d'exploitation	211	219
Dépenses d'exploitation	206	225
Bénéfices nets (pertes nettes) d'exploitation	5	(6)
Contrats de services aériens		
Dépenses d'exploitation	263	152
Pertes nettes d'exploitation	(263)	(152)
Propriétés à louer		
Revenus de ventes	566	520
Dépenses d'exploitation	403	428
Bénéfices d'exploitation	163	92
Amortissement	107	118
Profit sur la vente d'immobilisations	(621)	(165)
Bénéfices nets d'exploitation	677	139
Administration		
Dépenses d'exploitation	6 259	6 890
Pertes d'exploitation	(6 259)	(6 890)
Amortissement	377	271
Profit sur la vente d'immobilisations	-	(757)
Intérêts débiteurs	356	391
Pertes nettes d'exploitation	(6 992)	(6 795)

Commission de transport Ontario Northland
Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation consolidés
Annexe 2 (suite)
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2001	2000
Total de l'exploitation		
Revenus de ventes	130 365	131 164
Remboursement du gouvernement (Note 6)	14 594	14 488
Revenus d'exploitation	144 959	145 652
Dépenses d'exploitation	129 394	125 142
Bénéfices d'exploitation	15 565	20 510
Amortissement	12 964	12 077
Profit sur la vente d'immobilisations	(697)	(1 296)
Intérêts débiteurs	2 233	2 369
Bénéfices nets d'exploitations (i)	1 065 \$	7 360 \$

(i) Note : Les chiffres ci-dessus sont en vigueur avant les coûts relatifs au Programme d'amélioration du service, les dépenses de déraillement, l'amortissement des biens immobiliers, l'investissements et autres revenus et aux activités abandonnées (voir note 16).

Commission de transport Ontario Northland Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2001

Nature des activités

La Commission de transport Ontario Northland, une entreprise exploitée par le gouvernement de l'Ontario, offre une variété de services commerciaux et non commerciaux, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers, le transport en autobus, le transport maritime (Note 16) et les télécommunications.

Continuité de l'exploitation

Ces états financiers ont été préparés en fonction d'une entité en pleine activité. Au 4 décembre 2000, la Commission acceptait les recommandations issues d'un Programme d'amélioration du service, exécuté par une firme de consultant indépendante. Le 13 décembre 2000, le ministère du Développement du Nord et des Mines a accepté les recommandations de la Commission et a enjoint celle-ci d'entamer la mise en œuvre de ces recommandations en deux étapes, dont .

La première étape, telle que stipulée par le ministre, comporte :

la cession de ONTelcom

la cession ou la location à bail du Cochrane Station Inn

la réorganisation des exploitations maritimes de la C.T.O.N. (Owen Sound Transportation Company Limited) en un organisme distinct, dont l'exploitation s'effectuerait à partir de Owen Sound (Note 16)

des améliorations aux services d'autobus

la mise en valeur des créneaux touristiques dans la région desservie par le Polar Bear Express

La deuxième étape, telle que stipulée par le ministre et entamée à l'été 2001, comporte :

l'étude de diverses options pour la cession du service marchandises ferroviaire d'Ontario Northland et

la diversification des modes de prestation du service des trains de voyageurs Northlander, Little Bear et Polar Bear Express.

En date de la préparation de ces états financiers, la mise en œuvre de ces mesures se poursuit. Par ailleurs, ces états financiers ne tiennent pas compte des ajustements requis aux éléments d'actif et de passif de la Commission, tels que les coûts de la restructuration et la révélation appropriée découlant de la mise en œuvre de l'une ou de plusieurs des mesures décrites ci-dessus. À l'exception de Moosonee, les Services maritimes ont été cédés à la province de l'Ontario par l'entremise d'une vente d'actions de la Owen Sound Transportation Company Limited, en date du 1^{er} avril 2002. Ceci s'applique également à l'exploitation du traversier de l'île Pelée.

Commission de transport Ontario Northland

Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2001

- Avantages sociaux futurs** Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Commission a adopté les nouvelles recommandations du chapitre 3461 du Manuel de l'Institut des Comptables Agréés, intitulé : « Les avantages sociaux futurs ». Ces nouvelles recommandations ont été mises en œuvre rétroactivement, sans redressement. Les bénéfices non répartis au début de l'exercice ont été redressés pour tenir compte de leur effet sur les exercices antérieurs.
- Régime de retraite** La Commission maintient un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés. Selon ce régime, les obligations sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations qui reflètent le montant estimatif des prestations futures pour les services rendus à ce jour. Les actifs du fonds de pension sont mesurés à la valeur marchande. L'actif au titre des prestations constituées ou l'obligation ainsi que les charges sont déterminés annuellement par des actuaires indépendants conformément aux normes actuarielles reconnues qui tiennent compte des meilleures estimations de la direction.
- Autres régimes** La Commission offre à ses employés des avantages sociaux après la retraite, tels que l'assurance-vie de groupe, les soins de santé et l'assurance invalidité à long terme par l'entremise de régimes à prestations déterminées. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés à l'aide d'une évaluation actuarielle, employant une méthode de répartition des prestations au prorata des services, et en fonction des hypothèses actuarielles, la Commission comptabilise les avantages de la rémunération des travailleurs de cette façon.
- Les charges du régime de retraite et des autres régimes incluent le coût des services courants, les intérêts, les ajustements provenant des modifications du régime et des changements d'hypothèses ainsi que les gains ou pertes. Les gains ou pertes sont amortis selon la méthode linéaire en fonction de la durée moyenne des années de services prévues des employés couverts par le régime. Ces charges sont enregistrées dans l'exercice au cours duquel l'employé a rendu des services à la Commission (Note 4).
- Principes de consolidation** Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction, selon des principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive soit : Ontario Northland International Consulting Services Inc, O.N. Tel Inc., Star Transfer Limited, The Owen Sound Transportation Company Limited, Air-Dale Limited et Nipissing Central Railway Company.

Commission de transport Ontario Northland

Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2001

Reconnaissance du revenu Les revenus du transport sont généralement comptabilisés lorsque la cargaison arrive à destination, ou lorsque la cargaison est transférée à un autre transporteur s'il y a plus d'un transporteur. Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à l'exception des remboursements du gouvernement fédéral. Les remboursements reçus suite à la vérification annuelle des pertes sont comptabilisés selon la méthode de caisse. Les avances reçues du gouvernement avant que les pertes finales soient établies sont comptabilisées selon la méthode d'exercice. Les ajustements pour les revenus des appels interurbains sont comptabilisés lorsque ces montants peuvent être déterminés de façon raisonnable. (Note 7)

Inventaire À l'exception des rails usagés, tous les matériaux et fournitures sont évalués au coût moyen. Les rails usagés sont évalués à la valeur comptable non amortie, déterminée lors de la mise hors service.

Immobilisations et amortissements Les immobilisations sont présentées au coût d'achat. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire basée sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif.

La durée d'utilisation prévue dans le cas des principales catégories d'immobilisation sont les suivantes :

Voies ferrées - principales et secondaires	20 à 50 ans
Locomotives à moteur diesel	25 ans
Wagons	33 ans
Navires	20 à 30 ans
Bâtiments	50 ans
Équipements de télécommunication	15 ans
Véhicules	3 ans
Matériel informatique	5 ans
Autobus	12 ans

La province de l'Ontario rembourse la Commission pour certains frais d'immobilisation destinées à des activités désignées « non commerciales » par la province. La Commission comptabilise ces immobilisations au coût d'acquisition, en ajoutant un crédit compensatoire au surplus de l'investissement net en capital-actions (Province de l'Ontario). L'amortissement annuel de ces immobilisations est comptabilisé à titre de réduction du surplus d'investissements nets en capital-actions. (voir page 4).

Fonds d'auto-assurance L'actif du fonds d'auto-assurance est présenté au coût d'achat.

Commission de transport Ontario Northland

Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2001

Impôts sur le revenu

À titre d'organisme de la province de l'Ontario, la Commission et ses filiales en propriété exclusive sont exonérées de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, ces états financiers ne présentent aucune provision pour impôts.

Utilisations d'estimations

La préparation d'états financiers, selon des principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction fasse des estimations et qu'elle crée des hypothèses ayant un impact sur les montants d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses précisées pendant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient donc différer des montants estimés par la direction.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2001

1. État du Programme d'amélioration du service

Au cours de l'année d'exercice 2001, la Commission a entrepris certaines démarches visant à mettre en pratique quelques-unes des recommandations du Programme d'amélioration du service. Parmi ces démarches, on compte la réorganisation de la Owen Sound Transportation Company, Limited (OSTC), la réception de propositions au sein des divisions des Services ferroviaires et des Télécommunications, ainsi que la mise en place d'un projet d'entreprise de la ISG (Internal Solutions Group). La Commission proposera ses recommandations au ministre du Développement du Nord et des Mines en 2002. Puisque les conséquences de cette décision sont encore inconnues, les présents états financiers ne présentent pas nécessairement les ajustements et les divulgations requises, autres que celles qui touchent la réorganisation de la OSTC approuvée en 2001 et finalisée le 1^{er} avril 2002, tel qu'approfondi à la Note 16).

En se conformant aux recommandations présentées au Programme d'amélioration du service, la Commission a encouru des frais de consultation et des frais légaux de 3 865 000\$ (612 000\$ en l'an 2000) pour la mise en œuvre de ces recommandations pendant l'année. Si ces coûts ne sont pas compensés par le produit de déinvestissements futurs, la Commission entend faire une demande de remboursement de ces coûts auprès du ministère du Développement du Nord et des Mines.

2. Fonds d'auto-assurance

La Commission adopte une politique d'auto-assurance pour les dommages occasionnés par le déraillement de matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Les contributions annuelles versées à ce fonds d'auto-assurance comprennent une prime payée par la Commission au montant de 1 000 000\$, en plus des revenus d'intérêts sur placements gagnés sur l'actif de ce fonds. Les actifs du fonds comprennent des placements dans des débentures du gouvernement fédéral et provincial au montant de 3 928 000\$ (1 808 000\$ en l'an 2000) et la Commission a chargé un montant additionnel de 2 000 000\$ (1 000 000\$ en l'an 2000) au fonds d'exploitation au cours de l'exercice.

Les obligations mentionnées ci-dessus comportent des taux d'intérêts annuel d'entre 5,5% et 14,0%. Les dates d'échéance de ces placements s'étendent du 1^{er} juin 2003 jusqu'au 16 octobre 2006. Ce fonds, ainsi que la réserve d'auto-assurance correspondante, ont subi une baisse au cours de l'exercice 2000, suite à une réclamation importante contre le fonds pour coûts encourus par la Commission suite au déraillement de l'un de ses trains de marchandises (Note 8). En tant que tel, la Commission a comptabilisé les frais supplémentaires susmentionnés pendant les années d'exercice 2000 et 2001 en vue de renflouer le fonds pour qu'il atteigne des niveaux plus raisonnables.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2001

3. Marge de crédit

La Commission détient une marge de crédit auprès d'une banque à charte canadienne dont les intérêts sont calculés en utilisant le taux préférentiel, moins 0,5 %. Le montant maximal autorisé par l'institution financière sur cette marge de crédit est 12 000 000\$. Vers la fin de l'année d'exercice 2001, la Commission négociait une nouvelle marge de crédit d'exploitation renouvelable de 5 000 000\$ auprès de l'Office ontarien de financement. Ces facilités de crédit doivent être employées pour solder les comptes mensuels des Services ferroviaires. Parmi les prêts et découverts bancaires à la fin de l'exercice, on compte les prélèvements sur les marges de crédit d'exploitation de 11 921 000\$ (4 200 000\$ en l'an 2000). La garantie additionnelle au titre de l'entente de facilités de crédit avec la banque à charte canadienne constitue un compte à recevoir.

Au début de janvier 2002, la Commission négociait une nouvelle marge de crédit d'exploitation de 20 000 000\$ auprès de l'Office ontarien de financement. Cette marge de crédit d'exploitation a été accordée à la Commission moyennant les conditions suivantes, stipulées dans l'entente : que les facilités de crédit supplémentaires servent à rembourser la demande de marge de crédit d'exploitation susmentionnée auprès de la banque à charte canadienne et qu'elles servent à financer les coûts du Programme d'amélioration du service.

4. Avantages sociaux futurs

La Commission agit en tant que fiduciaire au titre de son régime de retraite contributif, lequel couvre tous les employés permanents. Les actifs du régime de retraite sont principalement constitués de placements à long terme et en immobiliers, de débentures corporatives et du gouvernement, lesquels sont choisis par des investisseurs professionnels.

Parmi les obligations au titre d'autres avantages sociaux, on compte les avantages reliés à la rémunération des travailleurs s'élevant à 12 403 000\$ (11 656 000\$ en l'an 2000). Ce montant provient des plus récents calculs actuariels fournis par l'Agence pour la santé et la sécurité au travail au 31 décembre 2000. L'évaluation au 31 décembre 2001 n'était pas disponible à la date de la préparation des états financiers. La direction est d'avis que le solde au 31 décembre 2001 ne comportera pas de différences significatives.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2001

4. Avantages sociaux futurs (suite)

a. Actifs au titre des prestations constituées

	2001	2000
Obligations au titre des prestations constituées	336 934 000 \$	327 538 000 \$
Juste valeur des actifs des régimes	437 013 000	455 058 000
Surplus	100 079 000	127 520 000
Actifs au titre des prestations constituées		
- début d'exercice	124 724 000	12 382 000
Ajustement transitoire	-	107 474 000
Recouvrement (dépense)	5 343 000	4 574 000
Cotisations	107 000	294 000
Actifs au titre des prestations constituées		
- en fin d'exercice	130 174 000 \$	124 724 000 \$

b. Obligations au titre des prestations constituées

	2001	2000
Obligations au titre des prestations constituées	39 161 000 \$	47 381 000 \$
Juste valeur des actifs des régimes	-	-
Déficit	39 161 000	47 381 000
Passif au titre des prestations constituées		
- début d'exercice	48 998 000	-
Ajustement transitoire	-	47 381 000
Dépense	4 028 000	3 216 000
Cotisations	(1 462 000)	(1 599 000)
Passif au titre des prestations constituées		
- en fin d'exercice	51 564 000 \$	48 998 000 \$

c. Composantes de la charge nette de retraite (recouvrement)

	2001	2000
Coût des services rendus (déductions faite des cotisations des salariés)	6 652 000 \$	5 503 000 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	21 144 000	21 009 000
Rendement prévu des actifs du régime	(33 332 000)	(31 086 000)
Amortissement net pour l'exercice	193 000	-
	(5 343 000) \$	(4 574 000) \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2001

4. Avantages sociaux futurs (suite)

d. Composantes de la charge nette au titre des autres régimes

	2001	2000
Coût des services rendus (déductions faite des cotisations des salariés)	1 458 000 \$	638 000 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 570 000	2 578 000
	4 028 000 \$	3 216 000 \$

e. Moyenne pondérée des hypothèses

Taux d'actualisation - régime de retraite	6,50	7,00
Taux d'actualisation - autres régimes	6,75	7,25
Taux de rendement à long terme des actifs du régime	7,50	7,50
Taux de croissance hypothétique de la rémunération	4,00	4,00
Taux d'augmentation des frais médicaux	4,50% à 9,0%	4,5% à 9,0%

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Commission a adopté les recommandations la Commission de comptabiliser les avantages sociaux futurs des employés en ce qui a trait au régime de retraite, aux prestations d'assurances des autres régimes ainsi qu'aux obligations découlant des indemnités d'accidents du travail. La Commission a mis ces recommandations en place rétroactivement, sans redresser les années précédentes, en inscrivant ces modifications comme un ajustement au solde d'ouverture des bénéfices non répartis. Depuis le 1^{er} janvier 2000, les effets cumulatifs de l'adoption de ces recommandations se sont soldés en une augmentation du solde d'ouverture des bénéfices non répartis de 60 093 000\$, une augmentation du solde d'ouverture de la valeur active des prestations constituées de 107 474 000\$ et en une augmentation du solde d'ouverture des obligations au titre des autres régimes de 47 381 000\$.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2001

5. Dette à long terme

	2001	2000
Prêt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 5,64%, remboursable par versements mensuels de 43 000\$ en capital et intérêts à compter du 1 ^{er} mai 1998, pour une période de 10 ans.	2 745 000 \$	3 097 000 \$
Prêt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 5,60%, remboursable par versements mensuels de 156 000\$ en capital et intérêts à compter du 1 ^{er} janvier 2000, pour une période de 15 ans.	17 293 000	18 177 000
Prêt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 6,37%, remboursable par versements mensuels de 109 000\$ en capital et intérêts à compter du 1 ^{er} septembre 1999, pour une période de 15 ans.	11 419 000	11 991 000
Actif financé par le vendeur, ne portant aucun intérêt et remboursable sur 8 ans, conformément aux conditions du contrat d'achat.	1 425 000	1 554 000
	32 882 000	34 819 000
Moins - portion courante	2 111 000	2 004 000
	30 771 000 \$	32 815 000 \$

Pendant l'exercice financier 2001, la Commission a reclassé un emprunt non productif d'intérêts de 35 208 000\$ à la province de l'Ontario, sans modalités de remboursement précises, puis redressé les chiffres correspondants des exercices précédents et ce, pour être en accord avec la manière dont l'emprunt est présenté dans les états financiers consolidés de la province de l'Ontario. En reconnaissance de l'aspect «prêt à des conditions de faveur» de l'entente, la province l'a classée à titre de placement en actions dans la Commission.

Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'élèvent à :

2002	2 111 000 \$
2003	2 225 000
2004	2 345 000
2005	2 473 000
2006	2 567 000
Par la suite	21 161 000
	32 882 000 \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2001

6. Remboursement du gouvernement

Conformément au mémorandum d'interprétation établi entre la Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines, certaines des exploitations de la Commission ont été désignées non commerciales. La Commission et le Ministère ont approuvé un contrat à prix fixe afin de déterminer le montant d'indemnisation que le gouvernement de l'Ontario a fourni pour l'année 2001. Le gouvernement provincial a dédommagé l'entreprise pour les pertes encourues au niveau du service de train de passager d'abord payées en 1999. En 2001, ces paiements, inclus ci-dessous, s'élevaient à 4 000 000\$ (4 000 000\$ en l'an 2000).

En vertu de l'article 270 de la Loi sur les chemins de fer, une partie de la perte d'exploitation du service de train de passagers entre North Bay et Toronto est remboursée par l'Office national des transports du Canada. Le gouvernement fédéral a révoqué la Loi sur les chemins de fer et l'a remplacée par la Loi canadienne du transport. Les négociations entre la Commission et Transport Canada ont pris fin en 1996. Le montant annuel du remboursement a été fixé à 2 500 000\$ sur une période de 5 ans, prenant fin en 2001. À la date de la préparation de ces états financiers, la Commission était en négociation avec le gouvernement fédéral en vue de renouveler l'entente.

Les détails du remboursement du gouvernement sont les suivants :

	2001	2000
De la province de l'Ontario :		
Chemin de fer - Services aux passagers et ligne de Moosonee	12 029 000 \$	11 924 000 \$
Services maritimes (Moosonee)	65 000	65 000
Services maritimes (Owen Sound)	1 570 000	904 000
	13 664 000	12 893 000
De Transport Canada :		
Opérations courantes	2 500 000	2 500 000
	16 164 000 \$	15 393 000 \$

La Commission compte sur ces remboursements pour poursuivre ses opérations non commerciales.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2001

7. Revenus de la Commission

La division des télécommunications de la Commission a conclu un contrat de trafic avec Bell Canada permettant facilitant les échanges et les ententes de trafic interurbain passant par les réseaux de ces deux entreprises. Au cours de l'année d'exercice 2001, la CRTC rendu une décision définitive quant au régime de « tarif des services d'accès des entreprises » (TSAE) imposé aux parties au cours des dernières années. Conformément aux conventions comptables de la Commission, tous rajustements de recettes, qu'ils soient positifs ou négatifs, doivent être comptabilisés pendant l'année où ils sont révélés et sont calculables.

8. Coût de déraillements

Le 14 mars 2000, un train de marchandises de la Commission déraillait dans une région éloignée du nord-est de l'Ontario. En plus d'autres marchandises, ce train transportait de l'acide sulfurique. Le 31 décembre 2000, le cumul des frais était évalué à 8 500 000\$. Tous frais supplémentaires non couverts au titre de l'auto-assurance ou d'une assurance de tiers ont été portés aux dépenses de la période pendant laquelle ils ont été encourus. Les dépenses au cours de l'exercice de l'an 2000 sont fixées comme suit :

	2001	2000
Total des coûts de déraillement	- \$ 8 500 000 \$	
Moins : recouvrement du fonds d'auto-assurance	- 3 000 000	
Moins : assurance à recevoir d'une tierce partie (net d'une franchise de 2 000 000 \$)	- 3 000 000	
Dépenses d'exploitation constatées aux cours de l'exercice	- \$ 2 500 000 \$	

Au cours de l'année d'exercice 2001, aucun frais important en rapport avec le déraillement susmentionné n'a été encouru.

9. Contrats de services aériens

La Commission assurait le transport aérien des collectivités affectées par la fermeture de norOntair (division des Services aériens) à l'aide de sous-traitants et ce, jusqu'à ce que d'autres mesures puissent être entreprises. Cette entente contractuelle s'est poursuivie jusqu'au deuxième trimestre de 1997. Au terme du contrat, la Commission a commencé à verser directement des fonds à quelques-unes des collectivités affectées pour leur permettre de se procurer d'autres moyens de transport. Ces paiements sont inscrits en annexe 2, sous la rubrique « Contrats de service aériens ». Les versements final ont prit fin en 2001.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2001

10. Éventualités / Engagements

Certaines demandes en dommages et intérêts ont été déposées contre la Commission. Quoi qu'il en soit, ces dommages ne peuvent être estimés présentement. La Commission est de plus d'avis que ces réclamations pourraient être sans fondement ou qu'elles pourraient être couvertes au titre d'une assurance quelconque, une fois la franchise de 2 000 000\$ appliquée. En cas de pertes, une fois le montant établi, il pourrait être imputé aux opérations.

En 1998, une réclamation de 3 000 000\$ a été présentée à l'Agence nationale de transport pour le remboursement partiel de la réduction de la valeur du matériel roulant associé aux trains de passagers. Ne pouvant pas, pour l'instant, déterminer la probabilité de succès de cette réclamation, nous n'avons pas comptabilisé la somme correspondante dans les présents états financiers.

La Commission a signé des contrats de location-exploitation reliés principalement aux véhicules de transport ferroviaire, à l'équipement informatique, au matériel roulant et autres. La direction est d'avis que, dans l'ensemble, les frais annuels qui découlent de ces contrats de location-exploitation n'affectent pas la Commission de façon significative.

11. Instruments financier

Les instruments financiers de la Commission sont composés de l'encaisse et de placements à terme du fonds d'auto-assurance, des comptes à recevoir, d'emprunts bancaires et de découverts en banque, des comptes à payer et des dettes à long terme. À moins d'avis contraire, la direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent nullement la Commission à des risques considérables sur le plan des taux d'intérêts, de change ou de crédit.

12. Transactions entre apparentés

Au cours de l'année, la Commission a facturé le fonds de retraite contributif de l'CTON la somme de 493 000\$ (343 000\$ en 2000) en frais de soutien financier et administratif.

13. Réduction de la valeur d'un bien immobilier

Le processus de mise en vente d'un immeuble à bureau détenu par la Commission à Kirkland Lake, en Ontario, a débuté au cours de l'exercice financier de l'an 2000. Suite à une évaluation préparée par une firme indépendante, il est évident que la valeur de réalisation nette de la propriété a diminué et qu'elle est inférieure à la valeur comptable. Par conséquent, le coût de l'immeuble à bureau est réduit de 2 303 000\$ afin de tenir compte de la perte de valeur de l'immeuble.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2001

14. Données comparatives

Lorsque requis, les données des années précédentes ont été reclassées en vue d'être conformes aux données de l'exercice en cours.

15. Dépendance économique

Au cours de l'année 2001, 45% des recettes de la division des Services ferroviaires (44% en l'an 2000) provenaient de trois clients majeurs.

16. Opérations abandonnées

La Commission a mis en œuvre un des éléments de la Phase 1 des recommandations du Programme d'amélioration du service, soit la réorganisation de l'Owen Sound Transportation Company, Limited (OSTC), filiale à part entière de la Commission. Cette réorganisation entrain en vigueur le 1^{er} avril 2002, suite à la vente d'actions de la OSTC à la province de l'Ontario et ce, sans apport, gain ni perte pour la Commission. Les opérations de l'île Pelée ont de plus été assumées par la OSTC.

Les données financières choisies en rapport avec les Services maritimes sont les suivantes :

	2001	2000
Services maritimes (Owen Sound)		
Revenus de ventes	5 669 000 \$	5 410 000 \$
Remboursement du gouvernement (Note 6)	1 570 000	904 000
Revenus d'exploitation	7 239 000	6 314 000
Dépenses d'exploitation	7 302 000	6 452 000
Pertes d'exploitation	(63 000)	(138 000)
Amortissement	4 000	32 000
Pertes nettes d'exploitation	(67 000)	(170 000)
Services maritime (Île Pelée)		
Revenus de ventes	4 269 000	3 611 000
Dépenses d'exploitation	3 969 000	3 311 000
Pertes nettes d'exploitation	300 000	300 000
Bénéfices nets provenant d'opérations abandonnées	233 000 \$	130 000 \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2001

16. Opérations abandonnées (suite)

Les actifs et passifs des Services maritimes au 31 décembre sont les suivants :

Actif à court terme	40 000 \$	54 000 \$
Immobilisations	1 484 000	1 822 000
Passif à long terme	238 000	145 000

Les fonds de trésorerie des Services maritimes sont les suivants :

	2001	2000
Activités d'exploitation	251 000 \$	163 000 \$
Activités d'investissement	-	-
Activités de financement	-	-

Commission de transport Ontario Northland

Rapport d'employés dont le salaire excède 100 000\$

31 décembre 2001

Nom	Poste	Salaire	Avantages sociaux imposables
R S Hutton	Président intérimaire	139 078 \$	998 \$
S G Carmichael	Vice-président - Services du transport	128 492 \$	998 \$
B R Wheeler	Vice-président - O.N. Telcom	124 060 \$	935 \$
D W Hueston	Agent de train	120 658 \$	141 \$
S D Gowlett	Agent de train	113 830 \$	141 \$
L Y Picard	Agent de train	109 279 \$	117 \$
R M Thompson	Avocat	108 273 \$	825 \$
D F Beatty	Agent de train	103 201 \$	141 \$
D Church	Agent de train	102 944 \$	141 \$
B R Hofferd	Mécanicien	102 784 \$	136 \$
B Lacharity	Agent de train	101 630 \$	141 \$
M N Bond	Mécanicien	101 476 \$	141 \$

Préparé conformément à la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur Public, 1996

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION

au 31 octobre 2001

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable de la préparation des états financiers afférents.

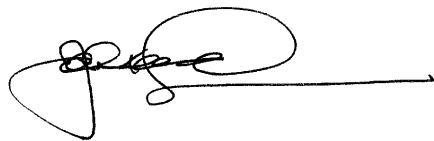
Elle a dressé ces états financiers conformément aux conventions comptables généralement acceptées au Canada. Ces états financiers ne sont pas précis étant donné qu'ils comportent certains montants fondés sur des estimations et des jugements faits par la direction. Celle-ci a établi ces montants de façon raisonnable pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants.

La Commission utilise un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que l'actif de la Commission est comptabilisé de manière appropriée et fait l'objet d'une protection suffisante.

Les membres désignés de la Commission ont la responsabilité de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et sont les ultimes responsables de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit périodiquement avec la direction pour discuter des mécanismes de contrôle interne du processus d'information financière, de questions de vérification et d'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., vérificateurs externes, selon les normes de vérification généralement acceptées au Canada, au nom de la Commission, du ministre du Tourisme et du vérificateur provincial. Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., ont eu un accès entier et sans entraves à la Commission.



John A. M. Kernahan
Directeur général
Le 18 janvier 2002



Robert F. Brooker
Directeur général adjoint et
administrateur principal, services généraux
Le 18 janvier 2002

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la Commission des parcs du Niagara,
au ministre du Tourisme
et au vérificateur provincial

Conformément à la *Loi sur les parcs du Niagara*, laquelle indique que la Commission des parcs du Niagara, un organisme de la Couronne, fait l'objet d'une vérification par le vérificateur provincial ou par un vérificateur désigné par le lieutenant-gouverneur en conseil, nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 2001 et les états d'exploitation, de l'avoir et des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 octobre 2001 les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Niagara Falls Ontario
Le 18 janvier 2002



CRAWFORD, SMITH AND SWALLOW
CHARTERED ACCOUNTANTS LLP

Crawford, Smith and Swallow
Chartered Accountants LLP
4741 Queen St.
Niagara Falls, ON
L2E 2M2
Téléphone (905)356-4200
Télécopieur (905)356-3410

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA**BILAN**

au 31 octobre 2001

ÉTAT 1

Actif	2001 \$	2000 \$
Actif à court terme		
Encaisse	1 493 614	9 596 381
Comptes débiteurs		
Loyers fonciers	2 350 056	1 567 878
Divers	1 779 690	1 620 829
Stocks		
Articles vendables	3 568 438	3 559 094
Fournitures d'entretien et autres	1 203 010	1 157 560
Frais payés d'avance	121 029	241 642
	10 515 837	17 743 384
Immobilisations - note 2	136 076 447	121 695 208
	146 592 284	139 438 592
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Prêt bancaire	3 000 000	
Comptes créditeurs	9 304 506	8 609 203
Traitements et salaires dûs	1 040 917	955 510
Versement de l'emprunt hypothécaire exigible à court terme	300 000	300 000
	13 645 423	9 864 713
Emprunt hypothécaire - note 3		300 000
Prestations après-mandat – note 4	2 571 209	
Engagements - note 5		
Faux frais - note 6		
Avoir - État 2	130 375 652	129 273 879
	146 592 284	139 438 592

Signataires au nom de la Commission :



Président



Vice-président

Voir notes afférentes

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA**AVOIR****ÉTAT 2**

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2001

	2001 \$	2000 \$
Avoir au début de l'exercice	129 273 879	123 352 171
Recettes nettes pour l'exercice - État 3	3 417 752	5 921 708
Modification aux conventions comptables - note 4	(2 315 979)	
Avoir à la fin de l'exercice	130 375 652	129 273 879

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

EXPLOITATION

ÉTAT 3

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2001

	2001 \$	2000 \$
Recettes		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions – Annexe 1	68 137 118	67 403 129
Loyers fanciers	5 299 469	5 173 479
Commissions, locations et frais	2 739 471	2 693 053
Différence de change nette sur devises américaines	631 338	568 129
Intérêts	135 938	587 173
Gain net sur la vente d'actifs immobilisés	56 384	981 004
Recettes diverses	44 718	30 971
	77 044 436	77 436 938
Charges		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions - Annexe 1		
Coût d'acquisition des articles vendus	15 539 056	15 772 037
Frais d'exploitation	27 525 807	25 976 311
Amortissement	2 421 883	2 489 138
Entretien	16 486 896	16 198 903
Frais généraux et d'administration	5 025 846	4 671 461
Marketing et publicité	2 904 238	3 315 180
Service à la clientèle	443 773	377 096
Prêt à intérêt	314 014	
	70 661 513	68 800 126
Recettes nettes pour l'exercice avant amortissement de l'actif non productif de recettes	6 382 923	8 636 812
Amortissement de l'actif non productif de recettes	2 965 171	2 715 104
Recettes nettes pour l'exercice	3 417 752	5 921 708

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE
ÉTAT 4

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2001

	2001 \$	2000 \$
Activités d'exploitation		
Recettes nettes pour l'exercice	3 417 752	5 921 708
Imputations aux recettes ne nécessitant aucun décaissement		
- amortissement	5 494 475	5 310 469
- gain net sur la vente d'actifs immobilisés	(15 318)	(981 004)
	8 896 909	10 251 173
Écart net des soldes des fonds de roulement en nature lié à l'exploitation - note 7	2 905 490	4 006 941
Fonds découlant des activités d'exploitation	11 802 399	14 258 114
Activités d'investissement		
Acquisitions d'actifs immobilisés	(20 140 315)	(27 718 468)
Produits de la vente d'actifs immobilisés	279 919	1 130 601
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	(19 860 396)	(26 587 867)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(300 000)	(300 000)
Hausse des prestations après-mandat	255 230	
Fonds utilisés pour les activités de financement	(44 770)	(300 000)
Baisse de la position de trésorerie	(8 102 767)	(12 629 753)
Position de trésorerie au début de l'exercice	9 596 381	22 226 134
Position de trésorerie à la fin de l'exercice	1 493 614	9 596 381

Voir notes afférents

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA
EXPLOITATION
ANNEXE 1**BOUTIQUES DE CADEAUX, RESTAURANTS ET ATTRACTIONS**

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2001

	2001 \$	2000 \$
Recettes		
Souvenirs, porcelaines et cartes postales	25 433 308	25 538 661
Aliments et boissons non alcooliques	15 148 458	15 370 415
Bière, boissons alcooliques et vin	1 680 357	1 733 339
Confiserie	3 145 907	3 147 261
Tarifs et admissions	21 404 860	20 374 193
Locations	371 778	390 838
Divers	952 450	848 422
	68 137 118	67 403 129
Coûts d'acquisition des produits vendus		
Souvenirs, porcelaines et cartes postales	9 533 463	9 612 846
Aliments et boissons non alcooliques	4 022 544	4 167 341
Bière, boissons alcooliques et vin	454 663	481 176
Confiserie	1 239 169	1 250 886
Divers	289 217	259 788
	15 539 056	15 772 037
Bénéfices bruts	52 598 062	51 631 092
Frais d'exploitation		
Traitements et salaires	12 699 555	12 875 382
Avantages sociaux	2 348 901	2 465 782
Publicité	767 914	745 958
Combustible, électricité, eau et buanderie	1 171 656	868 685
Frais généraux	3 577 535	3 280 734
Maintenance des bâtiments, du matériel et des véhicules	2 511 433	2 585 832
Entretien des terrains	2 402 632	800 335
Subventions tenant lieu de taxes municipales	808 167	1 011 157
Dépenses du centre de distribution	1 238 014	1 342 446
	27 525 807	25 976 311
Recettes nettes avant amortissement	25 072 255	25 654 781
Amortissement de l'actif productif de recettes	2 421 883	2 489 138
Recettes nettes moins toute tranche des		
Frais administratifs généraux de la Commission	22 650 372	23 165 643

Voir notes afférentes

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2001

1. Principales conventions comptables

Méthode comptable

Les états financiers de la Commission sont les représentations de la gestion dressées conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada et uniformément appliqués. Vu qu'une détermination précise de nombreux éléments d'actif et de passif est fonction d'événements futurs, la préparation d'états financiers périodiques repose nécessairement sur des estimations et des approximations. Celles-ci ont été faites à partir d'un jugement consciencieux exercé en tenant compte de l'information disponible. De l'avis de la direction, les états financiers ont été dressés de façon appropriée dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous :

Stocks

Les stocks d'articles vendables sont comptabilisés selon le coût d'acquisition (méthode du premier entré, premier sorti) ou la valeur de réalisation nette si celle-ci est moindre.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. La comptabilisation de l'amortissement est linéaire, à des taux de 2,5 à 20 pour cent pour les bâtiments, la voirie et les structures, de 10 à 25 pour cent pour le matériel et les fournitures et de 8 à 40 pour cent pour les véhicules.

2. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2001 \$	2000 \$
Biens-fonds	13 555 108		13 555 108	13 555 108
Bâtiments, voirie et structures	127 711 786	46 201 994	81 509 792	78 708 149
Matériel et mobilier	19 227 049	12 587 440	6 639 609	6 294 360
Véhicules	8 041 380	6 580 274	1 461 106	1 399 591
	168 535 323	65 369 708	103 165 615	99 957 208
Travaux d'immobilisations en cours	32 910 832		32 910 832	21 738 000
	201 446 155	65 369 708	136 076 447	121 695 208

À partir du 31 octobre 2001, Capital Works in Progress comprend environ 31 800 000 \$ lié au nouveau complexe de golf nommé « Legends of the Niagara ». La commission prévoit que ce project sera achevé au printemps de l'année 2002 – voir note 5.

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2001

3. Emprunt hypothécaire

Emprunt hypothécaire remboursable en versements annuels de 300 000 \$ sans intérêt, arrivant à échéance en janvier 2002 et garanti par certains biens-fonds appartenant à la Commission	2001 \$ 300 000	2000 \$ 600 000
Tranche due dans les douze mois	(300 000)	(300 000)
		300 000

4. Prestations après-mandat

Mise en effect le 1^{er} novembre, 2000, la commission a adopté les nouvelles normes de comptabilité de l'Institut canadien de comptables agréés pour les prestations après-mandat. La commission reconnaît ces frais pendant la période où les employés ont porté leur services. La modification aux conventions comptables a été mise en effet de manière rétroactive, sans retraitement.

La commission fournit une prestation d'avenir pour l'employé défini, payable à certains employés à temps plein dès leur cessation d'emploi, avec un minimum de cinq années de service. La prestation est calculée en fonction d'une semaine de rémunération, dès leur cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein dédiée à la commission reconnaît Voir note 9 pour d'autres prestations après-mandat.

Information définie sur régime de prestations	2001 \$	2000 \$
Atouts pour régime de prestations de l'employé		
Engagements de régime de prestations de l'employé	2 571 209	
Déficit de régime de prestations de l'employé	2 571 209	
Obligation de prestation reconnue sur le bilan		
Obligation de prestation, début de l'année	2 315 979	
Dépense pour l'année	327 952	
Prestations payées pendant l'année	(72 722)	
Obligation prestation, fin de l'année	2 571 209	

Les hypothèses actuarielles principales utilisées pour l'évaluation du régime de prestation sont les suivantes:

Taux d'intérêt (rabais) – L'obligation accrue à partir du 1^{er} novembre, 2000 et les dépenses pour l'année finissant le 31 octobre, 2001 ont été déterminés en employant un taux d'escompte de 6%.

Niveaux des salaires – Les niveaux des salaires à l'avenir sont prévus d'accroître de 4% par année.

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2001

5. Engagements

La Commission s'est engagée à dépenser approximativement 5 414 000 \$ en projets d'immobilisations au cours du prochain exercice. Ces frais comprennent environ 1 700 000\$ lié à l'achèvement du nouveau complexe de golf « Legends of the Niagara » qui est prévu d'être terminé au printemps de l'année 2002 – voir note 2.

6. Faux Frais

La commission est engagée dans une instance judiciaire ayant trait à certaines demandes d'indemnisation pour lesquelles il est impossible de déterminer la probabilité de perte ni le montant raisonnablement estimable. En conséquence, les états financiers ne tiennent compte d'aucune provision pour ces demandes d'indemnisation.

7. Mouvements de trésorerie

Parmi les écarts des éléments du fonds de roulement, on trouve les suivantes :

	2001	2000
	\$	\$
Comptes débiteurs	(941 039)	(181 450)
Stocks	(54 794)	433 403
Frais payés d'avance	120 613	(117 797)
Prêt bancaire	3 000 000	
Comptes créditeurs et traitements et salaires dûs	780 710	3 872 785
	2 905 490	4 006 941

Intérêts	2001	2000
	\$	\$
Intérêts touchés	135 938	587 173
Intérêts payé	298 644	

8. Bail d'exploitation

La Commission loue des véhicules et equipments sous le programme de bail d'exploitation qui expire à travers les années jusqu'en 2005. L'obligation totale sous le programme de bail d'exploitation équivaut 2 585 564 \$.

Paiements à l'avenir pour chacune des quatre prochaines années sont les suivantes:

	\$
2002	722 070
2003	687 157
2004	656 827
2005	519 510

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2001

9. Autres prestations après-mandat

La Commission verse pour tous ses employés permanents (et non permanents participants) des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Ceux-ci sont des régimes pour plusieurs employés.

Les obligations de la Commission au titre des régimes de retraite de la fonction publique et du SEFPO étaient de 1 140 146 \$ (1 197 209 \$ en 2000) et sont incluses dans les postes « Frais généraux et d'administration » dans l'état des opérations et « Avantages sociaux des employés » dans l'annexe sur l'exploitation des boutiques de cadeaux, restaurants et attractions.

Le coût pour après-mandat, prestations non-liées à la retraite sont payées par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas compris dans le compte d'exploitation générale.

Voir note 4 pour des détails définis sur le régime de prestations pour l'avenir de l'employé.

10. Instruments financiers

Risque de crédit

La clientèle de la Commission l'expose à un risque de crédit. Toutefois, la concentration du risque de crédit est réduite au minimum en raison du nombre élevé de clients.

Risque de change

La Commission réalise approximativement 18,71 % de ses ventes en devises étrangères (17,26% en 2000). Par conséquent, certains éléments d'actif et recettes sont exposés à la fluctuation des devises étrangères.

Risque de flux monétaire

La commission a un prêt bancaire payable qui porte un intérêt à un taux préférentiel de – 0,5 %. Par conséquent, la Commission est exposée à des risques de flux monétaires liés à des risques de flux monétaires liés à des fluctuations potentielles dans les taux d'intérêt du marché.

11. Opérations entre apparentés

La commission exerce une influence significative sur la Fondation des parcs du Niagara en vertu de son habilité d'appointer certains des Directeurs du conseil d'administration de la Fondation. La Fondation est incorporée sous la loi des Corporations d'Ontario et consiste en une charité enregistrée sous la Loi de l'impôt sur le revenu. Le but de la fondation est de promouvoir des initiatives de conservation, environnementales historiques, arts du spectacle et musicales dans le territoire de la Commission des parcs du Niagara. Les ressources nettes de la Fondations équivalent 35 558 \$.

L'actif net est resultants des opérations de la Fondation ne sont pas compris dans les déclarations financières séparées de la Fondation sont disponibles sur demande.

12. Fonds excédentaires

Conformément à l'article 16(2) de la *Loi sur les parcs du Niagara*, tous les fonds excédentaires sont versés au ministre des Finances sur ordre du lieutenant gouverneur en conseil en font partie du trésor.

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA
DIVULGATIONS DE SALAIRES POUR LE SECTEUR PUBLIC

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2000

Employés touchant 100 000 \$ ou plus en 2000

Préparé conformément à la loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

Registre des salaires et prestations des employés pour l'année 2000

NOM	POSTE	SALAIRE VERSÉ	AVANTAGES IMPOSABLES
John Kernahan	Directeur général	\$127 731.52	\$ 8760.89
Robert Brooker	Directeur général adjoint	\$117 091.50	\$ 330.82
Robert McIlveen	Administrateur principale – Services Communautaires	\$100 185.32	\$ 283.06
Nicholas Murphy	Administrateur principale – Services Techniques	\$100 185.32	\$ 283.06
Alois Poltl	Administrateur principale – Services d'alimentation	\$100 185.32	\$ 978.56

HYDRO ONE INC. RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de Hydro One Inc. («Hydro One» ou la «société») incombe à la direction. Ils ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont conformes aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, à l'exception de ce qui est présenté à la note 25 afférente aux états financiers consolidés. Hydro One applique les principes comptables appropriés à ses activités. Les principales conventions comptables suivies par la société sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables présenté à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude avant les périodes à venir. Les états financiers consolidés ont été dressés correctement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles au 13 février 2002.

La direction maintient un système de contrôles internes visant à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comporte des politiques et des procédés officiels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une division des responsabilités appropriées. Des vérificateurs internes ont évalué de façon indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présenté leurs constatations à la direction et au comité de vérification et des finances du conseil d'administration de Hydro One.

Les états financiers consolidés ont été examinés par Ernst & Young s.r.l., les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration de Hydro One. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs, figurant à la page 3 dans le présent rapport annuel, fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

Le conseil d'administration de Hydro One, par l'entremise de son comité de vérification et des finances, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification et des finances rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes afin de s'assurer que chaque groupe remplit ses tâches respectives et d'examiner les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les vérificateurs externes ont librement et directement accès au comité de vérification et des finances, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes.

Au nom de la direction de Hydro One Inc.,



Eleanor R. Clitheroe
Présidente et chef de la direction



Kenneth M. Hartwick
Vice-président à la direction et chef de la direction des finances

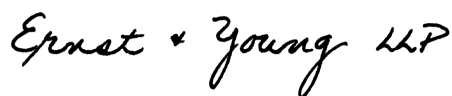
**HYDRO ONE INC.
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS****Aux actionnaires de Hydro One Inc.**

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Hydro One Inc. (la «société») au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de la société pour chacun des trois exercices de la période de trois ans terminée le 31 décembre 2001. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et des États-Unis pour 2001 et 2000 et selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada pour 1999. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des trois exercices de la période de trois ans terminée le 31 décembre 2001 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comme le décrit la section Coûts environnementaux de la note 2, Principales conventions comptables, à compter du 1^{er} janvier 2001, la société a modifié la convention applicable aux dépenses futures estimatives pour régler les dommages environnementaux passés.



Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés
Toronto, Canada

Le 13 février 2002

HYDRO ONE INC. ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2001	2000	1999
Produits			
Transport (note 18)	1 259	1 260	1 237
Distribution (note 18)	2 158	1 703	1 793
Divers	49	32	95
	3 466	2 995	3 125
Charges			
Exploitation, entretien et administration (note 5)	824	863	863
Achats d'électricité (note 18)	1 267	859	939
Amortissement (note 6)	384	348	342
Redressement du coût transitoire (note 7)	-	-	55
Commission de garantie de la dette provinciale (note 18)	-	-	8
	2 475	2 070	2 207
Autres produits			
Gain à la vente d'un placement (note 8)	-	-	32
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	991	925	950
Charges de financement (notes 9 et 18)	350	340	381
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	641	585	569
Provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés (notes 10 et 18)	267	207	194
Bénéfice net	374	378	75
Résultat par action ordinaire de base et dilué (en dollars canadiens) (note 17)	3 562	3 182	-

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2001	2000	1999
Bénéfices non répartis au 1 ^{er} janvier	241	265	-
Bénéfice net (depuis 1 ^{er} avril 1999)	374	378	265
Dividendes	(258)	(402)	-
Bénéfices non répartis au 31 décembre	357	241	265

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC. BILANS CONSOLIDÉS

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2001	2000
Actif		
Actif à court terme		
Débiteurs (déduction faite de la provision pour créances douteuses de 12 000 000 \$; 10 000 000 \$ en 2000)	538	511
Matières et fournitures	56	65
	594	576
Immobilisations (<i>note 11</i>)		
Immobilisations en service	13 335	12 375
Moins : amortissement cumulé	4 581	4 108
	8 754	8 267
Constructions en cours	349	252
	9 103	8 519
Autres actifs à long terme		
Actif reporté du régime de retraite (<i>note 13</i>)	847	452
Actif réglementaire (<i>note 12</i>)	519	352
Écart d'acquisition (<i>note 4</i>)	133	6
Débiteurs à long terme et autres actifs	22	78
Coûts de la dette reportés	13	14
	1 534	902
Total de l'actif	11 231	9 997

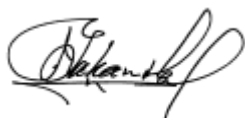
Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
BILANS CONSOLIDÉS (suite)

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2001	2000
Passif		
Passif à court terme		
Dettes bancaires	24	24
Créditeurs et charges à payer (note 18)	691	357
Intérêts courus	57	64
Billets à court terme à payer (note 14)	410	130
Tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme (note 14)	443	474
	1 625	1 049
 Dette à long terme (note 14)	 4 079	 3 972
 Autres passifs à long terme		
Passif réglementaire (note 12)	847	452
Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite (note 13)	510	509
Passifs environnementaux (note 16)	158	-
Créditeurs à long terme et charges à payer	18	15
	1 533	976
Total du passif	7 237	5 997
 Éventualités et engagements (notes 15, 20, 21 et 23)		
 Capitaux propres (notes 3 et 17)		
Actions privilégiées (autorisées : nombre illimité; émises : 12 920 000)	323	323
Actions ordinaires (autorisées : nombre illimité; émises : 100 000)	3 314	3 436
Bénéfices non répartis	357	241
Total des capitaux propres	3 994	4 000
Total du passif et des capitaux propres	11 231	9 997

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,



Sir Graham Day
Président du conseil d'administration



Eleanor R. Clitheroe
Présidente et chef de la direction

HYDRO ONE INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2001	2000	1999
Activités d'exploitation			
Bénéfice net	374	378	375
Redressements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement (déduction faite des frais d'enlèvement)	352	324	324
Redressement du coût transitoire	-	-	55
Gain sur vente d'un placement	-	-	(32)
	726	702	722
Variations des soldes hors caisse liés à l'exploitation (note 19)	188	23	118
Flux de trésorerie nets liés à l'exploitation	914	725	840
Activités de financement			
Dette pour le financement à long terme :			
Émise	550	1 000	194
Remboursée	(474)	(1 399)	(362)
Dette pour le financement à court terme	280	130	-
Coûts de la dette reportés	1	(12)	(2)
Dividendes versés	(258)	(398)	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	99	(679)	(170)
Activités d'investissement			
Immobilisations	(566)	(446)	(529)
Acquisition de sociétés municipales d'électricité	(475)	(23)	-
Produit de la cession d'immobilisations et de placements	-	-	245
Autres actifs	28	(69)	43
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(1 013)	(538)	(241)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	-	(492)	429
Espèces et quasi-espèces au 1 ^{er} janvier	(24)	468	39
Espèces et quasi-espèces au 31 décembre (note 19)	(24)	(24)	468

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****1. CONSTITUTION ET DÉBUT DES ACTIVITÉS**

Hydro One Inc. («Hydro One» ou la «société») a été constituée le 1^{er} décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et a émis dix actions ordinaires moyennant une contrepartie nominale; elle est détenue en propriété exclusive par la province de l'Ontario (la «province»). Dans le cadre de la réorganisation d'Ontario Hydro en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et de la restructuration connexe du secteur de l'électricité en Ontario, Hydro One a acquis et pris en charge certains actifs et passifs, droits et obligations de l'entreprise de transport et de distribution d'électricité et de services énergétiques d'Ontario Hydro en date du 1^{er} avril 1999 et a commencé ses activités à cette date. En échange, la société a émis une dette et un billet que la province a pris en charge dans le cadre de la capitalisation de la société le 31 mars 2000 (voir les notes 3 et 17).

L'activité principale de Hydro One consiste à transporter de l'électricité et à la distribuer aux abonnés en Ontario, et est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la «Commission»).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES***Mode de consolidation***

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales en propriété exclusive : Hydro One Networks Inc., Hydro One Network Services Inc., Ontario Hydro Energy Inc. (Ontario Hydro Energy), Hydro One Remote Communities Inc., Hydro One Brampton Inc. (Hydro One Brampton), Hydro One Markets Inc., Hydro One Telecom Inc., Ontario Hydro Delivery Services Company Inc. et Ontario Hydro International Inc. (Ontario Hydro International). En date du 1^{er} janvier 2002, Ontario Hydro International a été liquidée.

Méthode de comptabilisation

Les présents états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les «PCGR canadiens») et sont conformes aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les «PCGR américains»), sauf comme indiqué à la note 25.

Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie présentés dans les présents états financiers consolidés pour les trois mois antérieurs au 1^{er} avril 1999 ont été comptabilisés dans les états financiers consolidés de Hydro One d'après les mêmes méthodes et au cours des mêmes périodes que celles de leur constatation initiale par Ontario Hydro. Ces résultats ont été dressés au moyen d'une détermination des produits et charges et également d'une attribution de certains comptes et éléments des états financiers communs d'Ontario Hydro.

Tarifs

La *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* a accordé à la Commission des pouvoirs et des responsabilités accrus pour réglementer le secteur de l'électricité. Ces pouvoirs et responsabilités comprennent le pouvoir d'approuver ou de fixer les tarifs pour le transport et la distribution d'électricité, le pouvoir de fournir une protection tarifaire constante aux abonnés des régions rurales et éloignées et la responsabilité de s'assurer que les sociétés de distribution respectent leurs obligations de raccorder et de servir les abonnés. Avant le 1^{er} avril 1999, Ontario Hydro exerçait ses activités en vertu de la *Loi sur la Société de l'électricité* qui lui accordait de vastes pouvoirs pour produire, fournir et livrer de l'électricité à l'échelle de l'Ontario.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Les ordonnances tarifaires transitoires émises par la Commission en date du 1^{er} avril 1999, qui ont approuvé les exigences relatives aux produits tirés du transport et de la distribution pour 1999 et 2000, visaient à permettre à chaque entreprise réglementée de recouvrer ses coûts permis et d'obtenir un taux de rendement annuel prévu de 9,35 % sur l'avoir moyen des porteurs d'actions ordinaires pour 1999 réputé, aux fins de la réglementation, être attribué à ces entreprises. Pour 2000, la Commission a redressé le taux de rendement à 9,88 % afin de tenir compte de la hausse des taux d'intérêts prévue pour cet exercice. Bien que Hydro One n'ait pas commencé ses activités en tant qu'entreprise autonome distincte d'Ontario Hydro avant le 1^{er} avril 1999, les ordonnances tarifaires transitoires dictaient la méthode de constatation des produits pour les trois mois terminés le 31 mars 1999, conformément à la convention de répartition des produits conclue entre les sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro.

La répartition des produits fondée sur l'ordonnance tarifaire transitoire continuera de s'appliquer aux entreprises de transport jusqu'à l'entrée en vigueur du libre accès, que la province a fixée au 1^{er} mai 2002. Après cette date, les tarifs de transport dégroupés approuvés par la Commission le 15 janvier 2001 seront appliqués. Ces tarifs sont fondés sur les exigences en matière de produits approuvées par la Commission en vertu de l'ordonnance tarifaire transitoire pour l'année 2000.

L'ordonnance tarifaire transitoire groupée visant l'entreprise de distribution a été prolongée en 2001, puis remplacée le 31 mai 2001 par une ordonnance tarifaire intégrant un changement du coût de gros de l'électricité. À partir du 1^{er} juin 2001, les produits tirés de la distribution tiennent compte d'une augmentation de 0,7 cent par kWh du coût de gros de l'électricité. À partir du 1^{er} octobre 2001, le tarif d'électricité des abonnés traditionnels de la société a augmenté de 1,15 cent par kWh afin d'être harmonisé au tarif payé par d'autres importantes sociétés de distribution. La hausse du mois d'octobre et les pertes de lignes auraient entraîné une augmentation de 13,1 % de la facture des abonnés. Afin de limiter l'effet de cette hausse sur la facture totale moyenne des abonnés de détail, la société a proposé d'augmenter le tarif d'électricité par étape : hausse de 4 % le 1^{er} octobre 2001 et de 2,8 % les 1^{er} mars 2002 et 2003. La société se réserve le droit de présenter à la Commission une proposition pour le reste. Un plan de compensation tarifaire a été mis en place pour réduire le manque à gagner. Le 19 septembre 2001, la Commission a publié une approbation provisoire de la hausse de la première étape et, le 11 janvier 2002, elle a approuvé provisoirement la hausse de la deuxième étape, qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2002. La Commission examine actuellement les tarifs de distribution dégroupés de Hydro One qui seront appliqués une fois établi le libre accès.

Les traitements réglementaires suivants ont donné lieu à des traitements comptables différents des PCGR canadiens à l'égard d'entreprises œuvrant dans un cadre de tarifs non réglementés :

- I. Les avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux PCGR canadiens. La Commission a permis la récupération des coûts des services passés, provenant de l'adoption de la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les exigences en matière de produits selon la méthode linéaire sur une période de dix ans. En conséquence, en 1999, Hydro One a enregistré un actif réglementaire d'un montant initial de 419 millions de dollars pour tenir compte de ce traitement réglementaire;
- II. Les charges engagées pour aligner les systèmes et les pratiques sur les exigences du futur marché concurrentiel de l'électricité en Ontario (coûts de préparation au marché) ont été reportées selon les critères initiaux établis par l'*Electricity Distribution Rate Handbook* et l'*Accounting Procedures Handbook for Electric Distribution Utilities*. En l'absence d'un tel règlement, ces coûts auraient été passés en charges lorsqu'ils auraient été engagés en vertu des PCGR canadiens. La société a demandé de récupérer à une date intermédiaire une partie des coûts et demandera d'en récupérer le solde lorsque les lignes directrices et l'échéancier de ce processus auront été établis par la Commission. La Commission a pleins pouvoirs d'examiner et d'évaluer l'étendue et le calendrier de récupération de ces coûts;

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

- III. En date du 1^{er} janvier 2001, Hydro One a constitué une provision pour les dépenses futures estimatives nécessaires pour régler les dommages environnementaux passés. Puisque ces dépenses sont recouvrées au moyen des tarifs, la société a enregistré un actif réglementaire d'un montant initial de 190 millions de dollars. À l'exception de la partie de l'actif réglementé liée à certaines dépenses de distribution, cet actif réglementaire, incluant l'augmentation des intérêts futurs, devrait être amorti d'ici 2020 selon le modèle des dépenses actuelles. En vertu des conditions du plan de réduction des tarifs présenté à la Commission par Hydro One, la partie de l'actif réglementaire liée aux dépenses de distribution de 2001 et de 2002 sera amortie par imputation aux résultats d'exploitation selon la méthode linéaire de 2003 à 2020 inclusivement. La Commission a pleins pouvoirs d'examiner et d'évaluer l'étendue et le calendrier de recouvrement de ces coûts environnementaux;
- IV. Conformément aux ordonnances tarifaires transitoires approuvées par la Commission, les coûts de retraite sont comptabilisés dans les résultats d'exploitation lorsque les cotisations patronales sont versées à la caisse de retraite plutôt que selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En conséquence, un montant égal à l'actif reporté du régime de retraite a été inscrit à titre de passif réglementaire.
- V. Les paiements en remplacement des impôts des sociétés relatifs aux entreprises réglementées de la société sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible comme l'exige la Commission.

Constatation et répartition des produits

Avant le libre accès, les abonnés traditionnels continuent à payer des frais groupés pour leur électricité. Les produits sont recueillis, mis en commun et répartis entre les sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro selon la convention de répartition qu'elles ont conclue.

Les produits prévus par les exigences pour la société de transport sont recueillis par le truchement de la convention de répartition des produits et sont constatés conformément aux conditions de la convention. Les exigences en matière de produits sont fondées sur les ordonnances tarifaires transitoires publiées par la Commission. Les produits de distribution attribuables à la vente et à la livraison d'électricité représentent les produits réels, plutôt que répartis, et sont constatés au fur et à mesure que l'électricité est livrée aux abonnés. La lecture des compteurs des abonnés n'étant généralement pas prise mensuellement, il est nécessaire d'estimer les produits mensuels pour la période en fonction des achats de gros d'électricité.

Les produits de distribution comprennent également un montant pour le programme d'assistance à la tarification résidentielle en régions rurales et éloignées, qui est recueilli par le truchement de la convention de répartition des produits et constaté selon les conditions de la convention. La loi actuelle offre une assistance à la tarification à des catégories prescrites d'abonnés résidentiels des régions rurales et éloignées en réduisant les tarifs d'électricité qui s'appliqueraient autrement.

Les produits de transport, de distribution et d'autres unités d'exploitation incluent aussi des produits liés à la vente de services et d'équipement. Ces produits sont constatés lorsque les services sont rendus ou lorsque l'équipement est livré.

Impôt des sociétés et impôt sur le capital

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Hydro One est tenue de verser, depuis le 1^{er} avril 1999, des paiements en remplacement des impôts des sociétés à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Ces paiements sont calculés selon les règles suivies pour le calcul du bénéfice et du capital imposable et d'autres montants pertinents prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ainsi que la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario), modifiée pour la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et les règlements y afférents.

La société comptabilise des paiements en remplacement des impôts des sociétés pour ses entreprises réglementées à l'aide de la méthode de l'impôt exigible, comme l'exige la Commission. En vertu de cette méthode, aucune provision n'est constituée pour les impôts sur les bénéfices futurs en raison des écarts temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. Lorsque des impôts sur les bénéfices futurs non comptabilisés sont exigibles, ils doivent être inclus dans les tarifs approuvés par la Commission et récupérés alors auprès des abonnés de Hydro One.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)*****Matières et fournitures***

Les matières et les fournitures représentent les pièces de rechange et les matériaux de construction acquis pour la construction interne et l'entretien des immobilisations. Ces actifs sont comptabilisés au moindre du coût moyen et du coût de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations sont capitalisées au coût, à savoir le coût des matières et de la main-d'œuvre, les frais d'ingénierie, les charges indirectes, l'amortissement de l'équipement en service et la répartition approuvée des fonds utilisés pendant la construction applicables aux aménagements d'installations permanentes d'entreprises réglementées ou aux intérêts s'appliquant aux aménagements d'installations permanentes d'entreprises non réglementées.

Les immobilisations en service comprennent les actifs destinés au transport, à la distribution, aux communications ainsi qu'à l'administration et à l'entretien. Elles incluent aussi les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains et les coûts de développement capitalisés relatifs à des projets d'investissement reportés.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les biens utilisés pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, le matériel de raccordement et les installations de mise à la terre ainsi que les biens utilisés afin d'augmenter la tension de l'électricité des centrales pour le transport et afin de réduire la tension pour la distribution, comme les commutateurs, les disjoncteurs et les transformateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les biens liés à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent le système radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, le matériel téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et entretien

Les actifs liés à l'administration et à l'entretien incluent les immeubles administratifs, les principaux systèmes informatiques, les ordinateurs personnels, le matériel de transport et de travail, les outils, les véhicules et certaines immobilisations mineures.

Construction en cours

Les coûts de financement des immobilisations en cours de construction de sociétés réglementées sont capitalisés selon la provision pour les fonds utilisés pendant la construction. Dans le cas des sociétés non réglementées, les intérêts sont capitalisés à des taux qui se rapprochent du coût moyen de tous les emprunts à long terme contractés. Les taux des sociétés réglementées et non réglementées étaient les mêmes de 1999 à 2001 (8,1 % en 2001, 8,0 % en 2000 et 7,9 % en 1999).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)*****Réduction de la valeur d'immobilisations***

Si des faits et circonstances indiquent qu'une immobilisation peut subir une baisse de valeur, il y aura évaluation de la recouvrabilité. Aux fins de cette évaluation, les flux de trésorerie non actualisés futurs estimatifs liés à l'immobilisation sont comparés à la valeur comptable de l'actif afin de déterminer si une réduction est requise.

Amortissement

Le coût en capital des immobilisations est amorti selon la méthode linéaire, sauf pour le matériel de transport et de travail et les ordinateurs personnels, qui sont amortis de manière dégressive.

Les taux d'amortissement des diverses catégories d'actifs sont fondés sur leur durée d'utilisation prévue, qui se présente comme suit pour les diverses catégories :

	Durée d'utilisation prévue (en années)	
	Fourchette	Moyenne
Transport	12 - 100	57
Distribution	15 - 55	41
Communications	7 - 40	22
Administration et entretien	5 - 50	42

Selon les pratiques du groupe en matière d'amortissement, le coût d'origine de la mise hors service normale des immobilisations est imputé à l'amortissement cumulé, mais aucun gain ni perte à cet égard n'apparaît dans les résultats d'exploitation. Les gains réalisés ou les pertes subies à la vente d'immobilisations, de même que les pertes causées par une mise hors service prématurée, sont imputés aux résultats d'exploitation à titre de redressement de la dotation aux amortissements. La dotation aux amortissements comprend également le coût d'enlèvement des immobilisations.

Les durées d'utilisation prévues des immobilisations sont revues régulièrement. Les changements découlant de cette révision se répercutent sur la durée d'utilisation restante, à compter de l'exercice au cours duquel ils ont une incidence sur les tarifs.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs de Hydro One comprennent le régime de retraite, un régime collectif d'assurance-vie, un régime collectif d'assurance médicale, un régime d'assurance-invalidité à long terme et les indemnités pour accidents de travail.

Conformément aux ordonnances tarifaires transitoires approuvées par la Commission, les coûts de retraite sont comptabilisés au moment où l'employeur verse ses cotisations à la caisse de retraite conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). En conséquence, un montant de passif réglementaire égal à l'actif reporté du régime de retraite est inscrit. L'actif reporté du régime de retraite provient de la différence cumulative entre les cotisations patronales et les coûts du régime de retraite. L'actif du régime de retraite, comprenant principalement des titres de participation cotés en bourse et des titres de créance du gouvernement et de sociétés, est évalué au moyen des justes valeurs. Des évaluations actuarielles sont réalisées au moins tous les trois ans.

Les avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur les hypothèses les plus probables de la direction. Les coûts des services passés découlant des modifications du régime ainsi que les gains ou les pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des employés.

Les coûts liés aux avantages sociaux futurs sont attribués à la main-d'œuvre et imputés aux résultats d'exploitation ou sont capitalisés comme une partie des coûts des immobilisations.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente le coût d'achat des services municipaux d'électricité excédant la juste valeur de l'actif net identifiable acquis.

L'écart d'acquisition rattaché à des acquisitions conclues au plus tard le 30 juin 2001 est amorti selon la méthode linéaire sur 20 ans. L'écart d'acquisition provenant d'acquisitions conclues après le 30 juin 2001 n'est pas amorti, conformément au chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. À partir du 1^{er} janvier 2002, l'écart d'acquisition cessera d'être amorti.

Un test de dépréciation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition est effectué annuellement ou plus souvent si les circonstances l'exigent. Si un écart d'acquisition est déprécié, une évaluation de la recouvrabilité est effectuée selon la valeur non actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs et d'autres facteurs.

Coûts de la dette reportés

Les coûts de la dette reportés incluent les montants non amortis des escomptes ou des primes à l'émission de la dette et d'autres coûts. Les coûts de la dette reportés sont amortis jusqu'à l'échéance de la dette selon la méthode de dotation uniforme.

Coûts environnementaux

Hydro One a modifié sa convention comptable relative aux dépenses futures estimatives pour régler les dommages environnementaux passés. Avant le 1^{er} janvier 2001, Hydro One constatait les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et au règlement des terrains contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphényles polychlorés (BPC) contenue dans l'équipement électrique à mesure qu'elles étaient engagées. À compter du 1^{er} janvier 2001, Hydro One a changé sa convention comptable relative à ces anciennes obligations et a constaté un passif équivalent à la valeur actualisée nette de ces dépenses futures estimatives. Comme la société prévoit continuer à recouvrer les dépenses connexes au moyen des tarifs futurs, aucune dépense n'a été imputée aux résultats d'exploitation de 2001. Un actif réglementaire a plutôt été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces coûts auprès des abonnés (voir les notes 12 et 16). Hydro One revoit continuellement ses estimations des coûts environnementaux futurs.

Conversion de devises

L'actif et le passif monétaires à court terme en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la fin de l'exercice; les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont portés aux résultats d'exploitation.

Emploi d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux PCGR canadiens exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et les montants présentés des produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations, notamment en raison de futures décisions réglementaires.

3. RÉORGANISATION D'ONTARIO HYDRO

Le 31 mars 2000, la société a émis à la province de l'Ontario 12 920 000 actions privilégiées à dividende cumulatif de 5,5 % et 99 990 actions ordinaires. En contrepartie, la province a pris en charge les obligations de Hydro One, y compris les intérêts courus depuis le 1^{er} avril 1999 en vertu d'un billet et, dans le contexte de la prise en charge des obligations de la société par la province, la SFIEO a libéré Hydro One de ses obligations en vertu de ce billet en date du 31 mars 2000.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

La valeur capitalisée de la société au 1^{er} avril 1999 s'établissait comme suit :

(en millions de dollars canadiens)

Excédent de l'actif sur le passif au 31 mars 1999	2 516
Redressements :	
Élimination de la dette à long terme attribuée par Ontario Hydro	5 382
Élimination des billets à court terme attribués par Ontario Hydro	533
Élimination des intérêts courus attribués	143
Élimination des coûts de la dette reportés attribués	(228)
Titres de créance émis le 1 ^{er} avril 1999	(4 845)
	985
Actif réglementaire – avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite	419
Redressement de l'actif reporté du régime de retraite	164
Passif réglementaire – régime de retraite reporté	(386)
Autres redressements nets	61
	3 759
Représenté par :	
Actions devant être émises (représentées par le billet)	3 759

L'acquisition des entreprises de services de transport, de distribution et d'énergie de la partie apparentée, la SFIEO, a été comptabilisée au montant de l'échange de 8,6 milliards de dollars, qui équivaut à la valeur comptable des actifs acquis et des passifs pris en charge le 1^{er} avril 1999 et, dans le cadre réglementaire actuel, se rapproche de leur juste valeur.

Le montant net réel des actifs et des passifs acquis le 1^{er} avril 1999 était inférieur de 122 millions de dollars aux estimations. Au départ, cet excédent de l'avoir et du passif sur l'actif a été comptabilisé à titre de débiteur. En décembre 2001, Hydro One et la province ont conclu une entente visant le règlement du débiteur de 122 millions de dollars comme un redressement postérieur à la clôture au moyen des capitaux propres. Le redressement des capitaux propres a été appliqué comme une réduction des capitaux propres en actions ordinaires.

4. ACQUISITION DES SOCIÉTÉS MUNICIPALES D'ÉLECTRICITÉ

En 2001, Hydro One a acquis les actions en circulation ou l'actif de 71 (16 en 2000) sociétés municipales d'électricité pour une contrepartie au comptant d'environ 475 million de dollars (23 millions de dollars en 2000). L'actif net identifiable acquis a totalisé environ 347 millions de dollars (17 millions de dollars en 2000), représentant des actifs de 416 millions de dollars (20 millions de dollars en 2000) et des passifs de 69 millions de dollars (3 millions de dollars en 2000). Selon la répartition du prix d'achat, les opérations ont donné lieu à un écart d'acquisition de 128 millions de dollars (6 millions de dollars en 2000). Ces acquisitions ont été comptabilisées au moyen de la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation des sociétés acquises ont été inclus dans les états consolidés des résultats à compter des dates d'acquisition.

L'écart d'acquisition amorti pendant 2001 s'est élevé à 1 million de dollars (néant \$ en 2000). L'écart d'acquisition constaté après le 30 juin 2001, qui n'est pas assujéti à l'amortissement, a été de 93 millions de dollars.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****5. EXPLOITATION, ENTRETIEN ET ADMINISTRATION**

En novembre 1999, Hydro One a approuvé un programme de réduction de l'effectif qui visait à réduire les coûts et a constaté une provision de 60 millions de dollars en 1999. Des coûts de 53 millions de dollars et de 2 millions de dollars ont été imputés respectivement à la provision de 2000 et à celle de 2001. En 2000, un montant de 5 millions de dollars de la provision a été repris et porté au crédit des résultats d'exploitation. En 1999, Hydro One a également réévalué l'utilité de certaines provisions constatées antérieurement par Ontario Hydro et prises en charge par la société le 1^{er} avril 1999. Des provisions restantes de 36 millions de dollars se rapportant au programme de réduction de l'effectif par des départs involontaires et le surplus de biens immobiliers ont été réintégrés dans les résultats d'exploitation de 1999.

6. AMORTISSEMENT

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2001	2000	1999
Amortissement des immobilisations en service	302	280	270
Frais d'enlèvement d'immobilisations	32	24	18
Amortissement des actifs réglementaires et d'autres actifs	50	44	54
	384	348	342

7. REDRESSEMENT DU COÛT TRANSITOIRE

Le redressement du coût transitoire représente l'écart entre les coûts spécifiés dans les ordonnances tarifaires transitoires de la Commission et les coûts engagés par Ontario Hydro pendant les trois premiers mois de 1999, qui étaient permis en vertu de la *Loi sur la Société de l'électricité*. Les coûts compris dans les exigences relatives aux produits de Hydro One ont été plus élevés en raison de paiements en remplacement des impôts des sociétés et d'un montant lié à l'amortissement du recouvrement d'avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite. Ces coûts additionnels ont été contrebalancés en partie par une réduction des charges de financement en raison de la baisse du solde de la dette par suite de la nouvelle structure du capital de la société et d'une diminution des taux d'intérêt, ainsi que de l'élimination de la commission de garantie de la dette provinciale perçue par la province. Le redressement du coût transitoire constitue une charge non récurrente.

Le tableau suivant résume les éléments du redressement du coût transitoire pour les trois premiers mois terminés le 31 mars 1999 :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	1999
Amortissement	10
Paielements en remplacement de l'impôt sur le capital	6
Paielements en remplacement des impôts des sociétés	87
Commission de garantie de la dette provinciale	(8)
Charges de financement	(40)
	55

8. ONTARIO HYDRO INTERNATIONAL INC.

Le 15 septembre 1999, Ontario Hydro International, filiale de la société, a vendu sa participation à la valeur de consolidation de 25 % dans Ontario Quinta A.V.V. (Ontario Quinta), ce qui a donné lieu à un gain avant impôts sur les bénéfices de 32 millions de dollars. Au moment de la vente, Ontario Quinta détenait une participation de 60 % dans Luz del Sur S.A.A., société de distribution d'électricité desservant le sud de Lima, au Pérou, et une participation de 64 % dans Tecsur S.A.A., société d'entretien et de construction de services publics également en exploitation au Pérou.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****9. CHARGES DE FINANCEMENT**

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2001	2000	1999
Intérêts sur les billets à court terme à payer	7	2	-
Intérêts sur la dette à long terme à payer	369	377	411
Moins : Intérêts imputés à la construction en cours	(21)	(22)	(18)
Intérêts gagnés sur des placements	(5)	(17)	(12)
	350	340	381

10. PROVISION POUR PAIEMENTS EN REMPLACEMENT DES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

La provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés (PRIS) diffère du montant qui aurait été comptabilisé en fonction du taux d'imposition fédéral et de l'Ontario combiné prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est comme suit :

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2001	2000	1999
Bénéfice avant provision pour PRIS	641	585	569
PRIS compris dans le redressement du coût transitoire (note 7)	-	-	87
Moins : Bénéfice avant provision pour PRIS pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1999	-	-	(197)
Bénéfice redressé avant provision pour PRIS	641	585	459
Taux d'impôt sur les bénéfices fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	41,74 %	43,95 %	44,62 %
Provision pour PRIS au taux prévu par la loi	268	257	205

Augmentation (diminution) découlant de :

L'application de la méthode de l'impôt exigible aux entreprises réglementées :

Écarts temporaires nets :

Déduction pour amortissement en excédent de l'amortissement	(20)	(44)	(50)
Dépenses liées à l'environnement	(10)	-	-
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(8)	(10)	(7)
Charge liée aux avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite en excédent des (inférieur aux) paiements au comptant	6	(4)	3
Charge liée au programme de réduction de l'effectif en excédent des (inférieur aux) paiements au comptant	-	(23)	27
Divers	14	8	-
Écarts temporaires nets	(18)	(73)	(27)
Écarts permanents :			
Impôt des grandes sociétés	16	15	11
Divers	1	8	5
Écarts permanents nets	17	23	16
Provision pour PRIS	267	207	194
Taux d'imposition réel	41,65 %	35,38 %	42,27 %

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Les impôts futurs des entreprises réglementées n'ont pas été comptabilisés, puisqu'ils devraient être recouvrés au moyen de produits futurs. Au 31 décembre 2001, des passifs d'impôts futurs de 105 millions de dollars (80 millions de dollars en 2000), qui sont fondés sur les taux d'imposition en vigueur, n'avaient pas été comptabilisés. Avant le 1^{er} avril 1999, Hydro One n'était pratiquement pas assujettie aux PRIS.

11. IMMOBILISATIONS

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	Immobilisations en service	Amortissement cumulé	Construction en cours	Total
2001				
Transport	8 150	2 527	178	5 801
Distribution	4 134	1 486	53	2 701
Communications	443	214	39	268
Administration et entretien	608	354	79	333
	13 335	4 581	349	9 103
2000				
Transport	7 968	2 493	144	5 619
Distribution	3 441	1 097	85	2 429
Communications	383	194	5	194
Administration et entretien	583	324	18	277
	12 375	4 108	252	8 519

Les coûts de financement des immobilisations en cours de construction sont capitalisés, y compris la provision pour les fonds utilisés pendant la construction des actifs réglementés et l'intérêt applicables aux actifs non réglementés, et ont totalisé 21 millions de dollars en 2001 (22 millions de dollars en 2000; 18 millions de dollars en 1999).

Les contributions des abonnés de Hydro One sont affectées au coût de l'actif. Les contributions cumulatives des abonnés reçues par la Société pour la construction, déduction faite de l'amortissement, sauf dans le cas de Hydro One Brampton, se sont élevées à 45 millions de dollars (49 millions de dollars en 2000) pour le transport et à 207 millions de dollars (215 millions de dollars en 2000) pour la distribution. La filiale de Hydro One, Hydro One Brampton, à l'instar des autres sociétés municipales d'électricité de l'Ontario, enregistre les contributions pour la construction qu'elle a reçues avant le 1^{er} janvier 2000 dans les immobilisations sous forme de montant brut et amortit ce montant sur la durée de vie restante des immobilisations.

12. ACTIF ET PASSIF RÉGLEMENTAIRES

L'actif et le passif réglementaires peuvent résulter du processus de tarification. Comme le décrit la note 2, Hydro One a enregistré l'actif et le passif réglementaires suivants, qui sont présentés déduction faite de l'amortissement cumulé de 132 millions de dollars (84 millions de dollars en 2000).

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2001	2000
Actif réglementaire :		
Avantages sociaux autres que le régime de retraite	293	335
Environnement	195	-
Préparation au marché	25	17
Divers	6	-
Total de l'actif réglementaire	519	352
Passif réglementaire :		
Régime de retraite reporté	847	452
Total du passif réglementaire	847	452

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Le total des coûts reportés de 89 millions de dollars (42 millions de dollars en 2000) au titre de la préparation au marché de Hydro One inclut l'actif réglementaire de préparation au marché ci-dessus de 25 millions de dollars (17 millions de dollars en 2000) et les coûts des systèmes d'information, actuellement classés comme construction en cours, de 64 millions de dollars (25 millions de dollars en 2000).

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le 1^{er} janvier 2000, Hydro One a établi un régime de retraite contributif à prestations déterminées pour tous les employés permanents de Hydro One et de ses filiales, à l'exception de Hydro One Brampton. Jusqu'à cette date, les employés et retraités continuaient de participer au régime de retraite de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (le «régime de retraite de la SFIEO»), auparavant le régime de retraite et d'assurance d'Ontario Hydro. Le transfert des actifs et des passifs du régime de retraite de la SFIEO aux régimes de retraite des sociétés remplaçantes, notamment le régime de retraite de Hydro One, a eu lieu en 2001.

Les employés de Hydro One Brampton participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), qui regroupe de multiples entreprises du secteur public et est un régime de retraite à cotisations déterminées. Étant donné que Hydro One Brampton est exonérée de verser des cotisations depuis août 1998, aucune cotisation n'a été versée au régime de retraite.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, Hydro One a adopté les recommandations de l'ICCA relativement aux avantages sociaux futurs. Le taux utilisé pour actualiser les avantages sociaux futurs est passé d'un taux de rendement moyen à long terme à un taux d'intérêt fondé sur le marché. Hydro One a appliqué rétroactivement les recommandations, mais n'a pas retraité les états d'exercices comparatifs. L'effet cumulatif de ces recommandations a représenté une augmentation de 211 millions de dollars de l'actif reporté du régime de retraite et du passif réglementaire.

Avant le 1^{er} janvier 2002, Hydro One s'auto-assurait à l'égard des accidents du travail. À compter du 1^{er} janvier 2002, le statut de la société changera en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, en conséquence, Hydro One devra payer des primes à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Aussi, la société a réglé le passif au chapitre des accidents du travail en cours en 2001.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	Régime de retraite		Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite	
	2001	2000	2001	2000
Changement de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées, 1 ^{er} janvier	3 804	3 690	547	434
Redressement lié à l'adoption de la nouvelle norme ¹	-	(230)	-	-
Obligation au titre des prestations constituées, 1 ^{er} janvier, après redressement	3 804	3 460	547	434
Coût des services passés relatif selon les modifications du régime de retraite	23	-	3	14
Coût des services rendus pendant l'exercice	64	55	17	15
Intérêts débiteurs	258	246	37	35
Prestations versées	(220)	(199)	(30)	(39)
Règlement du passif à l'égard des accidents de travail	-	-	(29)	-
Acquisitions de sociétés municipales d'électricité	-	-	10	-
Perte actuarielle nette	237	242	132	85
Programme de réduction de l'effectif	-	-	-	3
Obligation au titre des prestations constituées, 31 décembre	4 166	3 804	687	547
Modification de l'actif du régime de retraite				
Juste valeur de l'actif du régime de retraite, 1 ^{er} janvier	4 407	4 296	-	-
Rendement réel de l'actif	(88)	301	-	-
Cotisations patronales	15	-	-	-
Cotisations salariales	12	16	-	-
Prestations versées	(220)	(199)	-	-
Charges administratives	(6)	(7)	-	-
Juste valeur de l'actif du régime de retraite, 31 décembre	4 120	4 407	-	-
Situation de capitalisation				
(Sans capitalisation) excédent de capitalisation	(46)	603	(687)	(547)
Pertes actuarielles nettes non amorties	872	270	142	-
Coûts des services passés non amortis	21	-	8	11
Actif reporté du régime de retraite (passif au titre des prestations constituées)	847	873	(537)	(536)
Provision pour moins-value ²	-	(421)	-	-
Actif reporté du régime de retraite, déduction faite de la provision pour moins-value (passif au titre des prestations constituées)	847	452	(537)	(536)
Moins : tranche à court terme	-	-	27	27
Actif reporté du régime de retraite, déduction faite de la provision pour moins-value (passif à long terme)	847	452	(510)	(509)

¹ Inclut les coûts des services passés selon les modifications du régime de retraite de 63 millions de dollars constatés à l'adoption de la nouvelle norme.

² La provision pour moins-value diminue l'actif reporté du régime de retraite, le ramenant à l'avantage futur maximal que Hydro One prévoit retirer de l'excédent du régime de retraite.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	Régime de retraite			Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite		
	2001	2000	1999	2001	2000	1999
Composantes du coût net périodique des prestations						
Coût des services rendus au cours de l'exercice,						
déduction faite des cotisations salariales	49	39	58	17	15	16
Intérêts débiteurs	258	246	215	37	35	29
Rendement prévu de l'actif du régime de retraite	(312)	(316)	(275)	-	-	-
Amortissement des pertes (gains) actuariels nets	29	-	(19)	-	(2)	7
Amortissement des coûts des services passés	2	-	-	1	1	-
Programme de réduction de l'effectif	-	-	165	-	(4)	-
Modification de la provision pour moins-value	(421)	31	-	-	-	-
Redressement découlant des ordonnances tarifaires transitoires (note 2)	-	-	(141)	-	-	-
Coût net périodique des prestations	(395) ¹	-	3	55	45	52
Capitalisé dans le coût des immobilisations	-	-	1	22	21	22
Imputé aux résultats d'exploitation	-	-	2	33	24	30

Effet d'une augmentation de 1 % des soins de santé sur :

l'obligation au titre des prestations constituées, au 31 décembre	-	-	-	72	54	35
le coût net périodique des prestations	-	-	-	5	5	4

Effet d'une diminution de 1 % des soins de santé sur :

l'obligation au titre des prestations constituées, au 31 décembre	-	-	-	(58)	(44)	(29)
le coût net périodique des prestations	-	-	-	(4)	(4)	(3)

Hypothèses importantes

Taux d'actualisation moyen pondéré	6,50 %	6,75 %	6,50 %	6,66 %	6,88 %	7,38 %
Taux d'indexation des échelles salariales	3,50 %	3,25 %	3,50 %	3,50 %	3,25 %	3,50 %
Taux de rendement de l'actif du régime de retraite	7,50 %	7,75 %	7,25 %	-	-	-
Augmentation du coût de la vie	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière des employés (en années)	12	14	11	12	14	11
Taux d'augmentation des frais médicaux à long terme ²	-	-	-	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Taux d'augmentation des frais dentaires ³	-	-	-	3,50 %	3,50 %	3,50 %

¹ En raison du redressement du passif réglementaire du montant correspondant, il n'y a aucune incidence sur les résultats d'exploitation.

² Le taux est progressivement passé de 10,00 % à 4,50 % après huit ans (en 2000, de 9,00 % à 4,50 % après cinq ans; en 1999, de 7,20 % à 4,50 % après trois ans).

³ 5,00 % pour cinq ans, 3,50 % par la suite (2000 : 3,50 % par année; 1999 : 3,50 % par année).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****14. DETTE**

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2001	2000
Billets à court terme à payer	410	130
Dettes à long terme		
Billets à payer à la SFIEO	2 972	3 446
Débentures, 6,94 % échéant en 2005	200	200
Débentures, 7,15 % échéant en 2010	400	400
Billet, 6,40 % échéant en 2011	250	-
Débentures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billet, 6,93 % échéant en 2032	300	-
	4 522	4 446
Moins : tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme	443	474
Dettes à long terme	4 079	3 972

La dette à court terme représente les billets à ordre dans le cadre du programme de papier commercial de la société. Les billets, libellés en dollars canadiens, ont diverses échéances ne dépassant pas 365 jours et un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,16 % (5,75 % en 2000).

Libellée en dollars canadiens, la dette à long terme n'est pas garantie et est présentée dans le tableau suivant selon le nombre d'années avant l'échéance :

<i>Années avant l'échéance</i>	<i>Capital impayé sur les billets et les débentures (en millions de dollars canadiens)</i>	<i>Capital impayé sur les billets à payer à la SFIEO (en millions de dollars canadiens)</i>	<i>Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)</i>
1 an	-	443	11,0
2 ans	-	651	7,2
3 ans	-	682	6,8
4 ans	200	507	7,7
5 ans	-	589	10,3
	200	2 872	8,4
6 à 10 ans	650	100	7,6
Plus de 10 ans	700	-	7,2
	1 550	2 972	8,0

Hydro One a obtenu auprès d'un consortium bancaire des lignes de crédit renouvelables de 500 millions de dollars échéant en 2002 et de 250 millions de dollars échéant en 2005, qu'elle n'a pas utilisées. Lorsque ces lignes de crédit seront utilisées, le taux d'intérêt appliqué sera fondé sur les taux de référence canadiens. Ces lignes de crédit appuient le programme de papier commercial de la société. Au 31 décembre 2001, la société détenait aussi des lettres de crédit en circulation de 108 millions de dollars.

15. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE

La valeur comptable de tous les instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, s'approche de sa juste valeur. La juste valeur de la dette à long terme, fondée sur les prix du marché à la fin de l'exercice d'une dette semblable comptant le même nombre d'années avant l'échéance, apparaît dans le tableau suivant :

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2001		2000	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes à long terme	4 522	4 956	4 446	4 873

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Hydro One peut conclure des accords à terme de swap de taux fixe pour couvrir les effets des fluctuations futures des taux d'intérêt sur les emprunts à long terme à taux fixe. Lorsque l'emprunt couvert est conclu, Hydro One met fin à la couverture soit en résiliant le swap de taux ou en concluant un accord de swap compensatoire. Au 31 décembre 2001, des accords de swap compensatoires étaient en cours avec la même contrepartie d'un montant nominal de référence de 167 millions de dollars (néant \$ en 2000) et d'une juste valeur de néant \$. Les accords de swap viennent à échéance en 2011.

Ontario Hydro Energy, filiale de détail non réglementée de Hydro One, offre des contrats de services complets d'électricité à prix fixe aux abonnés résidentiels de l'Ontario. Les contrats de vente, d'une durée maximale de cinq ans, signés à ce jour seront applicables lorsque le libre accès en Ontario entrera en vigueur le 1^{er} mai 2002, ou à une date s'y rapprochant. En vertu des règles du libre accès, Ontario Hydro Energy devra acheter l'électricité que consomment ses abonnés par heure au prix au comptant par heure sur le marché de gros de l'électricité de l'Ontario. Pour couvrir le risque de prix au comptant, Ontario Hydro Energy a conclu des accords financiers de swap d'électricité selon lesquels elle paiera à la contrepartie un prix fixe par MWh et recevra le prix au comptant de l'Ontario. Au 31 décembre 2001, Ontario Hydro Energy détenait des accords pour un volume nominal total de 906 000 MWh à un prix fixe allant de 45 \$ à 50 \$ par MWh jusqu'en avril 2007. Selon la meilleure estimation de la société des futurs tarifs d'électricité en Ontario, la juste valeur des swaps est négligeable.

En outre, Ontario Hydro Energy a passé un certain nombre d'accords de transport et d'achat de gaz à long terme dans le cours normal de ses affaires pour respecter ses contrats de gaz au détail. Les engagements annuels en vertu des contrats d'achat de gaz des cinq années postérieures au 31 décembre 2001 sont les suivants : 7 millions de dollars en 2002; 7 millions de dollars en 2003; 7 millions de dollars en 2004; 7 millions de dollars en 2005 et 6 millions de dollars en 2006.

Les actifs financiers exposent Hydro One au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses engagements, causant une perte financière. Au 31 décembre 2001, on ne relevait aucune concentration importante de risques de crédit à l'égard d'une catégorie d'actifs financiers. La société tire ses produits d'exploitation auprès d'une vaste clientèle, conformément à la convention de répartition des produits conclue entre les sociétés remplaçantes. En conséquence, Hydro One n'a pas tiré de produits importants d'un seul abonné. Au 31 décembre 2001, aucun solde de débiteurs important n'était exigible auprès d'un seul abonné.

La société continuera d'utiliser des instruments dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de prix des marchandises. Les instruments financiers dérivés exposent la société au risque de crédit, puisque la contrepartie peut ne pas respecter ses engagements. Hydro One surveille et minimise le risque de crédit par diverses techniques, dont la négociation avec des contreparties jouissant d'une cote de solvabilité très élevée, limitant ainsi le degré d'exposition total à des contreparties individuelles et en concluant des ententes cadres permettant le règlement net.

16. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2001
Passifs environnementaux	174
Moins : tranche à court terme	(16)
	158

Hydro One a changé sa convention comptable en matière d'obligations environnementales le 1^{er} janvier 2001 et a inscrit un passif correspondant à la valeur actualisée des dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la remise en état des terrains contaminés ainsi qu'à la gestion de la contamination aux BPC. Au 1^{er} janvier 2001, le total des dépenses futures estimatives, selon les règlements en vigueur, s'établissait à 95 millions de dollars en ce qui concerne l'évaluation et à la remise en état des terrains et à 170 millions de dollars pour la gestion des BPC. Ces montants, qui devraient être engagés pendant 2001 et 2002, ont été actualisés au moyen d'un taux d'intérêt de 6,25 % donnant lieu à une obligation environnementale de 190 millions de dollars à l'ouverture de l'exercice, le 1^{er} janvier 2001. En 2001, des dépenses de 26 millions de dollars ont été imputées à cette provision et 10 millions de dollars d'intérêts ont été ajoutés, portant le solde à 174 millions de dollars au 31 décembre 2001. L'estimation de Hydro One en matière de dépenses environnementales futures n'a pas changé en 2001.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Il est difficile d'estimer les coûts environnementaux futurs en raison du resserrement possible des règlements et des progrès des techniques de décontamination. Hydro One analyse de manière continue les facteurs influant sur ses estimations de coûts et l'état environnemental de ses propriétés. Les coûts liés aux enquêtes ou à la remise en état de ces propriétés peuvent dépasser les montants estimatifs actuels selon les résultats des examens.

Les bilans consolidés antérieurs à 2001 n'ont pas été retraités en fonction de cette nouvelle convention, puisqu'elle ne s'appliquait pas à la tarification avant 2001.

17. CAPITAL SOCIAL***Actions ordinaires et privilégiées***

Le 31 mars 2000, la société a émis à la province de l'Ontario 12 920 000 actions privilégiées à dividende cumulatif de 5,5 %, d'une valeur de rachat de 25,00 \$ l'action et 99 990 actions ordinaires, portant le total des actions ordinaires en circulation à 100 000. La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées et d'actions ordinaires. En décembre 2001, Hydro One et la province ont conclu un accord pour régler des débiteurs s'élevant à 122 millions de dollars à titre de redressement postérieur à la clôture par le truchement des capitaux propres (voir la note 3). Le redressement des capitaux propres a été appliqué en réduction de l'avoir en actions ordinaires. La province devrait adopter une résolution visant la réduction du capital déclaré à des fins légales de 122 millions de dollars à compter du 31 décembre 2001.

Les actions privilégiées donnent droit à un dividende cumulatif annuel de 18 millions de dollars, payable trimestriellement. Les actions privilégiées sont rachetables au gré de la province au prix de 25,00 \$ l'action, plus tout dividende accumulé et impayé, si la province vend un certain nombre de ses actions ordinaires de la société au public, de sorte qu'elle détiendra moins de 50 % des actions ordinaires de la société. Hydro One peut décider de régler le prix de rachat, en totalité ou en partie, en émettant des actions ordinaires additionnelles à la province. Si la province n'exerce pas son droit de rachat, la société pourrait rajuster le dividende sur les actions privilégiées afin que le rendement soit inférieur de 0,50 % au rendement du marché d'alors des actions privilégiées à dividende semblable. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans des cas précis, et ont priorité de rang sur les actions ordinaires au moment d'une liquidation.

Dividendes

Les dividendes sur actions ordinaires sont déclarés au gré du conseil d'administration de Hydro One et recommandés par la direction en fonction des résultats d'exploitation, de la situation financière, des besoins de liquidités et d'autres facteurs pertinents comme la pratique de l'industrie et les attentes des actionnaires.

En 2001, des dividendes sur actions privilégiées de 18 millions de dollars (31 millions de dollars en 2000) et des dividendes sur actions ordinaires de 240 millions de dollars (371 millions de dollars en 2000) ont été déclarés. Les dividendes déclarés en 2000 consistent en 13 millions de dollars de dividendes sur actions privilégiées et 158 millions de dollars de dividendes sur actions ordinaires, qui ont été déclarés à l'égard des neuf mois terminés le 31 décembre 1999.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé comme étant le bénéfice net de l'exercice, après dividendes sur les actions privilégiées cumulatifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice. Le résultat par action de 1999 et 2000 tient compte de l'émission d'actions ordinaires du 31 mars 2000.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Avant le 1^{er} avril 1999, Hydro One, Ontario Power Generation Inc. (OPG), l'Office de la sécurité des installations électriques et la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité étaient, dans les faits, des unités fonctionnelles d'Ontario Hydro. Au moment de la réorganisation d'Ontario Hydro, l'Office de la sécurité des installations électriques et la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité sont devenues des apparentés de Hydro One parce qu'elles sont toutes contrôlées par la province.

Hydro One reçoit des produits pour les services de transport, conformément à la convention de répartition des produits (voir la note 2). Les produits tirés du transport pour 2001 comprennent 1 213 millions de dollars (1 182 millions de dollars en 2000; 1 164 millions de dollars en 1999) se rapportant à ces services.

Hydro One reçoit une partie de ses produits des services de distribution, conformément à la convention de répartition des produits qui prendra fin à l'entrée en vigueur du libre accès (voir la note 2). En vertu de cette convention, les produits tirés de la distribution comprennent un montant de 52 millions de dollars (59 millions de dollars en 2000; 106 millions de dollars en 1999) se rapportant à ces services.

Hydro One reçoit également des produits tirés de l'alimentation en électricité de 19 collectivités éloignées du Nord selon la convention de répartition des produits (voir la note 2). Les produits de la distribution de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 comprennent 21 millions de dollars (17 millions de dollars en 2000; 15 millions de dollars en 1999) se rapportant à ces services.

Hydro One reçoit des montants d'assistance à la tarification en régions rurales tirés des produits perçus auprès des abonnés par la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (la province avant le 1^{er} avril 1999) (voir la note 2). Les produits tirés de la distribution de 2001 comprennent 127 millions de dollars (127 millions de dollars en 2000; 127 millions de dollars en 1999) se rapportant à ce programme, dont 5 millions de dollars (7 millions de dollars en 2000; 7 millions de dollars en 1999) ont été versés à des sociétés municipales d'électricité relativement aux conventions d'annexion.

Hydro One a acheté pour 1 265 millions de dollars d'électricité auprès de OPG en 2001 (857 millions de dollars en 2000; 900 millions de dollars en 1999). Hydro One a aussi conclu avec OPG des swaps d'électricité pour payer un taux fixe et recevoir un taux variable portant sur un volume nominal de 906 000 MWh, d'une durée de cinq ans, à partir de la date d'entrée en vigueur du libre accès.

Hydro One a plusieurs conventions de niveau de service avec les autres sociétés remplaçantes, en particulier OPG. Ces services comprennent des services extérieurs et généraux ainsi que d'ingénierie, de logistique, de télécommunications et de technologie de l'information. Les produits tirés de la prestation de services aux autres sociétés remplaçantes, et les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à l'achat de services auprès des autres sociétés de remplacement sont résumés dans le tableau suivant :

*Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)*

	2001	2000	1999
Produits d'exploitation			
Transport	16	61	58
Distribution	7	3	6
	23	64	64
Exploitation, entretien et administration			
Transport	3	15	32
Distribution	1	3	15
	4	18	47

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Au 31 décembre 2001, un montant de dette à long terme de 2 972 millions de dollars (3 446 millions de dollars en 2000) était à payer à la SFIEO. Les charges de financement de 2001 comprennent les intérêts débiteurs de 288 millions de dollars (330 millions de dollars en 2000; 411 millions de dollars en 1999) sur cette dette. La dette attribuée pour la période précédant le 1^{er} avril 1999 comprenait des obligations et des billets à payer à la province ainsi qu'à des parties non apparentées. Pour ce qui est de la dette attribuée, Hydro One a versé à la province une commission de garantie de la dette. Depuis le 1^{er} avril 1999, la province ne garantit plus la dette de Hydro One et, par conséquent, celle-ci ne versera plus cette commission.

La provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés a été payée ou le sera à la SFIEO et des dividendes ont été versés ou le seront à la province (voir la note 2).

Les montants à payer à des apparentés ou à recevoir de ceux-ci par suite des opérations susmentionnées sont comme suit :

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2001	2000
Débiteurs	119	144
Créditeurs et charges à payer	(167)	(157)

Les montants à payer à OPG concernant des achats d'électricité de 167 millions de dollars (81 millions de dollars en 2000) sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

19. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aux fins des états consolidés des flux de trésorerie, le poste «Dette bancaire» du bilan est présenté déduction faite des «espèces et quasi-espèces».

Les variations des soldes hors caisse liés à l'exploitation comprennent ce qui suit :

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2001	2000	1999
(Augmentation) diminution des débiteurs	(149)	25	(16)
Diminution (augmentation) des matières et des fournitures	9	16	(16)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	334	(46)	128
(Diminution) augmentation des intérêts courus	(7)	(8)	78
Augmentation (diminution) des créditeurs à long terme et des charges à payer	3	6	(72)
Augmentation des avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite	1	13	36
Divers	(3)	17	(20)
	188	23	118

Autres renseignements :

Intérêts payés	383	384	324
Paiements en remplacement des impôts des sociétés	241	213	169

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****20. ÉVENTUALITÉS*****Poursuites***

Par suite de l'acquisition par Hydro One de certains actifs, passifs, droits et obligations liés aux services de transport et de distribution et aux services énergétiques d'Ontario Hydro, Hydro One a remplacé Ontario Hydro comme partie dans un certain nombre de poursuites. En 1995, Torcom Communications Inc. (Torcom) a désigné Ontario Hydro comme l'un de plusieurs défendeurs dans une poursuite en dommages-intérêts de 150 millions de dollars ciblant en outre l'exécution précise de certains contrats et un redressement par voie d'injonction interlocutoire. Torcom voulait acheter certains appareils de télécommunications appartenant à une société en faillite auprès du syndic désigné d'office. Les appareils avaient été installés sur une propriété d'Ontario Hydro en vertu d'un permis octroyé au propriétaire original. Torcom allègue qu'elle a conclu un accord avec Ontario Hydro pour l'installation permanente des appareils sur la propriété d'Ontario Hydro et qu'Ontario Hydro ne s'est pas conformée au contrat et a fait obstacle à ses efforts pour acheter les appareils auprès du syndic. Peu de choses se sont passées depuis 1995, année où Ontario Hydro a déposé une demande de précisions à l'égard des allégations à son endroit. Ontario Hydro n'a pas reçu de réponse à sa demande et n'a pas encore présenté de défense. Hydro One pense qu'il y a des arguments de défense solides quant à la plainte contre Ontario Hydro et que l'issue de ce litige devrait avoir un effet négligeable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives.

Hydro One est l'un des nombreux défendeurs dans le cadre d'une poursuite devant la Cour de l'Ontario (Division générale) intentée le 18 octobre 1995 et portant sur le titre ancestral de certains terrains dans la ville de Sarnia. Le demandeur, la Bande indienne des Chippewas de Sarnia, allègue que les terrains n'ont pas été correctement remis avant qu'une patente de la Couronne soit émise en 1853 et que, par conséquent, les propriétaires subséquents qui ont pris possession des terrains en vertu de la patente ne détiennent pas de titre de propriété valable. Hydro One maintient des installations de transport sur des parties des terrains faisant l'objet du litige. Hydro One ne peut évaluer les coûts qui pourraient résulter d'une décision défavorable à son endroit. Le 30 avril 1999, un jugement sommaire a été rendu, rejetant la poursuite contre Ontario Hydro et certains des défendeurs. Le 27 mai 1999, le demandeur a interjeté appel du jugement sommaire auprès de la cour d'appel de l'Ontario. De plus, plusieurs défendeurs ont également interjeté appel du jugement sommaire et d'autres parties, notamment Hydro One, ont déposé un appel incident. Les appels ont été entendus en juin 2000. Dans une décision rendue le 21 décembre 2000, la Cour d'appel a rejeté l'appel du demandeur et accueilli celui des autres parties. Le demandeur a déposé une requête pour pourvoi devant la Cour suprême du Canada. Le 8 novembre 2001, la Cour suprême a rejeté la requête avec dépens, confirmant ainsi la décision de la Cour d'appel. Le 18 décembre 2001, le demandeur a déposé une requête en reconsidération demandant que soit renversé la requête pour pourvoi ou que soit émise une ordonnance pour une audition de la demande de pourvoi. De telles ordonnances sont rares et ne sont rendues que dans des circonstances exceptionnelles. Hydro One croit qu'il est peu probable que l'issue de ce litige ait une incidence notable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives.

Le 29 mars 1999, la Bande des premières nations de Whitesand a intenté une poursuite devant la Cour de l'Ontario (Division générale), dont les défendeurs sont la province, le Procureur général du Canada, Ontario Hydro, la SFIEO, OPG et la société. Le 24 mai 2001, la Bande de Whitesand a déposé une autre poursuite semblable à la première contre les mêmes parties. Cette poursuite est motivée par le moyen de procédure utilisé par la province dans sa défense alléguant que l'avis de la première poursuite ne respectait pas la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne*. Ces poursuites réclament une mesure de redressement déclaratoire, une mesure de redressement par injonction et des dommages-intérêts d'un montant indéterminé. La Bande de Whitesand allègue que, depuis au moins la première moitié du XX^e siècle, Ontario Hydro a érigé des barrages et des centrales ainsi que d'autres installations sur les terrains traditionnels de la bande ou touchant ceux-ci et que ces installations ont causé des dommages aux membres de la bande et aux terrains, y compris d'importantes inondations et de l'érosion. La Bande de Whitesand réclame également, en vertu des droits issus de traités, une part des profits provenant des activités de ces installations d'Ontario Hydro, un droit à une hausse des rentes établies par traité et des dédommagements pour les coûts engagés dans le cadre de négociations antérieures portant sur les griefs de la bande à l'égard d'Ontario Hydro. La Bande de Whitesand a invoqué plusieurs causes d'action, dont la violation du droit de propriété, la violation d'une obligation fiduciaire, la nuisance et la négligence. À ce jour, Hydro One n'a pas produit de défense. La société a déposé une demande de précisions comme les autres défendeurs. À la réception de ces précisions, elle déposera une défense. Les demandes en justice se rapportant aux activités d'Ontario Hydro (c.-à-d. inondation) sont

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

des questions dont la responsabilité incombe à OPG en vertu des ordonnances de transfert selon la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Hydro One croit qu'il est peu probable que le résultat de ce litige aura des effets nuisibles importants sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives.

Transfert d'actifs

Le 1^{er} avril 1999, dans le cadre de l'acquisition de ses activités, Hydro One a acquis et pris en charge les actifs et passifs, les droits et les obligations des entreprises de transport et de distribution d'électricité ainsi que de services énergétiques d'Ontario Hydro, à l'exception de certains actifs de transport et de distribution et d'autres actifs situés sur des terres gardées pour des bandes ou des groupes d'Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada). Le transfert du titre de ces actifs ne s'est pas produit, car, à l'origine, les autorisations accordées par le Ministre canadien des Affaires indiennes et du Nord canadien pour la construction et l'exploitation de ces actifs ne pouvaient être cédées sans le consentement du Ministre et des bandes ou groupes d'Indiens visés ou, dans plusieurs cas, parce que les autorisations avaient expiré ou n'avaient pas été correctement émises. Hydro One gère ces actifs, qui sont détenus pour l'instant par la SFIEO.

Hydro One a amorcé des négociations avec les bandes et les groupes d'Indiens visés afin d'obtenir les autorisations et consentements nécessaires pour effectuer le transfert de ces actifs de transport, de distribution et autres. Hydro One ne peut prédire le montant total qu'elle pourrait devoir payer pour obtenir les autorisations et consentements nécessaires. Hydro One s'attend à payer plus de 850 000 \$ par année, ce qui était le montant versé auparavant à ces bandes et groupes d'Indiens par Ontario Hydro et était le montant total des coûts permis en vertu des ordonnances tarifaires transitoires. Si, après avoir pris toutes les mesures raisonnables, Hydro One ne peut autrement obtenir les autorisations et consentements des bandes et groupes d'Indiens, la SFIEO gardera ces actifs pour une période indéterminée. Par contre, Hydro One pourrait devoir déplacer ces actifs des terres autochtones à d'autres endroits à un coût qui serait élevé ou, dans un petit nombre de cas, abandonner une ligne et la remplacer par des groupes générateurs diesel. Dans de tels cas, Hydro One ferait une demande auprès de la Commission pour récupérer ces coûts dans des ordonnances tarifaires futures.

21. CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu de contrats de location-exploitation pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2001 et au total par la suite sont comme suit : 19 millions de dollars en 2002; 15 millions de dollars en 2003; 13 millions de dollars en 2004; 7 millions de dollars en 2005; 6 millions de dollars en 2006 et 6 millions de dollars par la suite.

22. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro One comporte trois secteurs isolables :

- I) l'entreprise de transport, dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport et de raccordement et qui est responsable du transport de l'électricité dans l'ensemble du réseau électrique de l'Ontario;
- II) l'entreprise de distribution, dont l'activité principale consiste à livrer et à vendre de l'électricité aux abonnés;
- III) un secteur «Divers» qui comprend principalement les services énergétiques, les télécommunications, le siège social et les résultats d'Ontario Hydro International.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

La désignation des secteurs d'activité est fondée à la fois sur le statut réglementaire et sur la nature des produits et services offerts. Les conventions comptables suivies par les secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (voir la note 2). Les informations sectorielles se présentent comme suit :

*Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)*

	2001	2000	1999
Transport			
Produits	1 259	1 260	1 237
Exploitation, entretien et administration	354	433	423
Amortissement	219	198	179
Bénéfice sectoriel avant redressement du coût transitoire, commission de garantie de la dette provinciale et charges de financement	686	629	635
Distribution			
Produits	2 158	1 703	1 793
Exploitation, entretien et administration	391	388	382
Achats d'électricité	1 265	857	900
Amortissement	163	143	152
Bénéfice sectoriel avant redressement du coût transitoire, commission de garantie de la dette provinciale et charges de financement	339	315	359
Divers			
Produits	49	32	95
Exploitation, entretien et administration	79	42	58
Achats d'électricité	2	2	39
Amortissement	2	7	11
(Perte) sectorielle avant redressement du coût transitoire, commission de garantie de la dette provinciale et charges de financement	(34)	(19)	(13)
Dépenses en capital			
Transport	274	280	327
Distribution	715	175	186
Divers	45	14	16
	1 034	469	529

31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	2001	2000
Total de l'actif		
Transport	6 693	6 477
Distribution	4 416	3 434
Divers	122	86
	11 231	9 997

Tous les produits, coûts et actifs, selon le cas, sont gagnés, engagés ou détenus au Canada, sauf pour les activités d'Ontario Hydro International avant 2000 (voir la note 8).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****23. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR**

En vigueur le 1^{er} mars 2002, la société transférera environ 900 employés affectés aux processus de technologie de l'information et à divers autres processus d'affaires existants à Cap Gemini Ernst & Young. Cette initiative permettra à Hydro One de se concentrer sur ses activités de transport et de distribution de base et de faire appel à des fournisseurs externes concurrentiels pour d'autres services.

Cap Gemini Ernst & Young fournira des services à Hydro One par l'entremise d'une nouvelle entité, Inergi LP (Inergi). Dans le cadre de cette entente d'une durée de dix ans, Inergi procurera à Hydro One une gamme de services, y compris la technologie de l'information, le service à la clientèle et le processus d'approvisionnement ainsi que certains services de ressources humaines et de finances. La fourchette de prix pour ces services se situe initialement entre 90 millions de dollars et 130 millions de dollars par année et fera l'objet d'une étude comparative externe tous les trois ans pour assurer qu'Hydro One paie un prix compétitif et continuellement amélioré.

24. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les états financiers consolidés correspondants ont été reclassés à partir des états déjà présentés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers consolidés du 31 décembre 2001.

25. RAPPROCHEMENT AVEC LES PCGR AMÉRICAINS

Les états financiers consolidés de Hydro One ont été dressés selon les PCGR canadiens, lesquels sont conformes, à la plupart des égards, aux PCGR américains. En vertu des PCGR canadiens et américains, certaines des conventions comptables de la société diffèrent de celles qui seraient suivies par les entreprises œuvrant dans un milieu à tarifs non réglementés.

Les écarts importants entre les PCGR canadiens, comme utilisés dans la préparation de ces états financiers consolidés, et les PCGR américains sont résumés ci-dessous.

États consolidés des résultats

*Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)*

	2001	2000	1999
Bénéfice net	374	378	375
Redressements : augmentation (diminution)			
Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite a)	(2)	(6)	8
Charges de réduction de l'effectif b)	-	(60)	45
Radiations générales c)	(2)	(2)	(24)
Bénéfice net et résultat global (PCGR américains)	370	310	404
Bénéfices non répartis à l'ouverture	200	292	-
Dividendes	(258)	(402)	-
Excédent de l'actif sur le passif au 31 mars 1999	-	-	(2 870)
Excédent de l'actif sur le passif à l'ouverture (PCGR américains)	-	-	2 758
Excédent de l'actif sur le passif à la clôture (PCGR américains)	-	-	-
Bénéfices non répartis au 31 décembre (PCGR américains)	312	200	292

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Bilans consolidés**

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2001	2000
Actif : augmentation (diminution)		
Immobilisations en service a), c)	19	24
Actif réglementaire – environnement d)	-	190
Actif réglementaire – impôt reporté e)	118	97
Passif : (augmentation) diminution		
Créditeurs et charges à payer c)	8	8
Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite a)	(4)	(11)
Passifs environnementaux d)	-	(190)
Passif d'impôt reporté e)	(118)	(97)
	23	21

a) Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite

En vertu des PCGR américains, les gains ou les pertes actuariels sont immédiatement inscrits dans les résultats d'exploitation. En vertu des PCGR canadiens, ces montants peuvent être reportés ou amortis sur la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des employés. En vertu des PCGR américains, le passif des autres avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2001 et les coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi en 2001 auraient été supérieurs de 4 millions de dollars en raison de la constatation immédiate de la perte actuarielle (11 millions de dollars de plus en 2000; 13 millions de dollars de moins en 1999 en raison d'un gain) découlant d'un changement du taux de règlement courant pratiqué sur le marché au 31 décembre. De ce montant, 2 millions de dollars auraient été imputés aux résultats d'exploitation (6 millions de dollars imputés en 2000; 8 millions de dollars crédités en 1999) et 2 millions de dollars auraient été capitalisés (5 millions de dollars capitalisés en 2000; 5 millions de dollars crédités en 1999), au titre des coûts liés aux immobilisations.

b) Charges de réduction de l'effectif

En vertu des PCGR canadiens avant le 1^{er} janvier 2000, les coûts liés aux programmes de réduction de l'effectif étaient constatés au moment où la direction approuvait ces réductions, et où les coûts pouvaient être raisonnablement estimés. En vertu des PCGR américains, les coûts liés aux programmes de réduction de l'effectif ne peuvent être constatés que si le programme respecte des critères précis supplémentaires et, dans le cas de programmes de retraite volontaire, si les employés acceptent réellement une offre de retraite anticipée.

Une provision d'Ontario Hydro pour des charges de réduction de l'effectif de 15 millions de dollars a été attribuée à Hydro One le 1^{er} avril 1999. Des dépenses réelles de réduction de l'effectif de 1 million de dollars ont été engagées en 1999. Les 14 millions restants ont été repris et portés au crédit des résultats d'exploitation en 1999. En vertu des PCGR américains, la provision originale et le montant repris n'auraient pas été comptabilisés et les dépenses réelles engagées auraient été imputées aux résultats d'exploitation de 1998 et 1999.

En 1999, Hydro One a également constaté une nouvelle provision pour des charges de réduction de l'effectif de 60 millions de dollars et en 2000, Hydro One a repris 5 millions de dollars de cette provision et les a portés au crédit des résultats d'exploitation. En vertu des PCGR américains, la provision originale n'aurait pas été comptabilisée en 1999. Une provision de 55 millions de dollars aurait plutôt été inscrite en 2000 lorsque des employés ont réellement accepté l'offre de retraite anticipée. Par conséquent, le bénéfice en vertu des PCGR américains aurait été inférieur de 60 millions de dollars en 2000 en raison de la combinaison de la provision pour réduction de l'effectif de 55 millions de dollars et de l'absence d'un crédit de 5 millions de dollars provenant de la reprise en 2000 d'une partie de la provision constatée en 1999 en vertu des PCGR canadiens.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****c) Radiations générales**

In 1997, Ontario Hydro a constaté une charge de 33 millions de dollars se rapportant à la cession future de certains centres d'exploitation extérieurs, qui représentait une réduction de valeur des immobilisations de 25 millions de dollars et une provision pour coûts après emménagement non discrétionnaires de 8 millions de dollars. En vertu des PCGR américains, les immobilisations seraient demeurées au bilan à titre d'actifs détenus pour utilisation future et l'amortissement de 2 millions de dollars par année se serait poursuivi. De plus, la provision pour coûts après emménagement non discrétionnaires n'aurait pas été constatée.

En 1993, Ontario Hydro a enregistré une provision pour biens immobiliers de 22 millions de dollars qui a été reprise par Hydro One et portée au crédit des résultats d'exploitation en 1999. En vertu des PCGR américains, la provision et sa reprise ultérieure n'auraient pas été constatées.

d) Coûts environnementaux

La modification de convention comptable du 1^{er} janvier 2001 a rendu Hydro One conforme aux PCGR américains pendant 2001. Avant le 1^{er} janvier 2001 Hydro One avait pour principe de passer en charges les coûts en règlement des dommages environnementaux passés au fur et à mesure qu'ils étaient engagés. L'établissement des tarifs de transport et de distribution de la société était également fondé sur ce principe. Aux fins des PCGR américains, un passif actualisé et un actif réglementaire de 190 millions de dollars auraient existé au 31 décembre 2000, et seraient équivalents au solde d'ouverture du 1^{er} janvier 2001 en vertu des PCGR canadiens (voir les notes 12 et 16).

e) Impôt sur les bénéfices reportés

Dans le cas d'une entreprise à tarifs réglementés, les PCGR américains exigent que les passifs et les actifs d'impôts reportés soient présentés dans le bilan. Dans la mesure où l'on prévoit inclure les impôts reportés dans les tarifs approuvés facturés aux abonnés, la société inscrirait un actif réglementaire. Le montant des impôts reportés présenté aux fins des PCGR américains, fondé sur les taux d'imposition en vigueur, est calculé d'après l'information figurant dans la note 10.

f) Acquisitions des sociétés municipales d'électricité

Comme l'indique la note 4 afférente aux états financiers consolidés, Hydro One a acquis un certain nombre de sociétés municipales d'électricité pendant l'exercice. En vertu des PCGR américains, la société doit fournir de l'information supplémentaire sur les résultats d'exploitation comme si les acquisitions avaient eu lieu au début de la période précédente. Le tableau suivant résume les résultats d'exploitation pro forma non vérifiés de la société pour les exercices terminés les 31 décembre 2001 et 2000, en supposant que les acquisitions de société municipale d'électricité ont été parachevées le 1^{er} janvier 2000.

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2001	2000
Produits	3 720	3 496
Bénéfice net	356	347

g) Consolidation proportionnelle des coentreprises

En vertu des PCGR canadiens, Hydro One a comptabilisé son placement indirect dans Ontario Quinta selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Selon les PCGR américains, le placement indirect de Hydro One dans Ontario Quinta aurait été comptabilisé à la valeur de consolidation. Cependant, les règlements relatifs aux valeurs mobilières des États-Unis permettent à Hydro One d'omettre du rapprochement avec les PCGR américains les différences résultant de l'emploi de la méthode de la consolidation proportionnelle.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Le tableau suivant résume les effets sur les résultats d'exploitation et la situation financière de l'utilisation de la méthode de consolidation proportionnelle pour comptabiliser le placement dans Ontario Quinta avant la vente de celui-ci. L'effet sur le bénéfice net est le même que si la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée.

*Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)*

	2001	2000	1999
Produits	-	-	69
Exploitation, entretien et administration	-	-	24
Achats d'électricité	-	-	37
Amortissement	-	-	4
Charges de financement	-	-	-
Bénéfice net	-	-	4

h) Redressement du coût transitoire

Comme l'indique la note 7 afférente aux états financiers consolidés, la société a inscrit un redressement du coût transitoire dans les trois premiers mois de 1999. En vertu des PCGR américains, le redressement du coût transitoire ne serait pas constaté à titre de poste de coûts distincts pour les trois premiers mois de 1999 et serait plutôt déduit des produits.

i) État des flux de trésorerie

En vertu des PCGR américains, la dette bancaire n'est pas incluse dans l'établissement des espèces et des quasi-espèces aux fins de l'état des flux de trésorerie. La dette bancaire est classée à titre d'activité de financement.

j) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les contrats de swap d'électricité et de taux d'intérêt (voir la note 15) sont des instruments financiers dérivés tel que les définit le Statement of Financial Accounting Standard (SFAS) No. 133, *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*. Selon le SFAS No. 133, les swaps de taux d'intérêt seraient constatés à titre de couvertures des flux de trésorerie liés aux emprunts prévus. Dans la mesure où les contrats de swap sont de réelles couvertures, les variations de la juste valeur seraient présentées dans le poste «Autres éléments du résultat global» et transférées dans les résultats d'exploitation lorsque l'intérêt sur les emprunts couverts serait constaté. En outre, les primes ou les escomptes, comptabilisés lorsque Hydro One met fin à des couvertures se rapportant à des exigences relatives à un emprunt futur, seraient présentées dans le poste «Autres éléments du résultat global» et transférées dans les résultats d'exploitation lorsque l'intérêt sur les emprunts couverts serait constaté. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2001 était de néant et le montant de 2,2 millions de dollars reçu en prime était négligeable. Par conséquent, l'application du SFAS No. 133 n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats d'exploitation ni sur la situation financière.

Selon le SFAS No.133, les swaps d'électricité seraient présentés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Ils seraient comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie liés aux achats d'électricité au comptant prévus nécessaires pour respecter les contrats de vente au détail de la société. Dans la mesure où les contrats sont de réelles couvertures, les variations de la juste valeur seraient présentées dans le poste «Autres éléments du résultat global» et transférées dans les résultats d'exploitation lorsque les achats couverts seraient constatés dans les résultats d'exploitation. La juste valeur des swaps d'électricité au 31 décembre 2001 est négligeable. Par conséquent, l'application du SFAS No. 133 n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats d'exploitation ni sur la situation financière.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****k) Futures recommandations comptables**

Le 30 juin 2001, le Financial Accounting Standard Board (FASB) a publié l'énoncé SFAS No. 141, *Business Combinations*, qui élimine la méthode de la fusion d'intérêts communs pour comptabiliser les regroupements d'entreprises et exige que la méthode d'acquisition soit utilisée. De plus, l'énoncé, requiert que les immobilisations incorporelles soient réévaluées pour déterminer si elles doivent être classées séparément de l'écart d'acquisition ou dans celui-ci. L'énoncé SFAS No. 141 s'applique aux regroupements d'entreprises amorcés après le 30 juin 2001. Le 1^{er} juillet 2001, Hydro One a adopté le chapitre 1581, *Regroupements d'entreprises*, du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés qui est conforme au SFAS No. 141. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence importante sur les résultats d'exploitation ni sur la situation financière de la société.

Le 30 juin 2001, le FASB a publié le SFAS No. 142, *Goodwill and Other Intangible Assets*, qui élimine l'amortissement des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels dont la durée de vie utile est indéfinie. Le SFAS No. 142 exige que l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels qui ne sont pas assujettis à l'amortissement soient soumis à un test de dépréciation annuel. Le SFAS No. 142 s'applique aux exercices ouverts après le 15 décembre 2001. Le 1^{er} janvier 2002, Hydro One adoptera le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui est conforme au SFAS No. 142. L'application de provisions de non-amortissement ne devrait pas entraîner une importante hausse du bénéfice net. Pendant 2002, la société réalisera des tests de dépréciation, dont le premier aura lieu le 1^{er} janvier 2002, et ne prévoit pas que les résultats de ces tests auront une incidence importante sur ses résultats d'exploitation ni sur sa situation financière.

Le 30 juin 2001, le FASB a approuvé le SFAS No. 143, *Accounting for Asset Retirement Obligation*, portant sur les obligations relatives à la mise hors service d'immobilisations ayant une longue durée de vie. Le SFAS No. 143 exige qu'un passif soit constaté dans les états financiers au titre des obligations de mise hors service d'actifs respectant des critères précis. La mesure de l'obligation initiale représente environ la juste valeur plus le montant équivalent inscrit représentant l'augmentation de la valeur de l'immobilisation capitalisée. L'immobilisation sera amortie conformément à la convention d'amortissement normale et le passif sera accru pour tenir compte de l'augmentation de l'intérêt. En outre, une charge sera inscrite aux résultats d'exploitation jusqu'à ce que l'obligation soit réglée. Les entreprises réglementées peuvent constater un actif ou un passif réglementé pour refléter les écarts temporaires entre le moment où les coûts sont constatés aux fins comptables et celui où ils le sont aux fins de la tarification. Le SFAS No. 143 s'applique aux exercices ouverts après le 15 juin 2002. On ne peut déterminer pour le moment si l'adoption du SFAS No. 143 aura une incidence importante.

Le 3 octobre 2001, le FASB a approuvé le SFAS No. 144, *Accounting for the Impairment or Disposal of Long-Lived Assets*, qui traite de la comptabilité et de l'information financière pour la dépréciation et le retrait d'immobilisations ayant une longue durée de vie. Bien que le SFAS No. 144 remplace le SFAS No. 121, *Accounting for the Impairment of Long-Lived Assets and for Long-Lived Assets to Be Disposed Of*, il conserve plusieurs des dispositions essentielles de cet énoncé. Le SFAS n° 144 remplace aussi les dispositions du Accounting Principles Board Opinion 30, *Reporting the Results of Operations - Reporting the Effects of Disposal of a Segment of a Business, and Extraordinary, Unusual and Infrequently Occurring Events and Transactions* en matière de comptabilité et d'information financière pour l'abandon d'une unité d'exploitation. Toutefois, le SFAS No. 144 conserve l'obligation de présenter séparément les activités abandonnées et l'unité d'exploitation dont les activités ont été abandonnées ou qui est destinée à être vendue. Le SFAS No. 144 s'applique aux exercices ouverts après le 15 décembre 2001. La société estime que l'adoption du SFAS No. 144 n'aura pas d'incidence importante.

HYDRO ONE INC.**SOMMAIRE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET DES STATISTIQUES
D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES¹**

*Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)*

	2001	2000	1999	1998	1997
Données tirées de l'état des résultats					
Produits	3 466	2 995	3 125	3 048	3 099
Charges					
Exploitation, entretien et administration ²	824	863	863	723	706
Achats d'électricité	1 267	859	939	1 165	1 250
Amortissement	384	348	342	300	302
Redressement du coût transitoire ³	-	-	55	-	-
Commission de garantie de la dette provinciale ⁴	-	-	8	31	32
Actif reporté du régime de retraite ⁵	-	-	-	(204)	-
	2 475	2 070	2 207	2 015	2 290
Autres produits					
Gain à la vente d'un placement ⁶	-	-	32	-	-
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	991	925	950	1 033	809
Charges de financement	350	340	381	559	584
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	641	585	569	474	225
Provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés ⁷	267	207	194	-	-
Bénéfice net	374	378	375	474	225
Résultat par action ordinaire de base et dilué (en dollars canadiens)	3 562	3 182	-	-	-

¹ Avant le 1^{er} avril 1999, les résultats d'exploitation et les situation financières auraient pu être différents si Hydro One avait été une société autonome ayant sa propre direction et sa propre structure du capital, plutôt qu'une unité fonctionnelle d'Ontario Hydro.

² Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de 1999 incluent une charge nette de 24 millions de dollars liée au programme de réduction de l'effectif et la reprise de certaines provisions. En 1997, le conseil d'administration d'Ontario Hydro a approuvé une charge de 79 millions de dollars liée à ses centres d'exploitation extérieurs, certains coûts de programmes, le regroupement d'installations et les réductions prévues de l'effectif.

³ Le redressement du coût transitoire est une charge ponctuelle liée aux trois premiers mois de 1999 (voir la note 7).

⁴ La commission de garantie de la dette provinciale est une commission annuelle égale à la moitié de un pour cent (0,5 %) de l'encours de la dette totale garantie par la province au 31 décembre précédent. Cette commission a été abolie en date du 1^{er} avril 1999 (voir la note 18).

⁵ La *Loi de 1998 sur l'électricité* permet à Hydro One de réduire les cotisations patronales au régime de retraite jusqu'à concurrence du montant permis par la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) en vigueur le 1^{er} avril 1998. En conséquence, l'actif reporté du régime de retraite a été augmenté de 204 millions de dollars et un crédit correspondant a été inscrit à aux résultats d'exploitation de 1998.

⁶ Le gain à la vente d'un placement a trait à la vente d'une participation de 25 % dans Ontario Quinta (voir la note 8).

⁷ Depuis le 1^{er} avril 1999, Hydro One est tenue d'effectuer des paiements en remplacement des impôts des sociétés (voir les notes 2 et 10).

HYDRO ONE INC.
SOMMAIRE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET DES STATISTIQUES
D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES¹ (suite)

Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2001	2000	1999	1998	1997
Données tirées du bilan					
Total de l'actif	11 231	9 997	10 090	9 435	9 059
Autres données financières					
BAIIA ⁸	1 375	1 273	1 292	1 333	1 111
Dépenses en capital :					
Transport	274	280	327	171	176
Distribution	715	175	186	188	126
Divers	45	14	16	35	22
Ratios					
Couverture de l'actif net par rapport à la dette à long terme ⁹	1,88	1,90	1,83	1,43	1,37
Couverture des bénéfices ¹⁰	2,53	2,37	2,19	1,82	1,37
PCGR américains (en dollars canadiens)					
Bénéfice net et résultat global	370	310	404	446	272
Bénéfices non répartis	312	200	292	-	-
Couverture des bénéfices ¹⁰	2,52	2,20	2,26	1,77	1,45
Statistiques d'exploitation					
Transport :					
Unités transportées (TWh)	146,9	146,9	144,1	143,0	144,8
Demande de pointe du système (MW)	25 269	23 428	23 435	22 443	22 197
Total des lignes de transport (en kilomètres)	28 387	28 490	28 889	29 066	29 080
Distribution :					
Unités distribuées (TWh)	21,3	17,6	18,1	18,3	18,8
Total des lignes de distribution (en kilomètres)	122 399	113 880	113 400	116 947	119 182
Abonnés ¹¹	1 193 089	957 474	933 990	977 835	973 439
Total de l'effectif	4 815	4 468	5 632	5 221	5 222

⁸ Le BAIIA représente le bénéfice avant les charges de financement, la provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés et l'amortissement et n'inclut pas le revenu de financement.

⁹ La couverture de l'actif net par rapport à la dette à long terme correspond au total de l'actif moins le total du passif, exclusion faite de la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, divisé par la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an.

¹⁰ La couverture des bénéfices a été calculée comme étant la somme du bénéfice net, des intérêts courus bruts (excluant les intérêts capitalisés) et de la provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés, divisée par la somme des intérêts bruts et des dividendes sur actions privilégiées cumulatifs. Le 31 mars 2000, des dividendes sur actions privilégiées de 13 millions de dollars ont été déclarés pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999. En conséquence, le ratio de couverture des bénéfices aurait été de 2,30 en 2000 (2,13 selon les PCGR américains) et de 2,26 en 1999 (2,33 selon les PCGR américains) compte tenu des dividendes déclarés.

¹¹ Au 1^{er} avril 1999, Hydro One comptait environ 934 000 abonnés de détail. La diminution par rapport aux exercices antérieurs à 1999 découlait des annexions prévues par la *Loi sur la Société de l'électricité* d'une petite partie des installations par plusieurs sociétés municipales d'électricité. Les augmentations postérieures tiennent compte des acquisitions de sociétés municipales d'électricité.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION
DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints de Ontario Power Generation Inc. sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsqu'il existe plus d'une méthode comptable, la direction a choisi celle qu'elle jugeait la plus appropriée. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations visant l'exercice courant ne peuvent se terminer avec certitude qu'au cours de futurs exercices. Les états financiers consolidés ont été préparés correctement dans les limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles au 30 janvier 2002.

La direction maintient un système de contrôles internes en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, que les actifs sont protégés et que les opérations sont effectuées conformément à l'autorisation de la direction. Ce système est surveillé et évalué par la direction, le service de vérification interne et le groupe de gestion du risque.

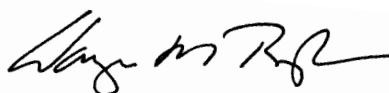
Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs précise l'étendue de leur vérification et leur opinion.

Le comité de vérification du conseil d'administration est composé d'administrateurs indépendants. Les membres du comité de vérification rencontrent périodiquement les membres de la direction ainsi que les vérificateurs internes et externes afin de s'assurer que chaque groupe s'acquitte de ses responsabilités respectives, et d'examiner les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration. Les vérificateurs externes ont eu accès direct et sans restriction au comité de vérification, avec et sans la présence des membres de la direction, pour discuter de la vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière par Ontario Power Generation Inc. et l'efficacité du système de contrôles internes.

Le 30 janvier 2002



Ronald W. Osborne
Le président et chef de la direction,



Wayne M. Bingham
Le vice-président exécutif et chef des finances,

ONTARIOPOWER
GENERATION

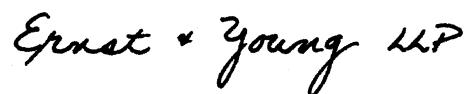
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de Ontario Power Generation Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2001 et 2000, et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Ontario Power Generation Inc. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2001 et 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



ERNST & YOUNG s.r.l.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 23 janvier 2002

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre		Retraité (notes 2 et 15)
(en millions de dollars, sauf pour le résultat par action)	2001	2000
Produits	6 239	5 978
Charges d'exploitation		
Exploitation, entretien et administration	2 559	2 365
Combustible	1 259	1 271
Achat d'électricité	879	180
Amortissement (notes 5 et 6)	810	764
Impôt foncier et impôt sur le capital	308	379
Coûts de restructuration (note 17)	67	-
	5 882	4 959
Bénéfice d'exploitation	357	1 019
Intérêts débiteurs nets	139	140
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	218	879
Impôts sur les bénéfices (note 3)		
Exigibles	(65)	310
Futurs	131	79
	66	389
Bénéfice net	152	490
Résultat par action ordinaire de base et dilué	0,59	1,91
Actions ordinaires en circulation (millions)	256,3	256,3

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des bénéfices non répartis

Exercices terminés les 31 décembre		Retraité (notes 2 et 15)
(en millions de dollars)	2001	2000
Bénéfices non répartis au début de l'exercice comme présentés antérieurement	691	291
Retraitement (notes 2 et 15)	(124)	(9)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice après retraitement	567	282
Bénéfice net	152	490
Dividendes	(375)	(205)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	344	567

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre	2001	Retraité (notes 2 et 15) 2000
<i>(en millions of dollars)</i>		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	152	490
Rajustements pour les éléments hors caisse :		
Amortissement	810	764
Actif reporté du régime de retraite	21	19
Avantages postérieurs à l'emploi	(13)	73
Impôts sur les bénéfices futurs	131	79
Provision pour restructuration (note 17)	67	-
Divers	53	65
	<u>1 221</u>	<u>1 490</u>
Fonds pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires	(427)	(414)
Dépenses de gestion des déchets nucléaires	(56)	(43)
Variations nettes des autres actifs et passifs à long terme	(67)	(107)
Variations du fonds de roulement hors caisse :		
Débiteurs	(50)	(38)
Impôts sur les bénéfices recouvrables	(77)	-
Stocks de combustible	(293)	136
Matières et fournitures	(60)	(4)
Créditeurs et charges à payer	33	261
	<u>224</u>	<u>1,281</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Activités d'investissement		
Dépenses pour immobilisations	(739)	(585)
Produit provenant de la cession du contrôle de Bruce (note 16)	370	-
Produit net tiré (achat) de placements à court terme	296	(335)
Produit de la vente d'immobilisations	12	16
	<u>(61)</u>	<u>(904)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Activités de financement		
Effets à court terme émis (remboursés)	(150)	150
Remboursement de la dette à long terme et obligation au titre du contrat de location-acquisition (note 7)	(203)	-
Dividendes	(375)	(205)
	<u>(728)</u>	<u>(55)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	(565)	322
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	565	243
	<u>-</u>	<u>565</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice		

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre		Retraité (notes 2 et 15)
(en millions de dollars)	2001	2000
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 4)	-	565
Placements à court terme (note 4)	39	335
Débiteurs	1 010	968
Impôts sur les bénéfices recouvrables	77	-
Stocks de combustible	537	288
Matières et fournitures	35	37
	<u>1 698</u>	<u>2 193</u>
Immobilisations (note 5)		
Immobilisations corporelles	14 460	13 842
Moins : amortissement cumulé	1 479	910
	<u>12 981</u>	<u>12 932</u>
Autres actifs		
Actif reporté du régime de retraite (notes 2 et 15)	330	482
Fonds pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires (note 6)	1 208	781
Effet à long terme à recevoir (note 16)	225	-
Matières et fournitures	179	192
Débiteurs à long terme et autres actifs	65	52
	<u>2 007</u>	<u>1 507</u>
	<u>16 686</u>	<u>16 632</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

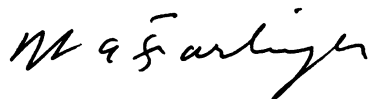
Bilans consolidés

Aux 31 décembre		Retraité (notes 2 et 15)
(en millions de dollars)	2001	2000
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 505	1 406
Effets à court terme à payer (note 8)	-	150
Produits reportés à moins d'un an (note 16)	13	-
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 7)	205	204
	<u>1 723</u>	<u>1 760</u>
Dette à long terme (note 7)	<u>3 015</u>	<u>3 219</u>
Autres passifs		
Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires (note 6)	4 724	4 482
Avantages postérieurs à l'emploi (notes 2 et 15)	924	1 032
Créditeurs à long terme et charges à payer	336	298
Produits reportés (note 16)	215	-
Passifs d'impôt futurs (note 3)	279	148
	<u>6 478</u>	<u>5 960</u>
Avoir de l'actionnaire		
Actions ordinaires (note 10)	5 126	5 126
Bénéfices non répartis (notes 2 et 15)	344	567
	<u>5 470</u>	<u>5 693</u>
	<u>16 686</u>	<u>16 632</u>

Éventualités et engagements (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Au nom du conseil d'administration,


William A. Farlinger

Président du Conseil


Ronald W. Osborne

Président et chef de la direction

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2001 ET 2000

1. Description De L'entreprise

Ontario Power Generation Inc. a été constituée le 1er décembre 1998 selon la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Dans le cadre de la restructuration de Ontario Hydro, en vertu de la Loi de 1998 sur l'électricité, et du secteur de l'électricité en Ontario, Ontario Power Generation Inc. et ses filiales (collectivement appelée « OPG ») ont acquis et pris en charge certains actifs, passifs, employés, droits et obligations liés aux activités de production d'électricité de Ontario Hydro le 1er avril 1999, date du début de l'exploitation. Ontario Hydro a continué d'exercer ses activités sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIÉO »), avec le mandat de gérer et de rembourser la dette impayée et les autres obligations de Ontario Hydro.

2. Sommaire Des Principales Conventions Comptables

Méthode de comptabilisation

Les états financiers consolidés de OPG ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui exigent que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses relativement aux montants présentés pour les actifs, passifs, produits et charges et à la présentation d'actifs et de passifs éventuels.

Consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Ontario Power Generation Inc. et de ses filiales. Ontario Power Generation Inc. comptabilisent ses participations dans les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Stocks

Les stocks de combustible sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

Les matières et fournitures sont évaluées au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette, à l'exception de pièces de rechange spécifiques uniques à certaines installations nucléaires ou à combustible fossile. Le coût des pièces de rechange spécifiques est imputé aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante de ces installations et est classé comme un actif à long terme.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les frais d'intérêts engagés pendant la construction sont capitalisés dans le coût de l'immobilisation.

Le taux d'amortissement utilisé pour les différentes catégories d'immobilisations est fondé sur leur durée de vie utile estimative. Les coûts d'enlèvement des immobilisations qui n'apparaissent pas dans la présente période ou dans les périodes antérieures sont imputés à la dotation aux amortissements.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf les ordinateurs et l'équipement de transport et de travail qui le sont selon la méthode de l'amortissement dégressif comme suit :

Centrales nucléaires	25 à 40 ans
Centrales à combustible fossile	40 à 50 ans
Centrales hydroélectriques	100 ans
Installations d'administration et d'entretien	50 ans
Ordinateurs et équipement de transport et de travail – amortissement dégressif	9 % à 40 %
Principaux logiciels d'application	7 ans

Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires

OPG constate un passif à l'égard de l'enlèvement d'immobilisations et de la gestion des déchets nucléaires en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent puisqu'elle peut estimer le montant et l'échéancier des charges en trésorerie futures reliées à ces activités. Lorsque OPG a commencé ses activités le 1er avril 1999, les coûts suivants ont été constatés comme passif :

- La valeur actualisée des coûts de démantèlement des installations nucléaires et à combustible fossile à la fin de leur durée de vie utile.
- La valeur actualisée de la partie coût fixe de tout programme de gestion des déchets nucléaires requis, sans égard au volume de déchets produits.
- La valeur actualisée de la partie coût variable de tout programme de gestion des déchets nucléaires tenant compte des volumes de déchets réels, engagée jusqu'au 1er avril 1999.

Afin d'inclure les déchets produits chaque année, le passif relatif aux coûts de gestion des déchets nucléaires est augmenté du montant correspondant imputé aux résultats comme charge d'amortissement ou de combustible. OPG procède par paiements prédéterminés pour la couverture du passif d'enlèvement d'immobilisations et de gestion des déchets nucléaires. Le fonds ainsi constitué sert uniquement à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires. OPG a l'intention de confier ce fonds à un dépositaire à l'extérieur de la société. Les coûts réels engagés pour les programmes de gestion des déchets nucléaires sont déduits des sommes détenues dans ce fonds.

La revalorisation découle du fait que les passifs pour l'élimination des déchets nucléaires et les frais futurs d'enlèvement d'immobilisations sont comptabilisés au bilan à leur valeur actualisée nette. La charge pour revalorisation représente le rajustement résultant du retraitement des passifs de façon à refléter l'incidence sur les passifs futurs de l'inflation sur les estimations de coûts et sur la valeur temporelle de l'argent. La revalorisation est présentée aux états financiers consolidés comme partie intégrante de l'amortissement.

Les coûts d'exploitation permanents engagés pour le stockage temporaire du combustible nucléaire épuisé pendant la durée d'exploitation utile de la centrale sont comptabilisés dans les charges d'exploitation permanentes et les dépenses en capital.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation proviennent principalement de la vente d'électricité sur le marché de gros, aux clients industriels d'envergure de l'Ontario et sur les marchés interconnectés des États-Unis, du Québec et du Manitoba. Les prix de l'électricité de gros des clients de l'Ontario sont facturés selon des tarifs groupés, qui comprennent le transport et d'autres charges connexes. OPG reçoit les paiements groupés et distribue les fonds aux sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro en vertu de l'entente de répartition des produits. Selon les conditions de l'entente de répartition des produits, le solde des fonds non distribués garantit à OPG des produits prévus de 4 ¢/kWh, fondés sur la combinaison de la demande d'électricité prévue et la composition de la clientèle ainsi que sur un montant fixe pour services connexes. Les variations entre la demande prévue et la demande réelle et la composition de la clientèle auront un effet sur le produit réel par kWh consenti à OPG.

Les produits d'exploitation autres qu'énergétiques comprennent des produits tirés de l'analyse et de la conception techniques, des services connexes et techniques, de la vente d'isotopes, de la location, des intérêts créditeurs liés à la location de Bruce Power et des gains et pertes de change. Pour ce qui est des autres contrats, les produits d'exploitation sont constatés lorsque les services sont rendus ou lorsque les produits sont livrés.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires à court terme libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Tout gain ou perte en résultant figure dans les autres produits.

Instruments dérivés

OPG conclut divers instruments de couverture pour la gestion du risque de change et du risque du prix des marchandises par des instruments dérivés comme les contrats à terme, les options d'achat et de vente et les swaps d'énergie. Lorsque les instruments dérivés servent de couverture pour gérer le risque de OPG face aux fluctuations du prix des marchandises ou aux variations du change, les gains ou les pertes sur les instruments couverts sont constatés lorsque l'opération sous-jacente est effectuée. Les gains ou les pertes de couverture de change sont comptabilisés dans les autres produits d'exploitation. Les gains ou les pertes de couverture du prix des marchandises sont inscrits dans les produits d'exploitation d'énergie ou dans les achats d'électricité.

Espèces et quasi-espèces et placements à court terme

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'argent en dépôt et les instruments du marché monétaire liquides dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours à la date d'achat. Tous les instruments du marché monétaire liquides dont l'échéance est de plus de 90 jours et moins d'un an à la date d'achat sont constatés comme des placements à court terme. Ces titres sont inscrits aux bilans consolidés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Les intérêts gagnés sur les espèces, quasi-espèces et placements à court terme sont contrebalancés par les intérêts débiteurs dans les états consolidés des résultats.

Impôts sur les bénéfices et autres impôts

OPG est responsable, en vertu de la Loi de 1998 sur l'électricité des paiements en remplacement d'impôts à SFIÉO. Ces paiements sont calculés conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur l'imposition des corporations (Ontario) et sont modifiés conformément aux règlements de la Loi de 1998 sur l'électricité.

OPG utilise la méthode du passif fiscal selon laquelle les impôts sur les bénéfices futurs représentent les incidences fiscales nettes des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale.

OPG est tenue de faire des paiements en remplacement d'impôts fonciers sur ses actifs de production à SFIÉO. Ces paiements, ainsi que les impôts fonciers et les frais sur les revenus bruts, devraient équivaloir au total des impôts fonciers payés par les sociétés fermées. La province a instauré les frais sur les revenus bruts en date du 1er janvier 2001 pour restructurer le paiement des impôts fonciers municipaux, les redevances d'utilisation d'énergie hydraulique et les paiements en remplacement des impôts fonciers des installations hydroélectriques de OPG. Les paiements des frais sur les revenus bruts sont établis à partir des produits d'exploitation bruts tirés de la production annuelle d'électricité des centrales hydroélectriques et dépendent des prix de l'électricité et de la production hydroélectrique.

Recherche et développement

Les frais de développement liés directement à la conception ou à la construction d'une immobilisation précise sont capitalisés au titre du coût de l'immobilisation. Les frais de recherche et développement engagés pour régler des obligations à long terme comme des passifs de gestion des déchets nucléaires, pour lesquels des provisions spécifiques existent déjà, sont imputés au passif correspondant. Tous les autres frais de recherche et de développement, qui ne peuvent être reportés, sont passés en charges dans l'exercice où ils sont engagés.

Charges de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi offerts par OPG comprennent les régimes de retraite, l'assurance-vie collective, les soins de santé, les prestations en cas d'invalidité prolongée et les indemnités pour accident du travail. OPG comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite et du régime d'avantages postérieurs à l'emploi. Les actifs de la caisse de retraite sont évalués à des valeurs axées sur la valeur marchande afin de déterminer les gains et les pertes actuariels. Lorsque la constatation de la mutation d'employés et du transfert des avantages postérieurs à l'emploi se traduit par une compression et un règlement des obligations, la compression est comptabilisée avant le règlement. Les obligations et charges de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées annuellement par des actuaires indépendants d'après les hypothèses les plus probables de la direction.

Les charges de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts de services rendus de l'exercice, les intérêts débiteurs sur les obligations, le rendement prévu des actifs des régimes de retraite, les rajustements liés aux modifications des régimes et les changements d'hypothèses qui se traduisent en gains ou en pertes actuariels. Les coûts des services passés résultant des modifications des régimes de retraite et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime. L'excédent du gain ou de la perte net cumulatif non amorti, au delà de 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes de retraite selon le plus élevé des deux montants, est aussi amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés.

En 2001, OPG a modifié sa convention comptable relativement aux variations des gains ou des pertes actuariels nets pour amortir le gain ou la perte net cumulatif non amorti au delà de 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur axée sur la valeur marchande des actifs du régime de retraite selon le plus élevé des deux montants. Auparavant, la variation totale des gains ou des pertes actuariels nets était amortie sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés et les actifs du régime de retraite étaient évalués à la valeur marchande aux fins de l'établissement des gains et pertes actuariels. La modification de la convention comptable à l'égard des régimes de retraite et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi a été appliquée rétroactivement au 1er avril 1999.

L'incidence de la modification de la convention comptable en matière de régimes de retraite et de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que la révision des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à la suite d'une évaluation de l'historique des demandes de prestations de OPG pour 2000 sont comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2001	2000
Diminution des bénéfices non répartis à l'ouverture – 1er janvier	(124)	(9)
Augmentation (diminution) du bénéfice net en raison :		
De la modification de la convention comptable sur les régimes de retraite	(40)	(144)
De la modification de la convention comptable sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	10	(3)
De la révision des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi <i>(note 15)</i>	-	(32)
Des impôts sur les bénéfices	(2)	64
Diminution des bénéfices non répartis à la fermeture – 31 décembre	(156)	(124)
Diminution du résultat par action de base et dilué	(0,12)	(0,45)

Résultat par action

En 2000, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié une nouvelle version du chapitre 3500, Résultat par action, du Manuel, qui est en vigueur pour les exercices ouverts le 1er janvier 2001. Étant donné que OPG n'a émis aucun titre dilutif depuis le 1er avril 1999, cette révision n'a aucune incidence sur les présents états financiers consolidés.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses influant sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et les passifs éventuels présentés en date des états financiers et sur les montants des produits et charges présentés pour les périodes visées. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Impôts Sur Les Bénéfices

Le rapprochement du taux réel d'imposition et du taux prévu par la loi se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2001	Retraité <i>(notes 2 et 15)</i> 2000
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	218	879
Taux d'imposition fédéral et provincial combiné prévu par la loi, y compris la surtaxe	41,2%	43,9%
Taux prévu par la loi appliqué au bénéfice comptable	90	386
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :		
Impôts des grandes sociétés en sus de la surtaxe	33	25
Modifications pratiquement en vigueur des taux d'imposition	(46)	(18)
Divers	(11)	(4)
	(24)	3
Provision pour impôts sur les bénéfices	66	389
Taux réel d'imposition	30,3%	44,3%

Les composantes importantes de la provision pour charge d'impôts sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en millions de dollars)</i>	2001	Retraité <i>(notes 2 et 15)</i> 2000
Charge d'impôts actuelle (recouvrement)	(65)	310
Charge d'impôts future (économies) :		
Modification des écarts temporaires	177	97
Modifications pratiquement en vigueur des taux d'imposition	(46)	(18)
Provision pour impôts sur les bénéfices	66	389

Les impôts sur les bénéfices payés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 se sont établis à 207 millions de dollars (136 millions de dollars en 2000).

Les incidences fiscales des écarts temporaires donnant lieu à des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en millions de dollars)</i>	2001	Retraité <i>(notes 2 et 15)</i> 2000
Actifs d'impôts futurs :		
Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires	1 388	1 552
Autres passifs	297	358
	<u>1 685</u>	<u>1 910</u>
Passifs d'impôts futurs :		
Immobilisations	1 393	1 608
Fonds pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires	364	278
Autres actifs	207	172
	<u>1 964</u>	<u>2 058</u>
Passifs d'impôts futurs nets	<u>279</u>	<u>148</u>

4. Espèces Et Quasi-Espèces Et Placements À Court Terme

Les espèces et quasi-espèces au 31 décembre 2001 comprennent l'argent en dépôt de néant (dette bancaire de 51 millions de dollars en 2000) et des quasi-espèces de néant (616 millions de dollars en 2000). Les placements à court terme totalisaient 39 millions de dollars au 31 décembre 2001 (335 millions de dollars en 2000). Le rendement obtenu des placements à court terme en cours au 31 décembre 2001 s'établissait à 3,75 % (de 5,55 % à 5,96 % en 2000).

5. Immobilisations Et Amortissement

La dotation aux amortissements se compose de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2001	2000
Amortissement	576	540
Revalorisation (taux de 5,75 %)	198	202
Passif lié à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires	34	21
Frais d'enlèvement d'immobilisations	2	1
	<u>810</u>	<u>764</u>

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2001	2000
Immobilisations corporelles		
Centrales	12 738	12 361
Autres immobilisations	770	706
Construction en cours	952	775
	<u>14 460</u>	<u>13 842</u>
 Moins : amortissement cumulé		
Centrales	1 227	744
Autres immobilisations	252	166
	<u>1 479</u>	<u>910</u>
	<u>12 981</u>	<u>12 932</u>

L'intérêt capitalisé à 6 % (6 % en 2000) pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2001 s'est élevé à 29 millions de dollars (19 millions de dollars en 2000).

6. Enlèvement D'immobilisations Et Gestion Des Déchets Nucléaires

Les déchets nucléaires provenant des centrales nucléaires de OPG sont constitués de faisceaux de combustible nucléaire radioactifs et de déchets radioactifs de faible activité et d'activité moyenne. De plus, certains éléments des centrales deviennent contaminés au fil du temps, ce qui nécessite le démantèlement complet et le déclassement sûr de chaque centrale nucléaire. OPG a également l'obligation de déclasser ses installations non nucléaires.

Le passif net pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires fondé sur la valeur actualisée consiste en ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2001	2000
Passif pour gestion des déchets nucléaires	4 814	4 561
Passif pour enlèvement d'immobilisations nucléaires	2 556	2 417
	<u>7 370</u>	<u>6 978</u>
Passif pour enlèvement d'immobilisations non nucléaires	127	126
	<u>7 497</u>	<u>7 104</u>
Moins : produits à recevoir de la province de l'Ontario	2 773	2 622
	<u>4 724</u>	<u>4 482</u>

La comptabilisation des charges pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires exige le recours à des hypothèses importantes pour leur calcul, puisque ces programmes se déroulent sur plusieurs décennies. Le déclassement des centrales exige des estimations de flux de trésorerie jusqu'en 2071. Le taux d'intérêt utilisé pour calculer la valeur actualisée des passifs ci-dessus au 31 décembre 2001 était de 5,75 % (5,75 % en 2000) et les taux d'accroissement des coûts variaient de 2 % à 3 % (2 % à 3 % en 2000). En vertu des conditions du contrat de location avec Bruce Power L.P. (« Bruce Power »), OPG a toujours la responsabilité des immobilisations nucléaires et des passifs pour gestion des déchets nucléaires se rapportant aux centrales nucléaires Bruce.

Des hypothèses importantes sous-tendant plusieurs facteurs techniques et d'exploitation sont également utilisées pour le calcul des charges à payer et font l'objet d'examens périodiques. Des modifications de ces hypothèses, ainsi que des hypothèses touchant la synchronisation des programmes ou les technologies utilisées, pourraient avoir des répercussions importantes sur la valeur totale des charges à payer. Il existe un certain risque entourant la mesure des coûts de ces programmes, qui peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse, compte tenu de la durée prolongée des programmes et de l'évolution rapide de la technologie appelée à être utilisée dans la gestion des déchets nucléaires.

Passif au titre des coûts de gestion des déchets nucléaires

Le passif au titre des coûts de gestion des déchets nucléaires représente les coûts de gestion des faisceaux de combustible nucléaire épuisé hautement radioactif de même que les coûts de gestion des déchets nucléaires radioactifs à faible activité et d'activité moyenne. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des coûts à payer pour le combustible épuisé incluent : la gestion à long terme des faisceaux de combustible nucléaire épuisé par le stockage en couches géologiques profondes; la mise en service prévue en 2025 d'installations de stockage de combustible nucléaire épuisé; et une distance moyenne de transport de 1 000 kilomètres entre les centrales nucléaires et les installations de stockage. Des solutions de rechange au procédé d'enfouissement pourraient être techniquement possibles et seront examinées. L'augmentation des coûts à payer pour le combustible nucléaire épuisé de l'exercice est imputée aux charges de combustible.

Les charges pour la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne comprennent les coûts de la gestion de ces déchets dans le cadre de l'exploitation des centrales nucléaires, la gestion intermédiaire des déchets, ainsi que les coûts de leur élimination définitive à long terme. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des coûts à payer liés aux déchets nucléaires de faible activité et d'activité moyenne incluent : la mise en service en 2015 d'installations d'élimination des déchets de faible activité; le costockage d'une partie des déchets de faible activité et d'une partie de déchets d'activité moyenne dans une même installation à partir de 2015; le costockage du reste des déchets d'activité moyenne et de combustible épuisé à partir de 2034. L'augmentation des coûts à payer pour les déchets nucléaires de faible activité et d'activité moyenne de l'exercice est imputée à l'amortissement.

Passif pour l'enlèvement d'immobilisations nucléaires

Les coûts à payer pour l'enlèvement d'immobilisations nucléaires comprennent les coûts du déclassement des centrales nucléaires au terme de leur durée de vie utile. Les hypothèses importantes utilisées pour l'estimation des coûts futurs d'enlèvement des immobilisations nucléaires incluent : le déclassement des centrales nucléaires pendant la période de 2028 à 2058 selon un calendrier de démantèlement reporté (les réacteurs demeureront à l'arrêt sûr pendant les 30 ans précédant le démantèlement) et la distance moyenne de transport de 1 000 kilomètres entre les centrales nucléaires et les installations de stockage.

Passif pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires

Les coûts à payer pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires comprennent principalement les coûts de déclassement des centrales à combustible fossile et des installations générant de l'eau lourde au terme de leur durée de vie utile. L'hypothèse importante utilisée pour l'estimation des coûts futurs d'enlèvement des centrales à combustible fossile est fondée sur la date probable de cette mise hors service, soit de 2005 à 2025.

OPG ne constitue pas de provision pour les frais d'enlèvement des centrales hydroélectriques, les coûts pour ce type d'installation ne pouvant faire l'objet d'une estimation raisonnable étant donné la longue durée de vie utile de ces centrales. Compte tenu des efforts déployés pour l'entretien ou la reconstruction, on suppose que des ouvrages de régularisation des eaux seront nécessaires dans un avenir prévisible.

Produits à recevoir de la province de l'Ontario pour la gestion des déchets nucléaires

Le 1er avril 1999, la Province s'est engagée envers le financement par la Province, ou par son mandataire, de certaines charges de gestion des déchets nucléaires et d'enlèvement d'immobilisations engagées avant le 1er avril 1999. Les charges admissibles sont actuellement en voie d'être définies avec la Province. Les produits à recevoir de la Province, d'un montant de 2 773 millions de dollars, représentent l'engagement de 2 622 millions de dollars au 1er janvier 2001, ainsi que 151 millions de dollars en intérêts courus pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2001 au taux de 5,75 % (5,75 % en 2000). Le taux d'intérêt fait actuellement l'objet de négociations avec la Province et pourrait changer. On ne prévoit pas d'écart important du solde du passif découlant du taux d'intérêt définitif.

Fonds distincts et rôle des parties externes

OPG contribue aux fonds distincts constitués pour couvrir les charges non financées liées à l'enlèvement des immobilisations nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. OPG a l'intention de confier ces fonds à un dépositaire à l'extérieur de la société et de les utiliser exclusivement pour la gestion des déchets nucléaires et l'enlèvement des immobilisations nucléaires.

En avril 2001, le ministère des Ressources naturelles du Canada a déposé un projet de loi sur les déchets de combustible nucléaire qui exigerait que les propriétaires de tels déchets au Canada mettent sur pied, comme entité juridique distincte, une société de gestion des déchets nucléaires et créent un fonds pour financer les charges relatives aux déchets de combustible nucléaire. La société de gestion des déchets nucléaires proposera des solutions de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et recommandera la méthode à adopter. Ses responsabilités comprendront l'approbation périodique par le gouvernement fédéral des plans de gestion. De plus, cet organisme établira les responsabilités financières qui incombent à chacun des propriétaires de déchets de combustible nucléaire. L'approbation du projet de loi est prévue pour 2002.

Outre le fonds constitué par l'entremise de la société de gestion des déchets nucléaires pour gérer les déchets de combustible nucléaire, OPG maintiendra des fonds distincts en vue de l'élimination des autres déchets nucléaires et de l'enlèvement des immobilisations nucléaires. Tant que l'aspect juridique des fonds distincts n'aura pas été défini, OPG continuera de mettre de côté ces fonds à l'intérieur de la société et gèrera leur investissement et leur croissance séparément de ses autres liquidités. L'apport aux fonds distincts s'élèvera à environ 400 millions de dollars par année. OPG prévoit ajouter à ces fonds pendant la durée de vie restante estimative de ses centrales nucléaires.

Le fonds constitué pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires se compose de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2001	2000
Fonds pour l'enlèvement des immobilisations nucléaires	491	462
Fonds pour la gestion des déchets nucléaires	717	319
	1 208	781

Le fonds distinct inclut l'intérêt gagné de 57 millions de dollars (39 millions de dollars en 2000) pendant 2001.

Convention sur des fonds affectés aux immobilisations et déchets

OPG et les hauts fonctionnaires du ministère des Finances de l'Ontario sont parvenus à une entente quant aux principes directeurs d'une convention sur l'établissement, le financement et la gestion de fonds distincts suffisants pour acquitter les frais de déclasserement des centrales nucléaires et de gestion de déchets nucléaires à long terme. OPG serait tenue de verser aux fonds distincts nucléaires pendant la durée de vie restante estimative de la centrale nucléaire une contribution qui, ajoutée au revenu gagné et à une contribution de SFIÉO, couvrirait les coûts admissibles estimés en date du 1er avril 1999. La Province ou son mandataire limiteraient le risque financier de OPG face aux augmentations de certains des coûts de gestion des déchets nucléaires.

si la valeur actualisée de ces coûts dépassait certains seuils. Pour mettre en œuvre ces principes, il faudra toutefois négocier une convention définitive et obtenir les autorisations nécessaires de la Province, y compris des décrets ministériels.

Dans le cadre de la convention proposée, la Province ou son mandataire fourniraient à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN »), comme l'exige la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, une garantie que seront constitués les fonds nécessaires pour acquitter la totalité des obligations de déclasserment des centrales nucléaires et la gestion des déchets nucléaires. Cette garantie se rapporte à la partie du passif qui n'est pas financée par les fonds distincts internes de OPG ou par la Province au titre des produits à recevoir à ce jour. En retour, OPG paiera à la Province des frais de 0,5 % de la valeur de cette garantie. On prévoit l'entrée en vigueur de cette garantie en 2002, une fois la convention proposée définitive.

7. Dette À Long Terme

La dette à long terme se compose de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2001	2000
Effets à payer à SFIÉO	3 200	3 400
Obligations liées au contrat de location-acquisition	20	23
	3 220	3 423
Moins : les éléments échéant à moins d'un an		
Effets de premier rang à payer à SFIÉO	200	200
Obligations liées au contrat de location-acquisition	5	4
	205	204
Dette à long terme	3 015	3 219

Détails des effets à long terme de OPG en cours au 31 décembre 2001 :

Échéance	Taux d'intérêt (%)	Capital en cours (\$ CA)		
		Effets de premier rang	Effets subordonnés	Total
2002	5,44	200	-	200
2003	5,49	200	-	200
2004	5,62	300	-	300
2005	5,71	300	-	300
2006	5,78	300	-	300
2007	5,85	400	-	400
2008	5,90	400	-	400
2009	6,01	350	-	350
2010	6,60	-	375	375
2011	6,65	-	375	375
		2 450	750	3 200

Les effets de premier rang confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir le paiement complet des montants dus à leur égard, avant les porteurs des effets subordonnés.

Les intérêts versés pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2001 se sont élevés à 202 millions de dollars (206 millions de dollars en 2000), dont 199 millions de dollars se rapportent à l'intérêt payé sur la dette à long terme en 2001 (202 millions de dollars en 2000).

8. Facilités De Crédit À Court Terme

OPG détient une facilité de crédit de 600 millions de dollars auprès de certaines banques à charte canadiennes (« convention de crédit bancaire ») pour financer le fonds de roulement et à des fins générales pour l'entreprise. Les montants prélevés sur cette facilité de crédit peuvent être en dollars canadiens ou américains à des taux variables, fondés sur certains taux de référence, dont le taux préférentiel, le taux d'acceptation bancaire et le TIOL. Cette facilité est renouvelable en mars 2002.

OPG a instauré un programme de papier commercial (« PC ») en 2000. Dans le cadre de ce programme, OPG a le pouvoir d'émettre des billets à court terme à concurrence d'un montant en capital en cours de 600 millions de dollars en dollars canadiens ou de l'équivalent en dollars américains. Les billets émis dans le cadre du programme de PC sont garantis par la convention de crédit bancaire. Au 31 décembre 2001, il n'y avait aucun billet à court terme en circulation en vertu du programme de PC (150 millions de dollars en 2000; le taux de rendement ayant varié de 5,81 % à 5,89 %).

9. Juste Valeur Des Instruments Financiers, Risque De Crédit Et Instruments De Gestion Des Risques

Juste valeur

La valeur comptable des espèces et quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, des effets à court terme à payer et de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des autres instruments financiers a été estimée en fonction du cours du marché d'instruments semblables ou réels, le cas échéant. La valeur comptable et la juste valeur de ces autres instruments financiers sont comme suit :

(en millions de dollars)	2001		2000	
	Valeur comptable	Juste Valeur	Valeur comptable	Juste Valeur
Actifs financiers				
Fonds pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires	1 208	1 263	781	803
Effet à long terme à recevoir	225	268	-	-
Débiteurs à long terme et autres actifs	65	65	52	52
Passifs financiers				
Dette à long terme et tranche à long terme du contrat de location-acquisition	3 015	2 982	3 219	3 188
Créditeurs à long terme et charges à payer	336	346	298	298

Risque de crédit

OPG gère le risque de crédit de contrepartie en surveillant les contreparties dont la cote de solvabilité est faible et en limitant son exposition à celles-ci, en évaluant de manière intégrée le risque de crédit de ses contreparties et en effectuant des examens périodiques de leur solvabilité, en obtenant entre autres une garantie de crédit pour toutes les opérations au delà des limites approuvées.

Les diverses contreparties de OPG sur le marché de l'Ontario et les marchés interconnectés, sont des entreprises industrielles ou commerciales ou des services publics d'électricité. La clientèle de OPG provient principalement du marché de l'Ontario, où le risque de crédit est minimisé par une combinaison de politiques établies par OPG et de règles transitoires du marché. OPG s'associe à des contreparties, principalement par l'entremise d'entités ayant une cote de solvabilité élevée et par l'amélioration des termes de crédit, pour des contrats à terme et autres contrats dérivés. Du total du crédit octroyé en 2001, environ 72 % (72 % en 2000) avait trait à des sociétés municipales de services publics.

Instruments de gestion des risques

Les opérations d'achat et de vente de OPG effectuées en dollars américains s'accompagnent du risque que son bénéfice et ses flux de trésorerie souffrent des fluctuations du taux de change. Afin de réduire le risque face aux fluctuations du dollar canadien, OPG conclut des ententes de couverture pour les opérations d'achat et de vente prévues par le truchement d'instruments de gestion des risques, tels que les contrats de change à terme. La valeur comptable de 4 millions de dollars des contrats de change à terme se rapproche de la juste valeur au 31 décembre 2001 (néant en 2000). Le taux de change fixe moyen pondéré des contrats en cours au 31 décembre 2001 était de 0,6373 \$ US pour chaque dollar canadien.

En 2002, OPG sera exposée aux fluctuations du prix de l'électricité résultant du marché libre de l'électricité au comptant en Ontario. Pour couvrir le risque du prix des marchandises associé aux variations du prix de l'électricité au moment de l'ouverture du marché à la concurrence en mai 2002, OPG a conclu divers contrats de vente d'électricité avec ses clients en 2001. Au 31 décembre 2001, OPG détient des contrats de vente d'électricité assortis d'échéance variant entre un et cinq ans et un volume nominal total dans le cadre de contrats de 14,3 TWh. Selon la meilleure estimation de la courbe des prix futurs de l'électricité établie par la direction, la juste valeur (valeur du contrat comparée à la meilleure estimation de la courbe des prix à terme établie par la direction) des contrats d'électricité n'est pas importante.

En outre, OPG est tenue de prévoir un allègement du prix transitoire à certaines grandes sociétés d'énergie, d'après la consommation et le prix moyen payé par chaque client pendant la période de référence s'échelonnant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Le volume anticipé maximal sujet à l'allègement est d'environ 5,4 TWh pendant la première année qui suit l'ouverture du marché, 3,6 TWh au cours de la deuxième année et 1,8 TWh pendant la troisième et la quatrième année. La durée maximale du programme est de quatre ans bien qu'il puisse prendre fin après deux ans si certains objectifs de cession de contrôle sont atteints. La perte non matérialisée totale de ces contrats d'électricité, selon la meilleure estimation de la courbe des prix à terme établis par la direction et une durée maximale de quatre ans, se situe entre 250 millions de dollars et 300 millions de dollars. Les contrats n'ont pas encore été conclus et peuvent faire l'objet de négociation.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de change de OPG au 31 décembre 2001 était fondée sur les cours à terme. Les prix à terme du marché de l'électricité en Ontario après l'ouverture du marché ne sont pas publiquement connus. OPG tient compte de divers facteurs pour estimer les prix à terme, y compris les prix du marché et la volabilité des prix des marchés de l'électricité avoisinants, les prix du combustible et d'autres facteurs.

10. Actions Ordinaires

Les actions ordinaires émises et en circulation de OPG aux 31 décembre 2001 et 2000 se composent de 256 300 010 actions ordinaires dont la valeur comptable est de 5 126 millions de dollars. OPG est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

11. Opérations Entre Apparentés

Les apparentés comprennent la province de l'Ontario, les autres sociétés remplaçantes de Ontario Hydro, dont Hydro One Inc. (« Hydro One »), la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (« SIGMÉ »), SFIÉO et la corporation de retraite des services d'électricité de l'Ontario (« CRSEO »), qui gérait antérieurement la caisse de retraite au nom de OPG. OPG conclut aussi des opérations entre apparentés avec ses coentreprises et les entreprises dans lesquelles elle a une participation et sur lesquelles elle exerce une influence notable. Les opérations entre OPG et les apparentés se déroulent dans le cours normal des affaires et à des conditions commerciales normales. Les opérations se résument comme suit :

(en millions de dollars)	2001		2000	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Hydro One				
Ventes d'électricité	1 146	-	867	-
Services	8	36	16	92
Province de l'Ontario				
Frais sur les revenus bruts/redevance d'utilisation d'énergie hydraulique	-	109	-	117
SFIÉO				
Frais sur les revenus bruts /impôt foncier	-	194	-	261
SIGMÉ - services connexes	102	2	102	-
Coentreprises				
Services	9	42	-	-
Systèmes	-	12	-	-
CRSEO - services	6	-	16	-
	1 271	395	1 001	470

Au 31 décembre 2001, les débiteurs comportaient 131 millions de dollars (93 millions de dollars en 2000) à recevoir de Hydro One, 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2000) à recevoir de SIGMÉ, 2 millions de dollars (néant en 2000) à recevoir de coentreprises et 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2000) à recevoir de CRSEO. Les créiteurs et les charges à payer au 31 décembre 2001 incluaient 3 millions de dollars (15 millions de dollars en 2000) à payer à Hydro One, 2 millions de dollars (néant en 2000) à payer à SIGMÉ, 1 million de dollars (néant en 2000) à payer à des coentreprises et 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2000) à payer à CRSEO.

12. Recherche Et Développement

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001, des frais de recherche et développement de 39 millions de dollars (39 millions de dollars en 2000) ont été imputés aux résultats. Des frais de développement de 3 millions de dollars ont été capitalisés (6 millions de dollars en 2000).

13. Information Sectorielle

OPG est une entreprise productrice d'électricité en Ontario œuvrant dans un seul secteur. La grande majorité des ventes sont effectuées au Canada. Les ventes d'électricité aux États-Unis ont représenté 195 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 (273 millions de dollars en 2000). Les ventes à deux clients ont représenté 31 % du total des produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 (31 % en 2000) et 31 % des débiteurs au 31 décembre 2001 (26 % en 2000).

14. Éventualités Et Engagements

Requête en révision judiciaire

En mai 1999, une requête a été déposée par l'Association des contribuables du district et de Inverhuron (« ACDI ») à la Section de première instance de la Cour fédérale demandant une révision judiciaire des décisions du ministre fédéral de l'Environnement, du ministre fédéral des Pêches et des Océans et de la CCSN relativement au projet d'installation de stockage à sec de combustible épuisé provenant de Bruce. Cette requête visait à renverser les décisions en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (« LCEE ») donnant le feu vert au projet. La requête demandait également le renvoi du dossier devant une commission d'examen ou un médiateur.

En mai 2000, la Cour fédérale a rejeté la requête, et l'ACDI en a appelé de la décision. La Cour fédérale d'appel a entendu l'appel en mai 2001 et a rendu sa décision en juin 2001. L'ensemble de la Cour fédérale d'appel a confirmé le rejet de la requête de l'ACDI. En septembre 2001, OPG a reçu signification que l'ACDI avait déposé une requête en autorisation pour appeler du jugement auprès de la Cour suprême à la fin de l'hiver ou au début du printemps 2002. Tant que la décision n'est pas rendue, OPG ne peut déterminer avec certitude l'effet de cette requête sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

Environnement

OPG a hérité des obligations environnementales de Ontario Hydro. Conséquemment, une provision de 76 millions de dollars a été établie au 1er avril 1999 pour faire face à ces obligations. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001, des charges de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2000) ont été déduites de cette provision.

Les activités courantes sont également soumises à la réglementation fédérale, provinciale et locale en matière de qualité de l'air, des sols et des eaux et d'autres questions environnementales. Le coût des obligations correspondantes est assumé dans le cours normal des activités. La direction estime avoir établi une provision suffisante dans les états financiers pour respecter les obligations environnementales liées aux activités actuelles de OPG.

OPG s'est engagée à investir environ 285 millions de dollars pour intégrer la technologie de réduction sélective catalytique à deux unités des centrales à combustible fossile Nanticoke et Lambton. La réduction sélective catalytique commencera d'ici la fin de 2003 et réduira de 80 % les émissions d'oxyde d'azote provenant des quatre unités.

Convention de conversion énergétique

Brighton Beach Power L.P. (« Brighton Beach »), société formée par OPG et ATCO Power Ltd. (« ATCO »), a signé une convention de conversion énergétique avec Coral Energy Canada Inc. (« Coral »). En vertu de cette convention, Brighton Beach construira une centrale à cycles combinés de 580 mégawatts alimentée au gaz naturel, dont elle sera le propriétaire, à Windsor, en Ontario. Coral livrera le gaz naturel à la centrale et possèdera, commercialisera et négociera toute la production d'électricité. La convention de conversion énergétique vient à échéance dans 20 ans.

Conventions d'approvisionnement en combustible

OPG a conclu des conventions fermes d'approvisionnement en combustible, dont certaines s'étendent au delà de 2002. Les obligations futures de 2 334 millions de dollars (1 464 millions de dollars en 2000) en vertu de ces conventions pour les cinq prochains exercices et ultérieurement se présentent comme suit :

(en millions de dollars)

Échéant en :

2002	1 005
2003	560
2004	340
2005	138
2006	122
2007 et ultérieurement	169
Total	2 334

15. Avantages Sociaux

Les avantages postérieurs à l'emploi offerts par OPG comprennent les régimes de retraite, l'assurance-vie collective, les soins de santé, les prestations en cas d'invalidité prolongée et les indemnités pour accident du travail. Les obligations contractées en vertu des régimes de retraite et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dépendent de divers facteurs dont les taux d'intérêt, les rajustements provenant de modifications des régimes, les modifications des hypothèses et les gains ou pertes actuariels.

OPG a apporté des modifications aux régimes d'avantages sociaux en 2001 et 2000, ce qui a entraîné des obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les services passés.

Compression et règlements en 2001

OPG a approuvé un plan de restructuration qui comprend une réduction de l'effectif de l'ordre de 2 000 employés donnant lieu à une compression des droits aux prestations de retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi. La perte totale de compression de 27 millions de dollars a été constatée dans les activités de restructuration de l'exercice terminé le 31 décembre 2001.

En mai 2001, OPG a conclu un contrat de location-exploitation avec Bruce Power qui comprenait la mutation d'environ 3 000 employés. Cette mutation s'est traduite par la compression et le règlement des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi.

Régime de retraite

Le régime de retraite est un régime contributif à prestations déterminées couvrant tous les employés permanents. Le régime de retraite de OPG a été instauré le 31 décembre 1999. En 2001, le transfert des actifs de régimes de retraite qui étaient détenus antérieurement par SFIEO a été approuvé par la Commission des services financiers de l'Ontario en vertu de la Loi sur les régimes de retraite (Ontario). Par la suite, les actifs de régimes de retraite ont été transférés au régime de retraite de OPG.

Les actifs de la caisse de retraite se composent essentiellement de titres de capitaux propres négociables et de titres de créance de gouvernements et de sociétés, choisis par des conseillers professionnels en placement. La caisse n'investit pas dans les capitaux propres ou les titres de créance de OPG.

Les renseignements sur le régime de retraite de OPG se présentent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2001	Retraité 2000
Hypothèses du régime de retraite		
Rendement prévu des actifs du régime	7,75%	7,75%
Taux utilisé pour actualiser les prestations de retraite futures	6,75%	6,75%
Taux d'indexation de la grille salariale	3,25%	3,25%
Taux d'indexation du coût de la vie jusqu'aux prestations	2,50%	2,50%
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs (en années)	11	11
Variation d'actifs du régime de retraite		
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	7 642	7 274
Cotisations des salariés	20	33
Rendement réel des actifs du régime	(11)	527
Règlements	(1 080)	-
Versements de prestations	(219)	(181)
Charge d'administration	(10)	(11)
Juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice	6 342	7 642
Variation des obligations projetées au titre des prestations		
Obligations projetées au début de l'exercice	6 216	5 174
Coût des services rendus au cours de l'exercice	192	187
Coût des services passés	87	189
Intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	393	389
Perte de compression	80	-
Gain de règlement	(896)	-
Versements de prestations	(219)	(181)
Perte actuarielle nette	142	458
Obligations projetées au titre des prestations à la fin de l'exercice	5 995	6 216
Excédent du régime de retraite	347	1 426

<i>(en millions de dollars)</i>	2001	Retraité 2000
Rapprochement de l'excédent du régime		
Excédent du régime de retraite	347	1 426
Gain actuariel net non amorti	(199)	(1 116)
Coût non amorti au titre des services passés	182	172
Actif reporté du régime de retraite	330	482
Composante de la charge de retraite		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	172	154
Intérêts sur les obligations projetées au titre des prestations	393	389
Rendement prévu des actifs du régime	(523)	(504)
Perte de compression	25	-
Perte de règlement	8	-
Amortissement des coûts des services passés	19	17
Amortissement du gain actuariel net	(27)	(37)
Charge de retraite	67	19

Autres avantages postérieurs à l'emploi

En 2001, une évaluation de l'historique des demandes de prestations liées aux avantages postérieurs à l'emploi de OPG a occasionné une révision des charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des obligations au titre des prestations des avantages postérieurs à l'emploi en 2000 de 32 millions de dollars, une hausse de 90 millions de dollars de la perte actuarielle nette non amortie et une diminution de 20 millions de dollars des bénéfices non répartis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000. La révision a été constatée de façon rétroactive au 1er janvier 2000.

L'augmentation annuelle à long terme du coût par participant des principaux avantages va de 2,5 % à 4,5 % (2,5 % à 4,5 % en 2000), selon la nature de l'avantage. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuarielle des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi se situe entre 6,25 % et 6,75 % au 31 décembre 2001 (entre 6,25 % et 7,00 % en 2000).

Les renseignements sur les avantages postérieurs à l'emploi de OPG figurent ci-dessous :

<i>(en millions de dollars)</i>	2001	Retraité 2000
Variation des obligations projetées au titre des prestations du régime d'avantages postérieurs à l'emploi		
Obligations projetées au titre des prestations du régime d'avantages postérieurs à l'emploi au début de l'exercice	1 207	828
Coût des services rendus au cours de l'exercice	51	43
Intérêts sur les obligations projetées au titre des prestations	82	78
Versements de prestations	(56)	(49)
Gain de compression	(1)	-
Gain de règlement	(138)	-
Perte actuarielle nette	91	264
Coût des services passés	11	43
Obligations projetées au titre des prestations du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à la fin de l'exercice	1 247	1 207

<i>(en millions de dollars)</i>	2001	Retraité 2000
Rapprochement des obligations au titre des prestations du régime d'avantages postérieurs à l'emploi		
Obligations au titre des prestations constituées du régime d'avantages postérieurs à l'emploi au début de l'exercice		
Obligation à long terme	924	1 032
Obligation à court terme	126	46
Perte actuarielle nette non amortie	160	90
UCoût non amorti des services passés	37	39
Obligations projetées au titre des prestations du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à la fin de l'exercice	1 247	1 207
Composantes de la charge relative aux avantages postérieurs à l'emploi		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	51	43
Intérêts sur les obligations projetées au titre des prestations	82	78
Perte de compression	6	-
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net)	1	(1)
Amortissement des coûts des services passés	5	4
Charge relative aux avantages postérieurs à l'emploi	145	124

16. Cession De Contrôle, Coentreprises Et Partenariats

Cession du contrôle des stations nucléaires Bruce

En mai 2001, OPG a signé un contrat de location-exploitation en vertu duquel elle loue ses centrales nucléaires Bruce A et Bruce B à Bruce Power. Dans le cadre du paiement initial, OPG a reçu 370 millions de dollars au comptant et un effet à recevoir de 225 millions de dollars. Conformément aux conditions du contrat, OPG a transféré à Bruce Power des matières, certaines immobilisations, des actifs et des passifs de régime de retraite et des obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi.

Stocks et immobilisations

En vertu du contrat de location-exploitation, OPG a transféré certains stocks de matières et de combustible à Bruce Power en plus de certaines immobilisations. La valeur comptable totale des actifs transférés est de 185 millions de dollars.

Actif reporté du régime de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

OPG transférera les actifs et les passifs du régime de retraite d'environ 3 000 de ses employés qui ont été mutés à Bruce Power. Bruce Power est également responsable du passif des avantages postérieurs à l'emploi de ces employés. OPG paiera à Bruce Power le passif qui existait à la date de clôture, ou avant, à l'égard des avantages postérieurs à l'emploi sur 72 mois, avec intérêts applicables, le premier paiement devant commencer un an à compter de la date de clôture. L'effet sur l'actif reporté du régime de retraite et la valeur de l'obligation contractée au chapitre des avantages postérieurs à l'emploi seront calculés à l'aide de procédés actuariels qui devraient être terminés pendant le premier trimestre de 2002.

Produits reportés

Les produits reportés ont été comptabilisés de façon à refléter le paiement initial, déduction faite des actifs transférés dans le cadre du contrat de location-exploitation, ainsi que tous les coûts et les rajustements de clôture. La valeur comptable des produits

reportés au 31 décembre 2001 était de 228 millions de dollars. Les produits reportés sont amortis sur la durée initiale du contrat d'environ 18 mois et constatés à titre de produits autres qu'énergétiques.

Effet à long terme à recevoir

Dans le cadre du paiement initial, les 225 millions de dollars sont payables à OPG en deux versements de 112,5 millions de dollars au plus tard quatre ans et six ans après la date de clôture de l'opération. Un taux d'intérêt de 10,5 % est présentement appliqué au paiement initial et augmente progressivement jusqu'à 18 % annuellement. L'intérêt est constaté comme un produit autre qu'énergétique.

Charges d'enlèvement des immobilisations nucléaires et de gestion des déchets nucléaires

En vertu des conditions du contrat de location, OPG conservera la responsabilité de la gestion des déchets nucléaires et de l'enlèvement des immobilisations nucléaires. Outre les produits tirés de la gestion du combustible utilisé, OPG gagnera des produits de service pour la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne.

17. Provision Pour Restructuration

Cession du contrôle de centrales hydroélectriques et à combustible fossile

Pour obtenir une licence de production de la Commission de l'énergie de l'Ontario, OPG doit céder le contrôle d'une capacité de tarification de 4 000 MW dans les 42 mois suivant l'ouverture du marché, prévue pour le 1er mai 2002. En 2001, OPG a entrepris de céder le contrôle de quatre centrales à combustible fossile, y compris la centrale Lakeview de 1 140 MW, la centrale Lennox de 2 140 MW, la centrale Thunder Bay de 310 MW et la centrale Atikokan de 215 MW. OPG est actuellement en voie de céder le contrôle de quatre centrales hydroélectriques, représentant une capacité approximative de 500 MW, le long de la rivière Mississagi. Les opérations découlant de ce processus devraient être terminées pendant 2002.

En 2001, OPG a approuvé un plan de restructuration conçu pour améliorer la compétitivité futures de OPG en matière de coûts. Le parachèvement d'importantes activités de cession de contrôle et d'un certain nombre d'initiatives majeures au cours des deux prochaines années nécessite la restructuration de certains secteurs de OPG, qui soutiennent ces activités. Les charges de restructuration portent sur la réduction de l'effectif de l'ordre de 2 000 employés et comprennent les indemnités de cessation d'emploi, les charges de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

La provision pour coûts de restructuration comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 s'élevait à 67 millions de dollars. Ce montant se compose des indemnités de cessation d'emploi de 40 millions de dollars, calculées en fonction du départ de 600 employés en 2002, et des coûts de 27 millions de dollars se rapportant à la compression du régime de retraite et du régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

18. Événements Postérieurs À La Clôture

En 2001, OPG a conclu une entente de dix ans avec Business Transformation Services Inc. (« BTS »), filiale en propriété exclusive de Cap Gemini Ernst & Young, pour former New Horizon System Solutions Inc. (« New Horizon »), qui a aussi acquis les services de technologie de l'information de OPG. L'entente prévoit la mutation de quelque 600 employés à New Horizon, coentreprise détenue à 51 % par BTS et à 49 % par OPG. D'ici mars 2002, OPG prévoit se départir de sa participation dans New Horizon en vendant sa part de 49 % à BTS.

19. Chiffres Correspondants

Certains chiffres correspondants de 2000 ont été reclassés et retraités afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers de 2001.

Régie des alcools de l'Ontario

RESPONSABILITÉ QUANT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de la Régie des alcools de l'Ontario ont été compilés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et leur responsabilité incombe à la direction. Leur préparation suppose nécessairement l'utilisation de données estimatives fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations visant la période comptable en cours ne peuvent être arrêtées avec certitude que dans les périodes subséquentes. Les états financiers de la LCBO ont été dressés avec soin, compte tenu des limites raisonnables en matière d'importance relative et à la lumière des données disponibles le 12 juin 2002.

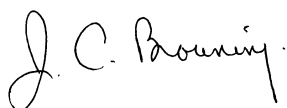
La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et tient un système de contrôles internes visant à assurer, d'une part, la protection, avec une certitude raisonnable, des éléments d'actif et, d'autre part, la disponibilité de données financières fiables au moment opportun. Le système comprend un ensemble formel de politiques et de procédures et une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs aux personnes ou services compétents et la séparation des responsabilités. Le service de vérification interne évalue constamment et de façon indépendante l'efficacité de ces mécanismes de contrôle interne et communique ses conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification des comptes et d'examen de la gestion, est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Le comité de vérification des comptes et d'examen de la gestion, qui comprend trois membres qui ne sont ni des employés ni des agents de la LCBO, rencontre à intervalles réguliers les cadres, les vérificateurs internes et le vérificateur provincial pour s'assurer que chaque groupe a bel et bien exécuté ses responsabilités respectives et pour étudier les états financiers avant de recommander leur adoption par le conseil d'administration.

Le vérificateur provincial, qui a vérifié les états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux principes comptables généralement reconnus. Le vérificateur, dans son rapport à la page 48, explique brièvement la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

Au nom de la direction,

*Le vice-président principal, Finances et administration,
et chef des Services financiers,*



J. Alex Browning

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario



Rapport du vérificateur

À la Régie des alcools de l'Ontario et
au ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises

J'ai vérifié le bilan de la Régie des alcools de l'Ontario au 31 mars 2002, ainsi que l'état des recettes et des recettes non réparties et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur mes vérifications.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 mars 2002 et les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux conventions comptables généralement reconnues au Canada.

Toronto (Ontario)
le 12 juin 2002

Le vérificateur provincial
Erik Peters, FCA

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO**Bilan
au 31 mars 2002**

	2002 (en milliers de dollars)	2001 (en milliers de dollars)
<u>ACTIF</u>		
Éléments d'actif à court terme		
Encaisse et valeurs assimilables à des espèces	80 108	47 961
Comptes clients, clientèle commerciale et autres	19 298	15 649
Inventaire	226 285	260 619
Frais payés d'avance	8 337	6 086
	<u>334 028</u>	<u>330 315</u>
Actif à long terme		
Actif fixe (Note 5)	<u>197 895</u>	<u>186 996</u>
	<u>531 923</u>	<u>517 311</u>
<u>PASSIF ET RECETTES NON RÉPARTIES</u>		
Éléments de passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	218 518	218 836
Tranche actuelle des engagements du régime de retraite (Note 3)	3 525	4 202
	<u>220 043</u>	<u>223 038</u>
Éléments de passif à long terme		
Engagements du régime de retraite (Note 3)	28 024	26 329
Recettes non réparties		
	<u>283 856</u>	<u>267 944</u>
	<u>531 923</u>	<u>517 311</u>

Engagements et faux frais (Notes 6 et 8)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :

Le président et directeur général
des comptes et d'examen de la gestion

Le président du comité de vérification

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

**État des recettes et des recettes non réparties
pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2002**

	2002 (en milliers de dollars)	2001 (en milliers de dollars)
Ventes et autres recettes	2 939 563	2 734 937
Frais et dépenses		
Coût des produits vendus	1 529 018	1 390 575
Succursales de ventes au détail et commercialisation	344 759	339 017
Entreposage et distribution	54 137	46 565
Administration	46 477	41 962
Amortissement	44 260	40 546
	<u>2 018 651</u>	<u>1 858 665</u>
Recettes nettes de l'exercice	920 912	876 272
Recettes non réparties en début d'exercice	267 944	259 622
Indemnités d'accidents du travail (Note 3)		(17 950)
	<u>1 188 856</u>	<u>1 117 944</u>
Déductions		
Dividendes versés au Trésor de l'Ontario	901 000	846 000
Paiements aux municipalités pour le compte du Trésor de l'Ontario (Note 9)	4 000	4 000
	<u>905 000</u>	<u>850 000</u>
Recettes non réparties en fin d'exercice	<u>283 856</u>	<u>267 944</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2002

	2002 (en milliers de dollars)	2001 (en milliers de dollars)
Encaisse d'exploitation		
Recettes nettes	920 912	876 272
Amortissement	44 260	40 546
Perte sur vente d'immobilisations	200	192
	<u>965 372</u>	<u>917 010</u>
Soldes non pécuniaires rattachés à l'exploitation		
Fonds de roulement	26 116	4 999
Engagements du régime de retraite	1 018	429
	<u>992 506</u>	<u>922 438</u>
Encaisse pour investissements		
Acquisition d'immobilisations	(55 735)	(55 689)
Produits de la vente d'immobilisations	376	79
	<u>(55 359)</u>	<u>(55 610)</u>
Encaisse pour activités de financement		
Dividendes au Trésor de l'Ontario	(901 000)	(846 000)
Paiements aux municipalités pour le compte du Trésor de l'Ontario	(4 000)	(4 000)
	<u>(905 000)</u>	<u>(850 000)</u>
Augmentation de l'encaisse en cours d'exercice	32 147	16 828
Encaisse et valeurs assimilables à des espèces en début d'exercice	47 961	31 133
	<u> </u>	<u> </u>
Encaisse et valeurs assimilables à des espèces en fin d'exercice	80 108	47 961
	<u> </u>	<u> </u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2002**

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Régie des alcools de l'Ontario (Régie) est une société sans capital action constituée en vertu de la *Loi sur les alcools*, qui constitue le chapitre L.18 des Lois refondues de l'Ontario de 1990. La société est une entreprise du gouvernement chargée de régir la production, l'importation, la distribution et la vente des boissons alcooliques dans la province de l'Ontario. Une société d'État, la Régie est exempte d'impôts aux termes de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Régie verse la plupart de ses profits sous forme de dividendes au Trésor.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Comptabilité de base**

Les états financiers de la Régie sont préparés conformément aux conventions comptables généralement reconnues au Canada.

b) Inventaires

Les inventaires sont comptabilisés au coût le plus bas et à la valeur de réalisation nette, établie selon la méthode de la moyenne mobile.

c) Immobilisations

Les principales dépenses en immobilisations dont la durée d'utilisation excède l'exercice en cours sont capitalisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire de durée d'utilisation prévue, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Mobilier et agencement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les dépenses mineures en immobilisations et les frais de réparation et d'entretien sont portés au compte des bénéfices.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers exige l'utilisation, par la direction, de données estimatives et d'hypothèses qui influent sur le montant déclaré des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés des recettes et des dépenses pendant la période comptable visée. Les données réelles pourraient différer de ces données estimatives.

e) Encaisse et valeurs assimilables à des espèces

L'encaisse et les valeurs assimilables à des espèces comprennent les espèces et les placements facilement négociables venant initialement à échéance dans moins de 90 jours.

La politique de placement de la Régie limite les investissements à court terme aux titres de placements liquides facilement négociables tels que les bons du Trésor fédéral/provincial, les acceptations bancaires et les dépôts à terme.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2002**

3. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS, HORS LE RÉGIME DE RETRAITE

La Régie prend sur elle le paiement rétrospectif des indemnités de cessation d'emploi.

À partir du 1^{er} avril 2000, la Commission a reconnu son obligation en matière d'indemnisation des accidents du travail d'une valeur de 17,9 millions de dollars. Cette obligation n'est pas provisionnée. En 2001, c'était la première fois que la Régie reconnaît son obligation dans ce domaine et elle fait ainsi suite aux nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés en ce qui concerne la comptabilisation des avantages devant être versés ultérieurement aux employés. Les nouvelles recommandations ont été adoptées rétroactivement sans retraitement. Les incidences sur les exercices antérieurs correspondent à une modification du solde d'ouverture des bénéfices non répartis. Le montant reconnu a été établi d'après les calculs actuariels fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Au cours de l'exercice 2002, le coût des engagements contractés au titre des avantages sociaux futurs a été de 5,8 millions de dollars (5,2 millions de dollars en 2001). Il est inscrit au poste des frais et dépenses de l'état des recettes et des recettes non réparties. Les engagements contractés au titre des avantages sociaux représentaient, au 31 mars 2002, la somme de 31,5 millions de dollars (30,5 millions de dollars en 2001), dont 3,5 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2001) sont inscrits au poste du passif à court terme.

Le coût des avantages sociaux hors régime de retraite dont jouit le personnel retraité est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion. Il n'est pas inscrit au poste de l'état des recettes et des recettes non réparties.

4. RÉGIME DE RETRAITE

La Régie assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et à ses employés non permanents qui désirent contribuer) par sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario mis sur pied par le gouvernement de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à prestations déterminées, car la Régie n'a pas suffisamment d'information. Les dépenses représentent le montant que la Régie a cotisé aux régimes de retraite au cours de l'année.

En 2002, la cotisation a été de 10,1 millions de dollars (9,8 millions de dollars en 2001). Elle est inscrite au poste des frais et dépenses de l'état des recettes et des recettes non réparties.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2002

5. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	13 737	—	13 737	13 835
Bâtiments	285 851	193 147	92 704	99 177
Mobilier et agencement	42 093	29 465	12 628	8 091
Améliorations locatives	125 812	80 715	45 097	32 480
Matériel informatique	102 818	69 089	33 729	33 413
	<u>570 311</u>	<u>312 416</u>	<u>197 895</u>	<u>186 996</u>

6. ENGAGEMENTS DE LOCATION

La Régie s'est engagée par contrat de location-exploitation à louer des locaux dont les versements minimaux de loyer sont établis de la façon suivante :

	(en milliers de dollars)
2003	30 625
2004	28 173
2005	25 166
2006	22 672
2007	20 716
par la suite	<u>150 032</u>
	<u>277 384</u>

7. COUVERTURE

La Régie a conclu des contrats d'opération de change à terme pour gérer les risques de cours de change liés à ses achats auprès de fournisseurs étrangers. Un contrat d'opération de change à terme est un contrat entre deux parties dans lequel le cours du change à terme est stipulé d'avance.

Au 31 mars 2002, la Régie avait 3 702 693 \$ (2001– 1 469 069 \$) en contrats d'opération de change à terme.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2002**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat de change à terme ne s'acquitte pas de ses obligations et qu'il en résulte une perte monétaire pour la Régie. La Régie minimise ses risques de crédit en ne faisant affaire qu'avec les principales banques canadiennes à charte et les filiales canadiennes des principales banques étrangères.

8. PROVISIONS

La Régie est touchée par diverses actions en justice rattachées à l'exercice normal des activités d'une entreprise. Il est impossible de prédire à l'heure actuelle l'issue et le règlement définitifs de ces actions. Voilà pourquoi les états financiers ne comprennent aucune provision à l'égard de ces actions. Le cas échéant, les règlements concernant ces provisions seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils auront lieu.

9. PAIEMENTS AUX MUNICIPALITÉS

Le Conseil des ministres a demandé à la Régie, aux termes de l'alinéa 5 (2) de la *Loi sur les alcools* de 1990, de verser aux municipalités une contribution de 4 millions de dollars au cours de l'exercice 2002 (4 millions de dollars en 2001), pour aider à financer leurs coûts de recyclage du verre. Le Conseil des ministres a de plus précisé qu'une somme de 5 millions de dollars devra être versée au cours de chacun des quatre prochains exercices.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Nom	Poste	Salaire	Avantages sociaux imposables
ASHDOWN	TONY	Director, Human Resources Development	\$105,755.35
BONIC	JACQUELINE	VP, Store Dev. & Real Estate	\$136,146.41
BOURRE	DON	Director, Eastern Region	\$103,127.00
BRANDT	ANDREW	Chair & CEO	\$140,923.17
BROWNING	ALEX	Sr. VP, Finance & Administration	\$169,919.48
BUCK	PETER	Director, Human Resources Services	\$129,836.22
BURNS	TAMARA	Category Director, Wines	\$133,797.07
CARDINAL	NANCY	VP, Marketing Communications	\$135,954.41
CHU	HANG-SUN	Sr. Systems Analyst	\$101,058.13
COLLINS	ROBERT	Director, Customer Insights	\$111,857.47
DOWNEY	ROBERT	Category Director, Spirits	\$143,580.31
DUTTON	ROB	Dir., Fin. Planning & Economic Dev.	\$134,286.59
ECKER	ROY	Director, Central Region	\$135,878.72
FARRELL	MICHAEL	Director, Wholesale	\$122,726.83
FISHER	R. G.	Director, Western Region	\$135,723.05
FITZPATRICK	MARY	Sr. VP, Gen. Counsel & Corp. Secretary	\$169,919.48
FLYNN	LARRY	Sr. VP, Merchandising	\$140,628.67
GEE	LARRY	Executive VP & Chief Operating Officer	\$247,715.93
GRANT	KEITH	Director, Traffic, Customs & Excise	\$104,128.81
GREEN	MICHAEL	Solicitor	\$123,189.22
HICKS	WILLIAM	Director, Traffic, Customs & Excise	\$109,796.87
HOBLEY	A. N.	Director, Customer Service & Admin.	\$112,624.13
HOLLOWAY	BRIAN	Director, Application Systems	\$120,472.29
KANE	MURRAY	Sr. VP, Human Resources	\$169,919.48
KELLY	HUGH	Sr. VP, Information Technology	\$169,919.48
KENNEDY	WILLIAM	Exec. Director, Corp. Communications	\$135,954.41
KER	J. G.	Director, Corporate Policy	\$129,836.22
LAMANTIA	M.	Sr. Systems Analyst	\$100,245.62
LANDY	RANDI	Category Director, Beers & Sp. Markets	\$104,447.54
LYONS	CAROL	Controller	\$124,587.24
MACGREGOR	MARALISA	Director, Supply Chain	\$111,449.07
MARSHALL	DAVE	Director, Northern Region	\$127,273.22
MARTIN	JOHN	Sr. VP, Logistics	\$167,455.46
MCGRATH	BRUCE	Sr. Systems Analyst	\$103,161.37
MCNEE	J. (ANDREW)	Solicitor	\$103,686.53
MOGK-EDWARDS	SHARI	Category Director, Spirits	\$104,326.99
MURPHY	PETER	Director, Conventional Warehousing	\$132,880.90
O'BRIEN	BARRY	Director, Corporate Affairs	\$113,451.87
PIZZOLATO	BRUCE	Director, Durham Facility	\$113,039.79
RAMSAY	GARY	Director, Application Systems	\$128,752.10
RENTON	ALISON	Solicitor	\$118,487.90
SHERWOOD	GARFIELD	Sr. VP, Retail	\$169,919.48
SOLEAS	GEORGE	Director, Quality Assurance	\$127,984.66
SUTTON	SHELLEY	Director, Strategic Planning	\$111,857.48
TUGHAN	WILLIAM	Director, Loss Prevention & Security	\$113,655.48
TURNER	JIM	Director, Western Region	\$103,127.00
WALKER	R. LILA	Director, Compensation & HR Admin.	\$106,190.18
WHITELAW	RICHARD	Treasurer	\$118,179.73
WILSON	T. J.	VP, Vintages	\$135,955.43
YAZEJIAN	LEVON	Director, General Audit	\$111,857.48
ZACHAR	WAYNE	Director, Employee Relations	\$127,273.22
ZALESKIS	A. (ANDY)	Director, Info. Tech. Infrastructure	\$123,153.36

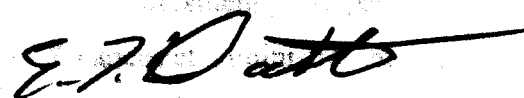
SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO**Responsabilité de reddition de compte annuelle de la direction**

Les états financiers consolidés de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et tous les renseignements contenus dans le présent *Rapport annuel* sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Au besoin, la direction a produit des estimations et des jugements éclairés, conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Afin d'assumer ses responsabilités, la direction maintient un système approprié de contrôle interne qui lui permet de s'estimer fondée à croire que les états financiers consolidés qu'elle produit sont pertinents et fiables et que la protection des actifs de la Société est suffisante. La Société est dotée d'une équipe de vérificateurs internes chargés d'examiner continuellement les mesures de contrôle internes et de veiller à leur application. De plus, Grant Thornton LLP et KPMG LLP, vérificateurs externes indépendants de la Société nommés par le conseil d'administration, sont chargés de vérifier les états financiers consolidés. Leur rapport précise la portée de leur examen ainsi que leur avis concernant les états financiers consolidés.

C'est principalement par l'entremise de son comité de vérification et de gestion des risques que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés. Ce comité, qui relève du conseil d'administration, se réunit de temps en temps avec la direction et les vérificateurs internes et externes. Les vérificateurs internes et externes jouissent d'un accès direct aux membres du comité.

**Ron D. Barbaro****Le président du conseil et directeur général****E. T. Dalton, CA.****Le vice-président principal,
Finances et administration
et Chef des finances**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de Société des loteries et des jeux de l'Ontario
et au ministre du Procureur général

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société des loteries et des jeux de l'Ontario au 31 mars 2002 et les états consolidés des résultats, du bénéfice net de la province de l'Ontario, des flux de trésorerie, de l'évolution du montant dû à la province de l'Ontario et des capitaux investis en immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.


Comptables agréés

Toronto (Canada)
Le 17 mai 2002


Comptables agréés

Sault Ste. Marie (Canada)
Le 17 mai 2002

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO**BILAN CONSOLIDÉ**

Au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 2)	543,059 \$	463,325 \$
Débiteurs	60,354	43,577
Frais payés d'avance et autres	44,085	34,842
	647,498	541,744
Frais de démarrage et frais de développement reportés (note 3)	50,365	90,623
Prêts (note 4)	49,492	57,307
Immobilisations (note 5)	1,351,840	1,216,460
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning et charges reportées (note 6)	18,902	17,257
Espèces et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations (note 7)	30,691	2,687
	2,148,788 \$	1,926,078 \$
Passif et avoir de la province		
Passif à court terme :		
Comptes fournisseurs et charges à payer	248,161 \$	213,324 \$
Somme à payer aux exploitants (note 8)	47,947	57,460
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning (note 8)	17,532	11,977
Somme à payer au gouvernement du Canada	30,758	36,836
Produits reportés	10,309	8,415
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	18,656	6,856
	373,363	334,868
Somme à payer aux Premières nations (note 7)	22,973	-
Dette à long terme (note 9)	167,904	43,656
Avoir de la province :		
Dû à la province de l'Ontario	265,018	266,247
Réserves (note 2)	154,250	115,359
Investi en immobilisations	1,165,280	1,165,948
	1,584,548	1,547,554
	2,148,788 \$	1,926,078 \$

Engagements (notes 4, 8 et 10)

Éventualités (note 11)

Voir les notes complémentaires.

Pour le conseil :



Ron D. Barbaro

Le président du conseil et directeur général


Hugh W. Nichol, Director

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**

Exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
Produits :		
Loteries	2,111,703 \$	2,157,159 \$
Casinos commerciaux	1,719,693	1,779,960
Casinos de bienfaisance	378,200	309,953
Programme de machines à sous aux hippodromes	1,263,056	1,014,885
	5,472,652	5,261,957
Frais d'exploitation directs :		
Loteries	1,439,532	1,449,262
Casinos commerciaux	1,270,338	1,328,095
Casinos de bienfaisance	230,584	185,243
Programme de machines à sous aux hippodromes	614,795	489,666
	3,555,249	3,452,266
Produits moins les charges suivantes :	1,917,403	1,809,691
Intérêts et autres produits, montant net	61,807	83,090
Bénéfice net	1,979,210 \$	1,892,781 \$

Information sectorielle (note 12)

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO**ÉTAT CONSOLIDÉ DU BÉNÉFICE NET DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO**

Exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
Bénéfice net	1,979,210 \$	1,892,781 \$
Plus taxe sur les gains (note 14)	360,667	366,558
Moins bénéfice net du Casino Rama	(111,323)	(105,576)
Bénéfice net de la province de l'Ontario	2,228,554 \$	2,153,763 \$

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
Provenance (utilisation) des liquidités :		
Exploitation :		
Bénéfice net	1,979,210 \$	1,892,781 \$
Amortissement	169,762	179,588
Perte (gain) à la cession d'immobilisations	(36)	2,470
Perte de change non réalisée (gain de change non réalisé)	(3,070)	815
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	675	30,509
	2,146,541	2,106,163
Financement :		
Augmentation de la dette à long terme	142,904	43,656
Remboursements de la dette à long terme	(6,815)	(9,334)
	136,089	34,322
Investissement :		
Frais de démarrage et frais de développement reportés	(9,692)	(46,543)
Prêts	7,815	5,140
Dépenses en immobilisations, montant net	(261,448)	(249,144)
Produit tiré de la cession d'immobilisations	2,447	3,626
Charges reportées	198	(1,928)
	(260,680)	(288,849)
Autres :		
Versements à la province de l'Ontario	(1,857,051)	(1,799,815)
Distributions aux Premières nations	(80,134)	(489,087)
Espèces et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations	(5,031)	407,411
	(1,942,216)	(1,881,491)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	79,734	(29,855)
Espèces et quasi-espèces au début	463,325	493,180
Espèces et quasi-espèces à la fin	543,059 \$	463,325 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts encaissés	15,293 \$	28,063 \$
Intérêts versés	6,724	2,892

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DU MONTANT DÙ À LA PROVINCE DE L'ONTARIO**

Exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
Bénéfice net	1,979,210 \$	1,892,781 \$
Ajouter (déduire)		
Dépenses en immobilisations, montant net	(262,586)	(243,048)
Amortissement des immobilisations	127,206	143,873
Remboursements de la dette à long terme, moins la perte de change non réalisée (gain de change non réalisé)	(6,856)	(8,519)
Augmentation de la dette à long terme	142,904	43,656
Distributions aux Premières nations	(85,165)	(78,989)
Virements aux réserves, montants nets		
Réserve pour le remplacement des immobilisations	(30,366)	(9,797)
Réserve pour l'exploitation	(5,968)	(12,668)
Réserve pour les primes de départ	(2,557)	(2,812)
	(123,388)	(168,304)
Montant à payer pour l'exercice courant	1,855,822	1,724,477
Versements à la province de l'Ontario	(1,857,051)	(1,799,815)
Montant à payer moins les versements	(1,229)	(75,338)
Somme à payer à la province de l'Ontario au début	266,247	341,585
Somme à payer à la province de l'Ontario à la fin	265,018 \$	266,247 \$

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX INVESTIS EN IMMOBILISATIONS

Exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
Solde au début	1,165,948 \$	1,101,910 \$
Dépenses en immobilisations, montant net	262,586	243,048
Amortissement des immobilisations	(127,206)	(143,873)
Remboursements de la dette à long terme, moins la perte de change non réalisée (gain de change non réalisé)	6,856	8,519
Augmentation de la dette à long terme	(142,904)	(43,656)
Solde à la fin	1,165,280 \$	1,165,948 \$

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 31 mars 2002

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

La société des loteries et des jeux de l'Ontario a été constituée sans capital-actions le 1er avril 2000 en vertu de la Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario. La société est une société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de la gestion des jeux de loteries, de quatre casinos de bienfaisance, des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron, de quinze opérations de machines à sous aux hypodromes et de trois casinos commerciaux dans la province de l'Ontario.

La Société gère les activités de jeux du Casino Rama, y compris les actifs nets, pour le compte des Premières nations de l'Ontario. L'excédent de trésorerie tiré de ce casino commercial est distribué au Fonds des Premières nations. Les résultats des casinos de bienfaisance comprennent les activités des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron. Ces états financiers ne comprennent pas les autres activités de ce casino de bienfaisance.

1. Principales conventions comptables :**a) Principes de consolidation :**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales en propriété exclusive, Ontario Gaming Assets Corporation et OLC Services Limited. Ces filiales ont été créées pour faire l'acquisition des immobilisations louées à la société mère.

De plus, les états financiers consolidés incluent la situation financière et les résultats d'exploitation des casinos commerciaux Casino Rama, Casino Niagara et Casino Windsor, et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron.

b) Constatation des produits :

Les produits provenant des jeux, dont les résultats sont déterminés par un tirage, sont constatés au moment du tirage. Les produits provenant de jeux INSTANT sont constatés lorsque le détaillant active les billets pour le jeu. Les produits provenant des jeux de loteries sportives et de SUPERSTAR BINGO sont constatés lorsque le billet est vendu au client. Les billets émis à titre de billets gratuits gagnés ne sont pas comptabilisés comme produits.

Les produits des jeux provenant de l'exploitation des machines à sous et des jeux de table représentent le montant gagné net des activités de jeux, lequel correspond à la différence entre les montants reçus des joueurs et les montants payés à ces joueurs. La valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons ou autres articles offerts gratuitement aux clients est comprise dans les produits, et un montant correspondant a été déduit à titre de ristournes promotionnelles. Les coûts associés à ces ristournes sont indiqués dans l'état des résultats, à titre de frais d'exploitation directs. Les ristournes promotionnelles comprennent aussi les points des clubs de joueurs. Ces points sont gagnés par les clients des casinos et des hypodromes en fonction du volume de jeu et sont échangeables contre des services complémentaires ou des rebais en espèces.

c) Frais de démarrage et frais de développement reportés :

Certaines dépenses, comportant des frais de rémunération, de consultation et autres, engagées pour le développement et l'ouverture du programme des machines à sous aux hippodromes et des casinos sont reportées et amorties sur une période de trois ans à partir de l'ouverture du site.

Les dépenses, qui comprennent les frais de rémunération, de consultation et autres, engagées pour le développement d'un système informatique de gestion et plusieurs autres projets sont reportées et amorties sur une période de cinq ans.

d) Immobilisations :

Les principales dépenses en immobilisations ayant une durée d'utilisation qui s'étend au-delà de l'exercice en cours sont capitalisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon les périodes suivantes :

Bâtiments	25 à 50 ans
Mobilier et agencements	3 à 10 ans
Améliorations locatives	3 à 15 ans
Matériel pour les loteries et jeux	3 à 4 ans
Matériel pour les casinos et pour le programme de machines à sous aux hippodromes	3 à 5 ans

Les immobilisations sont amorties une fois mises en exploitation.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

Les travaux de construction en cours sont comptabilisés au coût. Les coûts sont amortis à partir du moment où le projet en question est terminé. L'intérêt sur la dette contractée pour financer les acquisitions importantes d'immobilisations est capitalisé pendant la phase de construction. L'intérêt est calculé au taux applicable à la dette supplémentaire que la Société engage pour financer ces immobilisations. L'intérêt capitalisé est différé sur la même période que celle du bien auquel il se rapporte.

e) Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning et charges reportées :

Les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning, qui comprennent principalement des fonds pour la construction d'un centre communautaire, d'un centre pour personnes âgées et de certaines infrastructures, sont amortis sur la durée du bail foncier du Casion Rama. Les charges reportées comprennent essentiellement les frais de financement qui sont amortis sur la période de la dette en question.

f) Conversion des devises :

Les actifs et passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les postes de l'état des résultats sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes de change sont imputés aux intérêts et autres produits de la période au cours de laquelle ils surviennent.

g) Instruments financiers dérivés :

Casino Rama Inc. (CRI), filiale à part entière des Chippewas de Mnjikaning, est une des parties à certains instruments financiers dérivés, surtout des contrats de swap de taux d'intérêt, servant à gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur la dette à long terme (note 9). Ces instruments ne sont pas constatés dans les états financiers de la Société au moment de la conclusion du contrat. Les paiements et encaissements régis par les contrats de swap de taux d'intérêt sont constatés comme des ajustements d'intérêts capitalisés aux travaux de construction en cours ou aux intérêts à payer pour les projets de construction terminés. La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt a été calculée en fonction de la conjoncture du marché à la fin de l'exercice, et appuyée par une cote par une institution financière. La juste valeur représente le montant qui serait reçu (payé) pour résilier ou remplacer les contrats. À l'heure actuelle, on ne prévoit pas résilier ni remplacer des parties importantes des contrats.

h) Concentration du risque de crédit :

La Société utilise des instruments financiers qui risquent de l'exposer à une concentration du risque de crédit. Les instruments comprennent les quasi-espèces, les débiteurs et les prêts. Les quasi-espèces consistent en dépôts auprès de grandes banques commerciales. Les débiteurs comprennent le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie et aux clients de casinos commerciaux. Les prêts comprennent les prêts accordés aux exploitants d'hippodromes et aux municipalités. La Société effectue régulièrement des évaluations de crédit auprès des détaillants, des clients, des exploitants d'hippodromes et des municipalités, et elle prévoit des provisions pour d'éventuelles créances irrécouvrables.

i) Instruments financiers :

Les instruments financiers de la Société comprennent les espèces et quasi-espèces, les débiteurs, les prêts, les espèces et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations, les comptes fournisseurs et charges à payer, la somme à payer aux exploitants, la somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning, la somme à payer au gouvernement du Canada et la dette à long terme. La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exclusion des prêts et de la dette à long terme, se rapproche de la valeur comptable en raison de l'échéance proche de ces instruments. La juste valeur des prêts et de la dette à long terme se rapproche de la valeur comptable et elle est calculée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux d'intérêt en vigueur pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires.

j) Estimations :

La direction de la Société a fait un certain nombre d'estimations et d'hypothèses portant sur les montants d'actif et de passif figurant dans les états financiers ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels et les montants des produits et des charges figurant aux états financiers de l'exercice considéré afin de dresser ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Espèces et quasi-espèces :

Les espèces et quasi-espèces comprennent les montants ci-dessous, qui sont détenus dans des comptes bancaires distincts :

	2002	2001
Réserves		
Remplacement des immobilisations	78,572 \$	48,206 \$
Exploitation	56,416	50,448
Primes de départ	19,262	16,705
	154,250	115,359
Fonds déposés aux fins de prix	33,288	21,723
Emprunts bancaires	61,074	-
	248,612 \$	137,082 \$

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

La Société a créé des réserves liquides conformément aux divers contrats d'exploitation, pour les besoins suivants :

Réserve pour le remplacement des immobilisations, pour des acquisitions d'immobilisations autres que les réparations courantes et les améliorations importantes.

Réserve pour l'exploitation, pour respecter des obligations précises dans l'éventualité où les produits seraient insuffisants pour permettre de régler ces obligations.

Réserves pour les primes de départ, pour respecter certaines obligations de la Société découlant du départ ou de la mise à pied d'employés d'un exploitant, dans l'éventualité où l'on mettrait fin aux activités de celui-ci.

Les fonds déposés aux fins de prix sont des fonds réservés qui représentent le montant estimatif brut des prix non réclamés moins le montant estimatif des prix que l'on prévoit ne jamais être réclamés par les joueurs.

Conformément aux dispositions de la convention de prêt (note 9), un dernier retrait a été effectué sur les fonds du prêt pour le projet d'hôtel du Casino Rama. Ces fonds ont été réservés et seront utilisés au besoin pour compléter l'hôtel.

Les espèces et quasi-espèces comprennent les dépôts bancaires à terme s'élevant à 92 914 000 \$ (85 155 000 \$ en 2001) à des taux d'intérêt variant de 1,80 % à 4,90 % (4,70 % à 5,70 % en 2001).

3. Frais de démarrage et frais de développement reportés :

			2002	2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Frais de démarrage				
Casinos commerciaux	2,824 \$	1,422 \$	1,402 \$	8,051 \$
Casinos de bienfaisance	34,054	23,043	11,011	25,905
Programme de machines à sous aux hippodromes	81,036	55,534	25,502	42,414
	117,914	79,999	37,915	76,370
Frais de développement reportés	17,835	5,385	12,450	14,253
	135,749 \$	85,384 \$	50,365 \$	90,623 \$

4. Prêts :

La Société a prêté des fonds aux exploitants d'hippodromes pour leur permettre de rénover leurs bâtiments pour accueillir les machines à sous de la Société. Ces prêts sont garantis par des hypothèques de premier rang et par des ententes de garantie générale, qui portent généralement intérêt au taux préférentiel et qui sont remboursables sur des périodes de un à dix ans. Les montants seront récupérés au moyen de retenues sur les commissions qui seraient autrement versées aux exploitants d'hippodromes. La Société a également prêté des fonds à deux municipalités aux fins de l'amélioration des infrastructures. Le montant sera récupéré au titre des commissions municipales qui seraient autrement versées.

La Société s'est engagée à prêter un maximum de 4 875 000 \$ à deux municipalités dont une tranche de 3 275 000 \$ a été avancée au 31 mars 2002.

5. Immobilisations :

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

			2002	2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	132,245 \$	- \$	132,245 \$	109,231 \$
Bâtiments	727,343	84,728	642,615	606,301
Mobilier et agencements	352,481	290,254	62,227	122,372
Améliorations locatives	226,192	114,509	111,683	117,899
Matériel pour les loteries et jeux	109,018	108,445	573	15,731
Matériel pour les casinos et pour le programme de machines à sous aux hippodromes	327,053	55,988	271,065	183,191
Travaux de construction en cours	131,432	-	131,432	61,735
	2,005,764 \$	653,924 \$	1,351,840 \$	1,216,460 \$

Au cours de l'exercice, la Société a capitalisé des intérêts s'élevant à 4 085 000 \$ (1 791 000 \$ en 2001).

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

6. Apports sous forme d'actif aux Chippewas de Mnjikaning et charges reportées :

			2002	2001
		Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Coût			
Apports sous forme d'actif aux Chippewas de Mnjikaning	26,878 \$	11,943 \$	14,935 \$	15,724 \$
Charges reportées	3,967	-	3,967	1,533
	30,845 \$	11,943 \$	18,902 \$	17,257 \$

7. Espèces et investissements à court terme détenus pour le compte des Premières nations :

Le solde est composé de :

	2002	2001
Distributions versées au compte en banque distinct	22,832 \$	\$
Intérêts gagnés	141	
	22,973	
Distributions à payer aux Premières nations, comprises dans les comptes fournisseurs et frais courus	7,718	2,687
	30,691 \$	2,687 \$

La convention de revenu du Casino Rama stipule qu'à partir du 31 juillet 2001, la société conservera 35 % des distributions nettes du Casino Rama dans un compte en banque distinct si la société n'a pas reçu une directive conjointe des Chefs de l'Ontario et des Chippewas de Mnjikaning à l'égard d'une nouvelle formule de distribution. La société n'a pas reçu cette directive et a donc conservé 35 % du revenu net dans un compte en banque distinct.

Le 9 juin 2000, la Société, les Premières nations de l'Ontario et la province de l'Ontario ont conclu une entente portant sur la distribution de l'excédent de trésorerie tiré de Casino Rama. En vertu de cette entente, la Société est tenue de distribuer mensuellement l'excédent de trésorerie découlant de l'exploitation du Casino Rama. Le paiement pour le mois de mars 2002 est compris dans la distributions aux Premières nations mentionnée ci-dessus.

8. Opérations entre apparentés :

- a) Aux termes des conventions d'aménagement et d'exploitation de chacun des casinos commerciaux et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron, l'exploitant a le droit de recevoir des honoraires correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donnent à ces expressions chacune des conventions d'aménagement et d'exploitation.
- b) Aux termes d'une convention d'aménagement et d'exploitation du Casino Rama, les Chippewas de Mnjikaning reçoivent des honoraires annuels de 4 500 000 \$ au titre des services d'exploitation continus, ce montant étant redressé chaque année pour tenir compte de l'inflation. Des sommes supplémentaires de 4 922 000 \$ (4 216 000 \$ en 2001) ont été versées aux Chippewas de Mnjikaning au cours de l'exercice en rapport avec les services d'enlèvement de la neige, les services d'aqueduc et d'égout ainsi que les services d'urgence. De plus, en vertu d'un bail de 15 ans expirant le 31 juillet 2016, un loyer annuel de 667 000 \$ est payé pour la location de bureaux et d'entrepôts à une société liée aux Chippewas de Mnjikaning. Le 30 avril 2002, une convention a été signée avec les Chippewas de Mnjikaning selon laquelle la société remboursera 75 % du budget d'exploitation du service d'incendies, comme il est décrit dans la convention, en contrepartie de services de protection contre les incendies pour le complexe du casino pour la période du 1er avril 2000 au 31 juillet 2001.

Les terrains utilisés pour les besoins du complexe Casino Rama sont loués par Casino Rama à Sa Majesté du chef du Canada, en vertu d'un bail foncier de 25 ans prévoyant un loyer annuel de 3 500 000 \$ redressé chaque année pour tenir compte de l'inflation. Ce loyer est payé aux Chippewas de Mnjikaning à partir des produits bruts du Casino Rama, conformément aux instructions du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien agissant à titre de représentant de Sa majesté la Reine. Aux termes d'une convention d'expansion, un loyer supplémentaire de 1 700 000 \$, redressé annuellement pour l'inflation, doit être versé. Durant l'exercice, une tranche de 667 000 \$ (1 173 000 \$ en 2001) de ce loyer supplémentaire a été capitalisée aux travaux de construction en cours.

Les Chippewas de Mnjikaning sont les promoteurs de l'expansion du complexe Casino Rama et une tranche de 9 945 000 \$ (9 314 000 \$ en 2001) attribuable aux travaux de construction est comprise dans la somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning.

- c) En vertu des modalités de l'entente de développement et d'exploitation, la Première nation des Mississaugas de Scugog Island reçoivent un montant équivalent à 5 % du bénéfice brut des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron en contrepartie de la fourniture des terrains utilisés pour les installations de machines à sous.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

9. Dette à long terme :

	2002	2001
Avance de CHC Casinos Canada Limited	- \$	6,856 \$
Emprunt bancaire	186,560	43,656
	186,560	50,512
Moins la tranche à court terme	18,656	6,856
	167,904 \$	43,656 \$

- a) CHC Casinos Canada Limited, l'exploitant du Casino Rama, a avancé 25 000 000 \$ US pour l'aménagement initial du casino. Cette avance portait intérêt annuellement au taux préférentiel majoré de 1 % et a été remboursée durant l'exercice. Pour l'exercice, l'intérêt s'est élevé à 134 000 \$ (887 000 \$ en 2001).
- b) La Société a signé une convention d'expansion et de rénovation du Casino Rama. Aux termes de cette convention, la responsabilité de l'aménagement, de la construction et du financement du projet incombe aux Chippewas de Mnjikaning. Le total des coûts prévus au budget de ce projet s'élève à 265 000 000 \$, y compris les intérêts courus, la location de terrains et les apports au centre culturel. De plus, Casino Rama Inc., filiale à part entière des Chippewas de Mnjikaning, a signé une convention de prêt qui accorde une facilité de crédit non renouvelable de 186 560 000 \$ pour le projet qui a été avancée au 31 mars 2001 (43 656 000 \$ en 2001). Aux termes de la convention d'aménagement et d'exploitation du Casino Rama, il faut notamment que le paiement du capital et des intérêts en vertu de la facilité de crédit provienne du produit brut du Casino Rama et qu'il soit effectué en 19 versements en capital représentant 2,5 % du solde initial en cours et en un versement final en règlement du solde restant. Le premier versement est exigible le 28 juin 2002.

L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1,5 %, jusqu'au 27 juin 2001 inclusivement, et à un taux compris entre le taux préférentiel et le taux préférentiel majoré de 1,5 % par la suite, selon les termes de la facilité de crédit. Le taux préférentiel au 31 mars 2002 est de 3,75 %. Les intérêts versés durant l'exercice se sont élevés à 6 256 000 \$ (1 815 000 \$ en 2001). Un contrat de swap de taux d'intérêt, qui échoit le 30 juin 2007, a été conclu moyennant un capital théorique original de 125 100 000 \$. Le solde en vertu de ce contrat s'élevait à 111 200 000 \$ au 31 mars 2002 (41 700 000 \$ en 2001). Ce contrat produit un taux fixe de 6,68 % sur le montant théorique non réglé. L'exposition au risque de taux d'intérêt se limite au différentiel net, qui était de 4 % au 31 mars 2002. Le taux des intérêts nets à verser ou à recevoir en vertu du contrat est établi à chaque trimestre avec la contrepartie, qui est une banque à charte canadienne. La juste valeur du contrat de swap de taux d'intérêt, représentant le montant (à verser) ou à recevoir pour résilier ou remplacer le contrat au 31 mars 2002, est de (7 646 000 \$) et était de 6 247 000 \$ en 2001.

À titre de garantie pour les fonds avancés aux termes des facilités de crédit, une hypothèque de premier rang sur tous les actifs du complexe du Casino Rama et sur tous les actifs financés en vertu des facilités (à l'exception de certains terrains acquis en raison de l'expansion du terrain de stationnement et d'autres secteurs) a été accordée.

Les remboursements de capital devant être effectués au cours des cinq prochains exercices à même les flux de trésorerie du complexe sont approximativement les suivants :

2003	18,656 \$
2004	18,656
2005	18,656
2006	18,656
2007	111,936

10. Engagements :

- a) Obligations en vertu des contrats de location-exploitation :

La Société a conclu plusieurs contrats de location pour des propriétés et du matériel. Les paiements minimaux exigibles s'établissent approximativement comme suit :

2003	9,647 \$
2004	7,185
2005	5,497
2006	3,387
2007	2,792
	28,508
Par la suite	13,288
	41,796 \$

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

b) Fournisseurs :

La Société s'est engagée en vertu de contrats de matériel informatique et d'entretien à effectuer les versements annuels approximatifs suivants :

2003	8,110 \$
2004	1,788
2005	750
	10,648 \$

c) Loteries :

La Société a conclu des conventions d'achat avec les fournisseurs pour l'impression de billets et pour des services en ligne. Une convention engageant la Société à effectuer des achats pouvant atteindre 14 700 000 \$ est en vigueur jusqu'en septembre 2004.

La Société a signé une convention pour remplacer les terminaux et les logiciels des terminaux en ligne. Les tests d'implantation des terminaux commenceront vers la fin de 2002 et le coût total estimatif du projet est de 80 000 000 \$.

d) Casino Windsor :

Dans le cadre de l'acquisition de terrains à l'emplacement du casino permanent de Windsor (Ontario), la Société a convenu d'offrir à la ville de Windsor, à partir du 1^{er} mai 1998, un rendement fixe sur 20 ans d'un montant de 2 600 000 \$ par année au cours des dix premières années et de 3 000 000 \$ par année au cours des dix dernières années.

e) Casino Niagara :

Dans le cadre de l'acquisition de terrains à l'emplacement du casino permanent de Niagara Falls (Ontario), la Société a convenu d'offrir à la corporation de la ville de Niagara Falls, à partir du 7 décembre 2000, un rendement fixe sur 20 ans d'un montant de 2 600 000 \$ par année au cours des dix premières années et de 3 000 000 \$ par année au cours des dix prochaines années et, par la suite, de 3 000 000 \$, redressé pour l'IPC, selon la définition dans l'entente. En outre, la Société est tenue de rembourser à la Ville la part de certains coûts d'infrastructure qui reviennent à la Société et qui s'élèvent à 3 300 000 \$.

La Société a conclu avec Falls Management Company un accord-cadre modifié et reformulé d'aménagement prévoyant la construction et l'aménagement d'un casino permanent à Niagara Falls (Ontario). Selon les modalités de l'accord, la responsabilité de financer la construction incombe au promoteur et les risques du contrat sont essentiellement transférés au promoteur. Les risques principaux de la société sont les cas de force majeure, les fluctuations extraordinaires du taux d'intérêt et la dévaluation du dollar canadien. Il est prévu de terminer le projet en juillet 2004, moment auquel la société fera l'acquisition du complexe de casino permanent auprès de Falls Management Company pour 794 000 000 \$. Les coûts en capital additionnels devant être engagés par la société se chiffrent à 203 000 000 \$, pour un coût total du projet de 997 000 000 \$.

f) Programmes de machines à sous aux hippodromes :

Au 31 mars 2002 la Société a commencé à discuter avec des municipalités pour établir trois programmes supplémentaires de machines à sous aux hippodromes, moyennant un coût approximatif de 54 400 000 \$.

11. Éventualités :

À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités. La Société est d'avis que l'issue de ces poursuites n'aura aucune incidence importante sur les présents états financiers. S'il y a lieu, les montants de règlements ayant trait à ces éventualités seront constatés à titre de charges à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel chaque règlement aura lieu.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

12. Information sectorielle :

						2002
Secteur	Loteries	Casinos commerciaux	Casinos de bienfaisance	Machines à sous aux hippodromes	Total	
Produits						
Loteries	2,111,703 \$	- \$	- \$	- \$	2,111,703 \$	
Machines à sous		1,274,551	322,026	1,289,417	2,885,994	
Tables de jeu		444,880	53,397	-	498,277	
Non liés au jeu		152,918	19,119	932	172,969	
	2,111,703	1,872,349	394,542	1,290,349	5,668,943	
Moins les ristournes promotionnelles	-	152,656	16,342	27,293	196,291	
	2,111,703	1,719,693	378,200	1,263,056	5,472,652	
Frais d'exploitation						
Non liés au jeu	-	133,110	17,664	2,967	153,741	
Activités liées au jeu et à la loterie	90,151	294,910	79,719	108,395	573,175	
Prix des loteries	1,050,150	-	-	-	1,050,150	
Commissions	151,577	-	16,169	303,995	471,741	
Commercialisation et promotion	39,783	150,469	17,259	52,947	260,458	
Honoraires des exploitants (note 8)	-	75,244	5,020	-	80,264	
Amortissement	12,053	64,522	32,060	61,127	169,762	
Frais généraux et administratifs	44,663	179,099	38,739	57,783	320,284	
Taxe sur les gains (note 14)	-	343,810	16,857	-	360,667	
Versements au gouvernement du Canada (note 15)	51,155	29,174	7,097	27,581	115,007	
	1,439,532	1,270,338	230,584	614,795	3,555,249	
Produits moins les dépenses	672,171	449,355	147,616	648,261	1,917,403	
Intérêts et autres produits, montant net	8,658	44,036	2,380	6,733	61,807	
Bénéfice net	680,829 \$	493,391 \$	149,996 \$	654,994 \$	1,979,210 \$	
						2001
Secteur	Loteries	Casinos commerciaux	Casinos de bienfaisance	Machines à sous aux hippodromes	Total	
Produits						
Loteries	2,157,159 \$	- \$	- \$	- \$	2,157,159 \$	
Machines à sous	-	1,318,531	255,776	1,034,656	2,608,963	
Tables de jeu	-	457,209	50,435	-	507,644	
Non liés au jeu	-	159,476	12,409	818	172,703	
	2,157,159	1,935,216	318,620	1,035,474	5,446,469	
Moins les ristournes promotionnelles	-	155,256	8,667	20,589	184,512	
	2,157,159	1,779,960	309,953	1,014,885	5,261,957	
Frais d'exploitation						
Non liés au jeu	-	129,579	14,335	1,890	145,804	
Activités liées au jeu et à la loterie	85,574	282,085	69,489	80,998	518,146	
Prix des loteries	1,085,335	-	-	-	1,085,335	
Commissions	154,913	-	12,776	243,644	411,333	
Commercialisation et promotion	38,644	145,013	11,671	45,518	240,846	
Honoraires des exploitants (note 8)	-	102,276	3,388	-	105,664	
Amortissement	13,401	93,302	24,502	48,383	179,588	
Frais généraux et administratifs	25,417	181,419	30,292	51,483	288,611	
Taxe sur les gains (note 14)	-	355,014	11,544	-	366,558	
Versements au gouvernement du Canada (note 15)	45,978	39,407	7,246	17,750	110,381	
	1,449,262	1,328,095	185,243	489,666	3,452,266	
Produits moins les dépenses	707,897	451,865	124,710	525,219	1,809,691	
Intérêts et autres produits, montant net	16,241	53,165	3,704	9,980	83,090	
Bénéfice net	724,138 \$	505,029 \$	128,414 \$	535,199 \$	1,892,781 \$	

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

13. Régimes de retraite :

La Société offre des prestations de retraite à ses employés permanents par l'entremise de sa participation au Fonds de retraite des fonctionnaires établi par la province de l'Ontario. La part des cotisations de la Société versées au fonds pour l'exercice a été de 4 678 000 \$ (5 167 000 \$ en 2001).

Les exploitants des casinos commerciaux ont créé des régimes de retraite à cotisations déterminées à l'intention de leurs employés salariés, employés horaires et cadres. La charge de retraite de l'exercice s'est élevée à 15 433 000 \$ (13 688 000 \$ en 2001).

14. Taxe sur les gains :

La Société remet la taxe sur les gains à la province de l'Ontario. Cette taxe équivaut à 20 % des produits des jeux tirés des casinos commerciaux et des machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron.

15. Versements au gouvernement du Canada :

La Société a effectué les versements suivants au gouvernement du Canada :

	2002	2001
Versements au nom de la province de l'Ontario	21,886 \$	21,314 \$
Taxe sur les produits et services	93,121	89,067
	115,007 \$	110,381 \$

a) Versements au nom de la province de l'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loteries.

b) Taxe sur les produits et services

Les versements de la taxe sur les produits et services (TPS) sont effectués selon une formule précise. Cette taxe est versée plutôt que de percevoir la TPS sur les billets de loterie vendus aux clients et les produits des jeux. De plus, la Société paie la TPS sur certaines dépenses. Ces versements ne sont pas recouvrables.

16. Chiffres de l'exercice précédents

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO**Divulgarion des salaires pour 2001**

En vertu de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*, la SLJO est tenue de divulguer annuellement l'information sur le salaire et les avantages imposables de ses cadres dont la rémunération est supérieure à 100 000 \$.

Le salaire comprend la rémunération de base, les heures supplémentaires, la paie de vacances/les heures compensatoires, la rémunération et les primes au rendement, et les frais ponctuels de déménagement et (ou) de réinstallation.

La liste suivante indique le titre, le salaire et les avantages sociaux des employés de la SLJO dont le salaire en 2001 était supérieur à 100 000 \$.

Nom	Poste	Salaire	Avantages
Aronson, Don	Dir, Événements et Rel. Comm.	112 895,17 \$	262,00 \$
Aubé, Mike	Dir. gén., Sécurité	106 073,37 \$	254,48 \$
Bailey, Rod	Directeur général	131 587,57 \$	317,28 \$
Barbaro, Ron D.	Directeur général de la Société	360 009,71 \$	756,00 \$
Barnett, Kenneth	Dir, Dév. comm, machines à sous	117 039,78 \$	2 247,94 \$
Bell-Murray, Lisa	Directrice, Comptabilité de la Société	136 342,82 \$	338,20 \$
Berdowski, Alan	Vice-président principal, Loteries	195 524,77 \$	8 794,61 \$
Blake, Bill	Directeur, Finances	109 992,90 \$	---
Bortolussi, Roy	Directeur, Marketing	145 837,99 \$	308,08 \$
Calderone, Bart	Dir, Plan. fin., budget et analyses	134 141,51 \$	341,19 \$
Campbell, Alex	Directeur, Service à la clientèle	114 889,43 \$	284,07 \$
Carvalho, Antonio	V.-p., Développement des affaires	156 749,58 \$	8 672,61 \$
Chou, Michael	Administrateur	125 877,28 \$	170,77 \$
Cooper, Jeff	Dir., Gestion clientèle et canaux	120 187,82 \$	2 113,93 \$
Cowie, Geoffrey	Conseiller juridique	129 181,89 \$	244,70 \$
Crawford, Mona	Directrice, Ventes et service	108 437,54 \$	280,56 \$
Cronin, James	Directeur, Communications de la Société	131 151,66 \$	332,64 \$
Dalton, Earl T.	V.-princ., Finances et administration	201 781,77 \$	10 361,17 \$
Deans, Wayne	Directeur, Vérification interne	118 205,82 \$	311,22 \$
DiMaurizio, Mory	Directeur général adjoint	101 862,54 \$	256,40 \$
Ferrara, Tony	Conseiller juridique principal	106 962,72 \$	258,72 \$
Fioravanti, Walter	V.-p., Ressources humaines	173 130,12 \$	12 110,63 \$

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

Nom	Poste	Salaire	Avantages
Frair, Earl	Directeur de projet, ERM	114 205,72 \$	300,00 \$
Gibbons, Brenda	Directrice, Approvisionnement	126 825,08 \$	866,52 \$
Glenat, Suellen	Directrice, Soutien/conseils aux clients	109 002,02 \$	7 821,62 \$
Gray, Richard	Dir., Plan. Fin., Casinos de bienfaisance	104 565,90 \$	237,88 \$
Henderson, Mark	Directeur régional	110 834,78 \$	280,56 \$
Hill, Douglas	Directeur, Expl. machines à sous hipp.	116 209,89 \$	560,85 \$
Kozniuk, Bob	V.-p., Casinos (bienf. et autochtones)	203 613,14 \$	12 482,14 \$
Laberge, Claude	Prem. V.-P., Mark. et dév. client.	162 875,60 \$	12 377,74 \$
Lapointe, Catherine	Directrice, Exploitation et entretien	106 685,18 \$	281,46 \$
Locke, Robert	Directeur, Gestion des installations	128 222,92 \$	2 210,69 \$
Longman, Robert	Directeur, Comptes clés	129 661,91 \$	9 148,18 \$
MacDonald, Sharon	Directrice, Planification et contrôle	100 000,00 \$	187,20 \$
Maddocks, David	Directeur, Développement	129 255,85 \$	1 178,81 \$
Magee, Mark	Directeur général d'établissement	102 978,75 \$	269,52 \$
Marinelli, Thomas	Directeur, Technologies	150 459,57 \$	352,80 \$
Markkula, Leo	Directeur, Trésorerie	112 933,21 \$	272,16 \$
McPhee, Terry	Directeur général	140 614,97 \$	270,72 \$
Micucci, Paul	V.-p., Expl. machines à sous, hipp.	228 573,84 \$	2 914,43 \$
Myers, David	V.-p., Ventes et service	146 552,17 \$	3 518,91 \$
Nieder, Michael	V.-p., Technologies de l'information	208 859,09 \$	8 974,86 \$
Palmer, Brian	Dir, Processus et mise en oeuvre	102 356,41 \$	278,63 \$
Perugini, Tony	Dir., Plan. fin. Casinos commerciaux	100 020,78 \$	260,25 \$
Peters, Ingrid	V.-p., Services juridiques	188 886,47 \$	9 210,34 \$
Prgomet, John	Directeur, Ressources humaines	108 206,47 \$	270,57 \$
Ramondt, Susan	Directrice, Planification stratégique	102 747,91 \$	252,08 \$
Redivivo, Mike	Chef de projet	122 989,44 \$	273,68 \$
Rozeluk, Jerry	Directeur régional	112 418,35 \$	3 817,55 \$
Seldon Dimock, Verity	Directrice, Perfectionnement prof.	100 397,67 \$	270,00 \$
Sepkowski, Matthew	Dir, Marketing (hipp. et cas. de bienf.)	107 262,73 \$	261,45 \$
Smith, Geoff	Directeur général	120 595,83 \$	285,48 \$
Smith, Jason	Chef de projet	104 744,73 \$	244,80 \$
Tomie, Adriana	Directrice, Services partagés	131 088,27 \$	343,76 \$
Uhren, Cameron	Directeur général	123 826,99 \$	293,76 \$
Whitmell, Dereck	Directeur, Mise en oeuvre de solutions	111 638,42 \$	282,00 \$
Wieser, Peter	Directeur, Ventes sur le terrain	105 878,46 \$	2 401,96 \$
Wisternoff, John	V.-p., Marketing	151 988,84 \$	7 649,65 \$
Wood, Brian	Chef de l'exploitation	272 961,01 \$	3 088,78 \$
Yammine, Georges	Directeur de l'exploitation	124 033,85 \$	8 671,43 \$
Zelisney, Jackie	Directeur de casino	122 610,51 \$	286,60 \$

Société de développement de l'Ontario

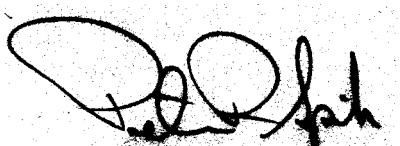
Responsabilité de la direction quant à l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été préparés par la direction et ils comprennent, le cas échéant, des montants fondés sur le jugement de la direction et sur ses meilleures données estimatives.

Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Il se réunit à intervalles réguliers pour superviser les activités financières de la Société et examiner, au moins une fois par année, les états financiers et le rapport connexe du vérificateur externe.

Le vérificateur provincial, qui a vérifié les états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux principes de comptabilité décrits dans les notes afférentes aux états financiers. Le vérificateur explique brièvement dans son rapport la nature de son examen et il exprime une opinion sur cette question.

Le directeur des opérations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Peter R. Spik', is placed over a rectangular area of the document.

Peter R. Spik
Société de développement de l'Ontario

le 28 juin 2002

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario



Rapport du vérificateur

Au Société de développement de l'Ontario
et au ministre de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'Ontario au 31 mars 2002 et les états des résultats, de la participation de la Province de l'Ontario et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle, la situation financière de la société au 31 mars 2002, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus décrits dans la note 2 afférente aux états financiers.

Toronto (Ontario)
Le 5 juin 2002

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

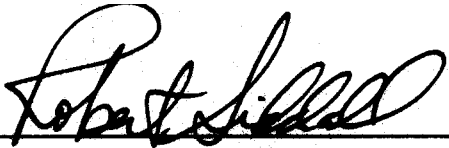
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 2002

		31 Mar 2002	31 Mar 2001
		\$	\$
		[en milliers]	
ACTIF			
Prêts en cours	[note 3]	5,525	10,618
Placements en actions	[note 3]	1,395	1,782
		6,920	12,400
Encaisse et dépôts à court terme		7,451	9,503
Comptes clients		379	476
Total de l'actif		14,750	22,379
PASSIF			
Comptes fournisseurs - courants		152	355
Comptes fournisseurs - à long terme	[note 1a]	2,490	2,078
Provision pour pertes sur garantie	[note 3]	500	1,000
		3,142	3,433
Garanties	[note 5]		
PLACEMENT PAR LA PROVINCE DE L'ONTARIO			
Capital-actions et autres placements nets		11,608	18,946
Total du passif et des placements par la province		14,750	22,379

Voir les notes accompagnant les états financiers.

Pour le compte du conseil d'administration :


Président


Administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

**État des résultats d'exploitation
pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2002**

	31 Mar 2002	31 Mar 2001
	\$	\$
	[en milliers]	
REVENU D'INTÉRÊTS ET DE PLACEMENTS		
Intérêt sur prêts	1,142	1,790
Gains sur placements en actions	298	69
Intérêt sur dépôts à court terme	239	991
	1,679	2,850
 Parcs industriels (net) [note 2c]	 -	 332
 Revenu brut d'exploitation	 1,679	 3,182
 RECOUVREMENT DE PERTES SUR CRÉANCES ET SUR PLACEMENTS [notes 3 et 4]	 10,526	 11,862
 ADMINISTRATION [note 6]	 (2,938)	 (4,694)
 Revenu net d'exploitation	 9,267	 10,350

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État des placements par la province de l'Ontario
au 31 mars 2002

	31 Mar 2002	31 Mar 2001
	\$	\$
	[en milliers]	
Placement par la province, début d'exercice :		
Capital-actions	7,000	7,000
Placement net autre que le capital-actions	11,946	39,176
	18,946	46,176
Placement net par (retourné à) la province :		
Bénéfices d'exploitation	9,267	10,350
Contribution pour frais d'administration	2,527	4,158
Coûts de l'exercice précédent recouvrés, après contributions pour coûts de garantie et de programme	(2,977)	(2,418)
Remboursements/produits de prêts et placements	(13,155)	(23,432)
Transfert des parcs industriels [note 2c]	-	(10,888)
Autres remboursements	(3,000)	(5,000)
	(7,338)	(27,230)
Placement par la province, fin d'exercice :		
Capital-actions	7,000	7,000
Placement net autre que le capital-actions	4,608	11,946
Placement par la province de l'Ontario	11,608	18,946

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

**État de l'évolution de l'encaisse
pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2002**

	31 Mar 2002	31 Mar 2001
	\$	\$
	[en milliers]	
ACTIVITÉS DE PRÊT, DE PLACEMENT ET D'AIDE FINANCIÈRE		
Recouvrement des prêts	12,275	14,491
Produits de placements en actions et en redevances	514	1,366
Recouvrements après garanties honorées	2,922	1,957
Ajouts aux immobilisations	-	(226)
Rentrée nette d'argent pour activités de prêt, de placement et d'aide financière	15,711	17,588
ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Remboursements à la province	(19,132)	(30,850)
Contribution de la province	2,726	4,337
Sortie nette d'argent pour activités financières	(16,406)	(26,513)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêt reçu sur dépôts à court terme	279	1,016
Intérêt sur prêts	1,142	1,790
Frais d'administration	(2,719)	(4,201)
Encaisse d'exploitation des parcs industriels	-	1,650
Autre	(59)	(156)
Rentrée nette d'argent pour activités d'exploitation	(1,357)	99
Diminution de l'encaisse et des dépôts à court terme	(2,052)	(8,826)
Encaisse et dépôts à court terme, début d'exercice	9,503	18,329
Encaisse et dépôts à court terme, fin d'exercice	7,451	9,503

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO**Notes accompagnant les états financiers
Exercice ayant pris fin le 31 mars 2002****1. GÉNÉRALITÉS****a) Sociétés de développement**

En 1996, le gouvernement provincial a décidé de mettre fin aux programmes de prêt, de placement en actions et de garantie des sociétés de développement et leur a ordonné de cesser leurs activités. La liquidation devait s'échelonner sur un certain nombre d'années. Les organismes visés étaient les suivants : la Société de développement de l'Ontario, la Société de développement du Nord de l'Ontario, la Société de développement de l'Est de l'Ontario et la Société Innovation Ontario. Ces organismes avaient pour objectif principal d'encourager et de favoriser le développement et la diversification de l'industrie en Ontario en accordant de l'aide financière sous forme de prêts, de garanties et de propriété directe.

Les portefeuilles et les responsabilités des sociétés de développement ont été cédés à la Société de développement de l'Ontario au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1999.

Depuis mai 1998, la Société de développement de l'Ontario a eu recours aux services d'une société de gestion d'actif du secteur privé pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion et d'administration de ses portefeuilles de prêts à terme (valeur comptable nette de 5,5 millions de dollars au 31 mars 2002) et de ses portefeuilles de garanties commerciales (3,6 millions de dollars au 31 mars 2002). Aux termes de l'entente conclue avec la société de gestion d'actif, cette dernière a droit à une part des montants nets recouvrés en sus des montants totaux nets que la Société de développement de l'Ontario comptait initialement recouvrer. Chaque trimestre, on calcule la part provisoire qui revient à la société de gestion d'actif relativement aux portefeuilles de prêts à terme, sous réserve d'une retenue de 15 %, et ce montant lui est versé. Le montant retenu sera versé lorsque les montants non recouvrés ne représenteront pas plus de 3 millions de dollars (valeur comptable non réglée) de tous les portefeuilles gérés. On a également calculé la part provisoire qui revient à la société de gestion d'actif relativement aux portefeuilles de garanties commerciales; ce montant sera versé lorsque les montants garantis non réglés ne représenteront pas plus de 2,5 millions de dollars. Le montant inscrit au poste « Comptes fournisseurs – à long terme » représente les obligations de la Société de développement de l'Ontario à l'égard de la part qui revient à la

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO**Notes accompagnant les états financiers
Exercice ayant pris fin le 31 mars 2002**

société de gestion d'actif relativement aux portefeuilles de prêts à terme et de garanties commerciales.

b) Société de développement de l'Ontario

La Société de développement de l'Ontario a été constituée avec du capital-actions en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement*. À titre de société de la Couronne de l'Ontario, la Société de développement de l'Ontario n'est pas tenue de payer l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Méthode comptable**

Comme la Société est en train de réduire progressivement ses activités, des provisions ont été constituées afin de diminuer la valeur comptable de ses éléments d'actif à leurs valeurs réalisables estimatives et de tenir compte de la valeur liquidative estimative de ses éléments de passif. Étant donné que la Société exerce toujours ses activités, ses revenus et ses dépenses sont comptabilisés tels quels.

b) Constatation des produits

La constatation du revenu d'intérêts est fondée sur la comptabilité d'exercice, sauf pour certains prêts qui permettent à l'emprunteur de retarder le paiement d'intérêts. Dans le cas de ces prêts, le revenu d'intérêts qui s'accumule pendant la période de paiement différé est constaté à la fin de celle-ci.

c) Immobilisations – parcs industriels

Les parcs industriels dont la Société est propriétaire ont été transférés au Conseil de gestion du gouvernement au cours de l'année précédente. La Société a consigné la valeur comptable nette des transferts à la date des transferts et a enregistré les montants comme placement retourné pour l'exercice précédent ayant pris fin le 31 mars 2001 dans l'état des placements par la province de l'Ontario.

d) Contributions du gouvernement de l'Ontario

Les contributions du gouvernement de l'Ontario figurent dans l'état des placements par la province de l'Ontario à titre de placement net par la province, et non comme revenu dans l'état des résultats d'exploitation.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers
Exercice ayant pris fin le 31 mars 2002

e) Activités gérées et administrées

Le bilan tient compte des prêts et des placements effectués par la Société ainsi que des prêts qu'elle administrait pour le compte de ministères et d'autres organismes lorsqu'elle a signé le contrat de prêt. L'état des résultats d'exploitation tient compte des frais d'administration qui s'appliquent à tous les portefeuilles administrés par la Société.

Toutes les activités gérées et administrées par la Société sont résumées dans la note 7.

f) Utilisation d'estimations dans les états financiers

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur la valeur déclarée des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et sur les revenus et les dépenses pendant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. PROVISIONS POUR PERTES

Les prêts en cours et les placements en actions sont comptabilisés dans le bilan après déduction des provisions suivantes :

	31 mars 2002	31 mars 2001
	\$	\$
	[en milliers]	
Prêts en cours	3 000	3 000
Placements en actions	1 500	1 500
Total	4 500	4 500

La provision pour pertes sur garantie est comptabilisée dans le passif du bilan.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers
Exercice ayant pris fin le 31 mars 2002**4. RECOUVREMENT DE PERTES SUR CRÉANCES ET SUR PLACEMENTS**

Le recouvrement de pertes sur créances et sur placements pour les exercices ayant pris fin le 31 mars 2002 et le 31 mars 2001 comprend ce qui suit :

	Prêts	Placements en actions	Garanties de risques	Garanties commer- ciales	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
	[en milliers]				
Recouvrements	7 553	80	1 200	1 842	10 675
Diminution de la provision générale	-	-	-	500	500
Moins les amortissements et les coûts	(371)	(251)	-	(27)	(649)
Recouvrements nets – exercice ayant pris fin le 31 mars 2002	7 182	(171)	1 200	2 315	10 526
Recouvrements nets – exercice ayant pris fin le 31 mars 2001	7 451	(17)	2 160	2 268	11 862

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers
Exercice ayant pris fin le 31 mars 2002**5. PASSIF ÉVENTUEL RELATIF AUX GARANTIES**

La Société a garanti le remboursement de certains prêts consentis par des institutions financières privées à des entreprises ontariennes admissibles. Aux termes des programmes de garantie administrés pour le compte de ministères et d'autres organismes de la province, ce sont ces ministères et organismes qui financent les garanties honorées. Voir aussi les notes 3, 4 et 7.

Le passif éventuel pour les garanties de prêts au 31 mars 2002 et au 31 mars 2001 est le suivant :

	31 mars 2002 \$	31 mars 2001 \$
	[en milliers]	
Programme d'entreprises de risque	-	206
Garanties commerciales	3 639	5 400
	3 639	5 606

Les garanties dans le cadre du programme d'entreprises de risque sont arrivées à échéance. Les garanties commerciales viennent à échéance entre 2002 et 2010.

6. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration pour les exercices ayant pris fin le 31 mars 2002 et le 31 mars 2001 sont les suivants :

	31 mars 2002 \$	31 mars 2001 \$
	[en milliers]	
Salaires et avantages sociaux	605	625
Transport, communication et fournitures	14	33
Service de gestion de l'actif [note 1a]	2 158	3 869
Autres services	161	167
	2 938	4 694

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO**Notes accompagnant les états financiers
Exercice ayant pris fin le 31 mars 2002**

La Société verse des prestations de retraite à ses employés en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Les cotisations de la Société aux fonds de retraite pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2002 s'élevaient à 32 000 \$ [52 000 \$ pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2001] et figurent dans la rubrique « avantages sociaux » qui précède. La diminution des cotisations est due au fait que la Société a moins d'employés et qu'une cotisation unique a été versée au cours de l'exercice précédent.

Le gouvernement provincial rembourse les frais d'administration payés par la Société.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers
Exercice ayant pris fin le 31 mars 2002

7. ACTIVITÉS GÉRÉES ET ADMINISTRÉES PAR LA SOCIÉTÉ

En plus de gérer ses propres affaires, la Société administre des prêts, des débentures, des placements en actions et des subventions pour le compte de ministères et d'organismes du gouvernement provincial. Les activités de la Société sont résumées ci-dessous.

	31 mars 2002 \$	31 mars 2001 \$
	[en milliers]	
Prêts et placements figurant au bilan		
Prêts en cours (après provisions)	5 525	10 618
Placements en actions (après provisions)	1 395	1 782
	6 920	12 400
Prêts garantis	3 639	5 606
<i>Total des prêts, des placements et des garanties de la Société</i>	10 559	18 006
Portefeuilles administrés pour des ministères et divers organismes		
(la Société n'a pas comptabilisé les provisions)		
Prêts en cours quand la Société n'a pas signé le contrat de prêt	26 094	33 279
Subventions remboursables/prêts conditionnels	13 218	15 022
<i>Total des portefeuilles administrés pour des ministères et divers organismes</i>	39 312	48 301
<i>Total des portefeuilles gérés et administrés</i>	49 871	66 307

8. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice 2001 ont été reclassés pour respecter la présentation des états financiers de 2002.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO**Notes accompagnant les états financiers
Exercice ayant pris fin le 31 mars 2002**

Une loi du gouvernement provincial exige la divulgation du traitement des employés de la fonction publique de l'Ontario qui touchent 100 000 \$ ou plus par année. Conformément aux exigences de cette loi, la Société de développement de l'Ontario divulgue ce qui suit :

Peter Spik Directeur des opérations 103 500 \$

Organismes de services du gouvernement

ACTION CANCER ONTARIO

Responsabilit  s de la direction    l'  gard de l'information financi  re

La direction et le Conseil d'administration sont responsables des   tats financiers et de tous les autres renseignements pr  sent  s dans cet   tat financier. Les   tats financiers sont dress  s en conformit   avec les principes comptables g  n  ralement reconnus et, le cas   ch  ant, comprennent des montants fond  s sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

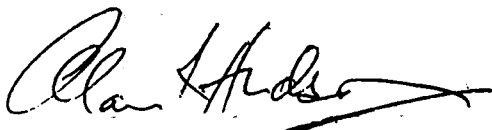
Action Cancer Ontario s'applique    respecter les normes d'int  grit   et de soins aux patients les plus   lev  es. Afin de prot  ger l'actif d'Action Cancer Ontario, nous avons   labor   un ensemble de proc  dures et de contr  les financiers internes sains et dynamiques permettant d'  tablir la balance entre les recettes et les d  penses. La direction a mis en   uvre et maintient en place des contr  les financiers et des contr  les de gestion, des syst  mes d'information et des pratiques de gestion qui permettent d'assurer avec une certitude raisonnable la fiabilit   de l'information financi  re. Les v  rifications internes servent      valuer les syst  mes et les pratiques de gestion et les rapports sont remis au Comit   des finances, des v  rifications et des ressources humaines (FVRH).

Le Conseil d'administration, par l'entremise du Comit   des finances, des v  rifications et des ressources humaines, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilit  s    l'  gard de l'information financi  re et des contr  les internes. Ce comit   supervise les activit  s financi  res d'Action Cancer Ontario et examine les   tats financiers et les rapports des v  rificateurs externes.

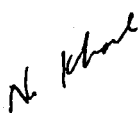
Les   tats financiers sont examin  s par le v  rificateur provincial. Ce dernier est tenu d'indiquer si,    son avis, ils sont raisonnablement dress  s de mani  re sensiblement conforme aux principes comptables g  n  ralement reconnus. Le rapport souligne la port  e de l'examen et les opinions du v  rificateur provincial.

En ce qui concerne l'ann  e financi  re se terminant le 31 mars 2002, le Conseil d'administration, par l'entremise du Comit   des finances, des v  rifications et des ressources humaines, avait la charge de s'assurer que la direction prenait ses responsabilit  s en mati  re d'information financi  re et de contr  les internes. Le Comit   a rencontr   de fa  on r  guli  re la direction, le v  rificateur interne et le v  rificateur provincial afin de s'assurer que chaque groupe s'  tait acquitt   de ses responsabilit  s respectives et d'examiner les   tats financiers avant d'en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Le v  rificateur provincial communiquait directement et en toute libert   avec le Comit   des finances, des v  rifications et des ressources humaines et, en pr  sence de la direction ou non, commentait les v  rifications et les constatations relatives    l'int  grit   de l'information financi  re d'Action Cancer Ontario et    l'efficacit   de ses contr  les internes.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario



Alan R. Hudson, OC, FRCSC(C)
Pr  sident-directeur g  n  ral



Naresh Khosla
Directeur g  n  ral adjoint, Op  rations financi  res et
Directeur financier

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée



J'ai vérifié le bilan d'Action Cancer Ontario au 31 mars 2002, ainsi que les états des résultats d'exploitation, de l'évolution du solde des fonds et de l'évolution de l'encaisse pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Action Cancer Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis, et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière d'Action Cancer Ontario au 31 mars 2002, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement admis au Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J.R. McCarter".

Toronto, Canada
Le 4 juin 2002

J.R. McCarter, C.A.
Vérificateur provincial adjoint

ACTION CANCER ONTARIO

Bilan

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2002, avec les données comparatives pour 2001

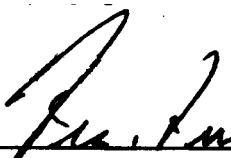
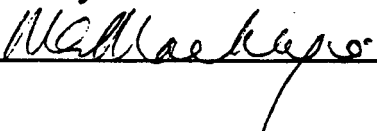
	2002	2001
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	5 372 \$	9 377 \$
Placements à court terme	3 016	—
Comptes débiteurs	12 046	10 905
Sommes à recouvrer auprès du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	45 720	34 025
Sommes à recouvrer auprès des fondations communautaires	3 177	—
Autres	3 982	2 981
	73 313	57 288
Placements à long terme (note 2)	55 766	61 187
Actif du régime de retraite accumulé (note 3)	8 858	11 726
Immobilisations (note 4)	33 353	29 438
Autres	454	548
	171 744 \$	160 187 \$

Passif, contributions reportées et solde des fonds

Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	46 217 \$	57 048 \$
Contributions reportées		
Subventions de fonctionnement reportées (note 5a))	9 681	11 112
Subventions d'amortissement reportées (note 5b))	9 998	8 253
Contributions reportées pour immobilisations (note 5c))	46 877	15 860
	66 556	35 225
Avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions (note 6)	4 864	2 955
Solde des fonds		
Fonds de dotation	2 964	2 945
Fonds assujetti à des restrictions internes et externes	33 959	30 893
Investissement en immobilisations (note 7)	6 735	13 578
Avantages postérieurs à la retraite (note 8)	3 994	8 771
Fonds non assujetti à des restrictions	6 455	8 772
	54 107	64 959
Engagements (note 12)		
Éventualités (note 13)		
	171 744 \$	160 187 \$

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

ACTION CANCER ONTARIO

État des résultats d'exploitation
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, avec les données comparatives pour 2001

	Fonds assujetti à des restrictions		Fonds d'administration générale	
	2002	2001	2002	2001
Recettes				
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	– \$	– \$	265 955 \$	239 876 \$
Revenus de placements (note 9)	1 005	1 060	4 064	3 447
Dons, legs et subventions	6 880	8 061	230	615
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations (note 5c))	1 198	1 254	6 250	4 239
Autres revenus	13 665	14 462	16 296	11 367
	22 748	24 837	292 795	259 544
Dépenses				
Salaires	4 886	3 977	139 633	124 605
Charges sociales (notes 3 et 6)	641	604	22 516	16 489
Médicaments	5	54	61 665	48 427
Autres dépenses de fonctionnement (note 10)	10 758	13 413	54 029	51 728
Services médicaux et chirurgicaux, et fournitures	1 343	894	18 494	14 702
Amortissement des immobilisations	1 198	1 254	11 227	11 238
	18 831	20 196	307 564	267 189
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	3 917 \$	4 641 \$	(14 769) \$	(7 645) \$

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État de l'évolution du solde des fonds
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, avec les données comparatives pour 2001

						2002	2001
	Fonds assujetti à des restrictions		Fonds d'administration générale				
	Fonds de dotation	Autres, Fonds assujetti à des restrictions	Investis- sment en immo- bilisations (note 7)	Avantages postérieurs à la retraite (note 8)	Fonds non assujetti à des restrictions	Total	Total
Solde, au début de l'exercice	2 945 \$	30 893 \$	13 578 \$	8 771 \$	8 772 \$	64 959 \$	67 963 \$
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	19	3 898	(4 977)	(4 777)	(5 015)	(10 852)	(3 004)
Virements entre les fonds (note 11)	—	(832)	—	—	832	—	—
Investissement en immobilisations (note 7)	—	—	(1 866)	—	1 866	—	—
Solde, à la fin de l'exercice	2 964 \$	33 959 \$	6 735 \$	3 994 \$	6 455 \$	54 107 \$	64 959 \$

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État de l'évolution de l'encaisse
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, avec les données comparatives pour 2001

	2002	2001
Rentrées (sorties) nettes		
Produits (charges) découlant des opérations		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses - Fonds assujetti à des restrictions	3 917 \$	4 641 \$
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses – Fonds d'administration générale	(14 769)	(7 645)
Amortissement des immobilisations	12 425	12 492
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations	(7 448)	(5 493)
Évolution du fonds de roulement hors caisse	(27 531)	4 055
	(33 406)	8 050
Produits (charges) découlant des investissements		
Placements à court terme, nets	(3 016)	3 887
Placements à long terme, nets	5 421	792
Achat d'immobilisations		
financé par les contributions pour immobilisations	(18 206)	(10 576)
financé de source interne	1 866	(4 403)
Autres	94	80
Évolution de l'actif du régime de retraite accumulé	2 868	(3 712)
Évolution des avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions	1 909	2 955
Contributions différées pour immobilisations	38 465	10 576
	29 401	(401)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(4 005)	7 649
Trésorerie, au début de l'exercice	9 377	1 728
Trésorerie, à la fin de l'exercice	5 372 \$	9 377 \$

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé, le 29 avril 1997, la création d'Action Cancer Ontario (« l'organisme »), qui favorisera des améliorations importantes pour les patients atteints d'un cancer, leur famille et le public en ce qui concerne les résultats, la qualité et l'efficacité des services de lutte contre le cancer. Ces services englobent la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, le traitement, les soins de soutien, la recherche et la formation. L'organisme avait été constitué sous le nom de Fédération ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer en 1943, par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, et ce nom a été modifié le 28 mai 1997 en celui d'Action Cancer Ontario. L'organisme est un organisme de charité enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit faire des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants indiqués de l'actif, du passif, des contributions reportées et du solde des fonds à la date des états financiers, et sur les montants indiqués de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution du solde des fonds au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

a) Comptabilité par fonds

L'organisme utilise la méthode des fonds avec restrictions pour comptabiliser les contributions qu'il reçoit.

Le Fonds d'administration générale comptabilise les programmes et les activités administratives de l'organisme financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Ce fonds concerne les ressources non assujetties à des restrictions et les subventions de fonctionnement assujetties à des restrictions.

Le Fonds assujetti à des restrictions concerne les ressources dont l'utilisation est restreinte en raison d'exigences externes et internes. Ces ressources servent principalement à la recherche et à la formation. Ces fonds comprennent des dons et subventions dont l'utilisation est restreinte en raison d'exigences imposées par les donateurs, ou qui ont été reçus par un centre et dont l'utilisation est restreinte à ce centre.

Le Fonds de dotation sert à comptabiliser les contributions assujetties à des exigences externes précisant que le capital des sommes versées doit être maintenu en permanence.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Comptabilisation des recettes

Les contributions assujetties à des restrictions pour les programmes financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée sont comptabilisées comme recettes du Fonds d'administration générale dans l'année au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées. Toutes les autres contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme recettes du Fonds approprié assujetti à des restrictions dans l'année de leur réception.

Les contributions au Fonds de dotation sont comptabilisées comme recettes du Fonds de dotation approprié dans l'année de leur réception.

Les revenus des placements assujettis à des restrictions provenant des ressources du Fonds de dotation sont comptabilisés comme recettes du Fonds assujetti à des restrictions.

Les contributions non assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme recettes du Fonds d'administration générale dans l'année de leur réception.

c) Stocks

Les stocks de médicaments sont comptabilisés au moindre du coût d'acquisition ou de la valeur de réalisation nette, et figurent dans les autres éléments d'actif à court terme.

d) Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût d'acquisition, qui avoisine la valeur marchande. Les placements à court terme sont ceux qui ont une durée initiale de plus de trois mois, mais qui n'excède pas un an. Les placements à court terme qui ont une échéance de moins de trois mois sont comptabilisés comme encaisse.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût d'acquisition. Si la valeur marchande des placements devient inférieure au coût d'acquisition et que cette baisse de valeur est considérée comme n'étant pas temporaire, les placements sont réduits à leur valeur marchande.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les contributions reçues pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisées comme subventions pour immobilisations et amorties sur la même base que les immobilisations. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant à raison de 20 pour 100 par an.

Les terrains et les bâtiments de quatre pavillons reçus en dons de la Société canadienne du cancer, Division ontarienne, sont comptabilisés à la valeur nominale, la valeur actuelle ne pouvant raisonnablement être déterminée.

f) Contribution en services

L'organisme bénéficie des services fournis par des bénévoles aux centres régionaux de cancérologie. Étant donné la difficulté d'en déterminer la juste valeur, cette contribution n'est pas comptabilisée aux états financiers.

g) Avantages postérieurs à la retraite

i) Charges de retraite

Les charges et obligations de retraite sont déterminées de façon actuarielle selon une méthode des prestations acquises modifiée en proportion des services et en fonction des hypothèses les plus probables faites par la direction. Les charges de retraite de l'exercice comprennent aussi les redressements pour les modifications au régime et les changements apportés aux hypothèses, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant au cours de la durée de vie restante moyenne prévue des participants au régime. Les excédents et déficits actuariels dépassant 10 % du montant le plus élevé des obligations de retraite et de la juste valeur de l'actif du régime sont amortis au cours de la durée de vie restante moyenne prévue des participants au régime.

ii) Avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions

Le coût des avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions est déterminé de façon actuarielle selon la méthode des prestations prévues en proportion des services et est passé en charges au fur et à mesure de la reddition des services.

Les obligations de retraite provisoires sont amorties au cours de la durée de vie restante moyenne des salariés actifs qui recevront des prestations au titre des régimes de retraite.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

2. Placements à long terme

La valeur comptable et la valeur marchande des placements à long terme de l'organisme sont les suivantes :

2002	Valeur comptable	Valeur marchande	Rendement effectif	Échéance
Bons du trésor, certificats de placement garantis et encaisse	6 469 \$	6 456 \$	2,4 %	Moins de 1 an
Obligations	40 457	39 384	2,5 – 10,2 %	0 – 31 ans
Actions	8 840	8 498	S.O.	S.O.
	55 766 \$	54 338 \$		

2001	Valeur comptable	Valeur marchande	Rendement effectif	Échéance
Bons du trésor, certificats de placement garantis et encaisse	5 410 \$	5 382 \$	4,9 %	Moins de 1 an
Obligations	45 924	46 460	5,0 – 10,25 %	0 – 28 ans
Actions	9 853	9 460	S.O.	S.O.
	61 187 \$	61 302 \$		

La sensibilité des taux d'intérêt est la variable déterminante principale des changements dans la valeur marchande des obligations.

L'organisme ne court pas de risques importants découlant d'une concentration des placements en raison de la nature diversifiée des placements de son portefeuille.

3. Charges de retraite et actif du régime de retraite accumulé

L'organisme dispose d'un régime de retraite à cotisations déterminées comportant une garantie de prestations déterminées minimales. Au 31 mars 2002, la valeur marchande de l'actif du régime était de 204 952 \$ (191 309 \$ en 2001), et la valeur acquise des prestations attribuables était de 171 410 \$ (151 387 \$ en 2001). Au 31 mars 2002, l'excédent du régime de retraite s'établissait à 33 542 \$ (39 922 \$ en 2001).

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

3. Charges de retraite et actif du régime de retraite accumulé (suite)

Les cotisations versées par l'organisme au cours de l'exercice totalisent 2 767 \$ (3 691 \$ en 2001). Les cotisations versées par les employés au cours de l'exercice se chiffrent à 2 767 \$ (3 691 \$ en 2001). Les prestations versées au cours de l'exercice s'élèvent à 5 667 \$ (7 715 \$ en 2001).

La valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite acquises est calculée à partir des meilleures estimations de la direction fondées sur des hypothèses qui tiennent compte de l'ensemble le plus probable des circonstances économiques et des plans d'action prévus, à savoir :

	2002	2001
Taux d'escompte	7 %	7 %
Augmentation salariale	5 % par an	5 % par an
Taux de rendement net prévu de l'actif du régime	6,5 % par an	5 % par an

Les charges de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 s'élèvent à 5 635 \$ (21 \$ en 2001).

4. Immobilisations

			2002	2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau, matériel et améliorations locatives	30 155 \$	26 256 \$	3 899 \$	4 338 \$
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	130 890	102 323	28 567	21 009
Cobalt et radium radioactifs	943	884	59	88
Acomptes sur matériel	828	—	828	4 003
	162 816 \$	129 463 \$	33 353 \$	29 438 \$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

5. Contributions reportées

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent les ressources non utilisées relativement aux programmes financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les montants non utilisés sont conservés en vue de leur utilisation lors de périodes ultérieures ou de leur règlement par le ministère. L'évolution du solde des subventions de fonctionnement reportées est la suivante :

	2002	2001
Solde, au début de l'exercice	11 112 \$	9 372 \$
Montant relatif aux périodes ultérieures	4 164	9 063
Montant comptabilisé comme recettes	(4 505)	(1 933)
Montant retourné au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(1 090)	(5 390)
Solde, à la fin de l'exercice	9 681 \$	11 112 \$

b) Subventions d'amortissement reportées

Les subventions d'amortissement reportées représentent des ressources non utilisées relatives à l'amortissement par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. L'évolution du solde des subventions d'amortissement reportées est la suivante :

	2002	2001
Solde, au début de l'exercice	8 253 \$	7 705 \$
Montant relatif aux périodes ultérieures	1 745	548
Solde, à la fin de l'exercice	9 998 \$	8 253 \$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

5. Contributions reportées (suite)

c) Contributions reportées pour immobilisations

Les contributions reportées pour immobilisations sont des montants non amortis ou non dépensés reçus pour l'achat d'immobilisations. L'amortissement des contributions reportées pour immobilisations est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation. Les contributions sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant à raison de 20 pour 100 par an. L'évolution du solde des contributions reportées pour immobilisations de l'exercice est la suivante :

	2002	2001
Solde, au début de l'exercice	15 860 \$	10 777 \$
Contributions pour immobilisations	38 465	10 576
Montant amorti aux recettes	(7 448)	(5 493)
Solde, à la fin de l'exercice	46 877 \$	15 860 \$

Le solde des contributions pour immobilisations non amorties de l'exercice est le suivant :

	2002	2001
Contributions pour immobilisations non amorties utilisées pour l'achat d'immobilisations	26 618 \$	15 860 \$
Contributions non utilisées	20 259	—
Solde, à la fin de l'exercice	46 877 \$	15 860 \$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

6. Avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions

L'organisme offre à son personnel des avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions, comme des soins complémentaires de santé et des médicaments.

Les prestations à verser au 31 mars 2002 dans le cadre de ce programme non provisionné sont de 4 864 \$ (2 955 \$ en 2001). Les charges comptabilisées pour l'exercice s'élèvent à 2 009 \$ (3 147 \$ en 2001).

Les prestations attribuables au 31 mars 2002 totalisent 12 187 \$ (17 730 \$ en 2001).

Les prestations versées au cours de l'exercice s'élèvent à 100 \$ (192 \$ en 2001).

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour calculer les prestations attribuables de l'organisme sont les suivantes :

	2002	2001
Taux d'escompte	7 %	7 %
Augmentation salariale	5 %	5 %
Soins hospitaliers et dentaires	8 % en 2002 à 4 % en 2007 et après	10 % en 2001 à 4 % en 2006
Âge normal de la retraite	65	65

7. Investissement en immobilisations

L'investissement en immobilisations s'établit comme suit :

	2002	2001
Immobilisations	33 353 \$	29 438 \$
Contributions reportées pour immobilisations	(26 618)	(15 860)
	6 735 \$	13 578 \$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

7. Investissement en immobilisations (suite)

L'évolution de l'actif net investi dans les immobilisations s'établit comme suit :

	2002	2001
Excédent des dépenses sur les recettes		
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations	7 448 \$	5 493 \$
Amortissement des immobilisations	(12 425)	(12 492)
	(4 977) \$	(6 999) \$
Évolution nette de l'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	16 340 \$	14 979 \$
Contributions reportées pour immobilisations	(18 206)	(10 576)
	(1 866) \$	4 403 \$

8. Solde des fonds en regard des avantages postérieurs à la retraite

Le solde des fonds en regard des avantages postérieurs à la retraite représente l'actif du régime de retraite accumulé, net des avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions.

9. Revenu de placements

Le revenu net de placements tiré des ressources du Fonds de dotation, soit 62 \$ (118 \$ en 2001), est compris dans le Fonds assujéti à des restrictions.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

10. Autres dépenses de fonctionnement

	2002	2001
Fonds assujetti à des restrictions		
Recherche et autres dépenses	10 758 \$	13 413 \$
Fonds d'administration générale		
Achat de services	22 430 \$	16 641 \$
Bâtiments	13 660	9 267
Équipement	6 104	9 164
Autres	8 450	8 870
Déplacements des patients - Programme d'orientation	1 453	6 030
Programmes d'éducation et de recherche, et publications	1 132	956
Services aux patients	800	800
	54 029 \$	51 728 \$

11. Virements entre les fonds

	2002	2001
Virement du Fonds assujetti à des restrictions au Fonds d'administration générale	832 \$	507 \$

Le virement du Fonds assujetti à des restrictions au Fonds d'administration générale représente l'affectation de réserves restreintes en raison d'exigences internes.

12. Engagements

L'organisme utilise du matériel informatique et de bureau dans le cadre de contrats de crédit-bail, dont les versements annuels ultérieurs estimatifs sont les suivants :

2003	2 077 \$
2004	1 402
2005	562
2006	181
2007 et années suivantes	1 092
	5 314 \$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

13. Éventualités

L'organisme est membre de la Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC), auto-assurance mise sur pied par les hôpitaux et d'autres organismes. Si l'ensemble des primes versées ne suffit pas à garantir les demandes de règlement, l'organisme doit verser des fonds additionnels sur la base de sa participation.

Depuis sa mise sur pied, HIROC a accumulé un excédent non affecté, constitué par l'ensemble des primes versées par les membres majoré des revenus de placements, moins l'obligation associée aux réserves pour les demandes de règlement et les frais et les dépenses de fonctionnement. Chaque participant dont l'excédent des primes majoré des revenus de placement dépasse l'obligation associée à sa répartition des réserves pour les demandes de règlement et les frais et les dépenses de fonctionnement peut avoir droit à la distribution de sa part de l'excédent non affecté lors de la déclaration d'une distribution par le conseil d'administration de HIROC. Il n'y a aucune distribution de la part de HIROC au 31 mars 2002.

14. Données comparatives

Certains chiffres comparatifs de 2001 ont été reclassés pour être conformes à la présentation des états financiers adoptée en 2002.

15. Événement subséquent

Après la fin de l'exercice, l'organisme a reçu un avis précisant que suite à une demande de recouvrement de sommes déjà payées au titre de la taxe provinciale, il recevrait un remboursement d'environ 2 300 \$, y compris 300 \$ d'intérêts. Cette somme sera prise en compte dans le calcul de l'excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

Action Cancer Ontario				
RECORD OF EMPLOYEES' 2001 SALARIES AND BENEFITS				
Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
Abd-El-Malek	Medhat	Radiation Oncologist	\$131,562.08	\$232.82
Abu-Zahra	Hakam	CEO/Medical Oncologist	\$193,566.63	\$223.20
Ackerman	Ida	Radiation Oncologist	\$201,046.86	\$429.74
Agboola	Olvsegun	Radiation Oncologist	\$188,483.56	\$432.38
Alam	Zeenat	Medical Oncologist	\$201,901.86	\$399.12
Anthes	Margaret	Radiation Oncologist	\$268,974.66	\$431.42
Arjune	Banskumar	Medical Physicist	\$104,211.76	\$258.68
Arnold	Andrew	Head, Medical Oncology	\$207,480.56	\$449.64
Ash	Robert	Radiation Oncologist	\$111,297.17	\$289.77
Assuras	John	Clinical Assistant	\$124,596.69	\$328.53
Balogh	Judith	Radiation Oncologist	\$196,421.86	\$0.00
Basrur	Vasanth	Oncology Consultant	\$215,713.05	\$0.00
Battista	Jerry	Chief Physicist II	\$133,687.59	\$348.54
Bauman	Glenn	Head, Radiation Oncology	\$217,629.23	\$445.18
Ben-David	Jaacov	Senior Scientist	\$106,158.48	\$227.16
Benger	Ann	Haematologist	\$199,989.10	\$437.94
Benk	Veronique	Radiation Oncologist	\$163,076.37	\$409.28
Berry	Scott	Medical Oncologist	\$149,074.63	\$387.51
Bertothy	Michele	General Practitioner in Oncology	\$107,071.98	\$286.90
Bissett	Randall	CEO/Radiation Oncologist	\$325,733.94	\$704.28
Bjarnason	Georg	Medical Oncologist	\$133,374.90	\$429.74
Bowen	Julie	Radiation Treatment, Program Leader	\$236,257.11	\$352.06
Bramwell	Vivian	Medical Oncologist	\$239,864.57	\$445.18
Browman	George	CEO/Medical Oncologist	\$254,242.79	\$494.98
Brundage	Michael	Radiation Oncologist	\$204,952.78	\$432.39
Brunskill	Ian	Senior VP, Planning & Administration	\$158,178.58	\$0.00
Buckstein	Rena	Medical Oncologist	\$122,648.71	\$315.32
Cairncross	Gregory	CEO/Medical Oncologist	\$239,627.27	\$449.55
Cameron	Ian	Medical Physicist	\$100,479.98	\$263.06
Campbell	Carolyn	Medical Oncologist	\$117,188.08	\$343.70
Cano	Pablo	Medical Oncologist	\$214,386.96	\$593.94
Chambers	Ann	Scientist	\$102,669.79	\$270.87
Choo	Richard	Radiation Oncologist	\$196,421.86	\$764.95
Chouinard	Edmond	Medical Oncologist	\$199,989.10	\$437.94
Chow	Edward	Radiation Oncologist	\$178,334.06	\$402.15
Chow	Thomas	Physicist	\$103,811.65	\$247.13
Clark	Carolyn	General Practitioner in Oncology	\$103,939.95	\$0.00
Corbett	Thomas	Radiation Oncologist	\$208,878.10	\$437.94
Covens	Allen	Head, Gynaecological Oncology	\$119,347.87	\$422.79
Cowan	Donald	Senior Consultant	\$133,867.35	\$359.21
Craigie	Pamela	General Practitioner in Oncology	\$107,071.98	\$286.90
Cripps	Christine M	Medical Oncologist	\$211,120.58	\$432.38
Cross	Peter	Radiation Oncologist	\$188,483.58	\$432.38
Curtis	John	Head, Medical Oncology	\$212,789.23	\$418.32
Cygler	Joanna	Senior Medical Physicist	\$113,968.99	\$299.54
Danjoux	Cyril	Radiation Oncologist	\$196,421.86	\$419.74
Dar	Abdul	Radiation Oncologist	\$218,691.86	\$429.74
Davey	Phillip	Radiation Oncologist	\$196,421.86	\$429.74
de Metz	Catherine	Radiation Oncologist	\$203,948.84	\$209.60
Dent	Susan	Medical Oncologist	\$201,293.04	\$432.38
Dhaliwal	Harbhajan	CEO/Medical Oncologist	\$291,465.67	\$431.42
Dingle	Brian	CEO/Medical Oncologist	\$205,036.09	\$297.24
Dixon	Peter	CEO/Radiation Oncologist	\$214,214.46	\$435.78
Doherty	Mary	Radiation Oncologist	\$196,407.31	\$429.74
Dunscombe	Peter	Chief Physicist	\$129,410.81	\$236.66
E	Choan	Radiation Oncologist	\$160,185.96	\$331.60
Eapen	Libni	Radiation Oncologist	\$188,483.57	\$432.38
Eisen	Andrea	Medical Oncologist	\$117,278.96	\$323.70

Action Cancer Ontario				
RECORD OF EMPLOYEES' 2001 SALARIES AND BENEFITS				
Ellis	Peter	Medical Oncologist	\$112,063.83	\$299.96
El-Sayed	Samy	Radiation Oncologist	\$169,751.91	\$432.38
Esche	Bernd	Radiation Oncologist	\$149,669.07	\$353.94
Evans	William	Executive VP, Clinical Programs	\$298,482.41	\$425.29
Falkson	Conrad	Radiation Oncologist	\$110,120.46	\$163.28
Farrell	Thomas	Physicist	\$115,611.61	\$278.40
Favell	Lisa	Director, Capital Planning	\$132,689.28	\$300.28
Figueredo	Alvaro	Medical Oncologist	\$199,989.10	\$437.94
Fisher	Barbara	Radiation Oncologist	\$207,094.58	\$429.74
Froud	Peter	Radiation Oncologist	\$160,345.86	\$336.70
Garcia	John	Director, Prevention Unit	\$125,998.00	\$328.08
Genest	Paul	Radiation Oncologist	\$113,697.63	\$265.90
Gerig	Lee	Chief Medical Physicist	\$122,069.09	\$322.34
Germond	Colin	Systemic Treatment, Program Leader	\$280,391.58	\$685.32
Gertler	Stan	Medical Oncologist	\$211,120.59	\$432.38
Gilchrist	James	Radiation Oncologist	\$202,094.58	\$429.74
Ginsburg	David	Medical Oncologist	\$164,777.33	\$353.94
Girard	Andre	Radiation Oncologist	\$208,861.48	\$452.28
Goel	Rakesh	Medical Oncologist	\$211,120.58	\$432.38
Goss	Glenwood	Medical Oncologist	\$185,188.57	\$367.22
Gregg	Richard	Medical Oncologist	\$204,730.51	\$432.39
Grimard	Laval	Radiation Oncologist	\$188,483.56	\$432.38
Grunfeld	Eva	General Practitioner in Oncology	\$147,991.18	\$0.00
Gulavita	Sunil	Head, Radiation Oncology	\$316,193.74	\$431.42
Halikowski	Marvin	Clinical Assistant	\$177,124.14	\$330.05
Hammond	James	Radiation Oncologist	\$202,093.80	\$428.96
Hayter	Charles	Radiation Oncologist	\$194,540.36	\$429.74
Herst	Jordan	Medical Oncologist	\$220,863.75	\$672.38
Hirte	Holger (Hal)	Medical Oncologist	\$220,952.32	\$453.66
Hodgert	Brenda	Dir. of Operations, Developing Centres	\$104,335.55	\$255.47
Hodson	Ian	Radiation Oncologist	\$208,878.10	\$437.94
Hollenberg	Charles	Senior Consultant	\$200,015.24	\$0.00
Holowaty	Eric	Director, Surveillance Unit	\$130,824.81	\$349.96
Huan	Susan	Medical Oncologist/Medical Coord., Education	\$206,984.72	\$405.14
Imrie	Kevin	Medical Oncologist	\$202,294.86	\$0.00
Iscoe	Neill	Medical Oncologist	\$200,294.86	\$415.37
Johanson	Curtis	Radiation Oncologist	\$208,878.10	\$437.94
Jones	Glenn	Radiation Oncologist	\$208,878.10	\$437.94
Jonker	Derek	Medical Oncologist	\$146,139.64	\$366.22
Joshi	Chandra	Medical Physicist	\$103,905.66	\$247.95
Karsan	Farrok	Radiation Oncologist	\$307,924.17	\$678.38
Kendal	Wayne	Radiation Oncologist	\$169,781.53	\$398.64
Kerr	Andrew	Medical Physicist	\$107,348.17	\$265.18
Khosla	Naresh	Senior VP/Chief Financial Officer	\$213,112.13	\$432.77
Knight	Andrew	General Practitioner in Oncology	\$142,025.95	\$326.54
Knight	Gregory	Medical Oncologist	\$121,320.08	\$343.70
Knight	Susan	Medical Oncologist	\$177,639.44	\$437.94
Kocha	Walter	Medical Oncologist	\$203,852.66	\$428.96
Koropatnick	James	Director, Cancer Research	\$118,193.34	\$246.97
Kreiger	Nancy	Head, Research Unit/Senior Epidemiologist	\$116,840.68	\$290.85
Lada	Barbara	Radiation Oncologist	\$292,222.21	\$672.38
Lam	Kit Ying	Senior Medical Physicist	\$108,323.67	\$267.48
Laurie	Scott	Medical Oncologist	\$117,127.23	\$305.46
Leszczynski	Konrad	Senior Physicist	\$118,879.18	\$281.88
Levin	Leslie	seconded to MOHLTC as Special Advisor of Cancer	\$255,334.42	\$466.24
Levine	Mark	Medical Oncologist	\$199,551.16	\$0.00
Lewis	Craig	Physicist	\$107,112.49	\$265.57
Lightstone	Alexander	Medical Physicist	\$101,419.45	\$255.23
Loblaw	Andrew	Radiation Oncologist	\$115,454.08	\$297.47
Lofters	Wycliffe	Head, Medical Oncology	\$218,496.63	\$445.32
Logan	Dianne	Medical Oncologist	\$216,661.69	\$435.44
Lohmann	Reinhard	Medical Oncologist	\$229,261.44	\$429.74

Action Cancer Ontario				
RECORD OF EMPLOYEES' 2001 SALARIES AND BENEFITS				
Lopez	Pedro	Medical Oncologist	\$258,643.72	\$679.24
Lukka	Himu	Radiation Oncologist	\$216,016.14	\$450.98
MacDonald	David	Medical Oncologist	\$204,860.45	\$428.96
Mackenzie	Robert	Radiation Oncologist	\$214,463.12	\$429.74
Mackillop	William	Head, Radiation Oncology	\$218,718.90	\$445.32
Madarnas	Yolanda	Medical Oncologist	\$111,194.19	\$348.95
Mah	Katherine	Senior Medical Physicist	\$114,734.99	\$0.00
Mai	Verna	Director, Screening Programs	\$176,704.83	\$464.42
Major	Pierre	Medical Oncologist	\$199,989.10	\$437.94
Malone	Shawn	Radiation Oncologist	\$188,483.57	\$432.38
Marcellus	Deborah	Haematologist	\$165,488.43	\$0.00
Maroun	Jean	Medical Oncologist	\$231,758.48	\$452.28
Matheson	Garth	Director, Regional Planning & Administration	\$114,775.03	\$278.86
Mathews	John	Medical Oncologist	\$156,921.28	\$365.38
McGhee	Peter	Chief Physicist	\$145,540.05	\$322.56
Meng	Joanne	Radiation Oncologist	\$129,569.38	\$305.48
Meyer	Ralph	Haematologist	\$199,989.10	\$437.94
Morton	Gerard	Radiation Oncologist	\$196,521.86	\$0.00
Mui	Jimmy	Radiation Oncologist	\$175,254.11	\$341.28
Neville	Alan	Medical Oncologist	\$199,989.10	\$437.94
Noble	Jonathan	Medical Oncologist	\$188,902.39	\$634.58
O'Brien	Peter	Chief Physicist	\$143,164.95	\$348.54
Okawara	Gordon	Radiation Oncologist	\$208,878.10	\$437.94
Osborne	Raymond	Gynaecological Oncologist	\$112,341.83	\$411.10
Ostapiak	Orest	Physicist	\$104,004.18	\$247.13
Panjwani	Dilip	Radiation Oncologist	\$204,952.78	\$432.39
Paszat	Lawrence	Director, Preventive Oncology	\$202,652.45	\$429.74
Patel	Malti	Radiation Oncologist	\$208,878.10	\$437.94
Patterson	Michael	Head, Medical Physics	\$142,150.20	\$349.94
Perera	Francisco	Radiation Oncologist	\$202,094.58	\$429.74
Perry	Gad	Radiation Oncologist	\$186,765.06	\$432.38
Peters	Victor	Physicist	\$123,487.67	\$299.84
Pignol	Jean-Philipp	Radiation Oncologist	\$179,817.98	\$429.74
Prichard	Hugh	Radiation Oncologist	\$302,751.21	\$672.38
Pritchard	Kathleen	Head, Clinical Trials & Epidemiology	\$211,322.26	\$429.74
Pross	Diane	Regional Medical Coordinator, OBSP	\$124,581.68	\$332.81
Raaphorst	Peter G	Chief Medical Physicist	\$135,451.72	\$350.18
Radwan	John	Radiation Oncologist	\$202,094.58	\$429.74
Rajasingham	Raj	Clinical Assistant	\$106,776.93	\$285.62
Rakovitch	Eileen	Radiation Oncologist	\$194,772.11	\$429.74
Read	Nancy	Radiation Oncologist	\$191,951.83	\$416.36
Reiter	Harold	Radiation Oncologist	\$208,878.10	\$437.94
Roberts	Wayne	Sr. Mgr. Information Services	\$117,456.90	\$274.09
Robillard	Lucile-M	General Practitioner in Oncology	\$106,725.78	\$286.64
Robins	Jean	Medical Physicist	\$103,275.21	\$265.18
Sagar	Stephen	Radiation Oncologist	\$208,878.10	\$437.94
Samant	Rajiv	Radiation Oncologist	\$260,234.86	\$495.58
Sankrecha	Raxa	Physicist	\$100,783.04	\$264.58
Sathya	Jinka	Radiation Oncologist	\$208,878.10	\$437.94
Sawka	Carol	CEO/Medical Oncologist	\$249,467.20	\$429.74
Schneider	Kenneth	Head, Radiation Oncology	\$201,913.11	\$399.12
Schreiner	John	Chief Physicist	\$128,118.51	\$322.60
Segal-Nadler	Roanne	Medical Oncologist	\$211,120.56	\$432.38
Sexton	Fred	Clinical Assistant	\$100,082.21	\$242.56
Shehata	Sarwat	Radiation Oncologist	\$225,481.84	\$396.20
Shelley	Wendy	Radiation Oncologist	\$204,952.78	\$432.39
Shumak	Kenneth	President & CEO	\$152,499.01	\$0.00
Sicheri	Dolores	Medical Oncologist	\$202,131.00	\$399.12
Simunovic	Marko	Surgical Oncologist	\$193,363.19	\$437.94
Singh	Gurmit	Director, Research	\$119,104.33	\$315.34
Skot	Janice	Director, Regional Planning and Administration	\$112,044.86	\$271.78
Slingerland	Joyce	Clinician Scientist	\$217,104.50	\$429.74

Action Cancer Ontario				
RECORD OF EMPLOYEES' 2001 SALARIES AND BENEFITS				
Smith	Anne	CEO/Medical Oncologist	\$229,730.55	\$464.22
Soubra	Mazen	Senior Medical Physicist	\$112,187.27	\$264.90
Spaner	David	Clinician Scientist	\$217,104.50	\$429.74
Springer	Colvin	Radiation Oncologist	\$196,643.95	\$399.12
Stern	Hartley	CEO/Medical Oncologist	\$145,034.92	\$0.00
Stevens	Robert	Medical Oncologist	\$117,188.08	\$343.70
Stewart	David	Medical Oncologist	\$211,120.57	\$432.38
Strang	Barbara	Radiation Oncologist	\$129,830.74	\$185.27
Sussman	Jonathan	Radiation Oncologist	\$126,925.91	\$292.60
Szabo	Joseph	Physicist	\$110,425.85	\$265.18
Szanto	Janos	Senior Medical Physicist	\$116,618.04	\$299.54
Szumacher	Ewa	Radiation Oncologist	\$176,615.56	\$402.15
Taylor	Donald	VP, HR & Organizational Development	\$147,218.00	\$328.08
Tenhunen	Linda	General Practitioner in Oncology	\$142,025.95	\$326.54
Thomas	Gillian	Head, Radiation Oncology	\$210,999.11	\$429.74
Tomiak	Anna	Medical Oncologist	\$187,838.62	\$412.26
Tomiak	Eva	Medical Physicist	\$172,702.19	\$0.00
Touche	Michael	General Practitioner in Oncology	\$106,725.78	\$286.64
Tozer	Richard	Medical Oncologist	\$177,639.44	\$437.94
Trudeau	Maureen	Head, Medical Oncology	\$159,697.50	\$429.74
Tso	May	Radiation Oncologist	\$149,654.79	\$345.44
Turley	Eva	Scientist	\$105,302.57	\$277.93
Ung	Yee	Radiation Oncologist	\$199,421.86	\$0.00
Van Dyk	Jake	Chief Physicist II	\$133,687.59	\$348.54
Vandenberg	Theodore	Head, Medical Oncology	\$224,999.75	\$445.18
Veldhuis	Ken	Clinical Assistant	\$123,359.61	\$328.53
Venkatesan	Varagur	Radiation Oncologist	\$202,094.58	\$429.74
Vergidis	Dimitrios	Head, Systemic Therapy	\$285,224.28	\$431.42
Verma	Shailendra	Medical Oncologist	\$210,470.56	\$432.38
Vincent	Mark	Medical Oncologist	\$234,853.44	\$429.74
Voruganti	Sachi	Radiation Oncologist	\$203,333.21	\$442.46
Vujovic	Olga	Radiation Oncologist	\$132,066.34	\$0.00
Waddell	Mary	General Practitioner in Oncology	\$106,785.08	\$0.00
Want	David	Radiation Oncologist	\$162,359.55	\$515.60
Warner	Ellen	Medical Oncologist	\$199,294.86	\$429.74
Weinroth	Judith	Clinical Assistant	\$106,777.01	\$270.69
Whelan	Tim	Radiation Oncologist	\$208,878.10	\$437.94
Whitton	Anthony	Radiation Oncologist	\$237,835.99	\$475.12
Wierzbicki	Rafal	Medical Oncologist	\$197,528.78	\$432.39
Winqvist	Eric	Medical Oncologist	\$243,102.29	\$429.74
Wong	Raimond	Radiation Oncologist	\$207,228.40	\$437.94
Woo	Milton	Senior Medical Physicist	\$118,145.62	\$299.16
Wright	Jim	Radiation Oncologist	\$208,878.10	\$437.94
Wu	Jackson	Radiation Oncologist	\$160,319.77	\$342.62
Wyman	Douglas	Physicist	\$123,634.05	\$299.84
Yau	Jonathan	Director, Research/Medical Oncologist	\$229,931.44	\$424.90
Yeung	Tai	Senior Physicist	\$107,897.07	\$267.80
Yoshida	Sam	Medical Oncologist	\$202,131.00	\$399.12
Young	Scott	Medical Oncologist	\$159,310.71	\$573.90
Young	Vincent	Medical Oncologist	\$211,120.58	\$432.38
Youssef	Youssef	Radiation Oncologist	\$204,952.78	\$432.39
Yu	Edward	Radiation Oncologist	\$202,094.58	\$429.74
Zellmer	Darwin	Chief Medical Physicist	\$171,105.58	\$1,265.66

AGRICORP**Responsabilités de la direction à l'égard de l'information financière**

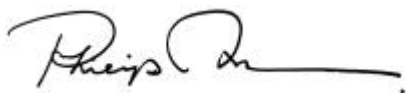
Les états financiers ci-joints et les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel ont été préparés par la direction. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans les états financiers. Les renseignements financiers données ailleurs dans le rapport annuel correspondent à l'information contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants tels que les provisions pour des indemnités non réglées qui sont nécessairement fondés sur la meilleure estimation de la direction et qui sont le fruit d'une mûre réflexion.

En s'acquittant de sa responsabilité quant à l'exactitude et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques conçues pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que de bons dossiers sont tenus. Les systèmes comprennent des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relative aux rapports financiers et de contrôle interne. Le conseil se réunit régulièrement pour superviser les activités financières de l'agence et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant réalisé par le Bureau du vérificateur provincial au nom du gouvernement et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de l'examen et donne un avis au sujet des états financiers de l'entreprise.



Philip Andrewes
Président-



Kenneth E. Kapustiak
Directeur des finances

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2002 ainsi que les résultats d'exploitation et des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 6 juin 2002


J.R. McCarter, CA
Vérificateur principal adjoint

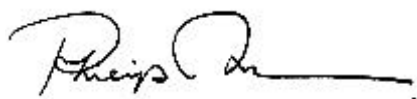
AGRICORP

Bilan
au 31 mars 2002

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
ACTIF		
Encaisse	3 294	3 623
Comptes débiteurs (note 4)	52 092	48 341
Fonds administrés (note 5)	13 472	18 457
Investissement (note 6)	202 527	294 000
Sommes dues par le ministre des Finances (note 7)	141 099	229 601
Immobilisations (note 8)	987	712
	<u>413 471</u>	<u>594 734</u>
PASSIF ET SOLDES DES FONDS		
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	4 398	2 595
Primes et recettes non acquises (note 9)	11 347	8 823
Provision pour indemnités non payées	65 542	130 124
Fonds administrés créditeurs (note 5)	13 472	18 457
	<u>94 759</u>	<u>159 999</u>
Soldes des fonds (notes 1 et 13)		
Fonds d'administration générale	4 213	1 526
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	192 564	300 765
Programme d'assurance du revenu de marché	121 935	132 444
	<u>318 712</u>	<u>434 735</u>
	<u>413 471</u>	<u>594 734</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Président(e)



Directeur(trice) des finances

AGRICORP**Résultats d'exploitation et soldes des fonds – Fonds d'administration générale
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002**

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Recettes		
Fonds de fonctionnement (note 10)	9 366	10 090
Ventes, conseils et autres services	4 124	1 544
Intérêts créditeurs	151	99
Frais reçus d'expertise en réassurance (note 11)	1 905	1 217
	<u>15 546</u>	<u>12 950</u>
Dépenses		
Dépenses générales, administratives et de commercialisation	12 288	12 313
Dépréciation	571	546
	<u>12 859</u>	<u>12 859</u>
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	2 687	91
Solde, début de l'exercice	<u>1 526</u>	<u>1 435</u>
Solde, fin de l'exercice	<u><u>4 213</u></u>	<u><u>1 526</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP**Résultats d'exploitation et solde des fonds – Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002**

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Recettes		
Primes des producteurs assurés	35 214	31 646
Financement des primes – Ontario et Canada (note 3)	35 214	31 646
Revenu des intérêts et des placements	18 444	20 260
Réassurance reçue (note 11)	71 752	44 240
Rentrées sur créances radiées	130	98
	<u>160 754</u>	<u>127 890</u>
Dépenses		
Indemnités (note 12)	261 276	144 174
Réassurance (note 11)	7 679	5 597
	<u>268 955</u>	<u>149 771</u>
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(108 201)	(21 881)
Solde, début de l'exercice	<u>300 765</u>	<u>322 646</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>192 564</u>	<u>300 765</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP**Résultats d'exploitation et solde des fonds – Programme d'assurance du revenu de marché
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002**

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Recettes		
Financement des primes – Ontario et Canada (note 3)	45 047	72 512
Intérêts créditeurs	<u>5 726</u>	<u>12 319</u>
	<u>50 773</u>	<u>84 831</u>
Dépenses		
Indemnités (note 12)	<u>61 282</u>	<u>125 343</u>
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(10 509)	(40 512)
Solde, début de l'exercice	<u>132 444</u>	<u>172 956</u>
Solde, fin de l'exercice	<u><u>121 935</u></u>	<u><u>132 444</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP**Mouvements de la trésorerie
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002**

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Mouvements d'encaisse des activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses		
▪ Fonds d'administration générale	2 687	91
▪ Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	(108 201)	(21 881)
▪ Programme d'assurance du revenu de marché	(10 509)	(40 512)
Rajustements effectués pour rapprocher les résultats nets et les fonds fournis par les activités d'exploitation		
▪ Dépréciation	571	546
▪ Variation nette du fonds de roulement	24 496	34 955
Mouvements d'encaisse des activités d'exploitation	<u>(90 956)</u>	<u>(26 801)</u>
Mouvements d'encaisse des activités d'investissement		
Achats en immobilisations	(846)	(506)
Diminution des placements	<u>91 473</u>	<u>30 331</u>
Mouvements d'encaisse des activités d'investissement	<u>90 627</u>	<u>29 825</u>
Augmentation /(réduction) nette de l'encaisse	(329)	3 024
Encaisse au début de l'exercice	<u>3 623</u>	<u>599</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>3 294</u></u>	<u><u>3 623</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP**Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2002****1. NATURE DES ACTIVITÉS**

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a permis de créer officiellement AgriCorp en tant qu'organisme de la Couronne le 1^{er} janvier 1997. La société a été créée sans capital social. Son mandat est de concevoir et de fournir des programmes de sécurité agricole et des produits et services liés à l'alimentation aux secteurs ruraux, de l'alimentation et des exploitations agricoles de l'Ontario. Les programmes de sécurité actuels comprennent la Caisse d'assurance-récolte et le Programme d'assurance du revenu de marché.

La Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario a été créée en 1966 et fonctionne actuellement en vertu de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario)*. Le programme offre aux producteurs agricoles une protection contre les réductions de production causées par les catastrophes naturelles pour toutes les cultures majeures produites en Ontario.

Le Programme d'assurance du revenu de marché a été créé dans le cadre d'une entente provisoire relative au Régime d'assurance-revenu brut (RARB) conclue entre le gouvernement du Canada et les provinces et est entré en vigueur le 1^{er} avril 1991. Ce programme protège les exploitants agricoles contre les réductions de revenu causées par des baisses des prix de certaines cultures agricoles.

En janvier 2001, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) a confié à AgriCorp l'administration du Programme d'inscription des entreprises agricoles en vertu de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, les obligations d'AgriCorp comprennent principalement l'inscription des entreprises agricoles, la collecte des droits d'inscription et, déduction faite d'une redevance administrative, le transfert des droits nets aux organismes agricoles généraux accrédités de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Méthode de comptabilité**

Les états financiers de la société ont été préparés selon les conventions comptables généralement acceptées et prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées à leur coût, moins l'amortissement accumulé. La dépréciation est déterminée selon la méthode de l'amortissement linéaire appliquée à la durée de vie utile estimée des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Mobilier et agencements	4 ans
Véhicules	4 ans
Machines et équipements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Améliorations locatives	reste de la durée de location

AGRICORP**Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2002**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**c) Régime de retraite**

Les employés à plein temps participent à un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire administré par une tierce partie. La société participe pour le même montant que les employés. Le coût des prestations de retraite pour le régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuair indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations des gestionnaires. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs marchandes actuelles et les redressements sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle des années de service restantes du groupe d'employé.

d) Placements

Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes sur la disposition de biens, l'amortissement des primes et des taux d'escompte ainsi que les réductions de valeur sur le marché sont déclarés en revenus de placement. Les mouvements d'encaisse du Programme d'assurance du revenu de marché, de la Caisse d'assurance-récolte et du Fonds d'administration générale et les placements sont séparés pour éviter la nécessité de répartir les revenus de placement. Les placements à court terme sont faits principalement pour obtenir des liquidités et sont limités à une durée de moins d'un an. Les placements à court terme sont déclarés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur du marché. Les placements à long terme sont déclarés au coût après déduction des primes accumulées et des taux d'escompte amortis sur la durée de placement jusqu'à la date d'échéance.

e) Provision pour indemnités non payées

La provision pour indemnités non payées représente les meilleures estimations des gestionnaires pour les sommes à verser. Certaines variables relatives aux prix des marchandises prises en compte pour le calcul des paiements effectués en vertu du Programme d'assurance du revenu de marché ne peuvent être arrêtées définitivement avant la fin de l'année civile 2002. Certaines demandes d'indemnités de l'assurance-récolte sont demeurées non réglées à la fin de l'exercice et sont calculées soit à partir des montants des règlements, soit à partir d'estimations des gestionnaires.

f) Comptabilisation des produits

Les primes reçues pendant l'exercice sont reportées pour les cultures qui seront récoltées après la fin de l'exercice.

3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO**a) Assurance-récolte**

L'accord actuel d'assurance-récolte Canada-Ontario est entré en vigueur le 1^{er} avril 1997 et ne comporte pas de date d'échéance précise. Chaque partie peut y mettre fin avec un préavis de deux exercices financiers. Selon les conditions de l'accord, la province et le gouvernement fédéral partagent à parts égales le coût de 50 pour cent des primes, les producteurs payant les 50 pour cent restants. Les deux paliers de gouvernement partagent à parts égales les frais de commercialisation, les frais généraux et les dépenses administratives.

AGRICORP**Notes afférentes aux états financiers**
Le 31 mars 2002**3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO (SUITE)****b) Assurance du revenu de marché**

En mars 2002, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont prolongé l'accord d'assurance du revenu de marché pour y inclure les campagnes agricoles de 2001 et 2002. Selon les conditions de l'accord, le gouvernement fédéral doit verser 10 millions de dollars au Programme d'assurance du revenu de marché le 1^{er} novembre de chaque année. Le Canada versera également des sommes pour chaque exercice financier en fonction de la disponibilité des fonds consacrés à ce programme. La contribution de l'Ontario au programme est calculée en fonction des fonds résiduels disponibles après déduction des contributions faites aux autres programmes du montant total affecté chaque année au soutien du système de sécurité agricole. La province et le gouvernement fédéral partagent à parts égales les frais de commercialisation, les frais généraux et les dépenses administratives.

4. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont les suivants :

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Financement du gouvernement	48 562	36 505
Intérêts courus	9	27
Primes des producteurs, montant net	2 786	2 504
Opérations commerciales	735	353
Réassurance à percevoir	—	8 952
	<u>52 092</u>	<u>48 341</u>

AGRICORP**Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2002****5. FONDS ADMINISTRÉS**

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie à l'égard de programmes agricoles fonctionnant dans le cadre des divers accords conclus avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Les fonds requis pour assurer les paiements de ces programmes sont fournis par l'Ontario et le Canada.

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Fonds administrés		
Placements à court terme	2 396	111 673
Encaisse (paiements en souffrance)	11 076	(93 216)
	<u>13 472</u>	<u>18 457</u>
 Fonds administrés créditeurs		
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	2 446	11 013
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	4 503	4 922
Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ontario	—	2 261
Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales du Canada	6 282	—
Programme ontarien d'inscription des entreprises agricoles	92	144
Autres	149	117
	<u>13 472</u>	<u>18 457</u>

AGRICORP**Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2002****6. INVESTISSEMENT**

Les lois limitent les placements de la société à des instruments financiers de haute qualité et pouvant être encaissés très facilement, tels que des obligations fédérales et provinciales, des billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et d'autres titres approuvés par le ministre des Finances.

a) Profil du portefeuille

Les placements sont les suivants :

	2002		2001	
	Valeur comptable (milliers \$)	Juste valeur (milliers \$)	Valeur comptable (milliers \$)	Juste valeur (milliers \$)
Court terme	33 627	33 722	16 731	16 659
Long terme				
Gouvernement du Canada	20 706	20 721	47 965	46 961
Gouvernement de l'Ontario	32 391	32 837	32 609	33 305
Autres gouvernements provinciaux	34 199	33 826	48 734	48 106
Services publics provinciaux	47 198	46 843	46 685	46 612
Autres institutions financières	34 406	32 968	101 276	101 032
Total des placements à long terme	168 900	167 195	277 269	276 016
Total des placements	202 527	200 917	294 000	292 675

b) Risque des placements

Les taux d'intérêt nominaux pour le portefeuille d'obligations à long terme varient de 5,0 pour cent à 10,85 pour cent, avec un rendement moyen pondéré de 6,691 pour cent. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir des répercussions considérables sur la valeur marchande du portefeuille d'obligations. Cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels de demandes de prestations différaient de façon significative par rapport aux niveaux attendus et qu'une liquidation de l'actif s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Au 31 mars 2002, une variation d'un pour cent des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence d'environ 6,2 millions de dollars sur la valeur marchande, mais les obligations sont généralement conservées jusqu'à l'échéance.

AGRICORP**Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2002****6. INVESTISSEMENT (SUITE)****c) Échéances du portefeuille**

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
<1 an	33 627	16 731
1 à 3 ans	25 828	53 032
3 à 5 ans	65 394	58 509
>5 ans	77 678	165 728
Total	<u>202 527</u>	<u>294 000</u>

7. SOMMES DUES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor pour recevoir les contributions du Canada et de l'Ontario au Programme d'assurance du revenu de marché. Les intérêts sont versés sur une base trimestrielle sur la valeur de clôture quotidienne moyenne du compte déterminée d'après le taux moyen d'escompte des bons du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à administrer le Programme et AgriCorp ne peut y avoir accès pour ses activités générales d'exploitation, de financement et d'investissement.

8. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(milliers \$)	(milliers \$)	(milliers \$)	(milliers \$)
Matériel informatique	2 189	1 343	846	425
Logiciels informatiques	1 021	956	65	164
Améliorations locatives	115	106	9	32
Machines et équipements	122	61	61	76
Véhicules	36	36	—	6
Mobilier et agencements	18	12	6	9
	<u>3 501</u>	<u>2 514</u>	<u>987</u>	<u>712</u>

9. PRIMES ET RECETTES NON ACQUISES

Les primes non acquises représentent les primes payées à l'avance à la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour le blé d'hiver (5,67 millions de dollars), le fourrage (1,99 million de dollars) et d'autres cultures (2,58 millions de dollars). Ces cultures ne seront récoltées qu'après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes. Les recettes non acquises (1,11 million de dollars) comprennent le Fonds de fonctionnement lié à la valeur non amortie des immobilisations.

AGRICORP**Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2002**

10. FONDS DE FONCTIONNEMENT

Le Canada et l'Ontario se sont entendus pour partager de façon égale les coûts de l'administration de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario et du Programme d'assurance du revenu de marché. La contribution fédérale ne doit pas être supérieure à celle de la province même si elle représente moins de 50 pour cent des frais engagés. Selon une estimation raisonnable de la charge de travail administrative, ces coûts sont imputés dans une proportion de 95 pour cent à la Caisse d'assurance-récolte et de 5 pour cent au Programme d'assurance du revenu de marché.

11. ACCORD DE RÉASSURANCE

La société gère un programme de réassurance avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes de l'assurance-récolte de l'ordre de 150 à 300 pour cent des primes totales.

Pour la campagne agricole 2001, les pertes de l'assurance-récolte ont dépassé le seuil établi de réassurance. Les versements effectués par les compagnies de réassurance représentent des demandes de prestations soumises pour perte de récolte ainsi que des coûts d'expertise engagés par la société.

12. INDEMNITÉS

Les résultats d'exploitation de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour l'exercice comprennent une sous-provision de 2,15 millions de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2001 (pour 2000, il y avait une sous-provision de 1,05 million de dollars). En outre, ces résultats comprennent également une provision pour des indemnités non payées liées aux récoltes de la campagne agricole 2001 s'élevant à 1,3 million de dollars (4,02 millions de dollars pour 2000).

Les résultats d'exploitation du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice comprennent une surprovision de 2,9 millions de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2001 (pour 2000, il y avait une surprovision de 711 000 \$). En outre, ces résultats d'exploitation comprennent également une provision pour des indemnités non payées liées aux récoltes de la campagne agricole 2001 s'élevant à 64,2 millions de dollars (126,1 millions de dollars pour 2000).

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2002

13. INFORMATION SECTORIELLE

	Fonds d'admin. générale	Caisse d'assurance- récolte	Assurance du revenu de marché	Total 2002	Total 2001
	(milliers \$)				
Actif					
Encaisse	3 202	92	—	3 294	3 623
Comptes débiteurs	737	5 989	45 366	52 092	48 341
Fonds administrés	13 472	—	—	13 472	18 457
Investissement	2 998	199 529	—	202 527	294 000
Sommes dues par le ministre des Finances	—	—	141 099	141 099	229 601
Immobilisations	987	—	—	987	712
Interfonds débiteurs/(créditeurs)	245	—	(245)	—	—
	21 641	205 610	186 220	413 471	594 734
Passif					
Comptes créditeurs et charges à payer	2 843	1 492	63	4 398	2 595
Primes et recettes non acquises	1 113	10 234	—	11 347	8 823
Provision pour indemnités non payées	—	1 320	64 222	65 542	130 124
Fonds administrés créditeurs	13 472	—	—	13 472	18 457
	17 428	13 046	64 285	94 759	159 999
Soldes des fonds	4 213	192 564	121 935	318 712	434 735

14. RÉGIME DE RETRAITE

La société a mis en place un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire pour ses employés à plein temps. Ce régime est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997. D'après l'état financier préparé par l'actuaire du régime de retraite, la valeur actuelle des prestations acquises et la juste valeur de l'actif net disponible pour verser les prestations de retraite se répartissent comme suit :

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Engagements au titre du régime de retraite	2 447	1 915
Juste valeur de l'actif du régime	2 312	1 873
Excédent (déficit) du régime de retraite	(135)	(42)

Certaines hypothèses ont été émises en vue de déterminer les engagements au titre du régime de retraite. On estime que l'actif du régime rapporte 7,5 pour cent par an et que les augmentations de salaire s'élèvent à 5 pour cent par an et on a choisi une valeur de 7 pour cent comme taux d'escompte.

AGRICORP**Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2002****14. RÉGIME DE RETRAITE (SUITE)**

Au cours de l'exercice, le régime est demeuré en déficit en raison du faible rendement des placements. L'actif du régime est placé dans trois fonds équilibrés et un fonds d'actions mondiales.

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Juste valeur de l'actif du régime – début de l'exercice	1 873	1 612
Cotisations de la société	257	248
Cotisations des employés	257	248
Paiement des prestations de retraite	(169)	(164)
Rendement de l'actif du régime	94	(71)
Juste valeur de l'actif du régime – fin de l'exercice	<u>2 312</u>	<u>1 873</u>

À ce jour, le passif du régime de retraite de la société se répartit comme suit :

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Passif du régime de retraite – début de l'exercice	33	28
Dépenses du régime de retraite pendant l'exercice	278	253
Cotisations de la société	<u>(257)</u>	<u>(248)</u>
Passif du régime de retraite – fin de l'exercice	<u>54</u>	<u>33</u>

15. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

La société a signé plusieurs accords pour obtenir des services du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. En vertu des conditions de ces accords, la société a versé la somme de 349 214 \$ au ministère pendant la durée de l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent des services de poste, de messagerie, de photocopie et des services juridiques. En outre, la société a versé la somme de 320 735 \$ à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

AGRICORP**Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2002**

16. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES SALAIRES

La rémunération totale des membres du conseil d'administration était de 47 470 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002 (53 240 \$ pour 2001).

La Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public oblige la société à divulguer les noms des employés dont le traitement annuel est supérieur à 100 000 \$. Pour l'année civile 2001, M. Alan Steel, l'ancien directeur général de la société, a reçu un traitement de 133 679 \$ et des avantages sociaux imposables s'élevant à 10 551 \$.

17. ENGAGEMENTS EN VERTU DES CONTRATS DE LOCATION

La location de 21 283 pieds carrés de locaux à bureaux actuellement occupés par la société arrivera à échéance le 31 mars 2003. À cette date, la société pourra renouveler la location pendant deux périodes de trois ans chacune au taux courant du marché. Pendant le reste de la durée de son bail, la société s'est engagée à verser un loyer minimal de 170 000 \$.

AGRICORP	STEEL	C. ALAN	Chief Executive Officer	\$133,679.46	\$10,550.62



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Il revient à la direction et aux conseils d'administration de voir à la présentation des états financiers et de toute autre information dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et, au besoin, contiennent des montants calculés à partir des évaluations faites par les membres de la direction.

Aide juridique Ontario s'engage à respecter les normes d'intégrité les plus élevées qui soient dans la prestation de ses services. La direction a établi et continue de maintenir des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques qui lui permettent d'offrir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière et de la protection des éléments d'actif.

Le conseil s'assure que la direction s'acquitte de sa responsabilité relative à l'information financière et au contrôle interne en mettant sur pied un Comité des finances et de la vérification. Les membres du conseil se réunissent une fois par mois pour superviser les activités financières d'Aide juridique Ontario. Chaque année, le conseil passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministère du Procureur général.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial, dont le mandat consiste à exprimer une opinion relativement à la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Dans son rapport, le vérificateur décrit l'étendue de la vérification à laquelle il a procédé et de son opinion.

Angela Longo
Présidente-directrice générale

Michelle A. Séguin
Vice-présidente,
Services généraux

Le 18 juillet 2002

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario



Rapport du vérificateur

À l'attention du procureur général de l'Ontario
et d'Aide juridique Ontario

J'ai vérifié le bilan d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2002 et les états des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

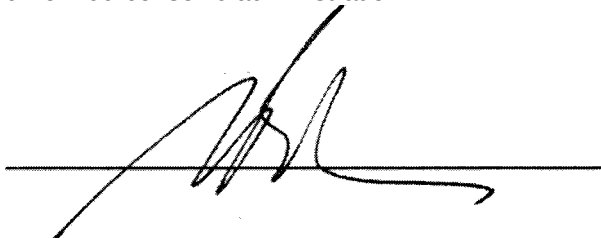
Toronto (Ontario)
Le 30 mai 2002

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

**Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Bilan**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2002	2001
		Note 12 ajustée
		(en milliers de dollars)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse (Note 2)	1 468 \$	-
Encaisse et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses (Note 8)	907	-
Comptes débiteurs (moins provisions pour créances douteuses)	29 639	12 889
Charges payées d'avance	513	621
Placements à court terme (Note 3)	4 225	1 506
Placements à court terme - réserve pour éventualités (Notes 3 et 8)	2 711	-
	39 463	15 016
Placements à long terme (Note 3)	42 464	63 735
Placements à long terme – réserve pour éventualités diverses (Notes 3 et 8)	29 614	31 889
Immobilisations (Note 4)	7 391	9 825
	118 932 \$	120 465 \$
Passif et actif net		
Actif à court terme		
Dette bancaire (Note 2)	-	587 \$
Comptes créditeurs et charges à payer (Note 5)	61 141	52 034
	61 141	52 621
Contributions différées (Note 6)	5 930	10 783
	67 071	63 404
Actif net		
Excédent accumulé (Note 1(c))	18 511	22 210
Placements en immobilisations (Note 7)	1 461	2 962
Réserve pour éventualités diverses (Note 8)	31 889	31 889
	51 861	57 061
	118 932 \$	120 465 \$

Au nom du conseil d'administration :



Administrateur

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

**Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
État des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2002	2001
	Note 12 ajustée (en milliers de dollars)	
Revenus		
Province de l'Ontario (Note 1(a))	246 695 \$	190 843 \$
Fondation du droit de l'Ontario	19 944	30 964
Contributions de la clientèle	14 234	8 399
Jugements, dépens et règlements	768	1 392
Placements et autre revenus	6 676	7 163
	288 317	238 761
Charges		
Services juridiques		
Certificats d'aide juridique		
Droit criminel	83 033	71 223
Droit de la famille	44 019	35 471
Immigration et réfugiés	16 862	12 159
Autres domaines de droit civil	5 552	4 380
Conférences de règlement	177	169
	149 643	123 402
Bureaux régionaux	27 028	20 290
	176 671	143 692
Avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	25 536	22 261
Cliniques juridiques		
Services offerts dans les domaines de pratiques des cliniques (Note 9)	52 749	44 017
Programmes de déjudiciarisation		
Attribution à Nishnawbe-Aski	1 577	1 405
Droit de la famille / Projets-pilotes	2 794	2 646
Bureau du droit des réfugiés	681	698
Sociétés étudiantes d'aide juridique	2 610	2 646
Autres	908	195
	8 570	7 590

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
État des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé
(suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2002	2001
		Note 12 ajustée
	(en milliers de dollars)	
Charges (suite)		
Soutien aux fournisseurs de services		
Service de recherche	2 010 \$	2 296 \$
Administration		
Bureau provincial	19 577	20 210
Restructuration des activités et autres projets	4 276	2 921
Amortissement de l'exercice	4 128	4 942
	27 981	28 073
	293 517	247 929
Insuffisance des revenus sur les charges de l'exercice	(5 200)	(9 168)
Excédent accumulé, début de l'exercice	22 210	41 291
Placements en immobilisations	1 501	(2 962)
Imputation à la réserve pour éventualités diverses (Note 8)	-	(6 951)
Excédent accumulé, fin de l'exercice	18 511 \$	22 210 \$

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2002	2001
		Note 12 ajustée
	(en milliers de dollars)	
Encaisse provenant de (utilisée pour)		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des revenus sur les charges de l'exercice	(5 200) \$	(9 168) \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation		
Amortissement	4 128	5 925
Amortissement des contributions différées	(3 429)	(1 521)
Réalisation des contributions différées	(5 166)	(2 621)
Profits sur la vente de placements	(422)	(437)
Pertes sur la vente d'immobilisations	115	67
Transfert d'immobilisations aux cliniques communautaires	1 239	-
Changements aux bilans des fonds de roulement autres que les disponibilités		
Comptes débiteurs	(16 750)	994
Charges payées d'avance	108	(590)
Comptes créditeurs et charges à payer	9 107	(830)
Intérêts courus sur les placements à long terme	407	(1 361)
Contributions différées	3 742	14 925
	(12 121)	5 383
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(3 048)	(8 390)
Achat de placements	(213 528)	(143 781)
Rachat de placements	231 659	48 449
	15 083	(103 722)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des quasi-espèces (dette bancaire) pendant l'exercice	2 962	(98 339)
Encaisse et quasi-espèces (dette bancaire), début de l'exercice	(587)	97 752
Encaisse et quasi-espèces (dette bancaire), fin de l'exercice	2 375 \$	(587) \$
Représenté par		
Encaisse	1 468 \$	1 970 \$
Dette bancaire	-	(2 557)
	1 468	(587)
Encaisse et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses	907	-
	2 375 \$	(587) \$

Aide juridique Ontario (Personne morale sans capital-actions) Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2002

Nature des activités

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la «Société») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a entrepris ses activités le 1^{er} avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- Faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- Encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- Reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- Exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le lieutenant gouverneur en conseil. Bien que la Société administre ses activités indépendamment de la province de l'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et de la prestation de services d'aide juridique qui répond aux besoins des particuliers à faible revenu et qui est efficace et efficiente par rapport aux coûts.

Méthode comptable

La Société se conforme à la méthode du report du crédit d'impôt aux contributions.

L'excédent accumulé représente l'excédent des contributions sur les charges relatives aux activités administratives et de prestation des programmes de la Société.

La réserve pour éventualités diverses a été établie conformément au paragraphe 66(4) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, afin de fournir du financement pour les activités sur approbation du procureur général. Aux termes du Règlement de l'Ontario n° 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, La Société doit maintenir une réserve pour éventualités diverses d'un minimum de 20 millions de dollars.

Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2002

Constatation des revenus

Les contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme des revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés comme des revenus si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et si le recouvrement est assuré de façon raisonnable.

Constatation des charges

Les charges sont comptabilisées comme des charges courues. Les comptes juridiques comprennent les sommes que les avocats et avocates ont facturées à la Société ainsi que le montant estimatif pour le travail exécuté par les avocats et les avocates et non facturé.

Immobilisations

Le montant des immobilisations correspond à leur coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en répartissant le coût sur le nombre d'années d'utilisation du bien :

Mobilier et
matériel de bureau - 5 ans
Matériel informatique
et logiciels - 3 ans
Logiciels conçus
sur mesure - 5 ans
Améliorations locatives - sur la durée entière du bail

Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et sont dépréciés lorsque leur valeur subit un déclin qui n'est pas temporaire.

Contributions différées

Les contributions différées pour les initiatives spéciales représentent des ressources inutilisées relatives aux projets financés de l'Ontario. Les montants non dépensés sont conservés pour les exercices ultérieurs ou pour un règlement par la province.

Les contributions différées pour dépenses en capital représentent une fraction non amortie des contributions utilisées pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de la contribution différée est calculé de la même façon que l'actif afférent.

**Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Sommaire des principales conventions comptables**

Le 31 mars 2002

Recours aux estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à élaborer des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et le montant des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimations faites par la direction une fois que les données requises seront disponibles.

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont constituées de l'encaisse disponible, des soldes bancaires et d'investissements très liquides dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.

Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société ne s'expose pas à des risques importants associés aux taux d'intérêts, aux devises étrangères ou au crédit provenant de ses instruments financiers.

**Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2002

1. Financement assuré par l'Ontario

L'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* stipule que la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif du protocole d'entente est d'éclaircir les questions relatives à l'exploitation, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le procureur général et la Société.

Le protocole d'entente a été signé le 22 décembre 2000 et il est en vigueur jusqu'au 1^{er} avril 2004.

(a) Les contributions reçues de l'Ontario ont été attribuées comme suit :

	2002	2001
		Note 12 ajustée
		(en milliers de dollars)
Contributions	238 100 \$	223 850 \$
Réalisation des contributions différées (Note 6)	5 166	2 621
Amortissement des contributions différées (Note 6)	3 429	1 521
Contributions différées relatives au projet de modernisation (Note 12)	-	(10 783)
Remboursement de l'excédent provenant de l'exercice terminé le 31 mars 2000 (Note 1(d))	-	(26 366)
	246 695 \$	190 843 \$

(b) Est compris dans les contributions obtenues de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 un montant de 44,3 millions de dollars (35,7 millions de dollars en 2001) représentant une attribution de fonds provenant du transfert d'une somme forfaitaire du gouvernement fédéral versée à la province dans les domaines du droit criminel et des jeunes contrevenants conformément à une entente de partage des frais.

(c) Le paragraphe 66(3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69(2).

**Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2002

2. Encaisse (dette bancaire)

La Société a une ligne de crédit disponible d'un montant de 5 millions de dollars qui demeure inutilisée au 31 mars 2002. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est non garantie.

3. Placements

	2002		2001	
	Coût	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande
	(en milliers de dollars)			
Obligations du gouvernement du Canada	20 281	\$ 20 326	35 947	\$ 36 401
À un taux d'intérêt de 4,75 % à 6 %, venant à échéance entre juin 2004 et juin 2010				
Obligations provinciales	38 801	38 949	41 197	41 654
À un taux d'intérêt de 4,875 % à 8 %, venant à échéance entre mars 2003 et décembre 2008				
Obligations de société	18 978	18 990	16 711	16 893
À un taux d'intérêt de 5,35 % à 7,1 %, venant à échéance entre février 2003 et juin 2006				
Titre hypothécaire	-	-	1 914	1 913
À un taux d'intérêt de 5 %, venant à échéance en février 2003				
Intérêts courus sur les obligations	954	954	1 361	1 361
	79 014	79 219	97 130	98 222
Moins : Réserve pour éventualités diverses				
- court terme (Note 8)	(2 711)	(2 711)	-	-
- long terme (Note 8)	(29 614)	(29 681)	(31 889)	(32 248)
	(32 325)	(32 392)	(31 889)	(32 248)
	46 689	\$ 46 827	65 241	\$ 65 974
Représenté par				
Placements à court terme	4 225	\$ 4 225	1 506	\$ 1 517
Placements à long terme	42 464	42 602	63 735	64 457
	46 689	\$ 46 827	65 241	\$ 65 974

Aide juridique Ontario (Personne morale sans capital-actions) Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2002

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7(1), 7(2), 7(3) et 7(4) du Règlement de l'Ontario n° 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2002 sont conformes à ces exigences. La Société a réalisé un revenu total de placement de 5,7 millions de dollars en 2002 (6,9 millions de dollars en 2001).

4. Immobilisations

	2002		2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	(en milliers de dollars)			
Mobilier et matériel de bureau	2 394 \$	1 510 \$	1 815 \$	981 \$
Matériel informatique et logiciels	14 122	9 752	14 284	7 067
Logiciels conçus sur mesure	817	586	817	374
Améliorations locatives	3 540	1 634	2 328	997
	20 873 \$	13 482 \$	19 244	9 419
Valeur comptable nette		7 391 \$		9 825 \$

Les immobilisations comprennent des ordinateurs et des logiciels d'une valeur d'environ 0,362 millions de dollars (3,54 millions de dollars en 2001) qui n'étaient pas utilisés à la fin de l'exercice, de sorte qu'aucun amortissement n'a été comptabilisé à leur égard. Les immobilisations qui ne sont pas utilisées (1,6 million de dollars en 2001) représentent les immobilisations acquises au nom des cliniques communautaires et qui leur sont fournies dans le cadre de leur financement pour l'exercice 2003.

5. Comptes créditeurs et charges à payer

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Comptes juridiques – factures reçues après le 31 mars 2002	10 777 \$	12 854 \$
– travail exécuté mais non facturé	32 826	26 800
Incitations locatives	277	584
Engagements liés au commerce et autres créditeurs	16 740	11 046
Indemnité de vacances	521	750
	61 141 \$	52 034 \$

À la fin de l'exercice, une estimation est faite de la valeur du travail que les avocats et avocates du secteur privé ont accompli mais n'ont pas encore facturé. En date du 31 mars 2002, le montant était estimé à 32,8 millions de dollars (26,8 millions de dollars en 2001) selon une méthode de calcul fondée sur une moyenne des coûts et des délais dans des cas semblables sur une période de sept ans.

**Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2002

5. Comptes créditeurs et charges à payer (suite)

À cause de certains impondérables inhérents au procédé, le montant estimatif différera probablement du montant des charges réelles. La direction est d'avis que les charges réelles pourront varier de 20 pour cent en plus ou en moins (entre 26 et 39 millions de dollars). Tout redressement de l'estimation des charges entraînera une augmentation ou une diminution des honoraires et des débours, de l'insuffisance des revenus sur les charges pour l'exercice et de l'excédent accumulé.

La variation des engagements liés au commerce et autres créditeurs entre les exercices financiers de 2001 et 2002 est principalement due au règlement des plaintes en matière d'équité d'emploi remontant à l'année financière de 1996.

6. Contributions différées

Les changements dans les contributions différées pour les initiatives spéciales et pour les dépenses en capital relatives aux projets financés par l'Ontario sont les suivants :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Contributions différées pour les initiatives spéciales		
Solde, début de l'exercice	3 920 \$	-
Contributions reçues durant l'exercice	3 742	14 925
Transférées sur l'acquisition d'immobilisations	(2 496)	(8 384)
Réalisation des contributions différées (Note 1(a))	(5 166)	(2 621)
	-	3 920
Contributions différées pour les dépenses en capital		
Solde, début de l'exercice	6 863	-
Contributions pour immobilisations	2 496	8 384
Amortissement des contributions différées (Note 1(a))	(3 429)	(1 521)
	5 930	6 863
	5 930 \$	10 783 \$

**Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2002

7. Changements dans l'actif net investi en immobilisations

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Solde, début de l'exercice	2 962 \$	7 427 \$
Amortissement	(4 128)	(5 925)
Amortissement des contributions différées	3 429	1 521
Contributions pour les immobilisations	(2 496)	(8 384)
Achat d'immobilisations	3 048	8 390
Aliénation des immobilisations	(1 354)	(67)
	1 461 \$	2 962 \$
Représenté par		
Immobilisations	7 391 \$	9 825 \$
Contributions différées pour dépenses en capital	(5 930)	(6 863)
	1 461 \$	2 962 \$

8. Réserve pour éventualités diverses

L'article 6 du Règlement de l'Ontario n° 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne une réserve pour éventualités diverses d'au moins 20 millions de dollars. Le règlement permet aussi à la société d'accroître la réserve pour éventualités diverses par des revenus de placement réalisés par la suite. Les revenus de placement accumulés de 11,889 millions de dollars (11,889 millions de dollars en 2001) sont disponibles pour financer les activités, sans l'approbation préalable du procureur général. La réserve pour éventualités diverses est composée comme suit :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Solde, début de l'exercice	31 889 \$	24 938 \$
Transfert à la réserve pour éventualités diverses provenant de l'excédent accumulé	-	6 951
Solde, fin de l'exercice	31 889 \$	31 889 \$
Représenté par		
	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et quasi-espèces	907 \$	-
Frais échus pour le fonds d'administration	(1 343)	-
Placements – court terme (Note 3)	2 711	-
Placements – long terme (Note 3)	29 614	31 889
	31 889 \$	31 889 \$

Encaisse et quasi-espèces – la réserve pour éventualités diverses inclut les effets du trésor de 0,89 million de dollars au 31 mars 2002, qui viendront à échéance au cours de l'année financière de 2003 et porteront intérêt entre 1,89 % et 2,06 % par année.

Aide juridique Ontario (Personne morale sans capital-actions) Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2002

9. Domaines de pratique des cliniques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services d'aide juridique à la communauté qu'elles servent, sur une base autre que d'après la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont érigées en personnes morales sans capital-actions et sont régies par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais lui sont responsables en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire subit une vérification individuelle et doit fournir à la Société des états financiers vérifiés pour la période de financement.

Le montant total se répartit comme suit :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Sommes versées aux cliniques ou au compte de celles-ci	49 774 \$	41 038 \$
Frais d'administration	2 975	2 979
	52 749 \$	44 017 \$

10. Engagements et éventualités

- (a) La Société délivre des certificats aux particuliers nécessitant une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarif. En date du 31 mars 2002, la Société pourrait être responsable de certificats pour un montant de 53 millions de dollars, montant qui s'ajoute aux factures reçues et au travail effectué et non facturé.
- (b) La Société loue à bail des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Les sommes minimales qu'elle s'est engagée à payer annuellement à ce titre au cours des cinq prochains exercices sont approximativement les suivantes :

	Montant
	(en milliers de dollars)
2003	4 342 \$
2004	2 739
2005	2 366
2006	2 003
2007	1 405
Par la suite	4 230
	17 085 \$

**Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2002

10. Engagements et éventualités (suite)

- (c) Pour les trois exercices consécutifs couvrant la période de 2000 à 2002, le paragraphe 66(5) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société répartisse entre les cliniques communautaires indépendantes (voir la note 9) une somme d'au moins 34,9 millions de dollars annuellement, soit le montant accordé aux cliniques par le procureur général pour l'exercice 1999.
- (d) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal et la conduite des affaires. La conclusion et la décision finale relatives à ces actions ne seront vraisemblablement pas considérable et ne sont pas déterminables pour le moment. Les pertes, s'il y en a, seront comptabilisées au moment du règlement.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par l'assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 0,05 million de dollars établie selon le moment auquel survient la demande et la nature de la demande.

- (e) Durant l'exercice, la Société a réglé les plaintes en matière d'équité d'emploi relatives à deux catégories de salariés remontant à 1996 et ayant été comptabilisées dans les présents états financiers. La Société est ultimement responsable des paiements relatifs aux questions de l'équité d'emploi pour une troisième catégorie de salariés. Comme le montant des règlements ne peut être raisonnablement estimé pour le moment, aucune charge n'a été calculée dans ces états financiers.
-

11. Régime de retraite

La Société offre un régime de retraite prévoyant des prestations de retraite pour ses employés. Le régime comporte deux volets : un élément à cotisations déterminées et un élément à prestations déterminées.

Élément à cotisations déterminées

L'élément à cotisations déterminées du régime couvre 440 employés, soit la majorité du personnel. La Société contribue au volet à cotisations déterminées du régime, participation qui se limite à faire des versements réguliers qui correspondent aux cotisations versées par son personnel. La charge de retraite de la Société pour l'exercice relatif à ce volet du régime s'est élevée à 1,051 million de dollars.

Élément à prestations déterminées

L'élément à prestations déterminées du régime couvre 21 participants. Sous ce régime de prestations, les prestations au moment de la retraite sont relatives aux années de service et à la rémunération durant les années de service. Il est soumis à des évaluations actuarielles pour fins de financement à des intervalles ne dépassant pas trois ans. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée lors de l'année financière 2003. La Société verse des contributions à cet élément du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

La Société n'a versé aucune cotisation à cet élément du régime pendant l'exercice en cours.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2002

11. Régime de retraite (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, une évaluation actuarielle pour fins de comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'escompte	7 %
Augmentation salariale	5 %
Taux de rendement prévu sur les immobilisations	6 %

L'évaluation actuarielle pour fins de comptabilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 indique un excédent actuariel de 0,586 million de dollars (0,683 million de dollars en 2001) résultant des engagements contractés au titre du régime de retraite d'environ 1,609 million de dollars (1,424 million de dollars en 2001) et une valeur actuelle de l'actif de régime disponible pour fournir à ces prestations environ 2,195 millions de dollars (2,107 millions de dollars en 2001). Le revenu de pension pour l'exercice était de 0,034 million de dollars et l'actif accumulé pour les prestations du régime au 31 mars 2002 était de 0,034 million de dollars (zéro en 2001). Durant l'exercice, les employés ont contribué pour 0,042 million de dollars et la Société a versé des prestations totalisant 0,003 million de dollars.

12. Changement de méthode comptable

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, la Société a affiché un excédent accumulé de 41,291 millions de dollars. Elle a demandé à la province la permission de consacrer ces fonds excédentaires à la modernisation de ses systèmes informatiques, de ses infrastructures matérielles et à d'autres initiatives, ce à quoi la province a consenti à l'exercice 2001. L'entente conclue a permis à la Société de conserver 14,925 millions de dollars pour l'exercice 2000-2001 et de remettre 26,366 millions de dollars à la province par la réduction des contributions provenant de l'Ontario au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001. La somme de 26,366 millions de dollars devait être retransférée à la Société selon les dépenses réelles rattachées à ces initiatives au cours des exercices 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004.

Pour l'exercice 2002, le conseil d'administration de la Société et le ministre du Procureur général ont approuvé un changement des méthodes comptables pour retraiter en tant que contribution différée les portions non dépensées et non imputées de la somme de 14,925 millions de dollars retenue à l'exercice 2001 et précédemment incluse dans l'excédent accumulé au 31 mars 2001. Comme l'indique la note 6, la Société retraite en tant que contribution différée les portions non dépensées et non imputées des sommes de 3,920 millions de dollars et de 6,863 millions de dollars, respectivement. L'ajustement s'est traduit ainsi sur les états financiers.

**Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers**

12. Changement de méthode comptable (suite)

	2001		
	Montant précédent	Augmentation (Diminution)	Nouveau montant
	(en milliers de dollars)		
Contributions différées	--	\$ 10 783	\$ 10 783
Placements en immobilisations	--	2 2962	2 2962
Excédent accumulé	35 955	(13 745)	22 210
Excédent des revenus sur les charges	1 615	(10 783)	(9 168)

13. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassifiées pour être conformes à la présentation de l'exercice courant.

Aide juridique Ontario

RECORD OF EMPLOYEES' 2001 SALARIES AND BENEFITS					
Please refer to the PSSD Guide before filling out this form					
Employer	Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
Legal Aid Ontario	Biggar	George	VP,Policy, Planning & External Relations	\$135,203.19	\$290.44
Legal Aid Ontario	Buchanan	Robert	VP, Client Legal Services	\$107,996.26	\$235.44
Legal Aid Ontario	Champagne	Nathalie	Area Director	\$101,185.45	\$220.12
Legal Aid Ontario	Champlin	Elizabeth	Area Director	\$106,036.17	\$229.66
Legal Aid Ontario	Davies	Simon	Area Director	\$114,416.93	\$247.10
Legal Aid Ontario	Hall	Stephen	Chief Information Officer	\$119,073.02	\$265.74
Legal Aid Ontario	Hastings	Maureen	Area Director	\$108,019.79	\$234.26
Legal Aid Ontario	Holden	Robert	Tarriiff Review Project	\$133,291.67	\$310.32
Legal Aid Ontario	Lawson	Ruth	General Counsel	\$134,803.19	\$290.44
Legal Aid Ontario	Longo	Angela	President and CEO	\$206,399.88	\$10,439.63
Legal Aid Ontario	McCaffrey	Susan	VP, Clinic and Special Services	\$110,296.25	\$234.84
Legal Aid Ontario	Moretti	Vicki	Area Director	\$100,214.81	\$217.94
Legal Aid Ontario	Morley	Jane	Director, Research	\$105,416.64	\$229.66
Legal Aid Ontario	Morrison	Ian	Executive Director Clinic Resource Office	\$113,458.43	\$248.26
Legal Aid Ontario	Robertson	Heather	Legal Accounts Officer	\$112,684.55	\$245.38
Legal Aid Ontario	Seguin	Michelle	VP, Corporate Services	\$136,754.80	\$290.44
Legal Aid Ontario	Silver	Margaret J.	Area Director	\$105,989.89	\$229.66
Legal Aid Ontario	Stevens	Mary Anne	Area Director	\$101,628.49	\$220.30
Legal Aid Ontario	Thomas	Aneurin	Policy Director	\$102,346.37	\$222.56
Legal Aid Ontario	Tilston	Janet	Director, Family Law Office	\$101,128.49	\$220.30
Legal Aid Ontario	Wilkins	Keith	Provincial Executive Lead, TSN	\$114,511.97	\$248.24

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie

Responsabilité de la direction à l'égard des informations financières

La responsabilité des états financiers et de toutes les informations présentées dans ce rapport annuel incombe à la direction et au conseil d'administration du Centre des sciences de l'Ontario. La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, en incluant, le cas échéant, des montants calculés d'après ses estimations et son jugement.

Le Centre des sciences respecte les normes d'intégrité les plus strictes dans l'exercice de ses activités. Pour préserver son actif, il s'est doté d'un ensemble solide de procédures et de contrôles financiers internes qui équilibrent avantages et coûts. La direction a élaboré et maintient des contrôles de finances et de gestion, des systèmes d'information et des méthodes de gestion afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des informations financières.

Le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre pour contrôler les activités financières du Centre et, une fois par an, il passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur provincial.

Le vérificateur provincial a examiné les états financiers. Sa responsabilité consiste à exprimer son opinion en indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Centre, selon les principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport, le vérificateur définit l'étendue de sa vérification et de son opinion.



Lesley Lewis
Directrice générale



Grant Troop
Administrateur général
du plan d'exploitation

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario



Rapport du vérificateur

Au conseil d'administration du Centre Centennial des sciences et de la technologie et au ministre du Tourisme, de la Culture et des Loisirs

J'ai vérifié le bilan du Centre Centennial des sciences et de la technologie au 31 mars 2002 et les états des résultats d'exploitation, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)

4 juillet 2002

J.R. McCarter, CA

Vérificateur provincial adjoint

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE**Bilan****au 31 mars 2002**

(en milliers de dollars)	2002	2001
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	4 201	5 322
Comptes clients	127	864
Charges payées d'avance	439	149
Stocks de magasin et petit outillage	113	138
Travaux en cours	—	33
	<u>4 880</u>	<u>6 506</u>
Immobilisations (note 4)	<u>16 338</u>	<u>16 836</u>
	<u><u>21 218</u></u>	<u><u>23 342</u></u>
Soldes du passif, des capitaux propres et du fonds		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 108	2 268
Recettes reportées	2 235	1 692
Payable à la Province de l'Ontario	1 434	9
Emprunts remboursables [note 9 b)]	167	767
	<u>4 944</u>	<u>4 736</u>
Passif à long terme		
Emprunt remboursable à la Province de l'Ontario [note 9 a)]	5 300	5 300
Emprunt remboursable [note 9 b)]	497	664
	<u>5 797</u>	<u>5 964</u>
Apports reportés (note 5)	7 599	8 567
Capitaux propres		
Capitaux propres immobilisés (note 6)	8 739	8 269
Déficit	(6 266)	(4 586)
	<u>2 473</u>	<u>3 683</u>
Fonds à usage particulier (note 3)		
Solde du fonds	<u>405</u>	<u>392</u>
	<u><u>21 218</u></u>	<u><u>23 342</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Centre des sciences :



Membre



Membre

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE**État des résultats d'exploitation
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002**

(en milliers de dollars)	2002	2001
<u>Recettes</u>		
Province de l'Ontario		
Subvention de fonctionnement	11 191	11 154
Subvention d'occupation [note 11 b)]	3 968	3 967
Autres subventions	981	963
Droits		
Entrées grand public et stationnement	3 355	3 685
Recettes tirées des activités auxiliaires (tableau 1)	8 572	11 075
	<u>28 067</u>	<u>30 844</u>
<u>Dépenses</u>		
Exploitation générale		
Expositions et programmes	1 192	2 565
Marketing et publicité	1 294	1 068
Services aux visiteurs	3 506	3 200
Exploitation	5 055	4 731
Gestion des programmes	3 183	3 459
Administration	2 229	2 248
Recherche et développement (note 12)	1 013	781
Frais d'occupation [note 11 b)]	3 703	3 719
Dépenses liées aux activités auxiliaires (tableau 1)	6 402	8 197
	<u>27 577</u>	<u>29 968</u>
Excédent des recettes sur les dépenses avant l'amortissement	490	876
Amortissement des apports reportés (note 5)	968	1 086
Amortissement	<u>(2 655)</u>	<u>(3 274)</u>
Perte nette de l'exercice	<u><u>(1 197)</u></u>	<u><u>(1 312)</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

État de la variation des capitaux propres
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)	2002			2001
	Capitaux propres immobilisés	Déficit d'explo- tation	Total	Total
Solde au début de l'exercice	8 269	(4 586)	3 683	5 014
Achat d'immobilisations	2 157	(2 157)	—	—
Perte nette de l'exercice	(1 687)	490	(1 197)	(1 312)
Affectation des revenus de placement au fonds à usage particulier	—	(13)	(13)	(19)
Solde à la fin de l'exercice	8 739	(6 266)	2 473	3 683

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)	2002	2001
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 322	5 230
Activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	(1 197)	(1 312)
Ajustements de la perte nette ne nécessitant pas de décaissement		
▪ Amortissement des immobilisations	2 655	3 274
▪ Amortissement des apports reportés	(968)	(1 086)
	<u>490</u>	<u>876</u>
Variation nette dans les éléments hors caisse	<u>713</u>	<u>122</u>
Rentrées de fonds nettes – activités d'exploitation	<u>1 203</u>	<u>998</u>
Activités de financement et d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(2 157)	(139)
Réduction de la dette à long terme	—	(600)
Remboursement des emprunts	(167)	(167)
Sorties de fonds nettes – activités de financement et d'investissement	<u>(2 324)</u>	<u>(906)</u>
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	<u><u>4 201</u></u>	<u><u>5 322</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Tableau des recettes et dépenses des activités auxiliaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

TABLEAU 1

	2002 (en milliers de dollars)			2001 (en milliers de dollars)		
	Recettes	Dépenses	Net	Recettes	Dépenses	Net
Entrées et programmes scolaires	1 172	1 277	(105)	1 221	1 304	(83)
Camps	728	850	(122)	605	828	(223)
Location des locaux	449	294	155	572	304	268
Cinéma OMNIMAX®	1 795	1 800	(5)	1 755	1 911	(156)
Ventes et locations internationales	1 696	1 266	430	3 256	2 473	783
Commandites et dons	1 161	556	605	1 646	1 006	640
Adhésions	646	323	323	645	295	350
Concessions	531	1	530	632	1	631
Intérêts	330	33	297	601	37	564
Fonds à usage particulier	13	—	13	19	—	19
Autres	51	2	49	123	38	85
TOTAUX	8 572	6 402	2 170	11 075	8 197	2 878

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2002

1. LE CENTRE DES SCIENCES DE L'ONTARIO

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie, connu sous le nom de Centre des sciences de l'Ontario, a été établi par la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Il a pour mission d'émerveiller, d'informer et de stimuler l'imagination des visiteurs avec des expériences en sciences et en technologie qui provoquent et encouragent la réflexion. L'exploitation générale du Centre des sciences est financée par des subventions de fonctionnement de la Province, par les droits d'entrée et par les autres recettes tirées des activités auxiliaires. Les recettes et les dépenses des activités auxiliaires sont présentées au tableau 1 des états financiers.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les états financiers du Centre des sciences ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût d'achat et du coût de remplacement.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous :

Améliorations locatives du Cinéma OMNIMAX®	20 ans
Améliorations locatives	10 ans
Modules d'exposition	10 ans
Modules d'exposition en location	4 ans
Mobilier, agencement et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Le terrain sur lequel se trouve le Centre des sciences est pris à bail pour 1 \$ par an à la ville de Toronto, aux termes d'une entente de 99 ans qui a commencé le 1^{er} juillet 1965. La Société immobilière de l'Ontario est propriétaire des immeubles qui abritent le Centre des sciences.

d) Promesses de dons

Les dons de fonds promis sont inclus dans les recettes quand ils sont reçus.

e) Constatation des recettes

Les recettes tirées des modules d'exposition fabriqués pour la vente sont constatées selon la méthode de l'avancement des travaux.

3. GESTION DU FONDS À USAGE PARTICULIER

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2002

L'utilisation de certaines sources de revenu peut être restreinte à des activités particulières par les donateurs. Le conseil d'administration peut disposer du reste des fonds non ainsi affectés par les donateurs, dans la mesure où ils sont destinés à la réalisation des objectifs du Centre des sciences.

Au 31 mars 2002, les donateurs avaient affecté 67 320 \$ (67 320 \$ en 2001) du solde du fonds à usage particulier à des activités financées.

4. IMMOBILISATIONS

Voici en quoi consistent les immobilisations :

(en milliers de dollars)	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Modules d'exposition	16 111	13 955	2 156	2 624
Modules d'exposition en location	3 111	745	2 366	1 013
Améliorations locatives du Cinéma OMNIMAX®	14 560	4 368	10 192	10 920
Améliorations locatives	4 506	3 018	1 488	1 938
Mobilier, agencement et équipement	972	873	99	158
Équipement informatique	2 184	2 147	37	183
	<u>41 444</u>	<u>25 106</u>	<u>16 338</u>	<u>16 836</u>

5. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent le montant des dons et des subventions gouvernementales reçus pour acquérir des immobilisations. Les recettes seront constatées lorsque les immobilisations acquises seront amorties, afin d'apparier convenablement les recettes et les coûts. L'évolution du solde des apports reportés s'établit comme suit :

	2002 (en milliers de dollars)	2001
Solde au début de l'exercice	8 567	9 653
Amortissement des apports reportés	<u>(968)</u>	<u>(1 086)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>7 599</u>	<u>8 567</u>

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2002

6. CAPITAUX PROPRES IMMOBILISÉS

Les capitaux propres immobilisés s'établissent comme suit :

	2002 (en milliers de dollars)	2001
Immobilisations nettes	16 338	16 836
moins le montant financé par les apports reportés	(7 599)	(8 567)
	<u>8 739</u>	<u>8 269</u>

7. ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET RÉPARATIONS

Certains frais d'entretien et de réparation du Centre des sciences sont absorbés par la Province de l'Ontario et ne sont pas inclus dans l'État des résultats d'exploitation.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Le Centre des sciences offre des prestations de retraite à presque tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (ou Caisse de retraite du SEFPO) qui sont des régimes interentreprises à prestations déterminées, établis par la Province de l'Ontario. Ces régimes de retraite sont comptabilisés en tant que régimes à cotisations déterminées étant donné que le Centre des sciences manque d'information pour les comptabiliser en tant que régimes à prestations déterminées. Les cotisations du Centre des sciences aux deux caisses de retraite se sont élevées à 724 000 \$ pour l'exercice (682 000 \$ en 2001). Ce montant a été inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux comme l'indique la note 10.

De plus, le coût des avantages complémentaires de retraite a été payé par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est donc pas inclus dans l'état des résultats d'exploitation.

9. EMPRUNTS REMBOURSABLES

a) Prêt de la Province de l'Ontario

La Province a accordé au Centre des sciences un prêt sans intérêts de 5 300 000 \$ pour la construction du Cinéma OMNIMAX®. Le Centre des sciences rembourse cet emprunt en effectuant des versements annuels depuis 1999-2000. Le montant de ces versements est égal à 50 % des profits annuels moyens que le Centre des sciences a reçus du Cinéma OMNIMAX® au cours des deux exercices précédents. Ces versements annuels doivent continuer jusqu'au remboursement total du capital de l'emprunt.

b) Accord avec les services de restauration

Le Centre des sciences a conclu un accord de 10 ans avec une société de services de restauration pour fournir des services de restauration jusqu'au 31 mai 2006. La société a fait un apport de 1,5 million \$ au Centre des sciences pour la construction de nouveaux restaurants et d'autres services de restauration, comme le stipulaient les termes de l'accord.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2002

Selon les termes de cet accord, les bénéfices nets annuels des services de restauration gérés par la société doivent être partagés entre la société et le Centre des sciences selon la formule précisée dans l'accord. Celui-ci prévoit certains versements fixes à la société : (1) des honoraires annuels de gestion d'un montant de 130 000 \$ pour 1996-1997 avec une réduction de 10 000 \$ chacune des neuf années suivantes et (2) le remboursement sans intérêts de l'apport de 1,5 million \$ en neuf versements égaux à partir de 1997-1998.

10. RECETTES ET DÉPENSES

Durant l'exercice, les recettes et les dépenses ont été affectées par la fermeture du Centre des sciences du 13 au 31 mars 2002, en raison de la grève du SEFPO.

Les dépenses sont présentées dans l'état des résultats d'exploitation par secteurs d'activités. Le montant total par type est le suivant :

	2002 (en milliers de dollars)	2001
Salaires et avantages sociaux	15 509	16 447
Autres frais directs d'exploitation	12 068	13 521
	<u>27 577</u>	<u>29 968</u>

11. ACCORDS ET ÉVENTUALITÉS

a) Accord d'entretien du système de projection IMAX®

Le Centre des sciences a conclu un accord de 10 ans venant à expiration en décembre 2006, avec renouvellement automatique pour une autre période de 10 ans, pour la location et l'entretien d'un système de projection IMAX®. Le Centre des sciences s'est engagé : (1) à effectuer des paiements mensuels de location calculés selon une formule basée sur les recettes des entrées et (2) à verser des frais annuels d'entretien de 66 000 \$ (ce montant sera ajusté suivant l'indice des prix à la consommation pour Toronto).

b) Frais d'occupation

À partir du 1^{er} avril 1998, la Société immobilière de l'Ontario a commencé à imputer au Centre des sciences des frais d'occupation de ses locaux. Ces frais, prévus dans un accord de cinq ans qui se termine le 31 mars 2003, couvrent le loyer, les impôts, l'entretien et certains frais de fonctionnement. Le Centre des sciences reçoit chaque année une subvention ministérielle pour financer cette dépense. Le paiement minimum pour la dernière année de l'accord se monte à 3 958 000 \$.

Le Centre des sciences a également un bail de cinq ans avec la ville de Toronto pour la location du parc de stationnement du Centre des sciences. Le paiement minimum prévu pour la dernière année du bail est de 40 000 \$.

12. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT POUR UN IMPORTANT PROJET D'IMMOBILISATIONS

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2002

Dans le budget provincial de mai 2000, la Province a annoncé que le Centre des sciences de l'Ontario recevrait une subvention de 15 millions de dollars du Superfonds de croissance, à condition qu'il reçoive des fonds correspondants du secteur privé. Des négociations sont en cours entre le Centre des sciences et la Province en vue de la conclusion d'une entente permettant de commencer à retirer les fonds de la subvention. Pendant l'exercice 2001-2002, le Centre des sciences a dépensé 1 013 000 \$ (781 302 \$ en 2000-2001) en frais de recherche et développement pour un important projet d'immobilisations. Ces frais ont été passés en charges dans l'exercice courant.

13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres au 31 mars 2001 fournis à titre comparatif ont été réagencés lorsque cela était nécessaire pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction répond de l'intégrité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario adhère au principe de bonne information en ce qui concerne ses activités et maintient un système de contrôles internes destiné à fournir une certitude raisonnable quant à l'accès à des renseignements financiers fiables dans les délais prévus. Les états financiers comprennent des montants établis d'après des estimations fondées sur le bon jugement de la direction à l'endroit d'opérations qui seront conclues au cours de périodes ultérieures.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport du vérificateur provincial, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DAB', followed by a long horizontal flourish.

David A. Brown, c.r.,
Président-directeur général

Le 10 mai 2002

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2002 ainsi que l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2002, ainsi que les résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Toronto, Ontario

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Erik Peters'.

Erik Peters, FCA

Le 10 mai 2002

Vérificateur provincial

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Bilan**

Au 31 mars 2002

	2002	2001
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	14 854 685 \$	17 639 973 \$
Débiteurs	1 004 234	1 528 098
Charges payées d'avance	422 252	293 781
	16 281 171	19 461 852
RÈGLEMENTS AFFECTÉS (Note 8)	130 879	1 544 975
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 3)	32 000 000	20 000 000
IMMOBILISATIONS (Note 5)	7 876 910	9 760 851
	56 288 960 \$	50 767 678 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	8 255 930 \$	10 793 134 \$
Montant dû à la province de l'Ontario (Note 10(a))	5 897 948	6 806 276
Tranche à court terme de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition (Note 6(b))	-	28 629
	14 153 878	17 628 039
À LONG TERME		
Autres éléments de passif à long terme (Note 7(b))	530 795	236 254
	14 684 673	17 864 293
RÈGLEMENTS AFFECTÉS (Note 8)	130 879	1 544 975
EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale	9 375 164	11 260 166
Réserve (Note 3)	32 000 000	20 000 000
	41 375 164	31 260 166
SURPLUS D'APPORT	98 244	98 244
	41 473 408	31 358 410
	56 288 960 \$	50 767 678 \$

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 9)

Engagements et éventualités (Note 4)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DE LA COMMISSION


David A. Brown, c.r.
Président

Robert W. Davis, FCA
Commissaire

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
RECETTES		
Droits		
Dépôts de prospectus	43 539 952 \$	48 702 389 \$
Inscriptions	27 617 369	22 321 623
Dépôts de documents d'information	6 099 801	8 978 603
Demandes de dispense	971 482	1 180 332
Divers	113 976	164 302
Revenu de placements	1 551 722	2 048 910
	79 894 302	83 396 159
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux (Note 7)	34 032 191	29 847 347
Administration	4 873 075	4 126 609
Services professionnels (Note (2b))	3 345 009	5 229 376
Amortissement	3 277 968	3 035 706
Charges locatives (Note 6(a))	3 185 354	3 050 543
Autres charges	1 035 442	1 053 844
	49 749 039	46 343 425
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	30 145 263	37 052 734
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	31 260 166	26 374 609
MOINS : Distributions à la province de l'Ontario (Note 10(a))	20 030 265	32 167 177
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, À LA FIN DE LA PÉRIODE	41 375 164 \$	31 260 166 \$
Représenté par :		
Fonds d'administration générale	9 375 164 \$	11 260 166 \$
Réserve	32 000 000	20 000 000
	41 375 164 \$	31 260 166 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses	30 145 263 \$	37 052 734 \$
Redressements aux fins d'amortissement	3 277 968	3 035 706
	33 423 231	40 088 440
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	523 864	(1 068 281)
Charges payées d'avance	(128 471)	(102 358)
Montant dû à la province de l'Ontario	(908 328)	6 496 592
Créditeurs et charges à payer	(2 537 204)	776 455
Autres obligations à long terme	294 541	236 254
	(2 755 598)	6 338 662
	30 667 633	46 427 102
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Distributions à la province de l'Ontario	(20 030 265)	(32 167 177)
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	(28 629)	(174 713)
	(20 058 894)	(32 341 890)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Actif du fonds de réserve	(12 000 000)	(5 000 000)
Achat d'immobilisations	(1 394 027)	(5 378 146)
	(13 394 027)	(10 378 146)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(2 785 288)	3 707 066
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	17 639 973	13 932 907
TRÉSORERIE, À LA FIN DE LA PÉRIODE	14 854 685 \$	17 639 973 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2002

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « Commission ») est devenue une société sans capital-actions le 1^{er} novembre 1997. La Commission agit comme organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants pour assurer la supervision de l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la Commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici les principales conventions comptables observées dans leur préparation :

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et matériel connexe	2 ans
Matériel informatique en location-acquisition	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, c'est-à-dire habituellement sur réception. Le total des recettes à tirer des droits de dépôt des prospectus est incertain. Le paiement des droits repose sur les ventes estimatives, et la Commission effectue les remboursements nécessaires en fonction des ventes réelles en Ontario. Par conséquent, la comptabilisation des recettes tirées des droits de dépôt des prospectus tient compte d'une provision pour remboursements prévus. Au début de chaque exercice, la Commission établit le pourcentage de la provision pour remboursements prévus en se fondant sur les trois exercices précédents. La provision fait l'objet d'un redressement à la fin de l'exercice. Les droits tirés des dépôts de documents sont constatés sur réception des documents.

Les coûts d'enquête recouvrés sont déduits des services professionnels à la date de la décision, sauf si la direction détermine qu'il n'y a pas d'assurance raisonnable que l'on puisse recouvrer les coûts, auquel cas les montants recouvrés sont comptabilisés sur réception du montant en espèces.

c) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**Le 31 mars 2002

d) Régimes de prestations

Depuis le 1^{er} avril 2000, la Commission applique les nouvelles recommandations comptables relatives aux prestations futures des employés mentionnées à la note 7.

La Commission offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La Commission le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La Commission offre également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à certains participants à plein temps. La Commission calcule la valeur courue de ses obligations au titre de ces régimes et les coûts y afférents. L'obligation transitoire est amortie sur la durée moyenne du reste de la carrière des participants actifs censés bénéficier de ces régimes. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants, par la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction.

3. RÉSERVE

Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la Commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. Les fonds cumulés au 31 mars 2002 ont été investis dans des instruments à court et à moyen terme auprès de l'Office ontarien de financement.

Pour la période se terminant le 31 mars 2002, la Commission, dans le cadre du calcul des sommes qu'elle doit verser à la province conformément à la note 10, a obtenu l'autorisation du ministère des Finances de conserver un montant de 12 millions de dollars, lequel est applicable uniquement aux coûts de mise en oeuvre de la fusion proposée avec la Commission des services financiers de l'Ontario, décrite à la note 11, et est assujéti aux modalités pertinentes convenues avec le ministère des Finances, notamment ce qui suit :

- i) Les fonds sont versés au Trésor, en tout ou en partie, s'ils ne sont pas requis pour financer les coûts de la fusion;
- ii) Les fonds conservés par la Commission sont investis auprès de l'Office ontarien de financement.

Les placements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond à peu près à la valeur marchande. Le critère principal de placement pour la réserve est la protection du principal et la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la Commission.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2002

4. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) La Commission a garanti une tranche de 61 % d'une ligne de crédit totale de 12 millions de dollars accordée par une banque canadienne à l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (MFDA). La Commission peut résilier en tout temps la garantie, qui a été signée le 19 mars 1999. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique ont aussi garanti un pourcentage précis de la dette totale. En vertu de l'accord qu'elle a signé à cet effet, la MFDA doit utiliser ces fonds conformément au budget et au plan d'affaires qui ont été approuvés par chacune des commissions concernées et rembourser l'emprunt avant la fin de la septième année. Au 31 mars 2002, la MFDA avait utilisé cette ligne de crédit à hauteur de 8 913 000 \$ (7 923 000 \$ en 2001). L'intérêt est imputé au taux de base plus 0,50 % par année.
- b) La Commission est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. La Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites à l'heure actuelle.

5. IMMOBILISATIONS

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>2002 Valeur comptable nette</u>	<u>2001 Valeur comptable nette</u>
Ameublement de bureau	2 510 172 \$	807 784 \$	1 702 388 \$	2 144 349 \$
Matériel de bureau	278 858	75 788	203 070	249 684
Matériel informatique et matériel connexe	7 038 590	4 686 750	2 351 840	2 685 737
Matériel informatique en location-acquisition	831 725	831 725	-	-
Améliorations locatives	5 194 025	1 574 413	3 619 612	4 681 081
	<u>15 853 370 \$</u>	<u>7 976 460 \$</u>	<u>7 876 910 \$</u>	<u>9 760 851 \$</u>

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2002

6. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX**a) Location-exploitation**

La Commission s'est engagée à verser des loyers au cours des cinq prochains exercices, comme suit :

2003	3 282 673 \$
2004	3 211 018 \$
2005	3 184 760 \$
2006	1 336 601 \$
2007	9 721 \$

b) Location-acquisition

Tous les contrats de location-acquisition venaient à échéance le 31 décembre 2001 au plus tard. Au 31 mars 2002, l'obligation totale découlant des contrats de location-acquisition s'élevait à 0 \$ (28 629 \$ en 2001). L'intérêt dû sur les contrats de location-acquisition s'élève à 0 \$ (711 \$ en 2001).

7. RÉGIMES DE RETRAITE

- a) La Commission a versé un montant de 900 885 \$ (1 004 031 \$ en 2001) au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2002. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux.
- b) Les régimes de retraite complémentaires sans capitalisation représentaient une obligation de 606 181 \$, au titre des prestations acquises, au 31 mars 2002 (408 445 \$ en 2001). La charge y afférente pour l'exercice était de 294 541 \$ (236 254 \$ en 2001); cette somme est incluse dans les salaires et avantages sociaux. Aucune prestation n'a été versée durant l'exercice (0 \$ en 2001). La durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes va de 1,92 à 4,85 années (2,92 à 3,78 années en 2001).

Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2002 et au 31 mars 2001 sont les suivantes :

Taux d'actualisation	6,75 %
Taux de hausse des salaires	0,0 %

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2002

8. RÈGLEMENTS AFFECTÉS

La Commission a conclu un certain nombre d'accords de règlement résultant de procédures visant l'observation de la loi; les fonds que la Commission reçoit ou doit recevoir au titre de ces règlements doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers de son choix. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte de banque distinct. Au 31 mars 2002, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2002	2001
Solde à l'ouverture	1 544 975 \$	1 445 692 \$
Règlements	4 021 991	3 050 000
Intérêts	40 888	170 977
Versements		
Initiatives	-	(121 694)
Fonds pour l'éducation des investisseurs		
- période précédente	(1 544 975)	-
Fonds pour l'éducation des investisseurs		
- période actuelle	(3 932 000)	(3 000 000)
Fonds pour l'éducation des investisseurs		
- Total	(5 476 975)	(3 000 000)
Solde à la clôture	130 879 \$	1 544 975 \$
Représenté par :		
Encaisse	498 \$	1 528 157 \$
Débiteurs	130 381	16 818
	130 879 \$	1 544 975 \$

Le solde de 130 879 \$ (1 544 975 \$ en 2001) est dû au Fonds pour l'éducation des investisseurs.

9. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

- a) Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le Fonds) a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000, à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le Fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. La Commission supervise le fonctionnement du Fonds à titre de seul membre ayant droit de vote. Le Fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Le Fonds n'a pas été consolidé dans les états financiers de la Commission, car la Commission ne tirera aucun avantage financier futur du Fonds ni ne sera exposée aux risques y afférents. Les états financiers du Fonds peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2002 et pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2002

FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

	2002	2001
Situation financière		
Actif total	8 365 439 \$	4 545 757 \$
Passif total	192 120 \$	89 038 \$
Actif net total	8 173 319	4 456 719
	<u>8 365 439 \$</u>	<u>4 545 757 \$</u>
Résultats de fonctionnement		
Contributions et revenu d'intérêts	4 188 023 \$	4 545 757 \$
Dépenses totales	471 423	89 038
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>3 716 600 \$</u>	<u>4 456 719 \$</u>
Flux de trésorerie		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Recettes provenant de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	5 476 975 \$	3 000 000 \$
Revenu de placement	118 371	-
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(368 341)	-
Augmentation nette de la position de trésorerie	5 227 005	3 000 000
Position de trésorerie, au début de la période	3 000 000	-
Position de trésorerie, à la fin de la période	<u>8 227 005 \$</u>	<u>3 000 000 \$</u>

b) Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu certaines opérations avec le Fonds:

i) Le conseil d'administration de la Commission a autorisé le virement au Fonds de 4 062 879 \$ (4 544 975 \$ en 2001) de règlements affectés de la Commission. Au 31 mars 2002, il restait 130 879 \$ (1 544 975 \$ en 2001) à verser.

ii) Au cours de l'exercice 2001, la Commission a conclu avec le Fonds une entente visant à fournir à ce dernier des services d'administration et de gestion au prix coûtant.

Pour la période terminée le 31 mars 2002, la Commission a engagé des frais de 181 776 \$ (89 038 \$ en 2001) au titre des services fournis au Fonds. Le coût total de ces services a été imputé au Fonds; sur ce montant, une somme de 141 257 \$ est due à la Commission en date du 31 mars 2002 (89 038 \$ en 2001).

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**Le 31 mars 2002

10. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu des transactions avec la province de l'Ontario, comme suit :

- a) La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule que, sur demande du ministère des Finances, la Commission doit remettre à la province de l'Ontario tous fonds excédentaires que fixe le ministre. Conformément à cette disposition, le ministre a demandé à la Commission de remettre les recettes de droits qui dépassent ses besoins de fonctionnement. La Commission inclut le financement de ses immobilisations dans ses besoins de fonctionnement.
- b) La Commission a une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.
- c) Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

11. INSTAURATION D'UN ORGANISME UNIQUE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS

Dans le budget du 2 mai 2000, le ministre des Finances a annoncé que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des services financiers de l'Ontario seraient fusionnées de manière à former un organisme unique de réglementation des marchés et des services financiers.

Un texte de loi est nécessaire à la mise en place du nouvel organisme proposé ainsi qu'à l'établissement de son mandat et de ses pouvoirs. Un avant-projet de loi a été publié à cette fin par le ministère des Finances, en avril 2001, afin d'obtenir les observations des intéressés.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains des chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été réagencés pour tenir compte de la présentation actuelle.

RECORD OF EMPLOYEES' 2001 SALARIES AND BENEFITS

Please refer to the PSSD Guide before filling out this form

Cal Year	Sector	Employer	Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	ALEXOPOULOS	TULA	Conseillère spéciale du président	\$112,536.52	\$170.00
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	BECK	JOAN	Conseillère juridique principale	\$127,569.32	\$454.60
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	BERTOIA	JULIE	Comptable principale	\$138,636.14	\$4,119.32
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	BLUMBERGER	EREZ	Conseiller juridique	\$123,957.46	\$500.59
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	BRIDGE	MARRIANNE	Chef, conformité	\$136,548.89	\$282.14
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	BROWN	DAVID	Président	\$551,531.17	\$9,841.84
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	BULNES	JAMIE	Conseiller juridique, enquêtes	\$102,292.77	\$162.81
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	BUREAUD	JEAN-PAUL	Conseiller juridique	\$111,208.18	\$171.79
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	BUTLER	BRIAN	Chef, enquêtes	\$162,159.12	\$620.49
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	BYRNES	ROBERT	Sous-directeur, technologie de l'information	\$154,418.85	\$1,368.69
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	CARCHRAE	JOHN	Chef comptable	\$181,385.10	\$260.97
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	CASIERO	VINCENT	Conseiller juridique, enquêtes	\$109,061.54	\$167.55
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	CHO	PETER	Juricomptable principal	\$123,969.51	\$632.05
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	CLARKIN	BRIAN	Juricomptable principal	\$134,503.45	\$201.52
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	CORBETT	HUGH	Conseiller juridique, contentieux	\$126,605.26	\$293.53
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	COTTRELL	JOHN	Juricomptable	\$108,930.02	\$614.89
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	COWDERY	REBECCA	Chef, fonds de placement et réforme de la réglementation	\$172,528.36	\$259.25
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	DANIELS	KATHRYN	Conseillère juridique, contentieux	\$119,951.53	\$338.71
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	DASIL	MERILYN	Conseillère juridique principale	\$123,432.21	\$200.26
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	DAY	ROBERT	Chef, planification et information	\$123,414.56	\$180.60
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	DE LINT	DIRK	Conseiller juridique	\$110,955.64	\$236.25
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	DE VERTEUIL	MICHAEL	Juricomptable principal	\$128,735.99	\$197.24
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	DEMPSEY	PAUL	Chef, fonds de placement	\$151,844.49	\$231.65
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	DILIETO	ROSSANA	Conseillère juridique principale	\$113,825.38	\$187.07
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	DOWDALL-LOGIE	MARGARET	Chef, services juridiques aux personnes et sociétés	\$152,872.62	\$240.19
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	DOWLING	SANDRA	Comptable principale	\$140,454.40	\$212.09
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	DUBLIN	JULIA	Conseillère juridique principale	\$155,776.89	\$689.51
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	DUNDAS	LINDA	Spécialiste principale des produits dérivés	\$125,422.57	\$305.40
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	ENRIGHT	LISA	Comptable principale	\$105,774.16	\$483.74
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	FALLONE	JOANNA	Chef, évaluation des dossiers	\$157,707.05	\$241.84
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	FINLAY	KATHLEEN	Chef, bureau des projets	\$118,393.30	\$176.42
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	FORSTER	CHRISTINA	Chef adjointe, conformité	\$122,980.86	\$567.88
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	GAZZARD	WILLIAM	Directeur, marchés financiers	\$116,719.25	\$156.45
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	GERHART	MARSHA	Conseillère juridique principale	\$143,609.33	\$336.80
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	GOLDBERG	RHONDA	Conseillère juridique	\$109,503.90	\$169.25
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	GREENGLASS	SUSAN	Conseillère juridique	\$133,461.25	\$212.69
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	GUNN	GEORGE	Chef, surveillance	\$108,972.31	\$1,184.76
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	HELDMAN	SANDRA	Comptable principale	\$111,272.08	\$125.47
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	HOLMES	JANET	Conseillère juridique principale	\$120,214.84	\$162.15
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	HUBLEY	MICHAEL	Chef adjoint, enquêtes	\$107,699.62	\$1,066.84
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	HUGHES	JOHN	Chef, information continue	\$149,457.98	\$226.53
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	KENNEDY	MELISSA	Chef, contentieux	\$156,312.07	\$196.29
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	KOHL	ROBERT	Conseiller juridique principal	\$152,886.35	\$233.31
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	KOOR	ELLE	Chef, projet de la BDNI	\$143,340.41	\$215.06
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	LEUNG	ANTOINETTE	Comptable principale	\$118,390.75	\$171.37
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	LIU	WINFIELD	Conseiller juridique principal	\$139,388.31	\$681.05
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	LJUBIC	GREGORY	Conseiller juridique principal, enquêtes	\$149,673.73	\$638.33
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	LO	YVONNE	Juricomptable principale	\$100,975.39	\$148.69
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	MACFARLANE	CHARLES	Directeur général	\$366,036.24	\$7,726.57
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	MACLAREN	TANIS	Chef, bureau des affaires internationales	\$165,652.97	\$251.66
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	MAINVILLE	CHANTAL	Conseillère juridique	\$110,733.65	\$170.09
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	MARTIN-GORELLE	KRISTA	Conseillère juridique principale	\$142,917.75	\$218.46
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	MARTIN-SIDEY	DONNA	Conseillère juridique	\$140,588.49	\$212.09
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	MCCALLUM	SUSAN	Conseillère juridique principale	\$122,583.93	\$187.87
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	MCCOMBE	DEBORAH	Géologue	\$116,537.23	\$522.88
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	MCGREGOR	MARK	Chef, services de technologie	\$106,786.16	\$699.98
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	MCKALL	DARREN	Conseiller juridique	\$102,505.27	\$149.29
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	MCMANUS	MARK	Chef, bureau de renseignement	\$106,849.12	\$4,231.89
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	MOORE	PAUL	Vice-président	\$286,099.47	\$7,107.15
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	MOORE	TERRY	Conseiller juridique	\$122,698.80	\$431.89
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	MOSELEY	TIMOTHY	Chef, contentieux	\$101,909.72	\$123.15
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	MASTER	JAY	Conseiller juridique spécial	\$221,614.02	\$239.66
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	NUNES	VERA	Conseillère juridique	\$107,127.07	\$165.39

RECORD OF EMPLOYEES' 2001 SALARIES AND BENEFITS

Please refer to the PSSD Guide before filling out this form

Cal Year	Sector	Employer	Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	OSENI	SARAH	Conseillère juridique	\$114,639.87	\$253.89
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	PARE	MAXIME	Conseiller juridique principal	\$153,965.96	\$655.58
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	PAUL	MARGO	Chef, financement des sociétés	\$172,569.77	\$246.12
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	PAVALOW	RANDEE	Directrice, marchés financiers	\$187,914.66	\$268.73
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	PETROFF	THOMAS	Analyste de marché principal	\$102,949.16	\$159.32
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	PILIPAVICIUS	RIMA	Juricomptable principale	\$123,149.83	\$195.96
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	PILKEY	SCOTT	Conseiller juridique principal, enquêtes	\$143,934.20	\$460.80
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	POWLEY	RANDALL	Chef économiste	\$140,357.02	\$223.20
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	RAMSAY	ANNE	Comptable principale	\$118,309.08	\$182.77
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	SANKAR	LEVI	Conseiller juridique, enquêtes	\$120,863.57	\$184.09
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	SHAY	RALPH	Directeur, offres publiques d'achat	\$134,551.47	\$234.12
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	SMITH	IAN	Conseiller juridique, contentieux	\$149,911.32	\$219.81
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	SODEN	KATHRYN	Directrice, financement des sociétés	\$188,489.42	\$434.25
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	SPENCER	MARY	Directrice, services généraux	\$180,940.14	\$273.32
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	STERN	TRACEY	Conseillère juridique	\$122,770.12	\$177.27
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	STEVENSON	JOHN	Secrétaire de la Commission	\$154,326.69	\$236.28
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	STOW	NANCY	Directrice générale, fonds pour l'éducation des inv	\$104,191.44	\$158.85
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	SUPERINA	JOHANNA	Conseillère juridique principale, contentieux	\$152,809.84	\$224.90
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	SWITZER	FRANK	Directeur, communications	\$143,640.24	\$234.13
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	TEDESCO	FELICIA	Chef adjointe, conformité	\$127,946.45	\$634.10
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	TILLIE	MARCEL	Comptable principal	\$133,690.37	\$427.55
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	TOO	BYRON	Chef, services d'application	\$106,245.46	\$161.44
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	TSATSOS	IRENE	Comptable principale	\$108,592.57	\$167.51
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	VRANIC	IVA	Chef, financement des sociétés	\$147,848.24	\$697.87
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	WATSON	MICHAEL	Directeur, application de la loi	\$219,410.08	\$318.80
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	WELSH	DOUG	Conseiller juridique	\$100,324.72	\$155.15
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	WETSTON	HOWARD	Vice-président	\$381,189.10	\$7,766.30
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	WHILER	RICK	Comptable principal	\$136,359.92	\$208.67
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	WOLBURGH-JENAH	SUSAN	Directrice, affaires juridiques	\$193,525.75	\$279.15
2001	Agencies	Ontario Securities Commission	WOOTTON	KATE	Conseillère juridique, contentieux	\$120,027.90	\$208.34

I certify that the information provided on this record is correct in accordance with the *Public Sector Salary Disclosure Act, 1996*.

This record has been approved by:

This record has been approved by:					
David Brown			Chair		
			Position Title		
(416) 593-8203			March 8, 2002		
Phone Number			Date		

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

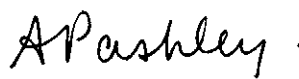
La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et le Conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.



L. Robin Cardozo, FCA
Chef de la direction



Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de
La Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de **La Fondation Trillium de l'Ontario** au 31 mars 2002 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets accumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Tel qu'il est requis par la Loi sur les personnes morales (Ontario), nous faisons rapport que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Toronto, Canada
le 26 avril 2002

Ernst & Young s.r.l.

Comptables agréés

La Fondation Trillium de l'Ontario

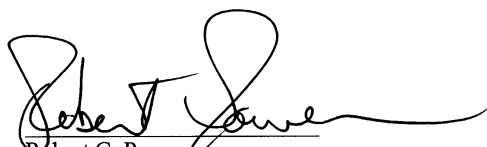
BILANS

Aux 31 mars

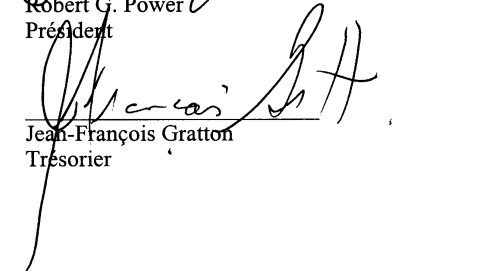
	2002 \$	2001 \$
ACTIF		
Encaisse	1 045 985	1 063 302
Intérêts courus et autres	1 189 064	3 778 757
Placements [note 3]	128 669 625	117 445 189
Immobilisations, net [note 4]	1 148 674	1 340 913
	132 053 348	123 628 161
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	959 845	927 749
Subventions à payer [note 6 b)]	116 298 970	100 820 370
Contributions reportées [note 6 a)]	5 642 708	12 838 520
Total du passif	122 901 523	114 586 639
Actifs nets [note 7]		
Investis dans des immobilisations	1 148 674	1 340 913
Actifs nets non affectés	8 003 151	7 700 609
Total des actifs nets	9 151 825	9 041 522
	132 053 348	123 628 161

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,



Robert G. Power
Président



Jean-François Gratton
Trésorier

La Fondation Trillium de l'Ontario

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION
DES ACTIFS NETS ACCUMULÉS

Exercices terminés les 31 mars

	2002 \$	2001 \$
PRODUITS		
Financement du gouvernement de l'Ontario <i>[note 5]</i>	107 248 863	101 588 563
Subventions annulées ou recouvrées	1 225 047	1 158 242
Intérêts créditeurs	7 842 051	8 501 201
	116 315 961	111 248 006
CHARGES		
Subventions promises <i>[note 6]</i>	106 057 700	101 712 321
Activités courantes	9 948 110	9 147 779
Contributions autres que des subventions à la collectivité <i>[note 8]</i>	199 848	184 285
	116 205 658	111 044 385
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	110 303	203 621
Actifs nets accumulés au début de l'exercice	9 041 522	8 837 901
Actifs nets accumulés à la fin de l'exercice	9 151 825	9 041 522

Voir les notes afférentes aux états financiers.

La Fondation Trillium de l'Ontario

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 mars

	2002 \$	2001 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET ACTIVITÉS RELATIVES AUX SUBVENTIONS		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	110 303	203 621
Ajouter l'élément hors caisse Amortissement des immobilisations	509 467	504 098
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation	10 904 577	37 505 766
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et aux activités relatives aux subventions	11 524 347	38 213 485
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation nette des placements	(11 224 436)	(37 605 423)
Achat d'immobilisations	(317 228)	(408 958)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(11 541 664)	(38 014 381)
Augmentation (diminution) nette des liquidités au cours de l'exercice	(17 317)	199 104
Liquidités au début de l'exercice	1 063 302	864 198
Liquidités à la fin de l'exercice	1 045 985	1 063 302

Voir les notes afférentes aux états financiers.

La Fondation Trillium de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES
AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2002

1) OBJECTIF

La Fondation Trillium de l'Ontario («FTO»), un organisme du ministère de la Culture (anciennement ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario) (le «ministère»), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance du gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à collaborer avec des tiers afin d'effectuer des placements stratégiques et de créer des collectivités saines, humanitaires et solides économiquement en Ontario.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les contributions non affectées sont constatées comme des produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant devant être reçu peut être évalué et le recouvrement assuré, et ce, de manière raisonnable. Les contributions externes non affectées sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées.

Placements

Les placements à court terme, les bons du Trésor et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût. Les obligations sont constatées au coût non amorti.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice où le conseil d'administration les approuve.

La Fondation Trillium de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES
AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2002

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	1 an
Améliorations locatives	sur la durée du bail

3) PLACEMENTS

Les placements consistent en ce qui suit :

	2002		2001	
	Coût	Valeur	Coût	Valeur
	\$	marchande	\$	marchande
		\$		\$
Bons du Trésor	93 339 095	93 339 095	102 955 803	102 955 803
Acceptations bancaires	10 855 141	10 855 141	5 291 887	5 291 887
Obligation d'Ontario Hydro, 5,97 %, échéant le 16 avril 2002	5 072 053	5 012 350	5 197 500	5 058 970
Obligation d'Ontario Hydro, 4,60 %, échéant le 24 juin 2002	19 403 336	19 287 090	—	—
Gouvernement du Canada, 7,05 % échéant le 1 ^{er} mai 2001	—	—	3 999 999	4 005 963
	128 669 625	128 493 676	117 445 189	117 312 623

Les bons du Trésor et acceptations bancaires viennent à échéance au cours des douze prochains mois et portent intérêt de 1,90 % à 5,97 % (4,61 % à 6,40 % en 2001).

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2002

4) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations consistent en ce qui suit :

	2002			2001		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	645 630	442 312	203 318	626 423	315 107	311 316
Matériel informatique	827 198	671 547	155 651	833 413	575 792	257 621
Logiciels	584 152	522 700	61 452	461 244	437 996	23 248
Améliorations locatives	1 184 019	455 766	728 253	1 073 520	324 792	748 728
	3 240 999	2 092 325	1 148 674	2 994 600	1 653 687	1 340 913

5) FINANCEMENT ACCORDÉ PAR LE GOUVERNEMENT

En date du 1^{er} avril 1999, la FTO a commencé à recevoir du financement du ministère pour un nouveau mandat qui sera exécuté par le biais de deux programmes : subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province. Au cours des exercices terminés les 31 mars 2001 et 2002, la FTO a obtenu 100 millions de dollars en financement et elle doit utiliser 100 millions de dollars moins les charges d'exploitation non couvertes par les revenus de placements dans le cadre des deux programmes de subventions. Le financement reçu au cours de ces exercices ont été comptabilisés à titre de renouvellement des contributions reportées *(note 6 a)*.

Depuis avril 1996, la FTO a reçu du financement du ministère pour des programmes de partenariat qui comprennent le programme Connexions communautaires, le Fonds Accès et le programme Liaisons communautaires. Aucun financement n'a été reçu pour ces programmes au cours des exercices 2001 ou 2002.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente avec le ministère qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2002

6) CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET SUBVENTIONS À PAYER

- a) Les contributions reportées représentent le financement accordé par le ministère qui n'a pas encore été promis comme subventions. Le renouvellement des contributions reportées est comme suit :

	<u>2002</u>			<u>2001</u>
	Subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province \$	Programmes de partenariat \$	Total \$	Total \$
Contributions reportées au début de l'exercice	10 457 501	2 381 019	12 838 520	14 227 317
Activités au cours de l'exercice				
Financement reçu <i>[note 5]</i>	100 000 000	—	100 000 000	100 000 000
Intérêts créditeurs comptabilisés à titre de produits	7 700 002	142 049	7 842 051	8 501 201
Subventions promises	(104 664 000)	(1 393 700)	(106 057 700)	(101 712 321)
Activités courantes	(9 806 061)	(142 049)	(9 948 110)	(9 147 779)
Subventions annulées ou recouvrées liées aux subventions approuvées après le 31 mars 1999	905 856	9 040	914 896	770 336
Intérêts créditeurs disponibles pour les exercices futurs	—	53 051	53 051	199 766
	(5 864 203)	(1 331 609)	(7 195 812)	(1 388 797)
Contributions reportées à la fin de l'exercice	4 593 298	1 049 410	5 642 708	12 838 520

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2002

6) CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET SUBVENTIONS À PAYER [suite]

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer, à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. Le renouvellement des subventions payables est comme suit :

	2002 \$	2001 \$
Subventions promises		
Subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province	104 664 000	98 973 921
Programmes de partenariat	1 393 700	2 738 400
	106 057 700	101 712 321
Subventions annulées	(1 055 560)	(1 092 900)
Subventions payées	(89 523 540)	(60 399 464)
Variation nette des subventions à payer	15 478 600	40 219 957
Subventions à payer au début de l'exercice	100 820 370	60 600 413
Subventions à payer à la fin de l'exercice	116 298 970	100 820 370

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices terminés les 31 mars :

	\$
2003	71 130 470
2004	31 605 100
2005	10 732 500
2006	2 422 100
2007	408 800
	116 298 970

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2002

7) ACTIFS NETS

Les variations des composantes des actifs nets sont comme suit :

		2002		2001
	Actifs nets non affectés	Investis dans des immobili- sations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs nets au début de l'exercice	7 700 609	1 340 913	9 041 522	8 837 901
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	619 770	(509 467)	110 303	203 621
Achat d'immobilisations	(317 228)	317 228	—	—
Actifs nets à la fin de l'exercice	8 003 151	1 148 674	9 151 825	9 041 522

8) CONTRIBUTIONS AUTRES QUE DES SUBVENTIONS À LA COLLECTIVITÉ

Les contributions autres que des subventions à la collectivité constituent des activités de bienfaisance autres que des subventions, comme des partenariats avec d'autres organismes, des projets mis en œuvre par la FTO et une aide technique aux organismes communautaires. Les coûts présentés à titre de contributions de bienfaisance autres que des subventions représentent les frais des activités courantes.

Les éléments des contributions autres que des subventions à la collectivité sont comme suit :

	2002	2001
	\$	\$
Projet de recherche - Profils de la collectivité	—	9 702
Boîte à outils de relations avec les médias	—	47 313
Autres contributions de bienfaisance autres que des subventions	199 848	127 270
	199 848	184 285

La Fondation Trillium de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES
AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2002

9) ENGAGEMENT

- a) La FTO a fourni une lettre de crédit de 120 000 \$ à son propriétaire à titre de soutien de ses obligations en vertu du contrat de location à ses nouveaux locaux. Aucun montant n'avait été prélevé au 31 mars 2002.
- b) Les loyers annuels minimums futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux sont comme suit :

	\$
2003	239 532
2004	278 714
2005	251 660
2006	245 113
2007	245 113
2008	224 687

Membres du personnel de La Fondation Trillium de l'Ontario dont le salaire s'est élevé à plus de 100 000 \$ au cours de l'année civile 2001 (non vérifié):

<u>Nom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u> \$	<u>Avantages imposables</u> \$
Robin Cardozo	Chef de la direction	161 188	8 933
Diane Labelle-Davey	Directrice des ressources humaines et des relations avec les bénévoles	103 812	4 736
Anne Pashley	Vice-présidente des finances et de l'administration	103 442	7 603
Gayle Waxman	Directrice des politiques, recherche et évaluation	102 274	2 908

Liste établie en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

Le Musée royal de L'Ontario

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs du Musée royal de l'Ontario

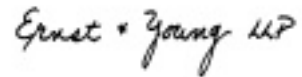
Nous avons vérifié le bilan du Musée royal de l'Ontario au 30 juin 2001 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif (déficit) net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 30 juin 2001 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Canada

le 3 août 2001



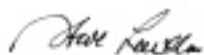
Comptables agréés

Le Musée royal de L'Ontario**(Constitué en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario à titre de corporation sans capital social)****Bilans • aux 30 Juin**

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 4)	5	2 313
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 13)	1 265	1 055
Autres débiteurs	1 361	1 540
Stocks	526	565
Charges relatives aux expositions reportées et autres actifs	833	570
Total de l'actif à court terme	3 990	6 043
Placements (note 4)	1 812	805
Charge de retraite comptabilisée d'avance (note 14)	3 236	2 598
Immobilisations, montant net (note 5)	53 153	54 712
Autres actifs	298	319
	62 489	64 477
Passif et actif (déficit) net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 14)	4 264	4 920
Produits comptabilisés d'avance (note 7)	4 695	4 407
Total du passif à court terme	8 959	9 327
Apports de capital reportés (note 8)	53 522	55 169
Actif (déficit) net (note 9)	8	(19)
	62 489	64 477

(Voir les notes ci-jointes)

Au nom du Conseil :



Steve Lowden, Administrateur



Harriet Walker, Administratrice

Le Musée royal de L'Ontario**ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF (DU DÉFICIT) NET • EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN**

	2001	2000
	Voir annexe	
	(en milliers de dollars)	
Produits		
Subventions (note 10)	24 233	25 076
Prix d'entrée	3 559	4 977
Programmes du Musée	1 994	1 973
Services complémentaires	8 422	10 010
Revenues de placements	110	71
Dons en nature	1 084	2 629
Amortissement des apports de capital reportés	4 022	4 021
Divers	2 941	1 258
Total des produits	46 365	50 015
Charges		
Conservation et gestion de collections	10 835	9 956
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	7 563	8 370
Services complémentaires	6 694	7 707
Charges générales et administratives	2 993	3 564
Programmes éducatifs et grand public	2 141	2 430
Bibliothèque et services d'information	1 966	2 138
Aménagement des expositions et galeries	1 524	2 179
Commercialisation et relations publiques	1 699	1 515
Expositions temporaires	3 080	3 428
Artefacts et spécimens		
- Dons en nature	1 084	2 629
- Acquisitions	1 370	1 116
Amortissement des immobilisations	4 169	4 174
Divers	1 220	
Total des charges (note 11)	46 338	49 206
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	27	809
Actif (déficit) net au début de l'exercice (note 9)	(19)	(828)
Actif (déficit),net à la fin de l'exercice (note 9)	8	(19)

(Voir les notes ci-jointes)

Le Musée royal de L'Ontario
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE • EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	27	809
Ajouter (soustraire) les éléments hors caisse		
Revenu de retraite	(638)	(158)
Amortissement des immobilisations	4 169	4 174
Apports de capital reportés inscrits aux produits		(833)
Amortissement des apports de capital reportés	(4 022)	(4 021)
	(464)	(29)
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement		
liées aux activités de fonctionnement		
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	(210)	(795)
Autres débiteurs	179	(420)
Stocks	39	419
Frais d'exposition reportés et autres actifs	(263)	(224)
Créditeurs et charges à payer	(656)	1 543
Produits comptabilisés d'avance	288	317
	(623)	840
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 087)	811
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(2 610)	(1 828)
Vente (acquisition) d'autres placements, montant net	(1 007)	1 150
Diminution des autres actifs	21	156
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	2 375	1 293
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement	(1 221)	771
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse		
et des placements à court terme au cours de l'exercice	(2 308)	1 582
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	2 313	731
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	5	2 313
(Voir les notes ci-jointes)		

Le Musée royal de L'Ontario
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS • 30 JUIN 2001

1) Généralités

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province de l'Ontario constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario. Le Musée est le musée le plus vaste du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'étonnement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de charité enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité aux fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus dans la Loi pour conserver son statut d'organisme de charité enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

2) Modification comptable—Avantages sociaux futurs

Au 1^{er} juillet 2000, le Musée a adopté, sur une base prospective, la méthode de comptabilisation des avantages sociaux futurs conformément aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Par le passé, le Musée passait en charges les coûts liés aux avantages sociaux futurs, autres que les prestations de retraite, lorsqu'ils étaient engagés et actualisait les obligations relatives à la charge de retraite au taux de rendement à long terme de l'actif net. De plus, les gains et pertes actuariels étaient amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs.

Au 1^{er} juillet 2000, l'obligation transitoire au titre des régimes d'avantages sociaux autres que les prestations de retraite s'élevait à 3 151 000 \$. Cette somme sera amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs qui devraient normalement toucher des prestations en vertu des régimes, soit 17 ans. En raison de cette modification comptable, la charge liée à ces avantages a connu une hausse de 438 000 \$ au cours de l'exercice 2001.

Les tableaux d'amortissement aux fins du régime de retraite du Musée établis pour les exercices précédents ont été consolidés selon les normes comptables. Au 1^{er} juillet 2000, l'actif transitoire net s'élevait à 8 001 000 \$. Cet actif sera amorti sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des employés actifs couverts par le régime, soit 13,5 ans.

3) Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

3) Sommaire des principales conventions comptables (suite)**Constatation des produits d'exploitation**

Le Musée applique la méthode du report d'impôts fixe pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions de l'État. Les apports sont constatés à titre de produits d'exploitation lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de caisse étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits d'exploitation dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour les immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur marchande. Les revenus de placements comprennent les intérêts, les dividendes, les gains (pertes) matérialisé(s) et la variation nette des gains et pertes non matérialisés.

Le Musée royal de L'Ontario

Stocks

Les stocks, qui se composent principalement d'articles vendus dans les boutiques, de publications et de fournitures, sont comptabilisés au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

Charges relatives aux expositions reportées et autres frais

Les charges relatives aux expositions sont reportées jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public et elles sont alors passées en charge au cours de la période des expositions auxquelles elles se rapportent.

Régimes d'avantages sociaux

Le Musée comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs couverts par le régime de retraite est de 13,5 ans. La durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs couverts par le régime d'avantages complémentaires de retraite est de 17 ans.

3) Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Immobilisations

Le terrain est comptabilisé au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est prévu selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galleries	20 ans
Projets d'immobilisations importants	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Artefacts et spécimens

La valeur des artefacts et des spécimens a été exclue du bilan. Les artefacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits d'exploitation aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts-estimateurs indépendants. L'acquisition des artefacts et spécimens reçus en dons et acquis est passée en charge.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

Le Musée royal de L'Ontario

4) Placements

Les placements comprennent ce qui suit :

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et placements à court terme	1 590	2 832
Obligations canadiennes	200	255
Actions privilégiées canadiennes	24	24
Intérêts courus	3	7
	1 817	3 118
Moins montants comptabilisés à titre d'autres placements	1 812	805
Encaisse et placements à court terme	5	2 313

Les montants des placements classés dans la catégorie à long terme représentent les actifs détenus pour les apports de capital reportés non dépensés [note 8].

5) Immobilisations

a) Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	2001		2000	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	(en milliers de dollars)			
Bâtiments	54 912	27 373	54 912	25 996
Galeries	37 579	15 113	36 637	13 219
Projets d'immobilisations importants	10 023	8 319	9 597	7 567
Mobilier et matériel	2 160	716	918	570
	104 674	51 521	102 064	47 352
Moins l'amortissement cumulé	51 521		47 352	
Valeur comptable nette	53 153		54 712	

b) La variation de la valeur comptable nette des immobilisations est due à ce qui suit :

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	54 712	57 058
Acquisitions d'immobilisations financées par des apports de capital grevés d'affectations	1 367	1 610
Acquisitions d'immobilisations financées à l'interne	1 243	218
Amortissement des immobilisations	(4 169)	(4 174)
Solde à la fin de l'exercice	53 153	54 712

6) Artefacts et spécimens

Au 30 juin 2001, la collection consistait en environ 5 951 000 artefacts et spécimens. Au cours de l'exercice, le Musée a ajouté environ 1 000 objets à ses collections par l'acquisition et l'achat d'artefacts.

Le Musée royal de L'Ontario

7) Produits comptabilisés d'avance

Les produits comptabilisés d'avance représentent les subventions provenant de l'État, de sociétés privées et de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») ayant trait surtout aux activités de fonctionnement du prochain exercice.

8) Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports de capital est constaté à titre de produits d'exploitation dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. Les modifications au solde des apports de capital reportés se présentent comme suit :

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	55 169	58 730
Amortissement des apports de capital reportés	(4 022)	(4 021)
Apports de capital reportés inscrits aux produits tirés des subventions	-	(833)
Apports affectés reçus pour les acquisitions d'immobilisations	2 375	1 293
Solde à la fin de l'exercice	53 522	55 169

Au 30 juin 2001, des apports de capital reportés de 1 812 000 \$ (805 000 \$ en 2000) avaient été reçus mais non dépensés.

9) Actif (déficit) net

a) L'actif (le déficit) net aux 30 juin se compose de ce qui suit :

	2001			
	Déficit de fonctionnement	Affectés par le Conseil	Investis en immobilisations	Total
	(en milliers de dollars)			
Solde avant rajustement pour tenir compte des fonds investis en immobilisations	(1 028)	1 036	-	8
Fonds de fonctionnement investis en immobilisations	(1 394)	-	1 394	-
Fonds affectés investis en immobilisations	-	(50)	50	-
Solde après rajustement pour tenir compte des fonds investis en immobilisations	(2 422)	986	1 444	8

	2000			
	Déficit de fonctionnement	Affectés par le Conseil	Investis en immobilisations	Total
	(en milliers de dollars)			
Solde avant rajustement pour tenir compte des fonds investis en immobilisations	(1 666)	1 647	-	(19)
Fonds de fonctionnement investis en immobilisations	(293)	-	293	-
Fonds affectés investis en immobilisations	-	(55)	55	-
Solde après rajustement pour tenir compte des fonds investis en immobilisations	(1 959)	1 592	348	(19)

Le Musée royal de L'Ontario

9) Actif (déficit) net (suite)

b) La variation des composantes de l'actif (du déficit) net aux 30 juin se présente comme suit :

	2001			2000	
	Déficit de fonctionnement	Affectés par le Conseil	Investis en immobilisations	Total	Total
	(en milliers de dollars)				
Solde au début de l'exercice	(1 959)	1 592	348	(19)	(828)
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	638	(611)	-	27	809
Variation nette des fonds investis en immobilisations	(1 101)	5	1 096	-	-
Solde à la fin de l'exercice	(2 422)	986	1 444	8	(19)

c) L'actif net investi en immobilisations est comme suit :

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Immobilisations, montant net	53 153	54 712
Moins montants financés par les apports de capital reportés	51 709	54 364
Solde à la fin de l'exercice	1 444	348

La variation nette de l'actif net investi en immobilisations se calcule comme suit :

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Acquisitions d'immobilisations financées à l'interne	1 243	218
Amortissement des immobilisations	(4 169)	(4 174)
Amortissement des apports de capital reportés	4 022	4 021
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations	1 096	65

10) Subventions

Les subventions se présentent comme suit :

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Province de l'Ontario : exploitation	18 518	18 708
divers	256	1 218
Gouvernement du Canada	88	207
La Fondation du Musée royal de l'Ontario [note 13]	5 371	4 227
Sociétés	-	716
	24 233	25 076

Le Musée royal de L'Ontario

11) Charges

Les charges sont présentées dans les états des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Salaires et charges sociales	22 344	23 260
Biens et services acquis	23 994	25 946
	<u>46 338</u>	<u>49 206</u>

12) Bénévolat au Musée

Au cours de l'exercice, les bénévoles du Musée ont fourni un apport d'environ 86 000 heures de soutien au Musée. Leurs activités incluent des visites guidées des galeries et une grande variété de programmes qui enrichissent l'expérience du visiteur au Musée, les programmes pour voyageurs canadiens et touristes étrangers qui visent à promouvoir l'image du Musée en Ontario et dans le monde, et bien d'autres activités de soutien.

En outre, le revenu net généré par les bénévoles du Musée et l'Association des reproductions du ROM, organisme de bénévoles indépendant affilié au Musée, sert au soutien direct des activités du Musée. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2001, les bénévoles du Musée ont effectué un apport de 70 000 \$ (80 000 \$ en 2000) à la Fondation pour les projets d'acquisition et de recherche au Musée. L'Association des reproductions du ROM a fourni un apport de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2000) à la Fondation pour l'achat d'artefacts et de spécimens.

13) La Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les activités de levée de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche et les acquisitions.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Au 30 juin 2001, les soldes des fonds de la Fondation se présentent comme suit :

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Fonds non affectés	683	314
Fonds affectés		
Disponibles actuellement	4 037	5 867
Disponibles à une date ultérieure	11 011	9 023
Grevés d'affectations d'origine interne	-	113
	<u>15 048</u>	<u>15 003</u>
Fonds de dotation		
Grevés d'affectations d'origine externe	7 676	7 378
Grevés d'affectations d'origine interne	2 135	2 110
	<u>9 811</u>	<u>9 488</u>
	<u>25 542</u>	<u>24 805</u>

Au cours de l'exercice, la Fondation a versé des subventions au Musée d'un montant de 6 340 000 \$ (5 933 000 \$ en 2000). De cette somme, un montant de 5 371 000 \$ (4 277 000 \$ en 2000) figure dans les produits d'exploitation, et le solde est inclus dans les produits comptabilisés d'avance ou les apports de capital reportés.

Au cours de l'exercice, le Musée a vendu des droits de propriété s'élevant à 1 550 000 \$, qui sont inclus dans les autres produits d'exploitation. De cette somme, un montant de 1 200 000 \$ a été transféré à la Fondation et figure dans les autres charges.

Le Musée royal de L'Ontario

14) Avantages sociaux

Le Musée offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes d'avantages sociaux qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses employés. Les tableaux ci-après présentent l'information relative à ces plans.

Le bénéfice net (la charge nette) lié(e) aux régimes d'avantages sociaux du Musée se présente comme suit :

Les informations relatives aux régimes de retraite et régimes d'avantages autres que les prestations de retraite au 30 juin se présentent comme suit :

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Régime de retraite à prestations déterminées	(600)	(142)
Autres avantages postérieurs à l'emploi	489	51
	(111)	(91)

Les informations relatives aux régimes de retraite et régimes d'avantages autres que les prestations de retraite au 30 juin se présentent comme suit :

	Prestations de retraite	Avantages autres que les prestations de retraite
	(en milliers de dollars)	
Charges à payer	43 710	3 327
Valeur marchande des actifs	45 430	-
Surplus (déficit)	1 720	(3 327)
Obligations (actifs) transitoires non comptabilisé(e)s	(7 413)	2 954
Gain actuariel (perte actuarielle)	8 929	(66)
Actifs (obligations) au bilan	3 236	(439)

Les obligations au titre des avantages autres que les prestations de retraite sont comptabilisées comme créditeurs et charges à payer.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	Prestations de retraite	Avantages autres que les prestations de retraite
Taux d'actualisation	7 %	7 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	7,5 %	-
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	-

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuel ultime hypothétique du coût des avantages au titre des soins médicaux et dentaires a été fixé à 4,5 %.

14) Avantage sociaux (suite)

Le tableau ci-après présente des informations supplémentaires relatives au régime de retraite à prestations déterminées du Musée :

	Pension		Non-Pension	
	2001	2000	2001	2000
	(en milliers de dollars)			
Cotisations des employés	635	555	-	-
Cotisations de l'employeur	-	-	50	51
Prestations versées	1 867	1 689	50	51

Le Musée royal de L'Ontario

15) États financiers comparatifs

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés précédemment pour les rendre conformes à la présentation des états financiers de 2001.

Membres du personnel du Musée royal de l'Ontario dont le salaire s'est élevé à plus de 100 000 \$ au cours de l'année civile 2000 (non-vérifié)

Nom	Titre	Salaire	Avantages imposables
Rahimi, Dan	Directeur, Collections	101 940,49 \$	290,81 \$
Howlett, Jan	Directrice générale, Expérience visiteurs	100 840,45 \$	287,28 \$
Peters, Joel	Directeur-général, Promotion	101 417,39 \$	288,60 \$
Shaikoli, Al	Directeur-général, Installations	101 940,49 \$	290,81 \$
Graesser, William	Directeur-général, Finances	101 940,49 \$	290,81 \$
Shoreman, Michael	Vice-président, projets d'immobilisations	158 415,86 \$	452,00 \$
Hushion, Anthony	Vice-président, Expositions et nouvelles ressources médiatiques	134 405,15 \$	383,40 \$
Sues, Hans-Dieter	Vice-président, Collections et Recherches	128 686,10 \$	367,26 \$
Beckel, Margaret	Administratrice en chef des opérations	186 751,76 \$	5 200,31 \$
Barnett, Robert	Vice-président, Innovations culturelles	110 046,20 \$	314,95 \$
Sharp, Lindsay	Président-directeur général	265 064,17 \$	12 986,25 \$

Liste établie en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

Le Musée royal de L'Ontario

États des résultats par fonds

	2000-2001				1999-2000			
	Fonds de fonctionnement	Fonds affecté	Fonds de capital et d'emprunt	Total Musée	Fonds de fonctionnement	Fonds affecté	Fonds de capital et d'emprunt	Total Musée
Produits d'exploitation								
Subventions	21 357	2 876		24 233	21 481	3 595		25 076
Prix d'entrée	3 559			3 559	4 977			4 977
Programmes du Musée	1 994			1 994	1 973			1 973
Services complémentaires	7 929	493		8 422	9 615	395		10 010
Revenus de placement	108	2		110	26	45		71
Dons en nature		1 084		1 084		2 629		2 629
Amortissement des apports de capital reportés			4 022	4 022			4 021	4 021
Divers		429	2 512		2 941	566	692	1 258
Total des produits	35 376	6 967	4 022	46 365	38 638	7 356	4 021	50 015
Charges								
Conservation et gestion de collections	8 327	2 508		10 835	8 263	1 693		9 956
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	6 917	646		7 563	7 427	943		8 370
Services complémentaires	6 008	686		6 694	7 224	483		7 707
Charges générales et administratives	2 993			2 993	3 502	62		3 564
Programmes éducatifs et grand public	2 129	12		2 141	2 424	6		2 430
Bibliothèque et services d'information	1 966			1 966	2 138			2 138
Aménagement des expositions et galeries	1 524			1 524	2 179			2 179
Commercialisation et relations publiques	1 699			1 699	1 515			1 515
Expositions temporaires	3 061	19		3 080	3 384	44		3 428
Divers			1 220		1 220			
Artefacts et spécimens								
- Dons en nature		1 084		1 084		2 629		2 629
- Acquisitions		1 370		1 370		1 116		1 116
Amortissement des immobilisations	114	33	4 022	4 169	107	46	4 021	4 174
Total des charges	34 738	7 578	4 022	46 338	38 163	7 022	4 021	49 206
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'année	638	(611)	-	27	475	334	-	809
Excédent (déficit) début de l'exercice	(1 666)	1 647	-	(19)	(2 141)	1 313	-	(828)
Excédent (déficit) fin de l'exercice	(1 028)	1 036	-	8	(1 666)	1 647	-	(19)

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et conformément aux conventions comptables décrites dans la note 2 afférente aux états financiers. Là où il fallait des prévisions ou des hypothèses, la direction a déterminé ces sommes raisonnablement, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

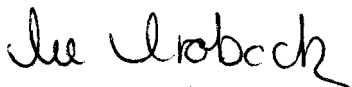
La direction est responsable du contenu intégral de ces états financiers et atteste que tous les renseignements pouvant se rapporter aux états financiers ont été fournis au vérificateur provincial.

Pour aider la direction à s'acquitter de ses responsabilités, l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario effectue des contrôles internes conçus pour garantir, dans une mesure raisonnable, que ses biens sont protégés, que seules les transactions valides et autorisées sont exécutées et que l'information financière est exacte, complète et présentée à temps.

L'OTEO a une unité de vérification interne chargée d'examiner et de commenter les mesures de contrôle interne prises.

Le conseil d'administration de TVOntario est chargé de voir à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Le Conseil d'administration a nommé un comité de vérification formé de certains de ses propres membres. Ce comité rencontre périodiquement les membres de la direction, notamment la directrice générale, le comité de vérification interne et le vérificateur provincial pour discuter de la vérification, du contrôle interne, de la politique comptable et des questions de déclaration financière. Les états financiers contenus dans ce rapport annuel ont été examinés conjointement par le comité de la vérification et le comité des finances avant d'avoir été approuvés par le conseil d'administration.

Le vérificateur provincial a fait une vérification annuelle conformément à l'article 11 de la Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario. Le rapport du vérificateur provincial décrit la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.



Lee Robock
Administratrice générale
Le 24 mai 2002

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et au ministre de la Formation et des Collèges et Universités

J'ai vérifié l'état de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2002 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et de l'avoir, l'état des changements intervenus dans l'avoir et l'état des encaisses pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2002, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses encaisses pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Erik Peters".

Toronto, Ontario
Le 24 mai 2002

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

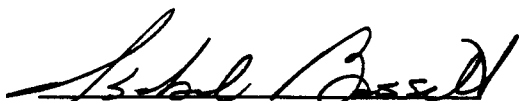
L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

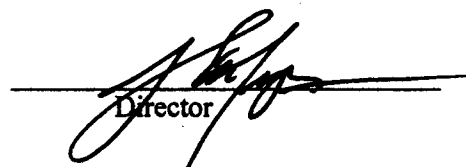
État de la situation financière
au 31 mars 2002

Actif	2002 (en milliers de dollars)	2001
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	15 155	9 338
Débiteurs (note 4)	2 642	4 339
Stocks	577	551
Frais payés d'avance	<u>678</u>	<u>577</u>
	19 052	14 805
Charges de retraite reportées (note 5)	4 342	3 609
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 7)	8 034	9 380
Immobilisations nettes (note 6)	<u>16 484</u>	<u>16 594</u>
Total de l'actif	<u>47 912</u>	<u>44 388</u>
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	9 106	7 900
Recettes reportées (note 8)	3 032	1 780
Obligations locatives (note 9)	<u>106</u>	<u>83</u>
	<u>12 244</u>	<u>9 763</u>
Dette à long terme		
Obligations locatives (note 9)	93	199
Futurs avantages sociaux des employés (note 5)	1 133	543
Apport reporté (note 10)	<u>20 279</u>	<u>21 359</u>
	<u>21 505</u>	<u>22 101</u>
Avoir		
Avoir placé dans des immobilisations	4 040	4 333
Charges de retraite reportées et affectées (note 5)	4 342	3 609
Avoir non affecté	<u>5 781</u>	<u>4 582</u>
	<u>14 163</u>	<u>12 524</u>
Total du passif et de l'avoir	<u>47 912</u>	<u>44 388</u>
Engagements et éléments de passif éventuels (note 14, note 17)		

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :


Chair


Director

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
État des résultats d'exploitation et de l'avoir
pour l'exercice terminé le 31 mars 2 002

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Subventions et aide financière des gouvernements (note 11)	52 092	50 226
Recettes gagnées par l'OTEO (note 12)	14 028	12 513
Amortissement de l'apport reporté (note 10)	2 114	2 422
Charges de retraite reportées (note 5)	733	807
Recettes et fonds de renouvellement, montants nets	<u>235</u>	<u>164</u>
	<u>69 202</u>	<u>66 132</u>
 Dépenses		
Services de programmation (note 13)	52 994	51 852
Services administratifs	4 961	4 804
Coût des recettes gagnées par l'OTEO (note 12)	6 229	5 609
Amortissement des immobilisations	<u>3 379</u>	<u>3 503</u>
	<u>67 563</u>	<u>65 768</u>
 Excédent des recettes sur les dépenses	1 639	364
 Avoir, début de l'exercice	<u>12 524</u>	<u>12 160</u>
 Avoir, fin de l'exercice	<u>14 163</u>	<u>12 524</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
État des changements intervenus dans l'avoir
au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002			2001	
	(en milliers de dollars)				
	Placements dans les immobilisa- tions	Charges de retraite reportées et affectées	Avoir non affecté	Total	Total
Solde, début de l'exercice	4 333	3 609	4 582	12 524	12 160
Excédent des recettes sur les dépenses	(1 265)	733	2 171	1 639	364
Placements dans les immobilisations	<u>972</u>	<u>0</u>	<u>(972)</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Solde, fin de l'exercice	4 040	4 342	5 781	14 163	12 524

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

État des encaisses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des recettes sur les dépenses	1 639	364
Ajouter (déduire) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	3 379	3 503
Amortissement des apports reportés	(2 114)	(2 422)
Charges de retraite reportées	(733)	(807)
Futurs avantages sociaux des employés	590	543
Perte sur la disposition d'immobilisations	28	112
Évolution nette du fonds de roulement hors caisse :		
Débiteurs	1 697	1 306
Stocks	(26)	90
Frais payés d'avance	(101)	170
Recettes reportées	1 252	1 571
Créditeurs et charges à payer	<u>1 206</u>	<u>826</u>
Encaisse provenant des activités de fonctionnement	<u>6 817</u>	<u>5 256</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT		
Ajout d'immobilisations	(3 338)	(3 024)
Produits provenant de l'aliénation des immobilisations	41	204
Apports reportés de l'exercice actuel	2 380	1 476
Obligations locatives	<u>(83)</u>	<u>(187)</u>
Encaisse utilisée pour des activités de placement et de financement	<u>(1 000)</u>	<u>(1 531)</u>
 Augmentation nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	 5 817	 3 725
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	<u>9 338</u>	<u>5 613</u>
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	<u>15 155</u>	<u>9 338</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO L'OFFICE DE LA**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2002****1. AUTORITÉ ET MANDAT**

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'Office) est une société de la Couronne provinciale créée en juin 1970 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario. Conformément à cette loi, la mission première de l'Office consiste à créer, acquérir, produire, distribuer, exposer ou s'occuper de toute autre façon des émissions et des documents relevant des domaines de la radiodiffusion et de la télécommunication éducatives.

L'Office est un organisme sans but lucratif enregistré autorisé à émettre des reçus d'impôt pour les dons qui lui sont versés. En qualité de société de la Couronne de la province de l'Ontario et d'organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'Office est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**(a) Méthode de comptabilité**

Les états financiers de l'Office ont été préparés conformément aux principes comptables du Canada généralement reconnus.

(b) Stocks

Le coût du matériel d'appoint est évalué selon la méthode de la valeur minimale ou la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les fournitures sont évaluées au prix coûtant lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif, moins réserve pour obsolescence. Les bandes vidéo et audio sont évaluées selon la méthode de la valeur minimale ou la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'année suivant l'achat :

Immeuble	30 ans
Mobiliers et agencements	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel technique sur place	7 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel informatique	5 ans
Véhicules	5 ans

(d) Constatation des recettes

1. Les recettes provenant de l'octroi des droits afférents à des émissions sont inscrites dans l'état des résultats au moment de la vente de ces droits.
2. Les recettes provenant de la souscription publique sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.
3. Les subventions et les recettes reçues au cours de l'exercice pour des dépenses spéciales sont reportées jusqu'à ce que ces dépenses aient été engagées.
4. Les recettes provenant d'apports destinés à l'achat d'immobilisations particulières sont reportées et amorties sur la même période que les immobilisations auxquelles elles sont affectées.

(e) Futurs avantages sociaux des employés

Depuis le 1^{er} avril 2000, l'Office applique prospectivement les nouvelles recommandations sur la comptabilisation aux futurs avantages sociaux des employés. L'Office calcule ses obligations conformément aux régimes de pension à prestations déterminées des employés et aux frais connexes, moins réserve des actifs de régime. L'actif et les obligations temporaires sont amortis au cours de la période de service moyenne que l'on prévoit rester aux employés en activité qui, selon les attentes, devraient toucher des prestations de retraite en vertu de ces régimes. Pour le régime de pension à prestations déterminées, un service d'actuaire indépendant détermine sur une base actuarielle le coût des prestations de retraite et d'autres avantages à la retraite, d'après la méthode de répartition au prorata des services et des meilleures estimations de la direction. L'actif du régime de retraite est estimé à la valeur du marché.

(f) Utilisation des estimations

La présentation d'états financiers conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés au Canada exige que la direction procède à des estimations et fasse des hypothèses. Ces dernières affectent l'actif et le passif ainsi que les renseignements sur les éventualités à la date des états financiers et le montant des recettes et des dépenses pendant la période visée. Les résultats réels peuvent donc ne pas correspondre à ces estimations.

3. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

La politique de placement de l'Office limite les placements à court terme aux valeurs émises ou garanties - capital et intérêts - par l'Ontario, les autres provinces canadiennes, le Canada ou le Royaume-Uni, aux valeurs émises par les États-Unis et aux reçus de dépôt, aux billets de dépôt, aux certificats de dépôt, aux effets acceptés et aux autres effets semblables émis ou endossés par les banques à charte régies par la *Loi sur les banques* (Canada).

L'encaisse et les placements à court terme incluent des placements de 15 155 000 \$ (9 338 000 \$ en 2001) incluant 11 560 000 \$ (6 829 000 \$ en 2001) arrivant à échéance dans une période de 60 jours, ayant un taux de rendement moyen de 3,3 % (5,5 % en 2001) dont la valeur à la cote se rapproche de la valeur comptable.

4. DÉBITEURS

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Financement de projets	1 396	3 288
Clientèle commerciale	881	650
Autres	<u>365</u>	<u>401</u>
	<u>2 642</u>	<u>4 339</u>

5. FUTURS AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

L'Office maintient à l'intention des ses employés des régimes de pension à prestations déterminées non contributifs et un régime de pension à prestations déterminées.

En vertu du régime de pension à prestations déterminées, l'Office avait au 31 mars une prestation acquise de 4 342 000 \$ (3 609 000 \$ en 2001). Les charges de retraite différées de l'Office se montaient à 733 000 \$ pour l'année (807 000 \$ en 2001). Aucune cotisations patronales n'ont été versées au régime pendant l'année, et 2 237 000 \$ de prestations de retraite (2 174 000 \$ en 2001) ont été payées.

Pendant l'année, les cotisations de l'Office au régime de pension à prestations déterminées se sont montées à 9 000 \$ (234 000 \$ en 2001).

Dans le cadre des régimes de retraite à prestations déterminées, l'Office offre aussi à ses employés des prestations après-retraite non validables, dont prestations de soins de santé, selon un système à frais partagés. Au 31 mars, le régime de prestations par répartition après-retraite disposait d'un passif net en prestations accumulées de 1 133 000 \$ (543 000 \$ en 2001). Pendant l'année, l'Office a payé 75 000 \$ de prestations après-retraite. Les dépenses en prestations après-retraite de l'Office pour l'année se sont montées à 665 000 \$.

Au 31 mars, d'autres données sur les régimes de pension à prestations déterminées de l'Office étaient dans l'ensemble les suivantes :

	Régimes de retraite		Régime de prestations après-retraite	
	2002	2001	2002	2001
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Engagements contractés au titre du régime de retraite	62 617	56 115	4 632	3 963
Valeur marchande de l'actif de régime de retraite	<u>71 617</u>	<u>71 976</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Situation du financement – régime (excédent)/déficit	<u>(9 000)</u>	<u>(15 861)</u>	<u>4 632</u>	<u>3 963</u>

Les principales hypothèses actuarielles faites pour évaluer les provisions actuarielles constituées de l'Office sont :

	Régimes de retraite		Régime de prestations après-retraite	
	<u>2001</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Taux d'actualisation	6,55 %	7,00 %	6,55 %	7,00 %
Rendement attendu du capital investi				
Sur l'actif de régime de retraite	8,00 %	8,00 %	0	0
Taux d'augmentation des prestations	4,50 %	5,00 %	5,00 %	0

En ce qui concerne le régime de prestations après-retraite, on suppose une augmentation de 9 % du coût des prestations de soins de santé, qui tombera à 5 % d'ici à 2007, une augmentation de 4 % des prestations de soins dentaires et aucune augmentation du coût des prestations d'assurance-vie.

6. IMMOBILISATIONS NETTES

Les immobilisations sont les suivantes :

	2002			2001
	(en milliers de dollars)			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	236	0	236	236
Immeubles	4 718	2 727	1 991	2 136
Émetteurs	26 839	21 104	5 735	6 704
Matériel de vérification des émetteurs	920	798	122	69
Matériel technique sur place	20 054	17 540	2 514	3 204
Améliorations locatives	3 619	2 741	878	1 299
Matériel informatique	4 672	2 657	2 015	1 718
Mobiliers et agencements	1 994	1 548	446	530
Matériel de bureau	1 062	815	247	338
Véhicules	534	275	259	360
Construction en cours	<u>2 041</u>	<u>0</u>	<u>2 041</u>	<u>0</u>
	66 689	50 205	16 484	16 594

7. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Solde, début d'exercice	9 380	9 538
Subventions reçues du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs (note 12)		
-subvention de base	961	961
Intérêts créditeurs	308	521
Somme prélevée pour l'acquisition d'immobilisations	(2 615)	(1 640)
Solde, fin d'exercice	<u>8 034</u>	<u>9 380</u>

Une partie des fonds provenant du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs est mise de côté depuis l'exercice 1984 afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent l'évolution technologique et que celui-ci dispose des fonds nécessaires à l'entretien et au remplacement des immobilisations techniques. Les fonds disponibles sont placés en dépôts à court terme.

8. RECETTES REPORTÉES

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Autres subventions du gouvernement provincial pour des projets de programmation (note 11)	2 963	1 740
Financement de projets par le secteur privé et autres revenus	<u>69</u>	<u>40</u>
	<u>3 032</u>	<u>1 780</u>

Les dépenses liées aux recettes reportées figurant ci-dessus ont été incluses dans le budget de l'exercice 2003.

9. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives représentent les autres engagements prévus par les contrats de location-acquisition. Les changements survenus dans les obligations locatives sont les suivants :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Obligations locatives, début de l'exercice	282	469
Ajouter : nouvelles locations-acquisitions	0	209
Moins : paiement des locations-acquisitions	(74)	(148)
mise hors service de locations-acquisitions	<u>(9)</u>	<u>(248)</u>
Obligations locatives, fin de l'exercice	<u>199</u>	<u>282</u>
Obligations locatives existantes	106	83
Obligations locatives à long terme	93	199

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les apports reçus pour acheter des immobilisations. L'amortissement des apports reportés liés aux immobilisations est inscrit dans l'État des résultats d'exploitation de l'avoir. Les changements dans la balance des apports reportés sont les suivants :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Apports reportés, début de l'exercice	21 359	22 463
Ajouter : sommes reçues du fonds de renouvellement des immobilisations et intérêts créditeurs	1 269	1 482
Apports reportés, exercice en cours	2 380	1 476
Moins : Retrait du Fonds de renouvellement	(2 615)	(1 640)
Amortissement des apports	<u>(2 114)</u>	<u>(2 422)</u>
Apports reportés, fin de l'exercice	<u>20 279</u>	<u>21 359</u>

11. SUBVENTIONS ET AUTRE AIDE FINANCIÈRE DES GOUVERNEMENTS

	2002 (en milliers de dollars)	2001
Gouvernement provincial		
Ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs		
- Subvention de base	48 040	48 040
Moins : Montant transféré dans des placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 7)	<u>(961)</u> 47 079	<u>(961)</u> 47 079
Subventions et autre aide financière pour des projets de programmation :		
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités – Fonds d’encouragement à l’éducation permanente	3 250	1 750
Autres ministères et organismes de la province de l’Ontario	707	767
Aide financière reportée de l'exercice précédent	1 740	70
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 8)	<u>(2 963)</u>	<u>(1 740)</u>
	<u>2 734</u>	<u>847</u>
Total des subventions et de l'aide financière du gouvernement provincial	<u>49 813</u>	<u>47 926</u>
 Gouvernement fédéral		
	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Subventions et autre aide financière pour projet de programmation		
Héritage Canada	2 150	2 041
Autres	<u>129</u>	<u>259</u>
Total des subventions et de l'aide financière du gouvernement fédéral	<u>2 279</u>	<u>2 300</u>
 Total des subventions et de l'aide financière des gouvernements provincial et fédéral	<u>52 092</u>	<u>50 226</u>

12. RECETTES GAGNÉES PAR L'OTEO ET COÛT DES RECETTES GAGNÉES PAR L'OTEO

	2002			2001		
	(en milliers de dollars)					
	Recettes	Coût*	Recettes nettes	Recettes	Coût*	Recettes nettes
Vente d'émissions	3 123	2 553	570	2 982	2 368	614
Souscription publique	6 488	3 135	3 353	5 323	2 827	2 496
Financement de projets par le secteur privé**	1 155	432	723	1 046	262	784
Autres recettes	<u>3 262</u>	<u>109</u>	<u>3 153</u>	<u>3 162</u>	<u>152</u>	<u>3 010</u>
	<u>14 028</u>	<u>6 229</u>	<u>7 799</u>	<u>12 513</u>	<u>5 609</u>	<u>6 904</u>

* Comprend les coûts spécifiques et les frais généraux attribués.

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
** Recettes provenant du financement de projets par le secteur privé :		
Recettes accumulées au cours de l'exercice	1 188	998
Recettes reportées de l'exercice précédent	3	51
Recettes reportées à l'exercice suivant	<u>(36)</u>	<u>(3)</u>
	<u>1 155</u>	<u>1 046</u>

13. SERVICES DE PROGRAMMATION

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Services de diffusion	38 615	38 900
Services juridiques	6 039	4 610
Appui technique	5 117	4 700
Recherche & planification	835	899
Publicité & Promotion	<u>2 388</u>	<u>2 743</u>
	<u>52 994</u>	<u>51 852</u>

14. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location-acquisition et de location-exploitation pour les installations émettrices, les bureaux, les entrepôts et l'équipement. Les engagements locatifs sont les suivants :

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

2003	2 028
2004	1 919
2005	1 867
2006	1 392
2007	<u>915</u>
	8 121
2008 et après	<u>380</u>
Total des paiements locatifs futurs	<u>8 501</u>

Les intérêts totaux payables inclus dans le montant sont 25 000 \$.

15. MATÉRIEL ET SERVICES DONNÉS

L'Office a recours aux services de bénévoles surtout pour l'aider dans ses activités de souscription publique. L'Office reçoit également du matériel gratuit qu'il utilise principalement pour ses activités de collecte de fonds. Comme il est difficile de déterminer la valeur réelle du matériel et des services donnés, ceux-ci ne sont pas inclus dans les états financiers.

16. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

Un accord daté du 7 mars 2002 visant le transfert du Centre d'études indépendantes (CEI) à l'Office a été signé par le ministère de l'Éducation, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et l'Office. Le transfert réel de l'exploitation du CEI à l'Office a eu lieu le 1^{er} avril 2002. Le CEI relèvera de la division de l'Apprentissage en ligne de l'Office.

Le CEI fournit une vaste gamme de cours d'éducation à distance en anglais et en français qui permettent aux adultes d'obtenir des crédits pour un diplôme d'études secondaires, de mettre à jour leurs connaissances de base ou d'étudier pour leur développement personnel. Il offre également un programme du niveau primaire à l'intention des enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes de l'école de jour. Après le transfert, tous les produits et services qu'offre le CEI continueront d'être disponibles. Le programme de tests d'évaluation en éducation générale (GED) sera aussi disponible par l'intermédiaire du CEI.

17. PASSIFS ÉVENTUELS

On entend par passifs éventuels des réclamations juridiques ayant pu être faites contre l'Office. Bien qu'il soit impossible pour le moment de connaître le dénouement de ces réclamations car on ne peut prévoir de façon certaine les résultats des poursuites judiciaires, des dispositions adéquates ont été prises pour répondre de toute responsabilité qui, selon l'opinion de la direction, pourrait entraîner à l'avenir des règlements. On tiendra compte des écarts entre les dispositions et les règlements réels au moment où ces derniers auront lieu.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

19. La Fondation de TVOntario

L'Office contrôle La Fondation de TVOntario (la Fondation), laquelle a reçu la désignation de fondation publique le 1er avril 1998. Le conseil d'administration de la Fondation est nommé par le conseil d'administration de l'Office. La Fondation est constituée en société en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme charitable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. La Fondation a pour objectif de recevoir et de maintenir un fonds ou des fonds et de verser la totalité ou une partie du capital et du revenu à l'Office, tant et aussi longtemps que l'Office aura le statut d'organisme charitable et que son objectif sera de promouvoir la télévision éducative et la programmation pour enfants.

Conformément aux principes comptables, les comptes de la Fondation ne sont pas consolidés dans les états financiers de l'Office. Voici donc le sommaire financier de la Fondation :

La Fondation de TVOntario
Situation financière au 31 mars

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	<u>54</u>	<u>38</u>
Total de l'actif	<u>54</u>	<u>38</u>
Solde du fonds	<u>54</u>	<u>38</u>

Résultats des activités pour l'exercice se terminant le 31 mars

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Dons	<u>16</u>	<u>5</u>
Total des recettes	16	5
Total des dépenses*	<u>0</u>	<u>0</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	16	5
Solde du fonds, début de l'exercice	<u>38</u>	<u>33</u>
Solde du fonds, fin de l'exercice	<u>54</u>	<u>38</u>

* Le conseil d'administration de l'Office a accepté de financer les dépenses de la Fondation de TVOntario jusqu'à ce qu'elle soit financièrement autosuf-fisante. Le financement accordé ne comporte aucun intérêt couru sur l'actif de la Fondation. Les dépenses nettes de la Fondation assumées par l'Office pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 (2001-zéro) étaient 27 000 \$.

**L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE
DE L'ONTARIO**

Surname	Given Name	Position Title	Salary Paid	Taxable Benefits
ARNOLD	CLARA	Director, Human Resources	\$101,175.00	\$1,129.00
BAKER	ROBERT	Managing Director, Revenue & Develop.	\$110,000.00	\$1,278.00
BASSETT	ISABEL	Chair & Chief Executive Officer	\$115,000.00	\$13,420.00
BLACKBURN	RUSSELL	Host /Producer	\$129,079.00	\$904.00
BUTTIGNOL	RUDY	Creative Head/ Docu. & Drama Network	\$104,449.00	\$0.00
ELLINGSON	PAT	Creative Head/Children's Daytime Prog.	\$111,392.00	\$1,273.00
GRANT	DOUG	Creative Head/Current Affairs	\$119,025.00	\$1,336.00
HADDON	BETH	Managing Director, English Prog.Servs.	\$124,200.00	\$1,419.00
PAIKIN	STEVE	Host/Producer	\$169,783.00	\$2,459.00
PAQUIN	CLAUDETTE	Managing Director, French Prog.Servs.	\$113,688.00	\$1,300.00
QUENNEVILLE	GISELE	Service Producer	\$100,938.00	\$1,011.00
ROBOCK	LEE	General Mgr.& Chief Operating Officer	\$130,199.00	\$3,429.00
TAYLOR	PAMELA	Director, Legal Services	\$104,047.00	\$1,177.00
TODD	PAULA	Host/Producer	\$158,006.00	\$1,623.00

Office ontarien de financement

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 28 juin 2002.

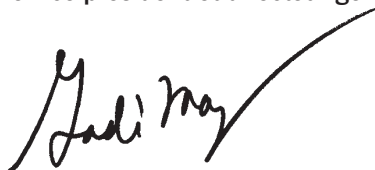
La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :

Le vice-président et directeur général (par intérim),

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gadi Mayman', with a long, sweeping flourish extending from the end.

Gadi Mayman
Office ontarien de financement
28 juin 2002

Office ontarien de financement

Rapport du vérificateur

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et à la ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2002 et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le vérificateur provincial,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Erik Peters'.

Erik Peters, FCA

Toronto (Ontario)
le 28 juin 2002

Office ontarien de financement

Bilan

Au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)				Après redressement (note 8) Total 2001
	OOF	CEO	Total 2002	
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	134 \$	21 733	21 867	13 573 \$
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (notes 2i et 8ii)	—	2 108 550	2 108 550	2 139 691
Comptes débiteurs	4 576	34 876	39 452	46 801
Prêts à recevoir (note 4)	9	—	9	301
Total de l'actif à court terme	4 719 \$	2 165 159	2 169 878	2 200 366 \$
Actif à long terme				
Immobilisations (note 3)	1 410	323	1 733	1 785
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2ii)	—	497 058	497 058	446 194
Prêts à recevoir (note 4)	79 038	—	79 038	79 043
Total de l'actif	85 167 \$	2 662 540	2 747 707	2 727 388 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Passif à court terme				
Fournisseurs et charges à payer	6 077 \$	30 670	36 747	43 779 \$
Fonds en dépôt (note 2i)	—	2 060 865	2 060 865	2 091 494
Somme payable à la province de l'Ontario (note 4)	9	—	9	301
Total du passif à court terme	6 086 \$	2 091 535	2 097 621	2 135 574 \$
Dette à long terme				
Fonds en dépôt (note 2ii)	—	497 058	497 058	446 194
Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (note 4)	79 048	—	79 048	79 053
Total du passif	85 134 \$	2 588 593	2 673 727	2 660 821 \$
Bénéfices non répartis	33	73 947	73 980	66 567
Total du passif et des bénéfices non répartis	85 167 \$	2 662 540	2 747 707	2 727 388 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Approuvé au nom du conseil d'administration :


Bob Christie
 Président


Michael L. Gourley
 Vice-président et directeur général

Office ontarien de financement

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

Exercice prenant fin le 31 mars 2002

<i>(en milliers de dollars)</i>	OOF	CEO	Total 2002	Après redressement (note 8) Total 2001
RECETTES				
Intérêts	7 607	\$ 105 392	112 999	145 361 \$
Recouvrement des coûts de la province	11 770	—	11 770	11 494
Recettes diverses	—	1 497	1 497	821
Total des recettes	19 377	\$ 106 889	126 266	157 676 \$
DÉPENSES				
Intérêts sur la dette à court terme	—	\$ 59 411	59 411	89 560 \$
Intérêts sur la dette à long terme	7 601	27 275	34 876	31 803
Traitements, salaires et avantages sociaux	8 692	8 434	17 126	17 891
Frais administratifs et généraux	2 233	4 041	6 274	6 213
Amortissement	845	321	1 166	1 112
Total des dépenses	19 371	\$ 99 482	118 853	146 579 \$
Recettes nettes de la période	6	\$ 7 407	7 413	11 097 \$
Bénéfices non répartis au début de la période	27	66 540	66 567	55 470
Bénéfices non répartis à la fin de la période	33	\$ 73 947	73 980	66 567 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement

État des flux de trésorerie

Exercice prenant fin le 31 mars 2002

<i>(en milliers de dollars)</i>	OOF	CEO	Total 2002	Après redressement (note 8) Total 2001
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement				
Revenu net de la période	6 \$	7 407	7 413	11 097 \$
Ajustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :				
Amortissement	845	321	1 166	1 112
Variations nettes des débiteurs, des fournisseurs et des charges à payer	236	(20)	216	(32)
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement	1 087 \$	7 708	8 795	12 177 \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement				
Augmentation (diminution) des fonds en dépôt	— \$	20 235	20 235	(274 485) \$
Remboursements versés à la province (prêts de la SOAM)	(297)	—	(297)	(487)
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	297	—	297	487
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	— \$	20 235	20 235	(274 485) \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux (utilisées pour les) activités de financement				
Transfert des fonds de la CEO de la (à la) province de l'Ontario	— \$	(19 623)	(19 623)	254 022 \$
Achats d'immobilisations	(1 082)	(31)	(1 113)	(875)
Rentrées (sorties) nettes provenant des (utilisées pour les) activités d'investissement	(1 082) \$	(19 654)	(20 736)	253 147 \$
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	5 \$	8 289	8,294	(9 161) \$
Encaisse au début de la période	129	13 444	13 573	22 734
Encaisse à la fin de la période	134 \$	21 733	21 867	13 573 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2002

(Tous les tableaux sont en milliers de dollars)

Historique

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF a pour mission :

- d'aider les organismes publics et la province de l'Ontario à emprunter et à investir des fonds;
- d'élaborer des programmes de financement et de les mettre en œuvre, d'émettre des valeurs mobilières, de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et autres risques financiers au nom de la province ou d'un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public;
- d'exploiter, à titre de mandataire de la ministre des Finances, les bureaux prévus par la *Loi sur la Caisse d'épargne de l'Ontario*;
- d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

1. Principales conventions comptables

- (i) **Généralités** : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et prescrits par l'Institut canadien des comptables agréés.
- (ii) **Immobilisations** : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous. Aucun amortissement n'est constaté au cours de l'année d'acquisition.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

2. Caisse d'épargne de l'Ontario

L'OOF exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) à titre de mandataire de la ministre des Finances. La CEO accepte les dépôts du public, du gouvernement et d'autres organismes publics, lesquels font partie du Trésor de la province et constituent des éléments du passif réel de la province. Dans le budget du 9 mai 2001, la ministre des Finances a annoncé que le gouvernement allait chercher un acquéreur pour la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO). La vente de cet organisme sera confiée à la Société ontarienne SuperCroissance.

Les frais d'administration de 1 100 526 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 (992 066 \$ au 31 mars 2001) concernant la CEO sont payés par le ministère des Finances et ne sont pas compris dans les présents états financiers. Le taux d'intérêt moyen payé aux déposants et celui gagné auprès de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 étaient de 3,40 et 4,06 pour cent, respectivement (4,25 et 5,08 pour cent, respectivement, au 31 mars 2001). Ces dépôts se répartissent comme suit :

Sommaire des fonds déposés par le public et les organismes gouvernementaux

	Au 31 mars 2002			Au 31 mars 2001		
	Public	Organismes gouvernementaux	Total	Public	Organismes gouvernementaux	Total
Dépôts à court terme	158 196 \$	123 000	281 196 \$	83 911 \$	117 000	200 911 \$
Dépôts à vue	1 042 250	175 513	1 217 763	1 044 268	89 490	1 133 758
CPG arrivant à échéance dans l'année	561 906	-	561 906	756 825	-	756 825
Total des fonds en dépôt à court terme	1 762 352 \$	298 513	2 060 865 \$	1 885 004 \$	206 490	2 091 494 \$
Fonds à long terme	497 058	-	497 058	446 194	-	446 194
Total des fonds en dépôt	2 259 410 \$	298 513	2 557 923 \$	2 331 198 \$	206 490	2 537 688 \$

Office ontarien de financement

Notes afférentes aux états financiers

(i) Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôt à court terme.

Le total actuel « à recevoir de la province » à court terme, soit 2 108 550 \$ (au 31 mars 2001, 2 139 691 \$) comprend les fonds en dépôt à court terme plus le fonds de roulement.

(ii) Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôt à long terme.

Le total des « fonds à recevoir de la province » à long terme représente les dépôts à l'égard desquels la CEO a émis des CPG à long terme. Ces dépôts arrivent à échéance comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	Au 31 mars 2002		Au 31 mars 2001	
	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2003	— \$		212 708 \$	5,65
2004	173 718	4,72	87 599	5,53
2005	152 250	5,40	99 072	5,95
2006	62 461	5,57	46 815	5,92
2007	108 629	5,04	—	
Total	<u>497 058</u> \$		<u>446 194</u> \$	

3. Immobilisations

Le solde des immobilisations, net de l'amortissement, se présente comme suit :

	Coût	Amortissement cumulé	Chiffre net au 31 mars 2002	Chiffre net au 31 mars 2001
Meubles et matériel	1 218 \$	(1 120) \$	98 \$	115 \$
Matériel informatique	6 242	(5 006)	1 236	1 475
Améliorations locatives	1 613	(1 214)	399	195
Total	9 073 \$	(7 340) \$	1 733 \$	1 785 \$

4. Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) a cessé d'exister et son actif et son passif ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2002, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 2001-2002 se chiffrait à 9 000 \$ (301 000 \$ arrivant à échéance en 2001-2002, au 31 mars 2001); ce montant est payable à la province. La dette à long terme (arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004 et après) est constituée de 27 000 \$ de dette envers la province et de 79 millions de dollars de dette envers le Régime de pensions du Canada (32 000 \$ et 79 millions de dollars, respectivement, arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2003 et après, au 31 mars 2001). L'encours de la dette s'établit comme suit :

Office ontarien de financement

Notes afférentes aux états financiers

	Au 31 mars 2002		Au 31 mars 2001	
Exercice terminé le 31 mars	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2002	— \$		301 \$	13,95
2003	9	11,25	5	11,25
2004	5	11,25	5	11,25
2005	6	11,25	6	11,25
2006	6	11,25	6	11,25
2007	—		—	
1 - 5 ans	26 \$		323 \$	
6 - 20 ans	79 031	9,61	79 031	9,61
Total	79 057 \$		79 354 \$	

5. Transactions avec la province et d'autres organismes publics

- (i) **Activités de financement entre la province et d'autres organismes publics :** À titre d'intermédiaire financier de la province, l'OOF fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement doit provenir de recettes perçues auprès de tiers. L'OOF emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en se prévalant d'une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers.

Conformément à une politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant consenti à un ou à plusieurs organismes publics. Au 31 mars 2002, un montant de 217 millions de dollars (222 millions de dollars au 31 mars 2001), intérêts courus compris, avait été avancé par la province à l'OOF; ce montant doit être remboursé par l'OOF au plus tard le 31 août 2027.

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. L'intérêt est payable sur le principal et sur les intérêts capitalisés. Au 31 mars 2002, ces taux d'intérêt variaient entre 2,2 et 2,4 pour cent (4,50 à 5,60 pour cent au 31 mars 2001). L'OOF a l'intention de remplacer ces billets par une dette à terme; les conditions de remboursement seront alors finalisées.

Avant le 31 mars 2002, les montants initiaux des billets convertis en débentures étaient les suivants : 3,9 millions de dollars au taux de 5,64 pour cent arrivant à échéance le 1^{er} avril 2008, 12,7 millions de dollars au taux de 6,37 pour cent arrivant à échéance le 1^{er} août 2014 et 19 millions de dollars au taux de 5,6 pour cent arrivant à échéance le 1^{er} décembre 2014 en ce qui concerne la Commission de transport Ontario Northland. Pour la ville de Windsor, le montant de 26,4 millions de dollars au taux de 6,41 pour cent, arrivant à échéance le 31 mars 2021, été converti en débentures.

Les montants suivants représentent les fonds à recevoir par l'OOF au nom de la province, intérêts capitalisés compris, nets des coûts de financement. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la ville de Windsor.

Office ontarien de financement

Notes afférentes aux états financiers

	31 mars 2002	31 mars 2001
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	158 086 \$	161 726 \$
Commission de transport Ontario Northland	31 133	32 977
Corporation de la ville de Windsor	28 110	26 416
Centre Centennial des sciences et de la technologie	-	608
	217 329 \$	221 727 \$

Le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto est un organisme de la province, aux termes de la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto*. La majorité des membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Commission de transport Ontario Northland est un organisme de la province, aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme de la province, aux termes de la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

(ii) **Investissements pour des apparentés** : Dans le cadre de ses activités, l'OOF fournit des services de gestion des investissements à d'autres organismes publics. Les fonds administrés au nom d'autres organismes publics (qui ne figurent pas dans les présents états financiers) au 31 mars 2002 étaient constitués de 257 millions de dollars détenus au nom du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (224 millions de dollars au 31 mars 2001), 90 millions de dollars détenus au nom de la Fondation Trillium de l'Ontario (101 millions de dollars au 31 mars 2001) et 20 millions de dollars détenus au nom de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (20 millions de dollars au 31 mars 2001). L'OOF gère également des emprunts au nom de la province et a reçu un remboursement de 11,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 au titre de ces activités (11,5 millions de dollars au 31 mars 2001).

(iii) **Caisse d'épargne de l'Ontario** : D'autres apparentés ont déposé des fonds à court terme. Les sommes déposées au 31 mars 2002 totalisaient 299 millions de dollars (206 millions de dollars au 31 mars 2001).

6. Régime de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps par le biais de cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui est un régime de pension interentreprises. Ce régime est comptabilisé en tant que régime à cotisations déterminées, car l'OOF ne dispose pas de renseignements suffisants lui permettant d'appliquer la comptabilité de régime de pension à prestations déterminées à ce régime de retraite.

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés par le biais de cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations de retraite de l'OOF pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 s'élevaient à 614 000 \$ (733 000 \$ au 31 mars 2001). Le coût des prestations compensatrices à la retraite, autres que les prestations de retraite, est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas inclus dans les chiffres susmentionnés.

Office ontarien de financement

Notes afférentes aux états financiers

7. Instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des fonds à recevoir de la province de l'Ontario, des fournisseurs et des charges à payer ainsi que des fonds en dépôt à court terme équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

8. Redressement des chiffres comparatifs

- (i) **Immobilisations – Modification de la politique comptable** : Durant l'année, l'OOF a modifié sa politique comptable au titre de l'amortissement de l'actif. Au cours des exercices précédents, l'amortissement de l'actif commençait au cours de l'exercice suivant l'année d'achat. Durant l'exercice, l'OOF a adopté comme politique « l'amortissement sur l'année partielle » (règle de la demi-année), politique en vertu de laquelle l'amortissement est imputé à la demi-année au cours de l'année d'achat et à la demi-année au cours de l'année de cession, quelle que soit la date d'achat ou de cession. L'OOF a appliqué cette politique rétroactivement et les chiffres de l'exercice précédent ont été reformulés. En raison de ce changement, les immobilisations de l'exercice 2000-2001, les recettes nettes et les bénéfices non répartis ont diminué de 135 000 \$.
- (ii) **Reformulation en raison du rajustement des comptes débiteurs de la province** : Lorsque l'on a mis fin au financement basé sur les prêts, en 1996, soit au moment où la majorité des prêts aux sociétés de financement ont été radiés, on aurait dû faire état au cours du même exercice d'un rajustement visant à radier un compte débiteur de 414 000 \$ de la province au titre des bénéfices réalisés en raison de l'étalement des activités de rétrocession par l'OOF. Cette rectification a été rajustée de façon rétroactive. Par conséquent, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1^{er} avril 2000 et les comptes débiteurs de la province à cette date ont diminué de 414 000 \$.

L'effet de ces ajustements est comme suit :

	2001		
	Convenu auparavant	Changement (Réduction)	Redressement
Débiteurs de la province de l'Ontario	2 140 105 \$	(414) \$	2 139 691 \$
Immobilisations	1 920	(135)	1 785
Revenu net de l'année	11 232	(135)	11 097
Bénéfices non répartis	67 116	(549)	66 567

9. Faux frais

La Caisse d'épargne de la province de l'Ontario fait de temps à autre l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre de la direction de ses affaires. Les règlements, le cas échéant, concernant ces faux frais, seront comptabilisés au cours de la période où le règlement se produit. Les résultats de ces mesures ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle.

10. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs de 2000-2001 ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2001-2002.

Office ontarien de financement

Notes afférentes aux états financiers

11. Salaires (en dollars absolus)

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés de la fonction publique de l'Ontario dont la rémunération (p. ex., salaire, rémunération axée sur le rendement et prestations de départ) durant l'année est supérieure à 100 000 \$. Les montants versés en l'an 2001 à ces personnes figurent ci-dessous.

Nom	Poste	Rémunération versée	Avantages imposables
Charles Allain	Directeur, gestion de la dette	170 480 \$	315 \$
Ken Broadbent	Chef, opérations de change	109 612 \$	221 \$
José Ignacio Campos	Directeur, contrôle des risques	131 499 \$	298 \$
Kanak Chopra	Directeur, contrôle des risques (auparavant)	157 829 \$	269 \$
James Devine	Chef, effets à moyen terme et placements privés	151 943 \$	301 \$
Andrew Hainsworth	Chef, financement	151 957 \$	301 \$
John Logie	Chef, ingénierie financière	111 782 \$	221 \$
Michael Manning	Directeur général, Division des marchés financiers	227 786 \$	421 \$
Gadi Mayman	Vice-président et directeur général (par intérim), OOF	275 688 \$	560 \$
Christine Moszynski	Directrice, Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie	119 852 \$	263 \$
David Peters	Chef, instruments dérivés	151 957 \$	301 \$
William Ralph	Directeur, Division du financement général	138 940 \$	289 \$
Ken Russell	Conseiller juridique	157 081 \$	313 \$
Tony Salerno	Vice-président et directeur général, OOF (auparavant)	634 642 \$	5 790 \$
Corey Simpson	Conseillère juridique	173 583 \$	346 \$

L'OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION



Rapport des vérificateurs

À l'intention du conseil d'administration de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Nous avons vérifié le bilan de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2002 de même que l'état des recettes et des dépenses pour l'exercice écoulé. Ces états financiers sont la responsabilité des gestionnaires de l'organisme. Il nous incombe d'exprimer une opinion à leur sujet en nous basant sur notre vérification.

Nous avons mené notre vérification conformément aux normes de vérification généralement acceptées au Canada. Selon ces normes, nous devons planifier et effectuer une vérification afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude importante. Ce processus comprend l'examen par sondage des éléments justifiant les montants et l'information présentés dans les états financiers. Il comporte également une évaluation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par les gestionnaires et de la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les états financiers ci-joints présentent de façon juste, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 31 mars 2002, les résultats de ses activités et de ses flux monétaires pour l'exercice écoulé, conformément aux méthodes comptables exposées dans la remarque 2 accompagnant les états financiers.

A handwritten signature in grey ink that reads "Deloitte Touche LLP".

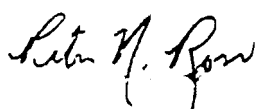
Signature
Comptables agréés

Le 31 mai 2002

**Deloitte
Touche
Tohmatsu**

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION**Bilan****au 31 mars 2002**

	2002	2001
ACTIF		
Encaisse (Note 6)	550 101 \$	101 791 \$
Débiteurs	1 267 034	-
	1 817 135 \$	101 791 \$
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	738 482 \$	56 785 \$
Crédit reporté	1 033 647	
	1 772 129	56 785
AVOIR		
Excédent	45 006	45 006
	1 817 135 \$	101 791 \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


..... président

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des recettes et des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2002

	2002	2001
RECETTES		
Ministère de l'Éducation	54 118 423 \$	49 200 000 \$
Autre	1 536 441	248 203
	55 654 864	49 448 203
DÉPENSES		
Salaires, traitements et avantages sociaux – Annexe 1	9 865 158	8 476 508
Transport et communications – Annexe 2	4 802 093	4 967 866
Services et location – Annexe 3	40 091 095	35 348 068
Fournitures et matériel – Annexe 4	896 518	650 073
	55 654 864	49 442 515
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-	5 688
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
AU DÉBUT DE L'EXERCICE	45 006	39 318
EXCÉDENT ACCUMULÉ, À LA FIN DE L'EXERCICE	45 006 \$	45 006 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION**Remarques accompagnant les états financiers****Le 31 mars 2002**

1. DESCRIPTION DE L'OFFICE

La Province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) par la *Loi sur l'OQRE*, adoptée en juin 1996. L'Office a pour mandat de rehausser le niveau de responsabilité et de contribuer à renforcer la qualité de l'éducation en Ontario. Il y parvient en menant des évaluations et des enquêtes fondées sur des données objectives, fiables et pertinentes, de même qu'en rendant publics, en temps opportun, les renseignements obtenus, en les accompagnant de recommandations visant à améliorer le système.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux méthodes comptables prescrites par la *Loi sur l'OQRE* et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées à l'exercice de leur acquisition.

Créditeurs

Les dépenses sont inscrites suivant la méthode de la comptabilité de caisse, à l'exception de la masse salariale, qui est accumulée.

Produits

Les produits sont inscrits suivant la méthode de la comptabilité de caisse; les fonds reçus mais inemployés sont inscrits comme crédit reporté.

3. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté, puisqu'il n'aurait pas fourni de renseignements additionnels utiles.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION**Remarques accompagnant les états financiers****Le 31 mars 2002**

4. CONTRATS DE LOCATION

Les paiements annuels minimaux pour le bail des locaux et la location d'équipement de bureau pour les trois prochaines années sont les suivants :

2003	374 562 \$
2004	75 445 \$
2005	26 413 \$

5. IMPAYÉS

Au cours de l'exercice, l'Office a instauré le test de 10^e année qui, à l'origine, devait être administré pour la première fois en octobre 2001. À la suite d'une fuite, le test a été annulé et remis à février 2002, sa correction devant avoir lieu en mars et en avril suivants. Par conséquent, les paiements associés à certaines dépenses connexes n'ont été effectués qu'après la fin de l'exercice. Comme il s'agit d'une situation unique et afin de fournir des montants comparatifs en produits et en dépenses, ces dépenses ont été inscrites dans les présents états financiers même si le paiement n'a pas été effectué au cours de l'exercice. En vertu de la convention de comptabilité de caisse, les paiements, s'élevant à 7 948 983 \$, ont été inscrits à l'encaisse comme impayés plutôt que comme créditeurs.

6. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Certaines données comparatives ont été reclassées afin d'être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION**Tableau des dépenses relatives aux salaires, aux traitements et aux avantages sociaux****Exercice clos le 31 mars 2002****Annexe 1**

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Salaires fixes classifiés	3 109 139 \$	3 567 852 \$
Avantages sociaux	550 472	612 430
Organismes externes et particuliers	1 669 758	1 422 522
Salaires fixes non classifiés	1 054 402	900 631
Salaire des employés en prêt de service	3 481 387	1 973 073
	9 865 158 \$	8 476 508 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION**Tableau des dépenses relatives au transport et aux communications****Exercice clos le 31 mars 2002****Annexe 2**

	2002	2001
Hébergement	1 559 684 \$	1 879 297 \$
Frais d'affranchissement, Purolator et messageries	426 219	317 668
Frais de réinstallation	654 747	4 535
Téléphone et télécopieur	304 450	408 686
Frais de déplacement	149 155	450 907
Frais de déplacement – autres personnes	1 707 838	1 906 773
	4 802 093 \$	4 967 866 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Tableau des dépenses relatives aux services et à la location

Exercice clos le 31 mars 2002

Annexe 3

	2002	2001
Services d'évaluation	1 470 886 \$	1 477 402 \$
Frais bancaires	10 034	20 002
Communication et impression	45 937	269 726
Conférences et séminaires	3 955 921	1 903 778
Coûts de consultation et d'impartition	5 316 489	4 119 408
Saisie des données et impression	5 932 340	5 258 868
Rédaction et relations avec les médias	888 611	314 378
Gestion interne et sécurité	254 057	112 095
Assurance	30 964	4 226
Forfaits quotidiens des correctrices et correcteurs	6 865 479	8 664 972
Bureaux et matériel – loyer et location	2 284 179	2 760 129
Impression	9 942 143	4 934 027
Services de réception et de distribution	1 387 594	4 001 903
Réparations et entretien	93 001	23 808
Services de recherche et de développement	28 633	139 514
Perfectionnement et formation du personnel	87 553	28 627
Coûts liés à la suppléance (personnel enseignant)	1 245 595	950 735
Traduction	251 679	364 470
	40 091 095 \$	35 348 068 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Tableau des dépenses relatives aux fournitures et au matériel

Exercice clos le 31 mars 2002

Annexe 4

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Manuels, cartes et microfilms	12 686 \$	18 650 \$
Ordinateurs	421 625	51 059
Mobilier et matériel	25 120	108 175
Fournitures diverses	92 946	177 214
Fournitures de bureau	193 348	201 393
Logiciels	150 793	93 582
	896 518 \$	650 073 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION**Tableau des dépenses par programme****Exercice clos le 31 mars 2002****Annexe 5**

	2002 (000,000's)	2001 (000,000's)
Tests en lecture, écriture et mathématiques, 3 ^e année	9,77 \$	11,72 \$
Tests en lecture, écriture et mathématiques, 6 ^e année	9,61	11,72
Test de mathématiques, 9 ^e année	12,19	4,93
Test provincial de compétences linguistiques, 10 ^e année		
– administration d'octobre	10,39	14,65
Programme d'indicateurs de la qualité en éducation	1,25	0,23
Évaluation des apprentissages au jardin d'enfants	-	0,59
Évaluations nationales et internationales	0,57	0,36
Fonctionnement et technologie	4,3	5,22
Test provincial de compétences linguistiques – administration de février	5,92	-
Tests dans les matières de base	1,65	-
	55,65 \$	49,42 \$



KPMG LLP
Chartered Accountants
Commerce Court West
PO Box 31 Stn Commerce Court
Suite 3300
Toronto ON M5L 1B2

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Telephone (416) 777-8500
Telefax (416) 777-8818
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la Société du palais des congrès
de la communauté urbaine de Toronto et au ministre du
Tourisme et des Loisirs

Nous avons vérifié le bilan de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2002 et les états des résultats et de l'insuffisance et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads 'KPMG s.r.l.' with a horizontal line underneath.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 10 mai 2002

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Bilan

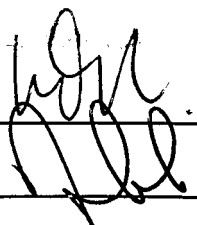
31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 2)	3 773 938 \$	7 053 547 \$
Acomptes des clients	4 224 124	3 689 686
Débiteurs	2 552 913	2 388 266
Stocks	301 502	494 936
Charges payées d'avance	289 454	364 231
	11 141 931	13 990 666
Autres éléments d'actif	165 683	293 738
Immobilisations (note 3)	146 417 054	149 134 308
Avantages sociaux futurs (note 6)	253 400	164 602
	157 978 068 \$	163 583 314 \$

Passif et insuffisance

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 380 485 \$	4 842 278 \$
Produits reportés	4 224 124	3 689 687
	8 604 609	8 531 965
Financement provisoire des travaux d'agrandissement (note 4)	158 086 714	161 726 943
Insuffisance	(8 713 255)	(6 675 594)
Engagements et éventualités (notes 5 et 7)		
	157 978 068 \$	163 583 314 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.


 _____ administrateur
 _____ administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Produits		
Aliments et boissons	18 186 490 \$	20 108 849 \$
Location d'installations	11 480 965	11 691 562
Stationnement	5 341 624	4 539 269
Autres	6 909 002	6 820 839
	41 918 081 \$	43 160 519 \$
Bénéfice d'exploitation brut	24 619 797 \$	23 991 861 \$
Charges d'exploitation	15 946 380	15 251 594
Bénéfice d'exploitation net	8 673 417	8 740 267
Intérêts débiteurs	5 966 614	9 143 111
Amortissement, moins la réaffectation aux charges d'exploitation de 91 968 \$ (85 368 \$ en 2001) à l'égard du parc de stationnement	4 744 464	4 616 062
Perte de l'exercice	(2 037 661)\$	(5 018 906)\$

État de l'insuffisance

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Insuffisance au début de l'exercice	(6 675 594)\$	(1 656 688)\$
Perte de l'exercice	(2 037 661)	(5 018 906)
Insuffisance, à la fin de l'exercice	(8 713 255)\$	(6 675 594)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Perte de l'exercice	(2 037 661)\$	(5 018 906)\$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Amortissement	4 836 432	4 701 430
Intérêts courus	5 966 614	9 143 111
	8 765 385	8 825 635
Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation :		
Débiteurs	(164 647)	2 893 801
Stocks	193 434	(4 087)
Charges payées d'avance	74 777	(30 055)
Avantages sociaux futurs	(88 798)	170 723
Créditeurs et charges à payer	(461 793)	356 197
Produits reportés, déduction faite des acomptes des clients	(1)	(2 427 736)
	8 318 357	9 784 478
Financement		
Remboursement du financement provisoire des travaux d'agrandissement	(9 606 843)	(4 000 000)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(1 991 123)	(1 818 831)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et placements à court terme	(3 279 609)	3 965 647
Encaisse et placements à court terme, au début de l'exercice	7 053 547	3 087 900
Encaisse et placements à court terme, à la fin de l'exercice	3 773 938 \$	7 053 547 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2002

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (« la Société ») est une entreprise d'État sous l'autorité du ministre du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario. Elle a été constituée sans capital social en vertu de la loi B141, *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto de 1988*. La société est considérée comme un organisme de la couronne en vertu de cette loi et est exonérée de l'impôt sur le revenu.

La Société exploite des installations qui peuvent abriter des congrès, des salons professionnels, des salons du consommateur ainsi que divers événements mis sur pied par des entreprises, notamment du secteur des produits alimentaires et des boissons, ainsi que des stationnements.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Les produits que génèrent la location d'installations, la vente d'aliments et de boissons et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès qu'ils sont gagnés. Les frais d'annulation sont constatés lorsque l'événement est annulé.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

c) Autres éléments d'actif

Les frais d'aménagement reportés, qui sont compris dans les autres éléments d'actif, représentent les charges, déduction faite des produits de pré-exploitation, engagées durant la période de démarrage. Ce montant est amorti sur cinq ans selon la méthode linéaire.

d) Immobilisations

Les immobilisations qui sont financées par des subventions gouvernementales sont présentées déduction faite de ces subventions.

Les immobilisations sont comptabilisées au moindre du prix coûtant et du montant de récupération net que la direction détermine sur une base annuelle.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations (suite)

Les intérêts débiteurs, déduction faite des produits gagnés, engagés pour l'agrandissement du palais des congrès ont été capitalisés et ils sont intégrés au bâtiment. L'agrandissement du bâtiment est maintenant terminé et les charges capitalisées sont amorties selon la méthode linéaire sur la vie économique qui est estimée à 50 ans.

Toutes les autres immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est imputé linéairement sur les durées d'utilisations prévues suivantes :

Mobilier, agencements et matériel informatique	3 à 10 ans
Améliorations locatives	5 à 20 ans

e) Produits reportés

Les produits reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

f) Instruments financiers

La Société n'a recours à aucun instrument financier dérivé. La valeur comptable des placements à court terme, des acomptes de clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments. La valeur comptable du financement provisoire des travaux d'agrandissement ne peut pas facilement être déterminée puisque nous sommes en présence de parties apparentées.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Avantages sociaux futurs

La Société a adopté rétroactivement, le 1^{er} avril 2000, la nouvelle norme comptable émanant de l'ICCA et énoncée dans le chapitre 3461 intitulé « Avantages sociaux futurs ». Selon cette nouvelle norme, les avantages complémentaires de retraite doivent être pris en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice alors qu'auparavant la plupart des sociétés utilisaient la méthode de la comptabilité de caisse; la nouvelle norme exige également que, pour les prestations de retraite, un taux de règlement prescrit soit utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations de retraite constituées. Avant l'adoption de la nouvelle norme comptable, la charge de retraite était établie au moyen d'un taux de rendement à long terme pour mesurer les prestations de retraite constituées.

h) Estimations

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui se répercutent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan et sur les montants des produits et des charges de l'exercice à l'étude. Les estimations, de par leur nature même, comportant des incertitudes, les résultats réels pourraient donc être différents des résultats estimés.

i) Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres de 2001 donnés à des fins de comparaison ont été réagencés afin d'en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice à l'étude.

2. Encaisse et placements à court terme

	2002	2001
Encaisse	1 621 655 \$	4 961 632 \$
Placements à court terme	2 152 283	2 091 915
	3 773 938 \$	7 053 547 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

3. Immobilisations

			2002	2001
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiment	226 335 944 \$	18 013 507 \$	208 322 437 \$	212 485 531 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	13 140 065	9 544 998	3 595 067	3 147 493
Améliorations locatives	25 373 496	22 672 712	2 700 784	4 351 902
	264 849 505	50 231 217	214 618 288	219 984 926
Soustraire les subventions gouvernementales	85 914 604	17 713 370	68 201 234	70 850 618
	178 934 901 \$	32 517 847 \$	146 417 054 \$	149 134 308 \$

4. Financement provisoire des travaux d'agrandissement

	2002	2001
Office ontarien de financement	158 086 714 \$	161 726 943 \$

Le projet d'agrandissement est financé par l'Office ontarien de financement, une partie apparentée, au moyen d'une série de billets à court terme à escompte. Au 31 mars 2002, les billets impayés portent intérêt à des taux annuels variant de 2,20 % à 2,36 % et ils viennent à échéance entre le 14 mai 2002 et le 10 juin 2002; ces remboursements n'ont pas été effectués et ont été refinancés par le biais de billets comportant des dispositions semblables. Les travaux d'agrandissement ont pris fin en juin 1997. L'Office ontarien de financement et la Société se penchent actuellement sur les diverses options de remplacement de la totalité ou d'une partie du financement provisoire et, une fois la décision prise, les modalités, s'il en est, de remboursement du capital seront arrêtées. L'intérêt continue de courir jusqu'à ce que les modalités de remboursement aient été définies. Des remboursements de 9 606 843 \$ ont été faits durant l'exercice.

Si la Société devait ne pas réussir à restructurer son financement, elle pourrait faire appel à d'autres sources de financement.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

5. Engagements

La Société a signé des contrats de location-exploitation de diverses durées. Les loyers annuels pour les exercices à venir sont les suivants :

2003	3 243 361 \$
2004	2 990 909
2005	3 028 899
2006	2 958 768
2007	3 004 446
Par la suite	145 236 965
	160 463 348 \$

6. Avantages sociaux futurs

La société a mis sur pied un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Les employés versent des cotisations à un taux déterminé et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. En outre, certains employés à la retraite touchent des prestations de maladie payées par la Société.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages futurs acquis par l'employé est établi selon la méthode de répartition au prorata des services et il est imputé aux charges à mesure que les services sont rendus. Le coût est fondé sur les hypothèses les plus probables posées par la direction quant aux taux de rendement prévus des placements de la caisse de retraite, aux prévisions salariales, au taux de mortalité parmi les participants, aux cessations d'emploi et à l'âge du départ à la retraite des participants. Les rajustements en raison des modifications au régime, des gains ou des pertes actuariels et des changements aux hypothèses sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur le régime de retraite et sur les régimes d'avantages des employés de la société :

	2002		2001	
	Régime de retraite	Autres avantages	Régime de retraite	Autres avantages
Actifs du régime				
Valeur marchande au début de l'exercice	6 133 732 \$	– \$	6 036 774 \$	– \$
Rendement réel des actifs du régime	(245 732)	–	(103 545)	–
Cotisations de l'employeur	495 400	500	221 314	–
Cotisations des salariés	246 400	–	229 463	–
Prestations versées	(182 700)	(500)	(250 274)	–
Valeur marchande à la fin de l'exercice	6 447 100 \$	– \$	6 133 732 \$	– \$
Obligation découlant du régime				
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	5 702 819 \$	681 200 \$	5 147 949 \$	553 500 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	698 200	52 300	652 200	48 800
Intérêts débiteurs	427 300	53 200	426 600	45 200
Prestations versées	(182 700)	(500)	(250 274)	(500)
Perte actuarielle (gain actuariel)	(320 219)	39 300	(273 656)	34 200
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	6 325 400 \$	825 500 \$	5 702 819 \$	681 200 \$
Excédent (déficit) du régime				
Valeur marchande moins l'obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	121 700 \$	(825 500) \$	430 913 \$	(681 200) \$
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	885 400	71 800	380 689	34 200
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 007 100 \$	(753 700) \$	811 602 \$	(647 000) \$
Charges au titre du régime				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	698 200 \$	52 300 \$	652 200 \$	48 800 \$
Intérêts débiteurs	427 300	53 200	426 600	45 200
Rendement prévu des actifs du régime	(577 200)	–	(550 800)	–
Amortissement net	(2 000)	1 700	–	–
Cotisations des salariés	(246 400)	–	(229 463)	–
Charge nette au titre des régimes	299 900 \$	107 200 \$	298 537 \$	94 000 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

6. Avantages sociaux futurs (suite)

	2002		2001	
	Régime de retraite	Autres avantages	Régime de retraite	Autres avantages
Hypothèses actuarielles				
Taux d'actualisation	7,0 %	7,0 %	7,25 %	7,25 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime, à long terme	8,5 %	—	9,0 %	—
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
Taux de croissance du coût des soins de santé	—	6,0 %	—	6,0 %

7. Éventualités

Une demande en réclamation a été déposée à l'égard du projet d'agrandissement et, advenant un dénouement favorable, il pourrait en résulter un recouvrement net d'une partie des coûts associés au projet. À l'heure actuelle, la Société ne peut prédire quel sera l'aboutissement de cette poursuite et aucun montant net estimatif susceptible d'être récupéré n'a été inscrit.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
FERNANDES	ANGELO	Executive Chef	\$150,000.00	\$6,491.12
HOUGHTON	JOHN	VP, Sales & Marketing	\$164,500.00	\$6,720.54
KWOK	ANNIE	Director of Catering	\$147,558.00	\$544.44
LEE	ESTHER	VP, HR & Administration	\$115,062.00	\$400.48
LILLEYMAN	TIMOTHY	Food & Beverage Director	\$145,000.00	\$5,176.75
SMITH	BARRY	President & CEO	\$297,615.00	\$11,758.84

Régie des transports en commun du grand Toronto

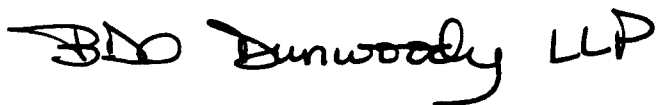
Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Régie des transports en commun du grand Toronto

Nous avons vérifié le bilan de la Régie des transports en commun du grand Toronto au 31 mars 2002 ainsi que les états des résultats, de l'évolution de actifs net et des flux de trésorerie pour la période terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance que ces états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le bureau exécutif, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "BDO Dunwoody LLP". The signature is stylized, with the letters "BDO" being more prominent and the "Dunwoody" part written in a cursive-like script.

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
le 20 juin 2002

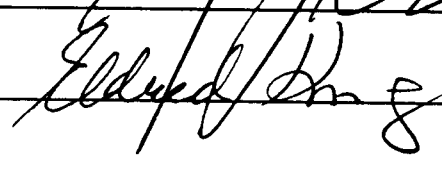
Régie des transports en commun du grand Toronto

Bilan

	31 mars 2002	31 décembre 2001
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	80 092 \$	77 899 \$
Placements à court terme (note 1)	3 981	7 142
Débiteurs	6 543	10 635
Pièces de rechange et fournitures	1 771	1 699
Frais payés d'avance	1 961	2 244
	94 348	99 619
Immobilisations (note 2)	767 100	741 062
Actifs incorporels (note 3)	32 131	32 213
	893 579 \$	872 894 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges	31 256 \$	40 273 \$
Revenu reporté à l'égard des billets vendus et non utilisés	3 839	2 955
Dette envers les villes de Toronto et Hamilton et les municipalités régionales de Durham, Halton, Peel et York (note 4)	6 542	6 542
	41 637	49 770
Avantages sociaux futurs des salariés (note 5)	17 511	17 028
	59 148	66 798
Actif net		
Actif net investi dans les immobilisations	767 100	741 062
Actif net investi dans des immobilisations incorporelles	32 131	32 213
Actif net affecté aux réserves (note 6)	41 571	39 192
Insuffisance de l'actif net	(6 371)	(6 371)
	834 431	806 096
	893 579 \$	872 894 \$

Au nom des membres :


 Administrateur


 Administrateur

Régie des transports en commun du grand Toronto

État des résultats

	Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2002	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Produits d'exploitation	42 710 \$	171 546 \$
Subventions des villes de Toronto et Hamilton et des municipalités régionales de Durham, Halton, Peel et York	–	106 457
Revenu de placement	245	3 121
Apport de la province de l'Ontario	50 201	–
Remboursement de subventions (note 4)	–	(6 542)
	93 156	274 582
Dépenses		
Main-d'œuvre et administration	16 738	63 376
Services	2 452	10 085
Fournitures	443	1 225
Entretien des installations	8 613	29 923
Entretien du matériel	8 004	32 634
Exploitation	15 229	62 029
Amortissement des immobilisations	13 260	52 022
Amortissement des immobilisations incorporelles	82	327
	64 821	251 621
Excédent des recettes sur les dépenses avant les acquisitions	28 355 \$	22 961 \$

Régie des transports en commun du grand Toronto

État de l'évolution de l'actif net

					Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2002	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001
					(en milliers de dollars)	
	Investi dans les immobilisati ons	Investi dans les immobilisati ons incorporelle s	Actif net affecté aux réserves (note 6)	Insuffisan ce	Total	Total
Actif net						
Solde au début de la période	741 062 \$	32 213 \$	39 192 \$	(6 371)\$	860 096 \$	783 135 \$
Excédent (insuffisance) des recettes sur les (par rapport aux) dépendances avant les acquisitions	(13 260)	(82)	—	41 677	28 335	22 961
Investissement dans les immobilisations	39 298	—	—	(39 298)	—	—
Transferts aux réserves (note 6)	—	—	2 379	(2 379)	—	—
Solde à la fin de la période	767 100 \$	32 131 \$	41 571 \$	(6 371)\$	834 431 \$	806 096 \$

Régie des transports en commun du grand Toronto

État des flux de trésorerie

	Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2002	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)		
Liquidités provenant des (affectées aux) :		
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses	28 335 \$	22 961 \$
Amortissement des immobilisations et des immobilisation incorporelles	13 342	52 349
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	(7)	57
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(3 347)	1 726
	38 323	77 093
Activités d'investissement		
Acquisitions	(39 298)	(112 312)
Produit de la cession d'immobilisations	7	165
Placements à court terme	3 161	65 285
	(36 130)	(46 862)
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	2 193	30 231
Espèces et quasi-espèces au début de la période	77 899	47 668
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	80 092 \$	77 899 \$

Régie des transports en commun du grand Toronto

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2002

But de l'organisme

La Régie des transports en commun du grand Toronto (la « RTCGT » ou la « Régie ») est un organisme de la Couronne qui exerce ses activités sous la dénomination de « Réseau GO ». En sa qualité de personne morale sans capital-actions, le Réseau GO relève du ministère des Transports (le « MTO »). Il exploite un réseau interrégional de transport en commun consistant en corridors intégrés de trains et d'autobus, desservant les collectivités de toute la région du grand Toronto, dont les villes de Toronto et Hamilton et les régions de Halton, Peel, York et Durham.

Le 7 août 1999, la province de l'Ontario a cédé les activités de transport en commun de la Régie des transports en commun de la région de Toronto (la « RTCRT »), connues sous la dénomination de Réseau GO, à un organisme à vocation municipale relevant de la Commission des services du grand Toronto. À la faveur de cette cession, la dénomination de la Régie est passée de la RTCRT à la RTCGT. Le 1^{er} janvier 2002, le Réseau GO a été rapatrié par la province, retenant sa nouvelle dénomination sociale (RTCGT), mais relevant de nouveau du MTO aux termes de la Loi de 2001 sur le Réseau GO. Cette loi a restructuré le conseil d'administration du Réseau GO, dont les membres proviennent d'une région élargie au sein du Golden Horseshoe.

Par suite du rapatriement par la province, la date de clôture de l'exercice de la Régie est passée du 31 décembre au 31 mars.

Méthode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif.

Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût.

La Régie pourvoit à l'amortissement des différentes catégories d'éléments d'actif selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue :

Bâtiments et matériel

Abris et guichets	5 ans
Autres bâtiments	20 ans
Locomotives	20 ans
Autre matériel roulant des chemins de fer	25 ans
Autobus	12 ans
Terrains de stationnement	20 ans
Divers - Mobilier	12 ans
- Autres	3 à 5 ans

Améliorations du droit de passage et de l'atelier

de chemins de fer	20 ans
Travaux sur les voies et installation	20 ans
Améliorations locatives	20 ans

Régie des transports en commun du grand Toronto

Sommaire des principales conventions comptables

31 march 2002

Immobilisations (suite)	Les études de viabilité de l'extension future représentent les coûts reportés par projet jusqu'à ce que la viabilité de chaque projet soit établie. Lorsque le projet est achevé, les coûts sont amortis selon une catégorie d'éléments d'actif spécifique. Si un projet est abandonné, les coûts reportés sont portés aux résultats d'exploitation de l'exercice durant lequel la décision est prise.
Immobilisations incorporelles	Les immobilisations incorporelles représentent le règlement anticipé du bail concernant la gare Union. Le montant est amorti selon la méthode linéaire sur 100 ans, soit le terme du bail prorogé d'une période de renouvellement.
Revenus tirés des services de transport de banlieue	Les revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu. Les montants reportés figurent dans le bilan à titre de passif à court terme.
Subventions	La Régie comptabilise les subventions selon la méthode du report. Les subventions sont constatées comme des recettes au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses correspondantes. Les subventions de fonctionnement versées par la province de l'Ontario sont considérées comme des recettes.
Actif net affecté aux réserves	L'actif net affecté aux réserves fait l'objet d'une restriction interne en vue de financer les obligations futures prévues et de permettre à la Régie de réagir avec souplesse aux imprévus. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil de la Régie et ressortent au bilan, dans les capitaux propres. Toute opération touchant les réserves doit être approuvée par le conseil de la Régie et figurer dans les résultats. Les intérêts créditeurs sont affectés aux réserves sur une base proportionnelle.
Utilisation d'estimations	Pour la préparations d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit effectuer des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants présentés de l'actif et du passif, de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation. Les estimations importantes comprennent le financement, le recouvrement d'immobilisations, le revenu reporté, l'amortissement des immobilisations et les éventualités. Les résultats réels pourraient être différents de ceux qui ont fait l'objet de l'estimation, à la lumière de l'information additionnelle qui est mise à jour.

Régie des transports en commun du grand Toronto

Sommaire des principales conventions comptables

31 march 2002

Instruments financiers	Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Régie ne court aucun risque important – en matière de taux d'intérêt, de devises ou de crédit – du fait de ses instruments financiers.
Espèces et quasi-espèces	On entend par espèces et quasi-espèces les placements très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins et consistant en instruments du marché monétaire.
Placements à court terme	Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande; ils englobent les sommes ayant une échéance initiale supérieure à trois mois mais inférieure à un an.

Régie des transports en commun du grand Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

1. Placements à court terme

Les placements à court terme consistent en bons du Trésor fédéraux et provinciaux et en acceptations de banques canadiennes venant à échéance au plus tard en mai 2002 et comportant des taux d'intérêt effectifs variant entre 1,9 % et 2,1 % (2001 : 2,1 % à 3,0 %).

2. Immobilisations

	2002		2001	
	Coût	Amortis- sément cumulé	Coût	Amortis- sément cumulé
Terrains	156 922 \$	— \$	156 880 \$	— \$
Bâtiments	245 953	119 420	245 953	116 668
Améliorations locatives	24 344	11 202	24 344	10 906
Locomotives et autre matériel roulant des chemins de fer	146 204	57 753	118 551	56 071
Améliorations du droit de passage et de l'atelier de chemins de fer	417 407	259 893	417 407	255 915
Travaux sur les voies et installation	71 911	38 284	71 887	37 470
Travaux de construction en cours	80 695	—	82 714	—
Autobus	95 504	42 507	82 068	40 785
Terrains de stationnement	83 374	34 980	83 355	33 998
Divers	59 781	50 956	61 799	52 083
	1 382 095 \$	614 995 \$	1 344 958 \$	603 896 \$
		767 100 \$		741 062 \$

La Régie capitalise les charges de personnel de génie lorsque les heures ont été consacrées à des projets particuliers d'immobilisations. Le montant capitalisé pour la période terminée le 31 mars 2002 s'élève à 357 \$ (1 378 en 2001).

3. Immobilisations incorporelles

	2002		2001	
	Coût	Amortis- sément cumulé	Coût	Amortis- sément cumulé
	32 703 \$	572 \$	32 703 \$	490 \$
Bail de la gare Union		32 131 \$		32 213 \$

Régie des transports en commun du grand Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

4. Dette envers les villes de Toronto et Hamilton et les municipalités régionales de Durham, Halton, Peel et York

Les sommes dues à la région du grand Toronto et aux autres municipalités régionales comprennent un montant de 2 467 \$ au titre des subventions reçues en 2001 en excédent des besoins en capitaux. Le reliquat, soit 4 075 \$, représente le décaissement du fonds de réserve en capital conformément au règlement n^o 63 de la Loi sur la Commission des services du grand Toronto de 1998. Ces sommes sont remboursées à chacune des municipalités participantes au prorata des fonds qu'elles ont respectivement avancés. Les sommes dues sont ventilées comme suit :

Ville de Toronto	3 150 \$
Ville de Hamilton	200
Région de Durham	710
Région de Halton	651
Région de Peel	1 003
Région de York	828
	6 542 \$

5. Avantages sociaux futurs des salariés

La Régie prévoit des droits à pension pour la presque totalité de ses salariés permanents par l'entremise d'une participation à la caisse de retraite du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Les droits à pension n'ont pas été provisionnés pour la période terminée le 31 mars 2002 en raison d'un congé de cotisations qui doit prendre fin le 31 décembre 2002.

La Régie prévoit aussi des prestations d'assurance-vie et d'assurance soins médicaux pour ses retraités, de même qu'une protection en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, ainsi que des prestations de cessation d'emploi pour les retraités. Non provisionné, ce régime d'avantages nécessite des cotisations négligeables de la part des salariés. La presque totalité des salariés actifs à temps plein sont admissibles aux prestations d'assurance-vie et d'assurance soins médicaux. Un nombre limité de salariés sont admissibles aux prestations de cessation d'emploi.

En 2001, la direction de la Régie a fait procéder à une évaluation actuarielle à des fins comptables; il en est résulté une obligation au titre des prestations constituées de 17 028 \$ au 31 décembre 2001.

Pour les besoins de la comptabilisation des régimes d'avantages sociaux autres que les prestations de retraite, la Régie a pour principe de constater, au cours d'un exercice, les gains et pertes actuariels qui excèdent l'amortissement minimal (soit la partie des gains et pertes actuariels qui excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, divisée par la durée résiduelle moyenne d'activité).

Régie des transports en commun du grand Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

5. Avantages sociaux futurs des salariés (suite)**Hypothèses**

Taux d'actualisation – 6,75 %

Durée résiduelle moyenne d'activité – 13,5 ans

Taux moyen pondéré des soins de santé : 8 % par an, passant progressivement à 4 % dans 4 ans.

	2002	2001
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	308 \$	1 606 \$
Intérêts	307	1 118
Prestations versées	(132)	(801)

6. Actif net affecté aux réserves

	FRDIFM	Engagement de l'emploi	Franchise auto-assurée	Stabilisation	Total des réserves
Solde au début de la période	36 290 \$	889 \$	2 013 \$	–	\$ 39 192
Revenus					
Transferts des revenus d'exploitation	–	–	–	2 372	2 372
Produits de la cession d'immobilisations	–	–	–	7	7
	–	–	–	2 379	2 379
Dépenses	–	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	36 290 \$	889 \$	2 013 \$	2 379 \$	41 571 \$

Régie des transports en commun du grand Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

7. Engagements

- a) Les versements minimaux en vertu de contrats de location-exploitation pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

2002	2 081 \$
2003	2 234
2004	2 207
2005	2 016
2006	1 976
Par la suite	5 477
	15 991 \$

- b) La Régie a également affecté une somme d'environ 65 410 \$ à diverses acquisitions d'immobilisations pendant l'exercice en cours.
- c) La Régie est partie à un bail avec la RTCRT visant 243 voitures et 42 locomotives pour un loyer global de 1 \$ par an jusqu'au 1^{er} juillet 2006.
- d) La prestation et le maintien d'une partie appréciable des services rendus par la Régie relèvent de tiers qui font appel à du matériel roulant appartenant à la Régie ou loué à la RTCRT par la Régie. Ces services sont régis par des ententes avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le « CN »), le Canadien Pacifique Limitée (le « CP ») et Bombardier Inc., ainsi que par un nombre de conventions de service de moindre envergure. La Régie a conclu les conventions suivantes pour une somme d'environ 75 800 \$ par année :
- (i) accord-cadre d'exploitation avec le CN débutant le 1^{er} juin 2001 et se terminant le 31 mai 2008;
 - (ii) convention de service de banlieue avec le CP moyennant des versements additionnels au cours des 21 prochains mois;
 - (iii) contrat de maintenance du matériel avec Bombardier se terminant le 31 mai 2006.

8. Passif éventuel

Diverses poursuites ont été intentées contre la Régie à la suite d'incidents qui ont eu lieu dans le cours normal des affaires. De l'avis de la direction et de ses conseillers juridiques, on ne peut encore prévoir l'issue de ces poursuites. Dans l'éventualité où ces poursuites donneraient lieu à une perte, celle-ci serait passée en charges dès l'année du règlement.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Rapport du vérificateur

À la Régie des transports en commun de la région de Toronto
et au ministre des Transports



J'ai vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto au 31 mars 2002 et l'état d'exploitation et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2002 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.R. McCarter'.

Toronto, Ontario
Le 9 juillet 2002

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Bilan
31 mars 2002

	2002 (000 \$)	2001 (000 \$)
<u>ACTIF</u>		
À court terme		
À percevoir de la province d'Ontario	<u>8 736</u>	<u>8 863</u>
Immobilisations données en garantie (Note 3)	<u>215 321</u>	<u>236 638</u>
	<u>224 057</u>	<u>245 501</u>
<u>PASSIF ET DÉFICIT</u>		
Passif à court terme	3 704	2 352
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (Note 4)	<u>8 736</u>	<u>8 863</u>
Intérêts sur le passif à long terme	<u>12 440</u>	<u>11 215</u>
Passif à long terme (Note 4)	<u>452 800</u>	<u>445 962</u>
Déficit	<u>(241 183)</u>	<u>(211 676)</u>
	<u>224 057</u>	<u>245 501</u>

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



Président



Commissaire

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

État d'exploitation et du déficit
Pour l'exercice clos le 31 mars 2002

	2002 (000 \$)	2001 (000 \$)
Recettes		
Subventions d'exploitation de la province	<u>37 481</u>	<u>36 311</u>
Dépenses		
Amortissement des immobilisations	21 317	21 399
Amortissement de la perte sur change reportée sur le passif à long terme	10 255	2 223
Intérêts sur le passif à long terme	<u>35 396</u>	<u>35 568</u>
	<u>66 988</u>	<u>59 190</u>
Excédent des dépenses sur les revenus	(29 507)	(22 879)
Déficit, début de période	<u>(211 676)</u>	<u>(188 797)</u>
Déficit, fin de période	<u>241 183</u>	<u>211 676</u>

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2002 (en milliers de dollars)

1. FINANCEMENT ET COMMISSION DES SERVICES DU GRAND TORONTO

Le 18 décembre 1998, la province a donné la sanction royale à la *Loi sur la Commission des services du grand Toronto, 1998*. En vertu de cette loi, le 7 août 1999, le secteur du transport de la Régie des transports en commun de la région de Toronto (Régie) a été transféré à la Régie des transports en commun du grand Toronto (RTCGT) sans compensation. Le transfert, au moyen de la réduction du droit sur l'actif, incluait tous les éléments d'actif (y compris 58 777 \$ en espèces) ainsi que les éléments de passif et les employés, à l'exception du matériel ferroviaire et des dettes connexes représentés par les conventions de vente conditionnelle décrites à la Note 4, que la Régie continue d'administrer.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les conventions comptables sont les suivantes :

a) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'allocation uniforme sur la durée de vie utile estimative des biens suivants :

Locomotives	20 ans
Autre matériel ferroviaire	25 ans
Révisions des locomotives	5 ans

b) Conversion des états financiers établis en monnaie étrangère

Le passif à long terme payable en devises étrangères est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de la période. Les pertes ou les profits sur change non réalisés découlant de la conversion sont reportés et amortis sur le terme restant de la dette.

c) Frais d'administration

Les services administratifs sont fournis gratuitement par le ministère des Transports.

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent les locomotives et autre matériel ferroviaire donnés en garantie pour le passif à long terme décrit à la note 4.

	2002			2001
	Coût	Amortissement	Net	Net
	\$	cumulé	\$	\$
Autre matériel ferroviaire	363 308	192 486	170 822	185 355
Locomotives	110 905	67 570	43 335	48 879
Révisions de locomotives	7 312	6 148	1 164	2 404
	481 525	266 204	215 321	238 638

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2002 (en milliers de dollars)

4. PASSIF À LONG TERME

À la demande du ministre des Finances de l'Ontario, la Régie a conclu une opération de financement le 31 mars 1994. Selon les conditions de l'opération, 42 locomotives et 243 voitures de train à deux niveaux ont été vendues pour 311 867 \$ US (431 530 \$ CAN) et immédiatement rachetées de la même contrepartie au même prix selon des conventions de vente conditionnelle (CVC) arrivant à échéance le 1^{er} juillet 2006. Le produit de la vente originale, moins les frais d'opération de 4 271 \$, a été retourné à la province. Selon les conventions de vente conditionnelle, la Régie a convenu de rembourser l'obligation et les intérêts sur la période de 12 ans. Conformément à un protocole d'entente daté de décembre 1993 avec le ministre des Finances et confirmé par le sous-ministre des Transports dans une lettre en date du 9 juillet 1997, la province accordera les fonds nécessaires à la Régie en temps opportun afin de lui permettre de s'acquitter de ses obligations en matière de créances et d'intérêts.

L'opération a été comptabilisée comme étant un financement garanti. La créance est garantie par les locomotives et les voitures de train à deux niveaux. La Régie conserve le droit d'utiliser les locomotives et les voitures de train à deux niveaux et est responsable de leur entretien ainsi que de toutes autres obligations connexes. Le 7 août 1999, la Régie a signé un contrat de location d'équipement dans le but de louer ces locomotives et voitures de train à deux niveaux à la Régie des transports en commun du grand Toronto (RTCGT) pour une valeur nominale d'un dollar par année. Aux termes de ce contrat de location d'équipement, qui expire le 1^{er} juillet 2006, la RTCGT est responsable de l'entretien et de toutes autres obligations connexes.

Afin de minimiser le risque de fluctuations des taux de change pour le gouvernement de l'Ontario, la province a conclu une entente d'échange de devises. À la fin de l'exercice, environ 80 % de la dette a été couverte par l'échange de devises. Comme la Régie n'est pas une partie à l'entente d'échange de devises, les effets de celle-ci ne sont pas inscrits dans les états financiers. À ce titre, la Régie reconnaît toute l'incidence des risques de change, tandis que la province reconnaît le gain ou la perte compensatoire pour l'échange financier. En raison de la nature unique du passif à long terme, il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur de cette opération.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2002 (en milliers de dollars)

4. PASSIF À LONG TERME (SUITE)

Numéro de CVC	Prêt maximum \$ US	Taux d'intérêt moyen %	Solde au 31 mars 2001 \$ US	Garantie
1	14 487	7,27536	14 248	Taxis et voitures à deux niveaux
2	108 926	7,26143	107 859	Taxis et voitures à deux niveaux
3	23 794	7,38419	22 358	Locomotives
4	70 319	7,28488	69 078	Taxis et voitures à deux niveaux
5	60 702	7,36798	60 702	Voitures à deux niveaux
6	<u>41 926</u>	7,39563	<u>41 190</u>	Locomotives
	<u>320 154</u>		<u>315 435</u>	
Conversion en dollars canadiens au taux de			1,5870	
\$ CAN			500 595	
Perte sur change reportée moins l'amortissement cumulé de 20 037 \$			<u>(44 091)</u>	
			456 504	
Moins : Tranche échéant à moins d'un an			<u>3 704</u>	
			<u>452 800</u>	

Les remboursements annuels en dollars US que la Régie doit effectuer durant un exercice sont les suivants :

<u>Exercice</u>	Remboursement du principal \$ US	Intérêts \$ US	Total \$ US
2002-2003	2 334	23 071	25 405
2003-2004	2 753	22 889	25 642
2004-2005	8 069	22 597	30 666
2005-2006	8 911	22 073	30 984
2006-2007	<u>293 368</u>	<u>10 727</u>	<u>304 095</u>
	<u>315 435</u>	<u>101 357</u>	<u>416 792</u>

5. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Un état de l'évolution de la situation financière n'était pas requis puisque l'information qu'il comporterait se trouve déjà dans les présents états financiers.

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario



SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Rapport du vérificateur

à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario et
au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai vérifié le bilan de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2002 ainsi que les états des recettes et dépenses, de l'investissement net de la province de l'Ontario et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me basant sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend aussi l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 2002 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnues au Canada.

Le vérificateur provincial adjoint,



Toronto (Ontario)

J. R. McCarter, C.A.

Le 30 mai 2002

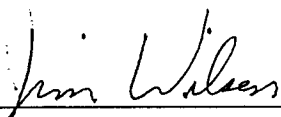
SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Bilan au 31 mars 2002

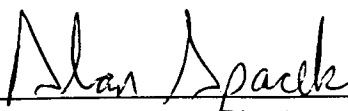
	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Actif		
Espèces et quasi-espèces (Note 3)	239 187	212 433
Intérêts courus	4 823	5 964
Prêts en cours (Note 4)	30 705	28 723
Somme à recevoir du Fonds de diversification Patten Post	-	20
	<u>274 715</u>	<u>247 140</u>
Fonds de diversification Patten Post (Note 5)	15 263	14 964
	<u>289 978</u>	<u>262 104</u>
Passif		
Fonds de diversification Patten Post (Note 5)	15 263	14 964
Engagements (Note 8)		
Investissement de la province de l'Ontario		
Investissement net de la province de l'Ontario	<u>274 715</u>	<u>247 140</u>
	<u>289 978</u>	<u>262 104</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Président



Directeur

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des recettes et dépenses et de l'investissement net de la province de l'Ontario
pour l'exercice clos le 31 mars 2002

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Recettes		
Subvention de la province de l'Ontario		
Fonctionnement	60 000	60 000
Administration (Note 7)	923	690
Intérêts	11 232	12 009
Intérêts sur les prêts en cours	1 727	1 689
	<u>73 882</u>	<u>74 388</u>
Dépenses		
Subventions	40 854	39 114
Prêts-subventions	2 129	4 037
Créances irrécouvrables et pertes sur placements, nettes des recouvrements (Note 6)	2 041	1 283
Administration (Note 7)	1 283	937
	<u>46 307</u>	<u>45 371</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	27 575	29 017
Investissement net de la province de l'Ontario, début de l'exercice	<u>247 140</u>	<u>218 123</u>
Investissement net de la province de l'Ontario, fin de l'exercice	<u>274 715</u>	<u>247 140</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2002

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Versements sur prêts	(5 209)	(11 703)
Remboursements et recouvrements de prêts	1 846	4 928
Subventions et prêts-subventions	(42 241)	(43 065)
Garanties d'emprunt honorées	-	(550)
Intérêts reçus sur les prêts en cours	338	582
	<u>(45 266)</u>	<u>(49 808)</u>
Activités de financement		
Apport en espèces de la province pour :		
Prêts et aide financière	60 000	60 000
Administration	923	690
	<u>60 923</u>	<u>60 690</u>
Activités de fonctionnement		
Intérêts reçus	12 360	10 612
Frais administratifs	(1 283)	(937)
Somme à recevoir du Fonds de diversification Patten Post	20	(20)
	<u>11 097</u>	<u>9 655</u>
Augmentation des espèces et quasi-espèces	26 754	20 537
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	212 433	191 896
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	<u>239 187</u>	<u>212 433</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2002**

1. HISTORIQUE

La Société a été créée, sans capital-actions, le 1^{er} juin 1988, en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison d'être de la Société consiste à financer les projets d'amélioration de l'infrastructure et de développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement, de prêts d'encouragement à terme et de garanties d'emprunt.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers selon les principales conventions comptables expliquées ci-après.

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été établis selon la méthode de comptabilité d'exercice.

(b) Opérations conclues avec la province de l'Ontario

La province de l'Ontario accorde des fonds en vue de financer les activités de prêt et d'aide financière de la Société, et elle rembourse celle-ci de certains frais administratifs. L'investissement de la province est réduit des frais de fonctionnement nets.

(c) Prêts en cours

Les prêts en cours sont présentés selon leur valeur réalisable estimative nette. Les prêts sans intérêts sont actualisés en fonction du taux créditeur moyen établi par la province pour déterminer la valeur actuelle du prêt. La différence entre la valeur nominale et la valeur actuelle du prêt constitue, en effet, une subvention et, par conséquent, elle est reconnue comme dépense de subvention pour l'exercice au cours duquel le prêt a été consenti. Le montant d'escompte du prêt est amorti comme gain d'intérêt sur la durée du prêt.

(d) Provision pour garanties et créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables proviennent des prêts en cours et des garanties consenties à d'autres prêteurs par la Société. Outre certaines sommes radiées et amorties, on conserve une provision pour créances irrécouvrables d'un montant jugé suffisant pour absorber les éventuelles créances irrécouvrables. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions pour certains prêts et une provision générale, et est déduite des prêts en cours.

La provision générale pour pertes sur garanties figure au poste du passif. Les provisions générales tiennent compte, en partie, des coefficients de perte d'origine enregistrés par la Société, réduits de certaines sommes radiées et amorties.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2002**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**(d) Provision pour garanties et créances irrécouvrables (suite)**

Les sommes radiées et amorties durant l'exercice, nettes des recouvrements de sommes radiées et amorties réalisés au cours des exercices précédents, de même que les modifications apportées aux provisions, figurent au poste des créances irrécouvrables et pertes sur placements dans l'état des recettes et dépenses et de l'investissement net de la province de l'Ontario.

(e) Constatation des produits

Les intérêts sont comptabilisés de manière cumulative.

(f) Prêts-subventions

En général, les prêts sont considérés comme des subventions non remboursables si l'emprunteur continue de satisfaire à certaines conditions après l'octroi du prêt. La Société passe en charges les prêts-subventions consentis.

(g) Garanties

Les pertes sur garanties figurant à l'état des recettes et dépenses et de l'investissement net de la province comprennent les provisions et sont nettes des recouvrements de garanties honorées antérieurement.

(h) But des estimations comptables

Pour préparer des états financiers selon les conventions comptables généralement reconnues, la direction doit faire des estimations comptables et des suppositions qui, au cours de la période de déclaration, agissent sur les montants indiqués des actifs et des passifs, des recettes et des dépenses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et quasi-espèces comprennent les liquidités et les investissements hautement liquides.

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement et les banques canadiennes des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Société, en vertu d'une entente de gestion des investissements conclue avec l'Office ontarien de financement, investit ses fonds excédentaires dans des titres garantis, et ce, selon les limites imposées par la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2002

Les espèces et quasi-espèces comprennent :

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Espèces (chèques émis excédant les fonds déposés)	(4 009)	3 120
Placements à court terme	243 196	209 313
	<u>239 187</u>	<u>212 433</u>

Les placements à court terme comprennent les bons du Trésor qui affichent un rendement moyen de 3,19 % (le rendement moyen était de 5,47 % en 2001) et dont la valeur marchande se rapproche de la valeur comptable.

4. PRÊTS EN COURS

La Société a engagé une entreprise de gestion des actifs du secteur privé pour gérer ses portefeuilles de prêts et de garanties.

En général, les prêts portent des taux d'intérêt fixes variant de 0 % à 10,75 % et sont consentis à long terme. Ils sont entièrement remboursables dans les 20 ans suivant la date à laquelle ils ont été déboursés.

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Prêts courants	2 458	2 509
Prêts à long terme	41 128	37 821
Provision pour créances irrécouvrables	(10 103)	(8 264)
Escompte sur les prêts	(2 778)	(3 343)
	<u>30 705</u>	<u>28 723</u>

Voici les changements relatifs aux soldes des prêts escomptés :

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Solde au début de l'exercice	3 343	4 392
Ajouter : Montant de l'escompte inscrit comme dépense de subvention	838	118
Soustraire : Montant amorti comme gain d'intérêt	(1 403)	(1 167)
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 778</u>	<u>3 343</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2002

5. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST

La Société est responsable de la gestion d'un fonds dont les produits ont été reçus par la société Ontario Power Generation Incorporated. Le Fonds a pour but de venir en aide aux collectivités qui ont éprouvé des difficultés économiques par suite de la fermeture de mines d'uranium dans la région d'Elliot Lake. La Société est responsable du traitement des demandes de financement, et ce, en fonction de critères de financement établis.

Voici le bilan de l'activité du Fonds :

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Rentrées de placements du fonds en fiducie	-	14 593
Revenus de placements	535	391
Sommes versées aux collectivités	(236)	-
Dépenses	-	(20)
Résultats nets pour l'exercice	299	14 964
 Solde du Fonds, début de l'exercice	 14 964	 -
Solde du Fonds, fin de l'exercice	15 263	14 964
 Le solde du Fonds est constitué de ce qui suit :		
Espèces	535	-
Bons du Trésor arrivant à échéance dans 90 jours ou moins	14 661	14 801
Intérêts courus	67	183
Payable à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	-	(20)
	15 263	14 964

6. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET PERTES SUR PLACEMENTS

Voici les créances irrécouvrables et pertes sur placements, nettes des recouvrements, figurant à l'état des recettes et dépenses et de l'investissement net de la province de l'Ontario :

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Sommes réduites / Garanties honorées	235	52
Moins les recouvrements	(32)	(57)
Augmentation de la provision pour prêts douteux	1 838	1 288
Dépenses nettes – 2002	2 041	1 283

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2002

7. ADMINISTRATION

Certains frais administratifs, dont les salaires et les avantages sociaux des employés, les frais de déplacement engagés par ces derniers, les autres éléments normalement fournis par le gouvernement et les frais d'hébergement, sont assumés par la province de l'Ontario, par l'intermédiaire du ministère du Développement du Nord et des Mines. Tous les autres frais sont assumés par la Société. En voici le décompte :

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Salaires et avantages sociaux	726	605
Transport et communications	314	146
Services	164	177
Marketing	51	-
Fournitures et matériel	28	9
	<u>1 283</u>	<u>937</u>
Moins les dépenses assumées par la province	923	690
Dépenses assumées par la Société	<u>360</u>	<u>247</u>

La Société accorde des prestations de retraite à tous ses employés permanents en cotisant à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, tous deux des régimes de pension à prestations déterminées, auxquels contribuent des employeurs multiples et qui ont été établis par la province de l'Ontario. La contribution de la Société aux caisses de retraite a été, pendant l'exercice, de 25 206 \$ (26 775 \$ en 2001) et figure au poste des salaires et avantages sociaux.

8. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2002, les fonds que la Société s'était engagée à verser mais qui n'ont pas été versés s'établissaient comme suit :

	2002 (milliers \$)	2001 (milliers \$)
Subventions	89 000	75 000
Prêts-subventions	9 000	3 000
Prêts remboursables	13 000	14 000
Total des engagements	<u>111 000</u>	<u>92 000</u>

Les états financiers de la Société de logement de l'Ontario n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Ils seront affichés sur le site Web du ministère des Finances: <http://www.gov.on.ca/FIN/french/budfre.htm>, sous Comptes publics de l'Ontario.

Société d'exploitation de la Place Ontario

Responsabilité relative aux états financiers

La direction de la Société d'exploitation de la Place Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers qui accompagnent le présent rapport. Ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La Société possède des systèmes de contrôle comptable interne visant à fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est exacte et fiable, que l'actif et le passif de la Société sont comptabilisés adéquatement et que l'actif est protégé.

Les états financiers ont été revus par le comité de vérification de la Société et ont été approuvés par son conseil d'administration. Ils ont de plus été vérifiés par le vérificateur provincial, dont la responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers représentent fidèlement ou non la situation financière de la Société, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui fait partie des états financiers décrit la portée des vérifications de ce dernier ainsi que de l'opinion formulée.



Tom Chrzan
Directeur général (par intérim)

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario



Rapport du vérificateur

À la Société d'exploitation de la Place Ontario
et au ministre du Tourisme et des Loisirs

J'ai vérifié le bilan de la Société d'exploitation de la Place Ontario au 31 décembre 2001 et les états des résultats et des capitaux propres, de l'évolution des capitaux propres et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
28 mai 2002

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Bilan

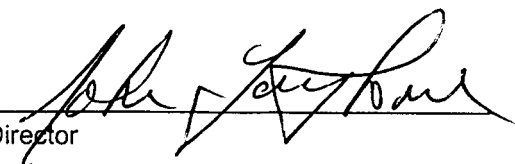
Au 31 décembre 2001

	2001 (milliers \$)	2000 (milliers \$)
<u>ACTIF</u>		
Actif à court terme		
Encaisse	986	940
Débiteurs	958	662
Montants dus par la province de l'Ontario	172	1943
Stocks	5	159
Charges payées d'avance	62	250
	2183	3954
Immobilisations (Note 3)	114395	11360
	116578	117614
<u>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</u>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1447	3384
Crédit reporté	344	46
	1791	3430
Contributions différées au titre des immobilisations (Note 4)	11858	10399
Contributions différées au titre des immobilisations non dépensées (Note 4)	677	1433
	12535	11832
Capitaux propres		
Investis dans des immobilisations	102537	103261
Déficit	(285)	(909)
	102252	102352
	116578	117614

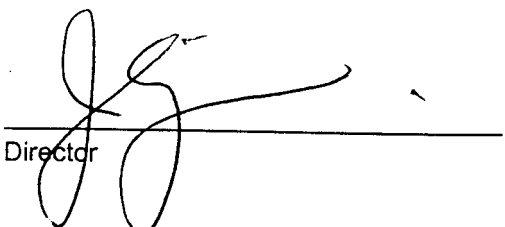
Engagements (Note 6)

Se reporter aux annexes et aux notes complémentaires.

Approuvé au nom de la Société.



 Director



 Director

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

État des résultats et des capitaux propres
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	2001 (milliers \$)	2000 (milliers \$)
Revenu d'exploitation (Annexe 1)	11919	12658
Dépenses de fonctionnement et frais d'administration (Annexe 2)	15067	16537
Déficit d'exploitation avant les éléments suivants	(3148)	(3879)
Subventions d'exploitation de la province de l'Ontario	2960	4915
Amortissement des contributions différées au titre des immobilisations	1598	1504
Amortissement des immobilisations	(2322)	(2357)
Remboursement des impôts fonciers d'années précédentes (Note 7)	812	—
	3048	4062
Résiliation d'un contrat de licence (Note 8)	—	(1880)
Perte nette pour l'exercice	(100)	(1697)
Capitaux propres, au début de l'exercice	102352	104049
Capitaux propres, à la fin de l'exercice	102252	102352

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

État de l'évolution des capitaux propres
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	2001 (milliers \$)			2000 (mill. \$)
	Investiss. dans des immobil.	Bénéfices non répartis (Déficit)	Total	Total
Solde, au début de l'exercice	103261	(909)	102352	104049
Revenu net	(724)	624	(100)	(1697)
Investissement dans des immobilisations	—	—	—	—
Solde, à la fin de l'exercice	102537	(285)	102252	102352

Se reporter aux annexes et aux notes complémentaires.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

État de l'évolution de la situation financière
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	2001 (milliers \$)	2000 (milliers \$)
Activités de fonctionnement		
Perte nette pour l'exercice	(100)	(1697)
Redressement du revenu net n'exigeant pas de décaissement		
▪ Amortissement des immobilisations	2322	2357
▪ Amortissement des contributions différées au titre des immobilisations	(1598)	(1504)
Évolution des éléments hors caisse du fonds de roulement, nette	178	364
Encaisse générée par (utilisée pour) les activités de fonctionnement	802	(480)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(3057)	(1797)
Encaisse utilisée aux fins des activités d'investissement	(3057)	(1797)
Activités de financement		
Subventions d'équipement reçues	2301	2930
	2301	2930
Augmentation de l'encaisse durant l'exercice	46	653
Encaisse, au début de l'exercice	940	287
Encaisse, à la fin de l'exercice	986	940

Se reporter aux annexes et aux notes complémentaires.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO**Annexes de l'état de revenu d'exploitation et des dépenses de fonctionnement et frais d'administration pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001**

	2001 (milliers \$)	2000 (milliers \$)
Annexe 1		
Revenu d'exploitation		
Droits d'entrée	5650	6797
Stationnement	1599	1551
Concessions et services de traiteur	1482	1030
Marina	754	705
Revenus de la cinéosphère	742	818
Revenus de commandites	621	644
Attractions	253	228
Intérêts créditeurs	58	115
Amphithéâtre	510	539
Autres revenus	250	231
	<u>11919</u>	<u>12658</u>
Annexe 2		
Dépenses de fonctionnement et frais d'administration		
Traitements et salaires	6064	5951
Avantages sociaux des employés (Note 5)	770	836
Publicité	1757	2198
Programmation et divertissements	1800	2258
Entretien des lieux	1444	1103
Frais généraux et d'administration	535	1002
Fournitures	606	808
Services publics	944	784
Services de conciergerie	435	525
Commandites	20	20
Transports et communications	336	318
Services de consultants professionnels	202	100
Autres	154	634
	<u>15067</u>	<u>16537</u>

Se reporter aux notes complémentaires.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes complémentaires
31 décembre 2001

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société d'exploitation de la Place Ontario (la « Société » ou la « Place Ontario »), un organisme de la Couronne provincial, exploite un parc récréatif de 96 acres sur trois îles créées à l'aide de terre à remblai, le long du secteur riverain de Toronto. Le parc comprend une vaste gamme d'installations et un large éventail de programmes et d'attractions de qualité, traduisant le caractère de l'Ontario et convenant à tous les âges. Le parc a été conçu dans le but d'offrir aux visiteurs un aperçu des ressources et des réalisations ontariennes.

Les droits d'entrée et les frais exigés pour les diverses attractions au sein du parc sont soumis à l'approbation de la province de l'Ontario (la « province »). Par ailleurs, la province accorde des subventions au parc qui l'aident à défrayer une partie du coût des activités, des programmes et de la modernisation du parc.

En plus des diverses attractions et activités exploitées directement par la Place Ontario, la Société a conclu avec différentes sociétés du secteur privé, pour la saison de 2001, des licences, des baux fonciers et des ententes relatives à la tenue d'événements spéciaux.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Principes comptables**

Les états financiers représentent les déclarations de la direction et ils sont dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation probable des immobilisations tel qu'indiqué ci-après :

Immeubles	25 ans
Attractions	10 ans
Équipement, agencements	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Véhicules	3 ans

d) Revenus

Aux termes de la politique relative aux droits d'entrée pour toute la journée (Play All Day Pass) au parc, la plupart des revenus connexes sont comptabilisés au poste des droits d'entrée, à l'exception d'une petite partie des revenus alloués à certaines attractions.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes complémentaires
31 décembre 2001

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se présentent comme suit :

	2001			2000
	Coût (milliers \$)	Amortiss. cumulé (milliers \$)	Valeur comptable nette (milliers \$)	Valeur comptable nette (milliers \$)
Terrains, lots de grève	101660	—	101660	101660
Immeubles	6536	1789	4747	4049
Attractions	10849	7029	3820	3838
Équipement, agencements	12844	8954	3890	4080
Matériel informatique	535	257	278	33
Véhicules	149	149	—	—
	<u>132573</u>	<u>18178</u>	<u>114395</u>	<u>113660</u>

4. CONTRIBUTIONS DIFFÉRÉES AU TITRE DES IMMOBILISATIONS

Les contributions différées au titre des immobilisations représentent le montant des subventions affectées à l'achat d'immobilisations. Celles-ci ont été comptabilisées et les subventions correspondantes ont été différées et seront amorties de la même façon que les immobilisations. Les changements qui sont survenus dans les contributions différées au titre des immobilisations se présentent comme suit :

	2001 (mill. \$)	2000 (mill. \$)
Solde, au début de l'exercice	11832	10406
Montant amorti par rapport au revenu	(1598)	(1504)
Subventions d'équipement reçues	<u>2301</u>	<u>2930</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>12535</u>	<u>11832</u>

5. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre un régime de retraite à tout son personnel permanent, ainsi qu'aux membres du personnel non permanent qui veulent y participer, par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), qui sont des régimes visant le personnel de plusieurs employeurs, établis par la province de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés en tant que régimes à cotisations déterminées car la Société ne dispose pas de renseignements suffisants pour leur appliquer les normes comptables relatives aux régimes à prestations déterminées. La cotisation de la Société au titre de la CRF et de la Caisse de retraite du SEFPO s'élevait à 80 548 \$ pour l'année

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes complémentaires 31 décembre 2001

(166 130 \$ en 2000) et elle est comprise dans les avantages sociaux des employés à l'annexe des dépenses de fonctionnement et frais d'administration.

6. LOCATION

Les paiements minimums de location d'équipement et les frais de licences s'élèvent à 115 713 \$ pour 2002 et à 116 730 \$ pour 2003.

7. IMPÔTS FONCIERS

La Société est d'avis, et a reçu un avis juridique à cet effet, qu'elle n'a aucune obligation légale de payer des subventions tenant lieu d'impôts fonciers relativement à la Place Ontario. Par conséquent, durant l'exercice 1996-1997, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution selon laquelle, dès l'année d'imposition 1996, la Société n'effectuerait aucun paiement ou n'inscrirait aucune charge au titre d'impôts fonciers ou de subventions tenant lieu d'impôts fonciers relativement aux portions de terrain de la Place Ontario qui ne sont pas occupées par des locataires. La Société a informé le ministère du Développement économique, du Commerce et du Tourisme de l'époque, ainsi que le ministère des Affaires municipales et du Logement de la décision du conseil. Toutefois, la province a continué de payer les subventions tenant lieu d'impôts fonciers au nom de la Place Ontario.

Durant l'exercice, la Société a reçu de la Ville de Toronto 812 650 \$ en remboursement de subventions tenant lieu d'impôts fonciers pour les années d'imposition antérieures à 1998. Ce montant a été comptabilisé au poste du revenu pour l'exercice 2001.

Au cours de l'exercice, la Société a payé des impôts fonciers s'élevant à 429 028 \$ (862 150 \$ en 2000) pour les portions de terrain réservées à des concessions. De son côté, la Société a facturé 419 224 \$ (517 435 \$ en 2000) aux concessionnaires. Après la fin de l'exercice, la Société a reçu 466 782 \$ en remboursement des impôts fonciers déjà payés et facturés aux concessionnaires. Ce montant est compris dans les postes débiteurs et créditeurs et charges à payer à la fin de l'exercice.

8. RÉSILIATION D'UN CONTRAT DE LICENCE

Au cours de 2000, un concessionnaire a exercé son option de résilier son contrat avec la Société pour l'exploitation de la plupart des restaurants et casse-croûte de la Société. Suite à cette résiliation, la Société a été tenue d'acheter les éléments d'actif du concessionnaire ayant trait à ses activités de restauration à la Place Ontario, à leur coût non amorti. Voici les détails comptables de l'opération :

	\$
Montant versé au concessionnaire	2300000
Produit de la vente des éléments d'actif acquis	(120000)
Juste valeur marchande des éléments d'actif conservés et utilisés pour les activités courantes	(300000)
Réduction de la valeur des éléments d'actif de la concession réputés avoir une valeur minimale	1800000

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO**Notes complémentaires
31 décembre 2001**

En raison de cette résiliation, la Société a reçu une subvention d'exploitation supplémentaire de 2 316 000 \$ de la province de l'Ontario après la fin de l'exercice pour couvrir le coût total de cette résiliation. Le montant de cette subvention est compris dans le poste des subventions d'exploitation indiqué dans l'état des résultats et des capitaux propres, ainsi que dans le poste des fonds dus par la province de l'Ontario du bilan, au 31 décembre 2000.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Les chiffres correspondants des exercices antérieurs au 31 décembre 2001 ont été redressés au besoin pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice en cours.

Société d'exploitation de la Place Ontario

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Poste</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
HUTCHESON	LESLIE	General Manager	\$124,654.61	\$301.44

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

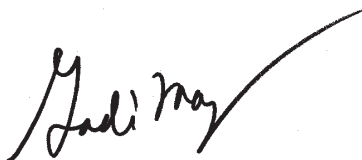
Les états financiers consolidés ci-joints de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur les meilleurs jugements de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 19 juin 2002.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. Les Services de vérification interne du ministère des Finances évaluent de manière continue l'efficacité de ces contrôles internes et présente leurs conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. Sa responsabilité consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle de la situation selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,



Gadi Mayman

Vice-président et chef de la direction (par intérim)

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2002 et les états consolidés des revenus, des dépenses et du passif non provisionné et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 2002

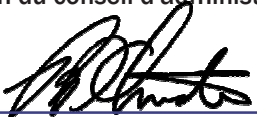
Erik Peters, FCA
Le vérificateur provincial

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario**Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario****Bilan consolidé au 31 mars 2002**

(en millions de dollars)

	2002	Après retraitement (Note 10) 2001
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (Note 5)	23 \$	399 \$
Débiteurs	292	293
Intérêts à recevoir	106	112
Tranche à court terme des effets à recevoir (Note 7)	443	640
	<u>864</u>	<u>1 444</u>
Paiements en remplacement d'impôts à recevoir (Note 10)	236	203
Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario (Notes 6 et 10)	524	646
Effets à recevoir et prêts en cours (Note 7)	14 949	15 279
Frais d'emprunt reportés	905	983
	<u>17 478 \$</u>	<u>18 555 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	442 \$	326 \$
Intérêts à payer	659	734
Effets à payer à court terme (Note 8)	3 996	2 570
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 8)	2 548	2 774
	<u>7 645</u>	<u>6 404</u>
Dette à long terme (Note 8)	22 820	25 222
Contrats d'achat d'électricité (CAÉ) (Note 9)	4 286	4 286
Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (Note 9)	2 812	2 659
	<u>37 563</u>	<u>38 571</u>
PASSIF NON PROVISIONNÉ (Notes 4 et 10)	(20 085)	(20 016)
Éventualités et garanties (Note 12)		
	<u>17 478 \$</u>	<u>18 555 \$</u>

Au nom du conseil d'administration :


 Bob Christie
 Président


 Michael L. Gourley
 Vice-président

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État consolidé des revenus, des dépenses et du passif non provisionné

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en millions de dollars)

	2002	Après retraitement (Note 10) 2001
REVENUS		
Montant résiduel des recettes générales	1 296 \$	748 \$
Paielements en remplacement d'impôts (Note 10)	387	907
Intérêts	1 028	1 070
Ventes d'électricité (Note 9)	815	695
Revenu réservé au secteur de l'électricité (Notes 6 et 10)	-	263
Autres	18	27
Total des revenus	3 544	3 710
DÉPENSES		
Intérêts - Dette à court terme	113	166
- Dette à long terme	2 223	2 361
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire	153	144
Amortissement des frais d'emprunt reportés	140	146
Achats d'électricité (Note 9)	815	695
Frais de garantie d'emprunt	153	157
Exploitation	16	23
Total des dépenses	3 613	3 692
Insuffisance (excédent) des revenus sur les dépenses	69	(18)
Passif non provisionné, au début de l'exercice (Note 10)	20 016	20 034
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	20 085 \$	20 016 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en millions de dollars)

	2002	Après retraitement (Note 10) 2001
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Insuffisance (excédent) des revenus sur les dépenses	69 \$	(18) \$
Rajustements :		
Amortissement des frais d'emprunt reportés	(140)	(146)
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire	(153)	(144)
Revenu réservé au secteur de l'électricité	-	263
Paielements en remplacement d'impôts à recevoir	(48)	203
Variation nette des autres comptes de bilan	(89)	18
Flux nets de trésorerie (provenant de) requis par l'exploitation	(361)	176
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	1 123	2 924
Moins le remboursement de dette à long terme	3 826	3 008
Remboursement (émission) de dette à long terme, montant net	2 703	84
Remboursement (émission) de dette à court terme, montant net	(1 426)	876
Remboursement d'effets à recevoir	(540)	(1 533)
Flux nets de trésorerie requis par le (provenant du) financement	737	(573)
Diminution (augmentation) de l'encaisse et des quasi-espèces	376	(397)
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	399	2
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	23 \$	399 \$
Intérêts payés durant l'exercice et inclus dans l'insuffisance (excédent) des revenus sur les dépenses	2 411 \$	2 575 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

1. Restructuration de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

À compter du 1er avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO). Cette dernière est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. La SFIÉO est une société d'État créée pour gérer la dette et administrer les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes, dont les suivantes :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One Inc. (Hydro One), qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité exploitant certaines entreprises de services énergétiques dans un environnement concurrentiel non réglementé;
- la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), qui coordonne le système indépendant centralisé réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1er avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les actifs, les passifs, les employés, les droits et les obligations de l'ancienne Ontario Hydro, ont été transférées à OPG et à Hydro One (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIGMÉ en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars sous forme de titres de créance remboursables à la SFIÉO. À la même date, la Province a échangé ses participations de 5 126 millions de dollars dans OPG et de 3 759 millions de dollars dans Hydro One contre des titres de créance remboursables à la SFIÉO.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIÉO seront remboursés à même les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et, en vertu de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, à même le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements en remplacement d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux d'électricité (SMÉ). La redevance de liquidation de la dette (RLD), qui sera versée par les consommateurs d'électricité à partir de l'ouverture du marché à la concurrence, servira au remboursement de tout reliquat de dette. Jusqu'au moment de l'ouverture du marché, soit le 1er mai 2002, la SFIÉO continuait d'être partie à un accord sur l'attribution des recettes aux entités remplaçantes et avait droit au montant résiduel prévu des recettes générales du réseau après le paiement des charges d'exploitation d'OPG, de Hydro One et de la SIGMÉ.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Méthode comptable

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, conformément au Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Incertitude de mesure

Une incertitude de mesure peut influencer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas de l'utilisation d'estimations. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne le passif estimatif découlant des CAÉ et le calcul de l'intérêt sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (des renseignements supplémentaires sont fournis à la note 9).

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de l'établissement des états financiers et feront l'objet d'un rajustement annuel suivant la collecte de nouveaux renseignements.

Consolidation

Les présents états financiers comprennent les comptes de la Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, filiale en propriété exclusive de la SFIÉO. (Note 3)

Frais d'emprunt reportés

Les frais d'emprunt reportés comprennent les montants non amortis des gains et pertes de change non réalisés découlant de la conversion de la dette à long terme libellée en devises et les escomptes, primes ou commissions payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les montants reçus avant d'être gagnés sont présentés à titre de revenus reportés.

Conversion des devises

La dette comprend les obligations, effets et débetures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couverte, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

3. La Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

La SFIÉO était l'administrateur du régime et de la caisse de retraite de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Elle était chargée de conclure un accord avec chacune des sociétés remplaçantes sur la répartition des actifs et des passifs du régime de retraite de la SFIÉO et sur leur transfert aux régimes des sociétés remplaçantes. La Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SCRIÉO), filiale en propriété exclusive de la SFIÉO, agissait en qualité de mandataire de celle-ci pour remplir les responsabilités d'administration, d'investissement et autres du régime et de la caisse de retraite de la SFIÉO. Les coûts approximatifs de 8 millions de dollars (17 millions de dollars en 2001) liés à l'administration du régime et de la caisse ont été imputés à la caisse de retraite.

La SCRIÉO a présenté une demande au surintendant des services financiers de l'Ontario aux fins d'approbation du transfert des actifs du régime de retraite de la SFIÉO aux régimes des quatre entités d'exploitation remplaçantes. Le surintendant a donné son aval au transfert le 6 juin 2001. Exception faite de certains documents et actifs d'une valeur minimale, tous les actifs de la caisse de retraite ont été transférés aux régimes des sociétés remplaçantes le 29 juin 2001. Les fonctions de la SCRIÉO ayant été remplies, la SFIÉO s'affaire à dissoudre la société.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

4. Dépendance économique

Comme la SFIÉO n'a pas de cote de solvabilité établie, la Province emprunte en son nom et lui prête les fonds nécessaires pour refinancer la dette échue et couvrir toute insuffisance. La SFIÉO dépend aussi du plan à long terme d'extinction du passif non provisionné décrit à la note 10. Compte tenu du soutien de la Province en matière de refinancement de la dette échue et du plan à long terme, la SFIÉO est considérée comme une entreprise en exploitation.

5. Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, lequel se rapproche de leur valeur marchande.

6. Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario

La Province s'est engagée à remettre à la SFIÉO l'excédent des bénéfices nets combinés d'OPG et de Hydro One sur le coût de financement de l'investissement de la Province dans ses filiales de l'industrie de l'électricité. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, le bénéfice des filiales n'était pas supérieur au coût de financement de l'investissement de la Province. Par conséquent, aucun montant de revenu réservé n'a été inclus dans les sommes à recouvrer de la Province. Par ailleurs, la SFIÉO devait à Hydro One un ajustement de 122 millions de dollars des fonds de roulement. Hydro One a accepté que cette dette soit réglée sous forme d'une réduction de l'avoir des actionnaires plutôt que d'obliger la SFIÉO à lui faire un transfert en espèces en règlement de la dette de cette dernière. En retour, la Province, l'unique actionnaire de Hydro One, a réduit d'autant son investissement dans sa filiale. Le règlement, par la Province, de cette somme au nom de la SFIÉO a pour effet que la dette de cette dernière à l'endroit de Hydro One (122 millions de dollars) a été éliminée en échange d'une réduction des sommes à recevoir par la SFIÉO de la Province.

7. Effets à recevoir et prêts en cours

(en millions de dollars)

	Échéance	Taux d'intérêt	Versement	31 mars 2002	31 mars 2001
Province de l'Ontario	2039 - 2041	5,85	Mensuel	8 885 \$	8 885 \$
OPG	2003 - 2011	5,4 à 6,65	Semestriel	3 200	3 300
Hydro One	2002 - 2007	5,4 à 14,3	Semestriel	2 972	3 412
SIGMÉ	2009	7,90	Semestriel	78	78
				<u>15 135</u>	<u>15 675</u>
Moins la tranche à court terme des effets à recevoir				<u>443</u>	<u>640</u>
				<u>14 692</u>	<u>15 035</u>
Prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPÉ) (note 9)				<u>257</u>	<u>244</u>
				<u>14 949 \$</u>	<u>15 279 \$</u>

La SFIÉO a convenu avec OPG et la SIGMÉ de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable. En ce qui concerne les effets dus par Hydro One, la SFIÉO est en pourparlers pour obtenir l'autorisation de céder ces effets.

La SFIÉO a par ailleurs convenu avec OPG de reporter jusqu'au 31 décembre 2004 des remboursements de principal totalisant 200 millions de dollars qui devaient être effectués initialement en mars et septembre 2002.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

8. Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2002, par échéance et par devise, exprimé en dollars canadiens.

(en millions de dollars)	Dollar canadien	Dollar américain	Yen japonais	2002 Total	2001 Total
Devise					
Échéance :					
1 an	5 786	758	—	6 544	5 344
2 ans	1 601	—	65	1 666	2 548
3 ans	3 250	—	—	3 250	1 813
4 ans	1 000	—	—	1 000	2 700
5 ans	119	—	—	119	1 000
1 à 5 ans	11 756	758	65	12 579	13 405
6 à 10 ans	6 691	1 546	—	8 237	8 654
11 à 15 ans	648	1 195	—	1 843	1 831
16 à 20 ans	2 702	—	—	2 702	1 078
21 à 25 ans	3 037	—	—	3 037	3 558
26 à 50 ans	966	—	—	966	2 040
Total	25 800 \$	3 499 \$	65 \$	29 364 \$	30 566 \$

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement est de 6,96 % (7,85 % en 2001) compte non tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. L'échéance la plus longue est le 17 octobre 2031. La dette totale libellée en devises au 31 mars 2002 s'élevait à 3,6 milliards de dollars (3,9 milliards de dollars en 2001), dont une tranche de 1,9 milliard de dollars, soit 52,8 %, (2,2 milliards de dollars, soit 56,4 %, en 2001) était couverte en dollars canadiens. Les obligations et les effets à payer qui sont détenus par la Province ou dont le capital et les intérêts sont garantis par celle-ci sont présentés dans le tableau suivant :

31 mars 2002				31 mars 2001		
(en millions de dollars)	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total
Titres à court terme	3 996	—	3 996	2 570	—	2 570
Tranche à court terme des titres à long terme	48	2 500	2 548	569	2 205	2 774
Titres à long terme	9 173	13 647	22 820	8 056	17 166	25 222
Total	13 217 \$	16 147 \$	29 364 \$	11 195 \$	19 371 \$	30 566 \$

La juste valeur de la dette émise se rapproche des montants selon lesquels les titres d'emprunt pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIÉO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et elle est comparée aux valeurs boursières, le cas échéant. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2002, la juste valeur estimative de la dette de la SFIÉO s'élevait à 32,8 milliards de dollars (34,4 milliards de dollars en 2001). Elle était supérieure à la valeur comptable de 29,4 milliards de dollars (30,6 milliards de dollars en 2001), étant donné que les taux d'intérêt courants étaient généralement inférieurs à ceux en vigueur au moment de

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

l'émission, de même qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

9. Passif à long terme

Les contrats d'achat d'électricité (CAÉ) et les accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les producteurs privés d'électricité (PPÉ) de l'Ontario. Ces contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici l'an 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devraient être supérieurs à celui du marché. La valeur actualisée des flux de trésorerie découlant de ce passif a été établie à 4 286 millions de dollars. À titre de personne morale ayant remplacé Ontario Hydro, la SFIÉO est devenue la contrepartie à ces contrats. Au cours de l'exercice 2001-2002, l'électricité achetée auprès des PPÉ a été revendue au prix coûtant au réseau géré par OPG. Toutefois, après l'ouverture du marché le 1er mai 2002, cette électricité sera vendue au prix du marché, lequel peut être supérieur ou inférieur au prix coûtant.

Au cours de l'exercice, la SFIÉO a acheté 815 millions de dollars d'électricité (695 millions de dollars en 2001) qu'elle a revendue au réseau au même prix. Jusqu'au 30 septembre 2001, Hydro One gisait les contrats d'achat d'électricité conclus avec les PPÉ et les prêts connexes pour le compte de la SFIÉO en contrepartie d'honoraires de 1,5 million de dollars (3 millions de dollars en 2001). Le 1er octobre 2001, Enron Canada Corporation est devenue le gestionnaire des contrats. Le 18 avril 2002, le contrat de gestion des contrats des PPÉ conclu entre Enron et la SFIÉO a été confié à UBS Warburg Energy (Canada) Ltd. Les honoraires annuels comprendront une tranche fixe d'environ 750 000 \$ et une tranche variable fondée sur le fait de réduire au minimum les pertes sur la vente de l'électricité produite par les PPÉ.

Les prêts aux PPÉ ont augmenté de 13 millions de dollars pendant l'exercice pour atteindre 257 millions de dollars au 31 mars 2002 (244 millions de en 2001), principalement en raison des intérêts créditeurs de l'exercice qui ont été ajoutés au solde du capital.

Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire - En tant que personne morale ayant remplacé Ontario Hydro, la SFIÉO a pris en charge un passif de 2 378 millions de dollars lié aux montants engagés avant le 1er avril 1999 pour la gestion des déchets nucléaires et la restauration des lieux. Au 31 mars 2002, le passif au titre des intérêts avait augmenté à un taux estimatif de 5,75 % pour s'établir à 2 812 millions de dollars au 31 mars 2002 (2 659 millions de dollars en 2001). Même si l'entente de partage des risques nucléaires a été signée, le calcul du taux d'intérêt fait actuellement l'objet de négociations entre la Province et OPG et pourrait donc changer, mais il n'est pas prévu qu'il ait une incidence importante sur le solde du passif de l'exercice écoulé.

10. Passif non provisionné - Retraitement des chiffres de l'exercice précédent

Dans ses états financiers annuels 2001, Ontario Power Generation Inc. (OPG) a procédé au retraitement des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis à l'ouverture de l'exercice 2000 en raison d'un changement de méthode comptable pour le traitement des pensions et autres prestations. Le retraitement a entraîné une réduction du bénéfice net d'OPG et des bénéfices non répartis à l'ouverture pour 2000, qui a réduit en retour les paiements en remplacement d'impôts et le revenu réservé au secteur de l'électricité de la SFIÉO pour l'exercice 2001, comme il est indiqué ci-après :

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

(en millions de dollars)	2001		
	Montants établis antérieurement	Changement (réduction)	Montants retraités
Paielements en remplacement d'impôts	988 \$	(81 \$)	907 \$
Revenu réservé au secteur de l'électricité	408 \$	(145 \$)	263 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	244 \$	(226 \$)	18 \$
Dette non provisionnée	19 790 \$	226 \$	20 016 \$

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et conformément aux principes guidant la restructuration du secteur, le gouvernement a adopté un plan à long terme de remboursement de la dette de la SFIÉO sans sortir du cadre du secteur. Ce plan est fondé sur les flux de trésorerie provenant des sources suivantes au 1er avril 1999 :

des effets à recevoir de la Province (8,9 milliards de dollars), d'OPG (3,4 milliards de dollars), de Hydro One (4,8 milliards de dollars) et de la SIGMÉ (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards de dollars au total, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;

des paiements en remplacement d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital faits par OPG, Hydro One et les SMÉ;

une redevance de liquidation de la dette à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;

un revenu réservé au secteur de l'électricité. Conformément à l'engagement du gouvernement de garder les revenus tirés de l'électricité dans le secteur, l'excédent des bénéfices nets combinés d'OPG et de Hydro One sur le coût de financement de l'investissement de la Province dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservé au remboursement de la dette de la SFIÉO.

Aux termes du plan à long terme, on estime que les obligations de la SFIÉO seront probablement éteintes au cours de l'exercice 2012 (comparativement à 2010 au 31 mars 2001).

11. Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIÉO applique différentes stratégies de gestion des risques et observe des limites très sévères afin d'assurer une gestion prudente et économique des risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en oeuvre, y compris le recours à des instruments dérivés.

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La SFIÉO utilise de tels instruments pour couvrir et réduire au minimum le risque de taux. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, soit des contrats aux termes desquels la SFIÉO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIÉO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Le risque de change découle du fait que les frais de service de la dette et le remboursement du capital peuvent varier en raison des fluctuations des taux de change. Pour réduire au minimum le risque de change, la SFIÉO utilise des instruments dérivés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, le risque non couvert lié aux flux de trésorerie libellés en devises ne peut dépasser 20 % du total de la dette. À la fin de l'exercice, une tranche de 7,5 % (7,1 % en 2001) de la dette n'était pas couverte et la plus grande partie du risque se rapportait au dollar américain.

Le risque de taux variable auquel est exposée la SFIÉO découle de l'évolution des taux à court terme sur une période de 12 mois. La SFIÉO réduit son risque de taux en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, le risque de taux non couvert, déduction faite des liquidités, ne peut dépasser 20 % du total de la dette. À la fin de l'exercice, la dette à taux variable de la SFIÉO constituait 9,8 % (5,7 % en 2001) du total de la dette.

Le risque d'illiquidité est le risque que la SFIÉO ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. Conformément aux explications de la note 4, la SFIÉO s'en remet à la Province pour emprunter en son nom et lui prêter les fonds nécessaires pour refinancer la dette échue et couvrir toute insuffisance.

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la SFIÉO, par type, en cours au 31 mars 2002, en fonction du montant nominal des contrats. Les montants nominaux représentent le volume des contrats en cours; ils ne sont ni indicatifs des risques de crédit ou de marché ni des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés									
(en millions de dollars)									
Au 31 mars 2002									
Exercice d'échéance	2003	2004	2005	2006	2007	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	2001
Swaps de devises	-	644	-	-	-	884	-	1 528	1 806
Swaps de taux	507	2 214	292	735	132	1 015	1 525	6 420	6 893
Contrats de change à terme	974	-	-	-	-	-	-	974	1 171
Autres ¹	200	-	50	-	-	-	-	250	662
Total	1 681	\$ 2 858	342	735	132	1 899	1 525	9 172	10 532 \$

¹ La rubrique " Autres " comprend des swaptions et des contrats de garantie de taux.

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIÉO a des gains non réalisés. Le tableau suivant présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés au 31 mars 2002.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Risque de crédit (en millions de dollars)	31 mars 2002	31 mars 2001
Risque de crédit brut ¹	4 569	5 437
Moins compensation ²	(4 709)	(5 519)
Risque de crédit net³	(140) \$	(82) \$

Notes :

¹ Le risque de crédit brut concerne notamment les swaps, les options, les contrats à terme normalisés, les contrats de garantie de taux et les contrats de change à terme.

² Les contrats n'ont pas une date de règlement coïncidente. Cependant, les contrats-cadres prévoient la compensation à la liquidation.

³ Le risque de contrepartie positif (au sens où des contreparties avaient une dette envers la SFIÉO) s'établissait à 111 millions de dollars (210 millions de dollars en 2001) et le risque de contrepartie négatif (au sens où la SFIÉO avait une dette envers cette contrepartie), à 251 millions de dollars (292 millions de dollars en 2001), soit un risque de crédit net total de (140) millions de dollars ((82) millions de dollars en 2001).

Le risque de crédit brut représente le montant de la perte que subirait la SFIÉO si toutes les contreparties qui exposent la SFIÉO à un risque de crédit faisaient défaut au même moment et que la compensation du risque de contrepartie individuelle n'était pas permise. La SFIÉO gère son risque de crédit lié aux instruments dérivés en concluant des accords de compensation (accords généraux de compensation) qui prévoient la compensation par liquidation et, le cas échéant, la compensation par règlement unique, avec la quasi-totalité de ses contreparties. Le risque de crédit net tient compte des facteurs atténuants de ces accords de compensation.

La SFIÉO gère son risque de crédit en examinant à intervalles réguliers sa conformité aux limites de crédit et en faisant affaire avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité. Au 31 mars 2002, les plus importantes concentrations de risque de crédit de la Province étaient associées à trois contreparties dont la cote était de " A+ " ou supérieure, chacune représentant plus de 10 % du risque de crédit net. Si la SFIÉO se retrouvait dans l'obligation de remplacer tous ces contrats d'échange avec ces trois contreparties, il lui en coûterait des sommes nettes de 15 millions de dollars, 36 millions de dollars et 60 millions de dollars respectivement.

12. Éventualités et garanties

La SFIÉO est partie prenante dans diverses poursuites judiciaires découlant de la conduite normale des affaires, dont certaines concernent l'ancienne Ontario Hydro avant la création de la SFIÉO le 1er avril 1999. Aux termes de la restructuration d'Ontario Hydro le 1er avril 1999, chaque société remplaçante (OPG, Hydro One, OSIE et SIGMÉ, et leurs filiales respectives), doit prendre en charge les obligations liées aux activités de l'ancienne Ontario Hydro qui lui ont été transférées. Si ces obligations restent à la charge de la SFIÉO, la société remplaçante est également tenue d'indemniser cette dernière. En ce qui concerne les poursuites judiciaires touchant les activités d'Ontario Hydro conservées par la SFIÉO, il est impossible de déterminer le résultat et le nombre de règlements de ces poursuites pour le moment. Par conséquent, aucune provision n'est incluse dans les états financiers à leur endroit. Il sera tenu compte de ces règlements, le cas échéant, dans la période au cours de laquelle ils ont lieu.

Sous réserve de franchises de 10 millions de dollars et de 20 millions de dollars, la SFIÉO a convenu d'indemniser, respectivement, Hydro One et OPG en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant fait l'objet d'un transfert aux sociétés ou devant faire l'objet d'un transfert en date du 1er avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La Province a accepté de prendre en charge tout passif éventuel découlant de ces indemnisations.

La SFIÉO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains producteurs privés d'électricité relativement aux contrats d'achat d'électricité décrits à la note 9. Ces garanties totalisaient environ 124 millions de dollars au 31 mars 2002 (135 millions de dollars en 2001).

Société immobilière de l'Ontario

Responsabilité en matière de communication de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Société immobilière de l'Ontario ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada; c'est à la direction qu'en revient la responsabilité. La préparation d'états financiers exige le recours à des prévisions fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant un impact sur la période comptable actuelle ne peuvent être finalisées avec certitude qu'à une date postérieure. Les états financiers ont été élaborés adéquatement en respectant le seuil d'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles au 14 juin 2002.

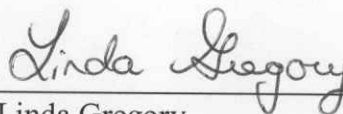
Le Conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes. La direction possède un système de contrôles internes conçu pour fournir une certitude raisonnable que des renseignements financiers fiables seront disponibles en temps utile. Ce système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation de tâches adéquates. Une fonction de vérification interne, gérée par le Secrétariat du Conseil de gestion, permet d'évaluer régulièrement et de manière indépendante l'efficacité des contrôles internes et de rendre compte des résultats à la direction et au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. Le vérificateur provincial a pour responsabilité de déterminer si, selon lui, les états financiers sont présentés avec fidélité, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui apparaît à la page suivante, expose la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction,



Peter Oakes
Directeur financier et trésorier
Le 14 juin 2002



Linda Gregory
Vice-présidente finance, contrôleur
Le 14 juin 2002

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société immobilière de l'Ontario,
au président du Conseil de gestion du gouvernement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière de l'Ontario au 31 mars 2002 et les états des résultats d'exploitation des bénéfices non répartis et de l'évolution des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 14 juin 2002

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
 (une société d'État de la province d'Ontario)
 (en milliers de dollars)

BILAN

Au 31 mars	2002		2001	
ÉLÉMENTS D'ACTIF				
ACTIFS À COURT TERME				
Encaisse	13 101	\$	3 447	\$
Frais payés d'avance	690		24	
Comptes débiteurs	8 593		10 997	
Recouvrement du Secrétariat du Conseil de gestion pour les années postérieures (note 2)	2 500		9 435	
	24 884		23 903	
Immobilisations (note 3)	756		435	
	25 640	\$	24 338	\$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
PASSIF À COURT TERME				
Comptes créditeurs et charges à payer	5 985	\$	8 189	\$
Provision pour indemnités de départ (note 2)	2 500		9 435	
Tranche des obligations de location-acquisition exigible à court terme (note 4b)	192		176	
	8 677		17 800	
Obligations de location-acquisition (note 4b)	93		72	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	16 870		6 466	
	25 640	\$	24 338	\$

Se reporter aux Notes accompagnant les états financiers

Au nom du Conseil :



Président :



Directeur :

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société d'État de la province d'Ontario)
(en milliers de dollars)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice se terminant le 31 mars	2002	2001
REVENU		
Frais de gestion (note 6)	10 522 \$	10 240 \$
Remboursement des dépenses (au lieu des honoraires) (note 6)	34 088	24 239
Coûts directs récupérables (note 6)	4 339	10 948
Intérêt bancaire et autres revenus	399	297
	49 348 \$	45 724 \$
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	26 182 \$	22 737 \$
Dépenses de fonctionnement directes	10 293	17 488
Frais d'administration (note 6)	1 710	1 686
Amortissement	739	785
Intérêt versé sur les obligations de location-acquisition	20	13
	38 944	42 709
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NET AVANT LES INDEMNITÉS DE DÉPART	10 404	3 015
Provision pour indemnités de départ (note 2)	935	4 032
Recouvrement du Secrétariat du Conseil de gestion pour les années postérieures (note 2)	(935)	(4 032)
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NET	10 404 \$	3 015 \$
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, DÉBUT DE L'EXERCICE	6 466	3 451
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, FIN DE L'EXERCICE	16 870 \$	6 466 \$

Se reporter aux Notes accompagnant les états financiers

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société d'État de la province d'Ontario)
(en milliers de dollars)

ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Exercice se terminant le 31 mars	2002	2001
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT :		
Excédent de fonctionnement net	10 404	\$ 3 015
Redressement pour :		
Dépréciation	739	785
Provision pour indemnités de départ	(935)	(4 032)
Recouvrement du Secrétariat du Conseil de gestion pour les années postérieures (note 2)	935	4 032
	11 143	3 800
Changements aux fonds de roulement hors trésorerie		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	2 404	(10 493)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(666)	65
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(2 204)	2 050
	10 677	(4 578)
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :		
Achat d'immobilisations (note 3)	(788)	(267)
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Indemnités de départ versées au cours de l'exercice	(6 000)	(4 700)
Recouvrement des indemnités de départ du Secrétariat du Conseil de gestion au cours de l'exercice (note 2)	6 000	4 700
Remboursement des obligations de location-acquisition	(235)	(380)
	(235)	(380)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	9 654	(5 225)
Trésorerie, début de l'exercice	3 447	8 672
Trésorerie, fin de l'exercice	13 101	\$ 3 447

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société d'État de la province d'Ontario)
(montants exprimés en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice se terminant le 31 mars 2002

NATURE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société immobilière de l'Ontario (la Société) a été mise sur pied en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, à titre de société d'État de la province d'Ontario (la Province).

La Société offre des services de gestion de projets et de gestion immobilière aux ministères et aux organismes du gouvernement ontarien qui détiennent des éléments d'actif ou qui ont besoin des services immobiliers de la Société. La Société gère une superficie louable de 49,4 millions de pieds carrés dont 41,3 millions appartiennent à la Province et 8,1 millions sont loués du secteur privé, à différents endroits dans la Province. La Société ne détient pas le titre des terrains et des édifices gérés. Par conséquent, les terrains et les édifices ne sont pas inclus dans les présents états financiers. Selon les directives du ministre des Finances, tous les fonds excédentaires seront versés au Trésor de la province d'Ontario. Dans la détermination du montant payable, le cas échéant, le ministre des Finances s'assurera que le paiement ne nuira pas à la capacité de la Société à s'acquitter de ses dettes, à respecter ses obligations quand elles arrivent à échéance et à honorer ses engagements contractuels.

À titre de société d'État et d'organisme de services de la Province, la Société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO**1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Voici les principales conventions comptables que l'on a respectées dans le cadre de la préparation des présents états financiers :

a) Le recours aux prévisions

Pour préparer des états financiers qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des prévisions et des hypothèses relativement aux recettes et aux dépenses ayant un impact sur les éléments d'actif, de passif et les sommes connexes déclarés en date des états financiers. Les montants actuels peuvent différer de ces prévisions.

b) Immobilisations

Les immobilisations d'une valeur de plus de mille dollars dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année en cours sont capitalisées selon le coût. Les immobilisations comprennent le matériel et les logiciels informatiques ainsi que les améliorations locatives; elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant, sur une période de trois ans et pour la durée de la location, respectivement.

c) Régimes de prestations aux employés

Jusqu'au 29 novembre 2001, la Société fournissait des prestations de retraite à ses employés classifiés à temps plein, en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, à savoir des caisses de retraite interentreprises à prestations déterminées.

Selon les modifications apportées à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, qui sont entrées en vigueur le 30 novembre 2001, les employés de la Société ne font plus partie de la fonction publique de l'Ontario. Les employés ayant participé à la Caisse de retraite des fonctionnaires ou à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario ont continué à contribuer à la Caisse de retraite des fonctionnaires après le 30 novembre 2001. Ce régime est justifié à titre de régime à cotisations déterminées puisque la Société ne possède pas suffisamment de renseignements pour mettre en application les principes comptables des régimes à prestations déterminées.

Les employés permanents à temps plein, embauchés après le 29 novembre 2001, participent à un régime de retraite et d'épargne à cotisations déterminées, administré par un tiers administrateur. La Société et l'employé versent le même montant à ce régime.

Les charges de retraite représentent les sommes que la Société a versées aux divers régimes, au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

2. INDEMNITÉS DE DÉPART

La provision pour indemnités de départ couvre les indemnités de départ du personnel associées à la réorganisation de la Société et à la sous-traitance de ses installations et de ses services de gestion immobilière. Ces indemnités de départ sont financées par le Secrétariat du Conseil de gestion (SCG). Les changements apportés à la provision pour indemnités de départ sont les suivants :

31 mars	2002	2001
Provision pour indemnités de départ, début de l'exercice	9 435 \$	18 167 \$
Réduction de la provision	(935)	(4 032)
Dépenses liées aux départs	(6 000)	(4 700)
Provision pour indemnités de départ, fin de l'exercice	2 500 \$	9 435 \$

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

31 mars	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel et logiciels informatiques	1 500 \$	1 238 \$	262 \$	177 \$
Matériel et logiciels informatiques en location-acquisition	900	670	230	258
Améliorations locatives	528	264	264	-
	2 928 \$	2 172 \$	756 \$	435 \$

Le coût total des immobilisations s'élève à 1 060 \$ (895 \$ en 2001), dont 272 \$ (628 \$ en 2001) au chapitre de la location-acquisition. La Société a versé 788 \$ (267 \$ en 2001) en espèces pour l'acquisition des immobilisations.

Certaines immobilisations ne font pas partie des états financiers puisque le SCG les a offertes gratuitement à la Société.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

4. ENGAGEMENTS DE LOCATION

a) Location-exploitation

Les contrats de location-exploitation sont imputés à l'exercice conformément aux modalités des ententes de location. Selon les modalités des contrats de location-exploitation relatifs aux espaces, aux véhicules et à l'équipement de bureau du gouvernement, la Société doit verser les frais de location suivants :

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

2003	1 060 \$
2004	103
2005	7
	1 170 \$

b) Location-acquisition

La Société loue une partie de son équipement informatique et de ses véhicules. Les contrats de location qui représentent l'acquisition d'un élément d'actif et la création d'une dette sont enregistrés comme des achats d'éléments d'actif et la dette connexe est comprise dans les « obligations de location-acquisition ».

Le tableau suivant est un calendrier des montants minimaux de frais de location que la Société devra verser dans le cadre des contrats de location-acquisition qui prendront fin le 31 mars 2005. Le solde des obligations de location-acquisition y est également inclus.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

2003	192 \$
2004	95
2005	11
Total minimal des frais de location	298
Moins : montant de l'intérêt de 4,66 %	13
Solde de l'obligation	285
Moins : portion actuelle	192
Portion à long-terme	93 \$

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO**5. DÉPENSES CASUELLES**

La Société agit en qualité d'agent du gouvernement de l'Ontario. À ce titre, la Société est en droit d'être dédommée pour toutes les dépenses engagées en bonne et due forme dans l'exercice de son pouvoir exprès au nom du gouvernement ontarien.

6. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

En plus de la trésorerie inscrite au bilan, la Société détient plusieurs autres comptes de résultats et un compte de réserve. Les fonds dans ces comptes sont détenus en fiducie et sont administrés au nom du SCG. Ils se rapportent directement à l'exploitation des propriétés appartenant au SCG et louées par celui-ci ainsi qu'aux services offerts aux autres ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario. Au 31 mars 2002, les soldes en caisse de l'ensemble des comptes de résultats et du compte de réserve se chiffraient à 23 210 \$ (38 646 \$ en 2001) et à 119 551 \$ (56 118 \$ en 2001) respectivement.

Les comptes débiteurs comprennent 7 898 \$ (10 854 \$ en 2001) provenant du SCG et d'autres ministères.

Les frais d'administration comprennent : la comptabilité, les ressources humaines, la vérification, le traitement de l'information et des données, et les services de communication achetés du SCG.

Le coût des indemnités après-retraite non liées à une pension a été assumé par le SCG. Par conséquent, ces indemnités ne sont pas comprises dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

La Société dépend de la Province, sur le plan économique, puisque toutes les sommes versées par la Province pour la prestation de services sont sous le contrôle du ministre / président du Conseil de gestion du gouvernement.

Les sources de revenu de la Société sont les suivantes :

a) Frais de gestion

Il s'agit des frais, établis en fonction du marché, imputés pour des services de gestion des installations et de l'actif et de gestion de projets concernant les éléments d'actif appartenant au SCG.

b) Remboursement des dépenses (au lieu des honoraires)

En attendant la mise en œuvre de la tarification intégrale et la fin de la transition, les frais généraux engagés par la Société (baux négociés par des tiers, services financiers et juridiques, services de négociation, de vérification, de relations internes, de communications et de ressources humaines) sont financés par le SCG à titre d'affectation annuelle tout comme les coûts d'administration liés à la vente et à l'achat de propriétés au nom des ministères et les indemnités de départ des employés occasionnées par la transition et la mise en œuvre de nouvelles mesures de prestation des services.

c) Coûts directs récupérables

Dans les régions du Nord et de l'Est, le personnel de la Société coordonne et fournit des services directs d'exploitation et d'entretien des immeubles à l'appui du portefeuille. Les coûts connexes sont recouvrables auprès du SCG et financés à partir des loyers payés au titre de l'exploitation et de l'entretien en vertu des baux.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

7. CAISSES DE RETRAITE

Les contributions obligatoires de la Société aux caisses de retraite pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002 se chiffrent à 675 \$ (757 \$ en 2001) et sont comprises dans le volet des salaires et des avantages sociaux de l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de la trésorerie, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer se chiffrent très près de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

9. DIVULGATION DES TRAITEMENTS

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation des traitements des employés du secteur public de l'Ontario qui touchent un salaire annuel de plus de 100 000 \$. Le tableau suivant fait donc état des salaires qu'ont touchés les employés concernés de la Société, pour l'année civile 2001.

Nom	Poste	Salaire	Avantages imposables
Budd, Robert	Vice-président, Marketing immobilier	130 599 \$	233 \$
Farrugia, MaryLee	Vice-présidente directrice et avocate générale	159 994	706
Gregory, Linda	Directrice financière et trésorière	145 026	295
Hard, William	Vice-président, contrôleur	117 712	224
Harney, James	Gérant des installations, North Bay-Timmins	112 499	149
Kessel, Clive	Vice-président, Projets spéciaux	107 888	253
Labelle, Hubert	Vice-président, Gestion des installations, région du Nord	137 957	226
Leroux, Peter	Vice-président directeur, Gestion des installations	160 899	715
Massiah, Erwin	Vice-président, Gestion des installations, région du Grand Toronto	127 972	232
Mazzotta, Angela	Vice-présidente, Services de soutien aux installations	132 270	238
Miele, Tony	Président-directeur général	242 328	409
Plamondon, Daniel	Vice-président, Gestion des projets	130 084	242
Robinson, Lori	Vice-présidente, Planification des biens	101 404	226
Searchfield, Bradley	Vice-président directeur, Gestion immobilière et ventes	141 860	688
Slater, Peter	Ingénieur de structure	153 637	252
Van Vliet, John	Vice-président, Gestion des installations, région du Sud-Ouest	115 306	226
Watkins, Reg	Gestionnaire principal des projets	107 632	212

Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction assume la responsabilité des états financiers ci-joints de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité, qui ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers. Pour dresser des états financiers, il est nécessaire d'utiliser des estimations reposant sur le jugement de la direction, surtout lorsque des opérations qui touchent la période comptable ne peuvent être finalisées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été dressés en fonction de limites raisonnables en matière d'importance relative et à partir de l'information disponible au 22 février 2002.

La direction maintient un système de contrôles internes visant à assurer, dans une mesure raisonnable, la protection des éléments d'actif et la disponibilité d'une information fiable en temps opportun. Ce système comprend des principes et méthodes bien établis ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs externes nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion quant à la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs qui suit décrit l'étendue de leur vérification et fait état de leur opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE DE GESTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,

Le président et chef de la direction,

Le vice-président, Finances, chef des finances et trésorerie,



Dave Goulding



Gary Sherkey

Toronto, Canada
Le 22 février 2002

Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (la « SIGMÉ »)

Nous avons vérifié le bilan de la SIGMÉ au 31 décembre 2001 ainsi que les états des résultats et du surplus (du déficit) accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SIGMÉ. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SIGMÉ au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 22 février 2002

Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

Résultats et surplus (déficit) accumulé

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Exercice terminé 31 décembre 2001	Exercice terminé 31 décembre 2000
	\$	\$
PRODUITS (note 3 b))		
Produits liés aux réseaux	120 398	93 355
Services auxiliaires, aide financière pour les régions rurales et subventions pour les régions éloignées	250 104	246 204
TOTAL DES PRODUITS	370 502	339 559
CHARGES		
Coûts des services auxiliaires, aide financière pour les régions rurales et subventions pour les régions éloignées	250 104	246 204
Main-d'œuvre	43 075	30 079
Frais de transition	6 928	18 987
Services et soutien informatique	14 044	3 787
Télécommunications	7 631	8 336
Autres frais	10 005	8 838
Amortissement	25 982	8 446
TOTAL DES CHARGES	357 769	324 677
Bénéfice avant intérêts	12 733	14 882
Intérêts créditeurs	3 072	1 450
Intérêts débiteurs	(14 757)	(6 168)
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	1 048	10 164
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8 556	(1 608)
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	9 604	8 556

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

Bilan

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		Au 31 décembre 2001	Au 31 décembre 2000
		\$	\$
ACTIF			
Actif à court terme			
Espèces et quasi-espèces		116 109	105 622
Sommes à payer en vertu de la convention de transition pour la répartition des produits		33 468	28 827
Charges payées d'avance et comptes débiteurs		5 735	5 093
		155 312	139 542
Immobilisations (note 4)			
Immobilisations en service		251 072	58 554
Travaux en cours		6 689	168 337
		257 761	226 891
Autres éléments d'actif			
Charges d'exploitation payées d'avance		440	2 100
Charges de retraite payées d'avance (note 7)		24 103	21 323
		24 543	23 423
TOTAL DE L'ACTIF		437 616	389 856
PASSIF			
Passif à court terme			
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)		50 146	47 821
Intérêts courus		3 702	2 812
		53 848	50 633
Dette à long terme (note 6)		353 200	311 534
Obligation au titre des avantages complémentaires de retraite futurs (note 7)		20 964	19 133
TOTAL DU PASSIF		428 012	381 300
SURPLUS ACCUMULÉ		9 604	8 556
TOTAL DU PASSIF ET DU SURPLUS ACCUMULÉ		437 616	389 856

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



James C. Baillie



Barry E. Chuddy

Société indépendante de gestion du marché de l'électricité**Flux de trésorerie**

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Exercice terminé 31 décembre 2001	Exercice terminé le 31 décembre 2000
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	1 048	10 164
Ajustements au titre des éléments hors caisse		
Amortissement	25 982	8 446
Augmentation des charges de retraite payées d'avance	(2 780)	(5 545)
Augmentation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite futurs	1 831	1 146
	26 081	14 211
Variation des soldes hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	3 855	1 773
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance et comptes débiteurs	1 018	(1 860)
Augmentation des sommes à payer en vertu de la convention de transition pour la répartition des produits	(4 316)	(1 524)
	557	(1 611)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	26 638	12 600
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Vente de placements temporaires, montant net	-	34 172
Nouvelles immobilisations	(57 817)	(112 142)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(57 817)	(77 970)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de titres d'emprunt à long terme	41 666	150 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	41 666	150 000
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	10 487	84 630
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	105 622	20 992
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	116 109	105 622

Voir les notes afférentes aux états financiers

Information supplémentaire : *(en milliers de dollars canadiens)*

Intérêts payés	21 454	13 831

Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

Notes afférentes aux états financiers

1. Restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario

Le secteur des services publics d'électricité en Amérique du Nord a entamé un processus visant à remplacer le cadre monopolistique par un marché concurrentiel favorisant la diversité des options offertes aux clients. Le 30 octobre 1998, le gouvernement de l'Ontario a promulgué la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* dans le but de restructurer les activités exercées par Ontario Hydro et d'ouvrir la voie à la concurrence.

Avant la restructuration, Ontario Hydro était une société de services publics à intégration verticale et à tarifs réglementés. Le 1^{er} avril 1999, Ontario Hydro, qui a fait l'objet d'une restructuration, a été remplacée par les entités suivantes :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), société de production d'énergie;
- Ontario Hydro Services Company Inc. (OHSC), renommée par la suite Hydro One (HO1), entreprise de transport et de distribution d'électricité à tarifs réglementés qui exploite des entreprises de services énergétiques dans un secteur non réglementé;
- Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), organisme sans but lucratif, coordonnateur indépendant des réseaux;
- Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ), organisme sans but lucratif qui vérifie les circuits électriques, tâche auparavant accomplie par Ontario Hydro;
- Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO), entité remplaçante de Ontario Hydro dont les objectifs consistent à gérer la dette, les éléments d'actif et de passif ainsi que les droits et obligations qui n'ont pas été transmis à une entité remplaçante et qui, jusqu'au 3 juillet 2001, agissait à titre d'administrateur du régime de retraite de SFIÉO.

2. Nature des activités

La Société indépendante de gestion du marché de l'électricité a été créée le 1^{er} avril 1999 aux termes de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément à la *Loi sur l'électricité*, la SIGMÉ exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

La SIGMÉ est un organisme sans but lucratif, sans capital-actions et non assujetti à l'impôt sur le revenu dont les objectifs, qui sont décrits à la partie II, paragraphe 5(1) de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et fonctions attribués à la SIGMÉ en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, des règles du marché et de son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords lui donnant le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par la SIGMÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 1998 sur l'électricité*;
- créer et faire fonctionner les marchés administrés par la SIGMÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 1998 sur l'électricité*;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et futurs d'électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre, et fournir ces renseignements au public;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités de la SIGMÉ avec les leurs.

Comme le stipule la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIGMÉ appliquera les surplus à la réalisation de ses objectifs. La SIGMÉ s'attend de recouvrer tout déficit au moyen des produits futurs liés aux réseaux, sous réserve de l'approbation de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

En juin 2001, la SIGMÉ avait pratiquement terminé la mise au point et les essais des systèmes, procédés et autres exigences des marchés qu'elle administre. Le gouvernement de l'Ontario a annoncé que le marché concurrentiel de l'électricité ouvrirait en mai 2002. Après cette ouverture, la SIGMÉ touchera des honoraires d'administration du marché.

Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

3. Principales conventions comptables

a) *Mode de présentation des états financiers*

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) *Constatation des produits*

Conformément à une convention (la convention de transition pour la répartition des produits) conclue entre la SIGMÉ et les autres entités remplaçantes d'Ontario Hydro, la SIGMÉ touche des produits liés aux réseaux et des produits liés aux services auxiliaires. La convention de transition pour la répartition des produits porte sur la période de transition jusqu'à l'ouverture du marché.

c) *Frais de transition et travaux en cours*

La SIGMÉ joue un rôle déterminant, conjointement avec de futurs intervenants du marché et d'autres parties intéressées, dans la mise sur pied du marché concurrentiel de la vente en gros de l'électricité en Ontario. À ce titre, la SIGMÉ est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des systèmes, y compris le matériel informatique et les logiciels, ainsi que des processus et méthodes nécessaires au fonctionnement d'un marché concurrentiel.

Les coûts liés à ce projet sont soit capitalisés dans les travaux en cours d'après les avantages futurs attendus, soit imputés aux résultats de l'exercice en tant que frais de transition. Les coûts capitalisés ont habituellement trait aux coûts liés aux installations fixes, au matériel informatique et aux logiciels nécessaires à l'exploitation du marché, et comprennent les sommes payées aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants, une partie applicable des frais généraux ainsi qu'une partie des intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer le projet. Les frais liés aux travaux en cours sont virés aux immobilisations en service lorsque le bien est jugé prêt à être mis en service. Les frais de transition se rapportent généralement à l'établissement des règles du marché, aux processus et méthodes utilisés à l'interne et sur le marché ainsi qu'à la formation et ils incluent les sommes payées à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants ainsi qu'une partie applicable des frais généraux.

d) *Immobilisations en service*

Les immobilisations sont capitalisées au coût, qui comprend les coûts des matières, de la main-d'œuvre et du soutien externe, les frais généraux et les intérêts applicables aux activités de construction d'immobilisations.

e) *Amortissement*

Le coût des immobilisations en service est amorti selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue.

La durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, mesurée en années à compter de la date à laquelle ils ont été transférés d'Ontario Hydro ou ont été acquis, s'établit comme suit :

Catégorie	Durée d'utilisation moyenne prévue
Installations	41
Acquisitions de données et systèmes informatiques	4
Systèmes de marché et applications	4 à 7
Infrastructures et autres éléments d'actif	4 à 10

Les gains et pertes à la vente d'immobilisations et les pertes découlant des mises hors service anticipées sont portés aux résultats à titre d'ajustements de la dotation à l'amortissement. Les frais d'enlèvement sont imputés à la charge d'amortissement à mesure qu'ils sont engagés.

La durée d'utilisation prévue des immobilisations et les principales hypothèses qui sous-tendent les estimations des frais d'enlèvement d'immobilisations font l'objet de révisions périodiques. L'incidence de la variation de la durée d'utilisation prévue des immobilisations est amortie sur une base prospective. La dernière révision a eu lieu au cours de l'exercice 2001.

f) *Espèces et quasi-espèces*

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance à l'acquisition est de moins de 90 jours.

g) *Placements temporaires*

Les placements à court terme en titres du marché monétaire dont l'échéance à l'acquisition est de 90 jours ou plus sont classés à titre de placements temporaires et évalués au coût non amorti. Les primes et escomptes sont portés aux résultats selon la méthode du rendement constant sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

h) Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les programmes d'avantages complémentaires de retraite de la SIGMÉ comprennent des prestations de retraite, une assurance vie collective, une assurance maladie, une assurance invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail.

La SIGMÉ comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite ainsi que les frais y afférents, déduction faite de l'actif des régimes. L'actif des régimes de retraite est évalué comme suit : les actions sont évaluées à une valeur axée sur la valeur marchande, selon laquelle l'actif est calculé d'après la moyenne mobile sur cinq ans de la valeur marchande à la fin de l'exercice, et les titres à revenu fixe sont évalués à la valeur marchande. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite selon la méthode de répartition des prestations et les meilleures estimations de la direction d'après la date de mesure du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite se composent du coût des services rendus au cours de l'exercice, des intérêts et ajustements résultant des modifications apportées aux régimes et aux hypothèses ainsi que des gains et pertes actuariels, qui sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts. Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont inscrites dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services en cause.

i) Juste valeur des instruments financiers

Les valeurs comptables figurant au bilan au titre des instruments financiers, qui se composent des éléments d'actif à court terme et des éléments de passif à court terme, se rapprochent de la juste valeur de ces éléments. La juste valeur de la dette à long terme n'est pas disponible.

j) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises figurant dans les bilans sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des bilans. Les gains et pertes de change découlant des opérations réglées en devises sont portés à l'état des résultats à la date des opérations.

k) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants des produits et des charges et de l'actif et du passif ainsi que les informations à fournir sur les éventualités à la date des états financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

4. Immobilisations

	Au 31 décembre 2001		Au 31 décembre 2000	
		AMORTISSEMENT	VALEUR	
(en milliers de dollars canadiens)	COÛT	CUMULÉ	COMPTABLE	VALEUR COMPTABLE
	\$	\$	NETTE	NETTE
			\$	\$
Immobilisations en service				
Installations	41 533	2 844	38 689	39 556
Acquisition de données et systèmes informatiques	26 515	19 498	7 017	14 081
Système de marché et applications	164 719	12 676	152 043	1 560
Infrastructure et autres éléments d'actif	60 977	7 654	53 323	3 357
	293 744	42 672	251 072	58 554
Travaux en cours	6 689	-	6 689	168 337
	300 433	42 672	257 761	226 891

La quasi-totalité de l'actif connexe à la construction en cours est réputée être prête pour utilisation le 1^{er} juillet 2001. À ce moment, toutes les catégories d'actif de la SIGMÉ ont été examinées. Cet examen a donné lieu à un regroupement des immobilisations dans les catégories identifiées plus haut. De plus, des ajustements ont été effectués afin de tenir compte des estimations de la direction quant au reste de la durée d'utilisation des

Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

immobilisations. Ces changements des estimations se sont traduits par une augmentation de l'amortissement de 1 290 000 \$ pour l'exercice.

Presque tous les biens en voie de construction ont été jugés prêts à être mis en service le 1^{er} juillet 2001. À cette date, les catégories d'actif de la SIGMÉ ont été révisées et les immobilisations ont donc été regroupées dans les catégories présentées dans le tableau précédent. De plus, des ajustements ont été apportés pour traduire les estimations faites par la direction de la durée de vie résiduelle des éléments d'actif. Ces modifications des estimations ont entraîné une augmentation de 1 290 000 \$ de l'amortissement pour l'exercice.

Les intérêts capitalisés sur les travaux en cours en 2001 se sont établis à 5 591 124 \$ (6 148 510 \$ en 2000).

5. Comptes créditeurs et charges à payer

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2001	Au 31 décembre 2000
	\$	\$
Convention de transition pour la répartition des produits	20 842	20 517
Immobilisations en service	11 589	12 554
Exploitation	17 715	14 750
	50 146	47 821

6. Dette à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2001	Au 31 décembre 2000
	\$	\$
Effets à payer à :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO)	78 200	78 200
Province d'Ontario	275 000	233 334
	353 200	311 534

Effet à payer à la SFIÉO

L'effet à long terme à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) n'est pas garanti, porte intérêt au taux annuel de 7,9 % et est remboursable intégralement le 1^{er} mai 2009. L'intérêt court tous les jours et est remboursable à terme échu en deux versements semestriels égaux le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Effet à payer à la province d'Ontario

L'effet à long terme à payer à la province d'Ontario n'est pas garanti et porte intérêt au taux annuel de 6,24 %. L'intérêt court tous les jours et est remboursable à terme échu en deux versements semestriels égaux le 3 mai et le 3 novembre de chaque année. Le prêt est remboursable intégralement le 3 novembre 2003.

Aux termes de l'entente de prêt, la SIGMÉ peut se voir accorder une prolongation du délai de remboursement si, le 27 octobre 2003 ou avant cette date, elle est incapable d'obtenir une cote de crédit ou si elle obtient une cote inférieure à un niveau déterminé. La date de remboursement sera alors reportée à la première des deux dates suivantes à survenir, soit le 31 mars 2005 ou six mois après l'obtention d'une cote de crédit ou une révision de celle-ci l'élevant au niveau requis. Durant la période de prolongation, l'emprunt portera intérêt à un taux égal au taux variable des acceptations bancaires majoré de 50 points de base.

Facilités de crédit

La SIGMÉ a conclu, avec une banque canadienne, une convention de crédit renouvelable. Au 31 décembre 2001, aucun montant n'avait été tiré de cette facilité de crédit (en décembre 2000, 158 000 \$ en avaient été tirés et inscrits au bilan à titre d'espèces et quasi-espèces). En vertu de cette convention, la banque consent à la SIGMÉ une facilité de crédit renouvelable reconductible de 364 jours d'un montant de 20 M\$ à des fins générales. La convention n'est pas garantie. Les avances aux termes de cette facilité sont offertes en dollars canadiens sous forme de prêts portant

Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires applicables. Les tranches non utilisées de cette facilité de crédit font l'objet d'une commission annuelle d'engagement de 5 points de base. Pour chaque acceptation bancaire acceptée par la banque, la SIGMÉ versera à cette dernière une commission d'acceptation annuelle de 15 points de base.

De plus, en vertu d'une convention, la banque consent à la SIGMÉ une facilité de crédit engagée non garantie et renouvelable de 364 jours d'un montant maximal de 100 M\$. Cette facilité de crédit servira principalement à financer le manque à gagner découlant de montants à percevoir d'intervenants du marché relativement à des paiements à d'autres intervenants du marché avant leur recouvrement en vertu des règles du marché.

7. Régimes d'avantages sociaux

La SIGMÉ offre à ses employés actuels et employés à la retraite des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs, y compris une assurance vie collective, une assurance invalidité de longue durée et une assurance soins médicaux et soins dentaires collective.

Régimes de retraite

Du 1^{er} avril 1999 au 31 décembre 1999, la SIGMÉ a cotisé au régime de retraite de la SFIÉO, régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées auparavant connu sous le nom « Régime de retraite et d'assurance d'Ontario Hydro ». Le 1^{er} avril 1999, dans le cadre de la restructuration de l'industrie ontarienne de l'électricité, l'actif, le passif et une partie du surplus de la caisse de retraite de la SFIÉO ont été répartis théoriquement entre les entités remplaçantes d'Ontario Hydro.

Le régime de retraite de la SIGMÉ (le « régime ») est entré en vigueur le 31 décembre 1999 et, le 1^{er} janvier 2000, il a pris en charge la part revenant à la SIGMÉ du passif découlant du régime de retraite de la SFIÉO. Le régime a reçu l'actif du régime de retraite de la SFIÉO le 3 juillet 2001.

En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, la SIGMÉ verse des prestations de retraite déterminées non agréées en vertu d'un régime non agréé sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie collective, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance soins médicaux et soins dentaires collective sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés sans capitalisation.

Condensé de l'actif du régime et des obligations au titre des prestations constituées

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2001	Prestations de retraite 2000	Autres avantages 2001	Autres avantages 2000
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	193 401	173 209	25 863	24 580
Juste valeur de l'actif du régime	216 499	249 295	-	-
Capitalisation du régime	23 098	76 086	(25 863)	(24 580)
Coût des prestations (constituées) payées d'avance constaté dans les bilans	24 103	21 323	(21 689)	(19 858)

Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

Condensé des principales hypothèses utilisées dans le calcul du coût des prestations et des obligations

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2001	Prestations de retraite 2000	Autres avantages 2001	Autres avantages 2000
Taux d'actualisation	7,0 % à 7,25 %	7,0 % à 7,45 %	7,0 % à 7,25 %	7,0 % à 7,45 %
Rendement prévu de l'actif du régime	7,25 %	7,25 %	—	—
Taux d'augmentation salariale	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Taux d'augmentation des prestations	2,5 % à 3,0 %	2,5 %	—	—
Durée moyenne du reste de la carrière active des employés	12 ans	12 ans	12 ans	12 ans

Il est supposé que les frais d'hospitalisation et le coût des médicaments augmenteront de 7 % en 2002, que cette hausse sera ramenée à 6 % en 2003 et à 5 % par année consécutivement. Il est supposé que les frais dentaires grimperont de 5 % par année.

Condensé du coût des prestations et des cotisations au régime

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2001	Prestations de retraite 2000	Autres avantages 2001	Autres avantages 2000
	\$	\$	\$	\$
Coût des prestations (revenu)	(2 759)	(5 545)	2 604	2 084
Cotisations de l'employeur	14	2	749	669
Cotisations des participants au régime	1 422	813	—	—
Prestations versées	7 049	4 848	795	576

8. Information sectorielle

La SIGMÉ est une société unique engagée dans l'exploitation du marché de gros du réseau ontarien de production et de transport de l'électricité.

9. Engagements

Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

Les obligations de la SIGMÉ en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	2002	2003	2004	2005	2006
	\$	\$	\$	\$	\$
	1 874	1 346	1 215	797	826

Engagements de capital

Au 31 décembre 2001, la SIGMÉ avait conclu des engagements de capitaux irrévocables de 10 141 994 \$.

Public Sector Salary Disclosure Listing for the IMO

RECORD OF IMO EMPLOYEES - YEAR 2001 SALARIES & TAXABLE BENEFITS						
Employer	Employee Number	Last Name	First Name	JobTitle	Gross Salary	Taxable Benefits
IMO	000417235	ANDERSON	DAVID	Manager Quality Development & Assurance	\$145,628.02	\$828.96
IMO	000235620	ARMSTRONG	LOUIS	Engineer/Officer - Telecommunications & CN	\$101,924.33	\$300.24
IMO	000314790	BABCOCK	TIM	Exchange Coordinator	\$114,254.51	\$430.68
IMO	000504623	BAKSI	JIM	Settlement Production Manager	\$139,520.35	\$807.84
IMO	000405132	BARGER	HERB	Assistant Exchange Coordinator	\$103,850.57	\$411.48
IMO	000386484	BEAMER	DEREK	Corporate Policy Officer	\$100,887.03	\$393.12
IMO	000190682	BONERT	BRIGITTE	Engineer/Officer - Systems	\$112,711.74	\$304.20
IMO	000528192	BRINDLEY	STUART	Manager Emergency Preparedness	\$164,584.63	\$831.60
IMO	000190739	BRYAN	KEITH	Manager - Regulatory Processes & Research	\$112,462.62	\$231.00
IMO	000071981	BUCCIARELLI	FRANK	Section Head - IT&I	\$116,260.02	\$412.56
IMO	000840420	BURNS	STEPHEN	Senior Engineer/Technical Officer - Market	\$107,625.28	\$449.28
IMO	000999063	CAMPBELL	BRUCE	Vice President - Corporate & Legal Affairs	\$270,983.42	\$1,393.20
IMO	000265090	CARSON	BILL	Manager - IT Operations	\$136,189.66	\$528.04
IMO	000225960	CHAN	KEN	Senior Engineer/Technical Officer - Market	\$116,655.26	\$457.44
IMO	000999130	CHANDLER	HARRY	Director Market Assessment & Compliance	\$174,213.92	\$939.60
IMO	000943180	CHARLAND	MARIO	Exchange Coordinator	\$113,646.81	\$449.28
IMO	000384741	CHIANG	ED	Section Head - IT&I	\$106,998.45	\$493.08
IMO	000328601	CHIU	WANG	Senior Engineer/Officer - Solutions	\$165,441.95	\$457.44
IMO	000608405	CHUNG	SIMON	Senior Engineer/Officer - Database	\$141,067.46	\$436.92
IMO	000012565	CHUNG	HAE	Team Leader - Computer Systems	\$122,007.87	\$500.40
IMO	000692503	COOPER	STEVE	Senior Engineer/Technical Officer - EP	\$124,328.67	\$518.64
IMO	000501515	CORNFIELD	BRIAN	Assistant Exchange Coordinator	\$109,956.67	\$411.48
IMO	000416101	COWBOURNE	DEREK	Chief Operating Officer	\$285,557.61	\$1,510.08
IMO	000687295	DANG	NORM	Section Head - IT&I	\$100,359.07	\$474.84
IMO	000014756	DICKSON	PAT	Manager Human Resources	\$143,600.78	\$542.52
IMO	000195986	DORAN	PAT	Supervisor Engineer/Technical Officer - Market Fore. & Integration	\$129,237.88	\$520.80
IMO	000999122	DOVE	KEVIN	Communications Manager	\$109,538.14	\$615.60
IMO	000335132	DREW	DENNIS	Senior Engineer/Technical Officer - Market Forecasts & Integration	\$112,066.19	\$423.84
IMO	000480963	FAHMY	GAMAL	Senior Engineer/Technical Officer - M&D	\$110,338.80	\$474.84
IMO	000207004	FAIRCHILD	JOHN	Exchange Coordinator	\$132,372.91	\$474.84
IMO	000181825	FALVO	MICHAEL	Section Head - System Limits	\$107,594.10	\$477.84
IMO	000207550	FINDLAY	J. AL	Customer Relations Manager	\$160,774.03	\$916.08
IMO	000213983	FINKBEINER	DARREN	Senior Market Development Advisor	\$109,692.79	\$434.04
IMO	000473991	FONG	CLEMENT	Section Head - IT&I	\$144,712.64	\$505.44
IMO	000514234	FREIRE	JOSEPH	Senior Engineer/Technical Officer - Settlements	\$118,618.02	\$457.44
IMO	000309890	FRYER	KATHRYN	Human Resources Consultant	\$118,145.62	\$322.98
IMO	000534884	GATT	PAUL	Section Head - IT&I	\$112,704.10	\$500.40
IMO	000969962	GEMMILL	JEFF	Exchange Coordinator	\$112,748.54	\$345.60
IMO	000191592	GENOVESE	VITO	Senior Engineer/Technical Officer - Wholesale Metering	\$114,535.07	\$358.56
IMO	000542640	GIBBONS	ROBERT	Manager - Long-Term Forecast & Assessment	\$135,301.08	\$797.28
IMO	000495250	GIKE	RUSSELL	Engineer/Officer - Shift Control	\$121,352.58	\$480.00
IMO	000183176	GILMORE	STEW	Assistant Exchange Coordinator	\$102,869.79	\$411.48
IMO	000855526	GOOCH	STEVE	Senior Engineer/Officer - Solutions	\$122,957.86	\$439.08
IMO	000415135	GOULDING	DAVID	President & CEO	\$507,917.49	\$2,246.52
IMO	000936166	HARPER	HAROLD	Section Head - IT&I	\$118,943.63	\$464.64
IMO	000693686	HAY	LAWRENCE	Shift Superintendent	\$131,919.40	\$546.36
IMO	000444934	HENDERSON	PETE	Section Head - Operational Effectiveness	\$113,039.59	\$505.44
IMO	000692531	HESS	TOM	Shift Superintendent	\$153,745.68	\$525.96
IMO	000495453	HINE	GREGORY	Senior Engineer/Technical Officer - Assessment	\$104,102.79	\$369.36
IMO	000394996	HOSICK	HOWARD	Senior Engineer/Technical Officer - Interconnections	\$112,730.47	\$498.24
IMO	000120183	INDEWEY	RICK	Exchange Coordinator	\$124,703.71	\$480.00
IMO	000999135	INGMAN	NICHOLAS	Project Engineer - Planning & Delivery	\$125,881.61	\$390.96
IMO	000369635	ISBER	MICHAEL	Market Relations Consultant	\$107,250.01	\$339.12
IMO	000999030	JOHNSON	LEN	Assistant Exchange Coordinator	\$102,131.79	\$396.12
IMO	000742952	JUTRAS	JAMES	Senior Engineer/Officer - Systems	\$114,667.58	\$428.88
IMO	000436114	KALINOVICH	MIKE	Human Resources Consultant	\$121,044.79	\$477.84
IMO	000150311	KANDOLA	HARDEEP	Senior Engineer/Technical Officer - M&D	\$102,298.54	\$447.72
IMO	000085995	KATHURIA	RAJ	Market Information Analyst	\$112,182.29	\$421.68
IMO	000505974	KELBERT	JIM	Senior Analyst - Rule Amendments	\$114,629.08	\$457.44
IMO	000601153	KHAN	HAMID	Senior Engineer/Technical Officer - Assessment	\$127,573.31	\$395.70
IMO	000225911	KIM	JONG	Market Operations Development Program Officer	\$165,528.21	\$649.44
IMO	000214123	KITCHEN	BRUCE	Exchange Coordinator	\$104,746.19	\$426.72
IMO	000566811	KLAHSEN	PETER	Engineer/Officer - Shift Control	\$119,097.89	\$462.48
IMO	000226646	KLINE	HEATHER	Manager, Market Accounting	\$102,383.73	\$403.92
IMO	000297262	KOT	JOHN	Senior Engineer/Officer - Systems	\$156,966.18	\$449.28
IMO	000497560	KOZLIK	KEN	Director Client Support	\$176,549.48	\$777.60
IMO	000191470	KULA	LEONARD	Exchange Engineer/Officer	\$110,278.44	\$349.92
IMO	000716660	KURAK	ED	Senior Engineer/Technical Officer - CSM	\$102,138.86	\$313.20
IMO	000599284	LAFOYIANNIS	PETER	Supervisor - Market Information Services	\$103,848.81	\$436.92
IMO	000038390	LAIDLAW	GEORGE	Director Corporate & Legal Affairs-Lgl&Crp Aff	\$296,582.17	\$28.38
IMO	000542696	LEE	DON	Director Business Development	\$200,110.14	\$987.36
IMO	000931203	LEE	FRANK	Senior Engineer/Officer - Database	\$159,009.42	\$439.08
IMO	000554974	LEONARD	TED	Corporate Controller	\$134,029.27	\$797.28
IMO	000225813	LI	BEN	Director Market Operations	\$185,516.61	\$1,034.88
IMO	000999175	LIMBRICK	WILLIAM	Vice President - IT&I	\$110,131.00	\$567.00
IMO	000497182	LINDENMAYR	ERIC	Engineer/Officer - Systems	\$135,736.85	\$423.84
IMO	000065205	LOUIE	CHAK	Senior Engineer/Technical Officer - Market	\$138,493.33	\$452.28
IMO	000582911	LUBEK	JACK	Senior Analyst - Market Assessment	\$102,326.72	\$480.00
IMO	000177821	LYN	TYRONE	Section Head - IT&I	\$157,785.28	\$469.80
IMO	000999068	MACKAY	BRUCE	Manager - Contracts & Agreements	\$134,070.13	\$237.60
IMO	000045010	MACKENZIE	JOHN	Supervisor - Market Rules	\$112,170.03	\$400.68

Public Sector Salary Disclosure Listing for the IMO

RECORD OF IMO EMPLOYEES - YEAR 2001 SALARIES & TAXABLE BENEFITS						
Employer	Employee Number	Last Name	First Name	JobTitle	Gross Salary	Taxable Benefits
IMO	000352093	MAGUIRE	DANNY	Exchange Coordinator	\$124,431.12	\$449.28
IMO	000074116	MALIK	YASIN	Manager Enterprise Infrastructure	\$139,067.63	\$821.04
IMO	000608132	MALO	ADRIAN	Senior Exchange Engineer/Officer	\$122,153.10	\$531.00
IMO	000391265	MANZO	EDGAR	Engineer/Technical Officer	\$101,555.51	\$339.96
IMO	000078575	MARIA	GAMAL	Manager - Technical Integration	\$134,137.26	\$660.96
IMO	000100191	MARTIN	DAN	Exchange Coordinator	\$105,987.71	\$396.12
IMO	000540211	MARX	MICHAEL	Exchange Coordinator	\$112,710.21	\$439.08
IMO	000095480	MCCLOY	ROBERT	Engineer/Technical Officer - Settlements	\$102,153.29	\$474.84
IMO	000269500	MCLELLAN	GARY	Shift Superintendent	\$129,432.15	\$505.44
IMO	000483616	MCMURTRIE	ALAN	Engineer/Officer - Solutions	\$154,894.83	\$423.84
IMO	000618282	MCVEETY	MICHAEL	Exchange Coordinator	\$117,089.11	\$467.64
IMO	000096383	MEYER	GARRY	Exchange Coordinator	\$126,189.88	\$485.04
IMO	000415156	MILLER	RICHARD	Chief Meteorologist	\$103,529.02	\$493.08
IMO	000384104	MILLER	ALLAN	Senior Engineer/Technical Officer - Customer Support	\$118,076.51	\$518.64
IMO	000720356	MISNER	BRAD	Section Head - Information Management	\$100,831.28	\$397.44
IMO	000294343	MONIZE	FRANCIS	Corporate Policy Officer	\$100,572.03	\$464.64
IMO	000380065	MURPHY	PAUL	Vice President Market Effectiveness & Evolution	\$285,487.17	\$1,008.48
IMO	000190130	MURRAY	YVONNE	Manager Operational Audit	\$124,093.69	\$253.44
IMO	000230384	NEUMAN	ROGER	Senior Engineer/Technical Officer - Ancillary Services	\$112,133.31	\$421.68
IMO	000586915	NISHINO	MARTIN	Engineer/Officer - Systems	\$105,538.41	\$356.40
IMO	000937825	PARCEY	TODD	Exchange Coordinator	\$109,424.33	\$431.53
IMO	000837116	PATERSON	WILLIAM	Engineer/Officer - Shift Control	\$106,761.08	\$428.88
IMO	000612584	PETERSEN	PAUL	Team Leader - EIE FStr	\$108,054.43	\$495.24
IMO	000531195	PETTITT	WILLIAM	System Architect	\$129,934.65	\$469.80
IMO	000454762	PHILLIPS	DREW	Supervisor Training & Education	\$120,994.79	\$525.01
IMO	000217735	PITCHELL	KIM	Senior Engineer/Technical Officer	\$106,891.59	\$493.08
IMO	000212954	RADAN	MIKE	Section Head - Systems Limits	\$127,678.21	\$488.04
IMO	000094934	REYNOLDS	TERRY	Assistant Exchange Coordinator	\$100,261.64	\$406.32
IMO	000776671	ROBITAILLE	DAVID	Exchange Coordinator	\$116,534.07	\$411.48
IMO	000158095	ROCHESTER	DANIEL	Supervisor Engineer/Technical Officer	\$104,488.22	\$474.84
IMO	000325682	SARDANA	PANKAJ	Treasury Manager	\$140,314.40	\$707.76
IMO	000299222	SCHAEDLICH	KLAUS	Meteorological Data	\$102,934.40	\$480.00
IMO	000609490	SCHLAG	STEVE	Engineer/Officer - Shift Control	\$110,645.90	\$421.68
IMO	000612556	SCHMIDT	DAN	Manager Market Facilitation	\$159,169.77	\$900.24
IMO	000178444	SCHNEIDER	HORST	Section Head - Infrastructure & Auxiliary Services	\$112,364.95	\$382.32
IMO	000517181	SERGEJEWICH	PETER	Market Design Manager	\$179,949.02	\$814.32
IMO	000072912	SHALABY	AMIR	Manager Regulatory & Government Affairs	\$168,896.83	\$971.52
IMO	000234514	SIMS	DON	Engineer/Officer - Telecommunications & CN	\$110,155.05	\$372.90
IMO	000239106	SINCLAIR	ROB	Senior Engineer/Officer - Solutions	\$126,406.56	\$449.28
IMO	000266903	STANBURY	AL	Supervisor Engineer - Wholesale Settlement Metering	\$104,358.85	\$202.90
IMO	000722841	STEVENS	CHRIS	Director Settlements	\$189,541.93	\$997.92
IMO	000999129	STEWART	ROY	Assistant General Counsel	\$186,152.82	\$1,036.80
IMO	000037933	STUBBERT	DAVE	Shift Superintendent	\$116,524.15	\$525.96
IMO	000893942	STURGEON	DAN	Assistant Exchange Coordinator	\$111,646.70	\$396.12
IMO	000067004	SWANT	FRED	Engineer/Officer - Shift Control	\$102,953.58	\$380.76
IMO	000999008	TAKATA	RICHARD	Engineer/Officer - Shift Control	\$108,951.53	\$444.60
IMO	000181916	TANG	CHI	Section Head - System Limits	\$106,071.22	\$477.84
IMO	000179823	TENCH	DON	Manager - Consistent Information Set	\$145,823.37	\$852.72
IMO	000038392	THOMAS	DOUGLAS	Chief Financial Officer	\$190,566.02	\$628.80
IMO	000037302	THOMAS	NORMAN	Director Human Resources	\$190,784.63	\$1,034.88
IMO	000822584	THWAITES	SCOTT	Senior Assistant Exchange Co-ordinator	\$101,523.06	\$396.12
IMO	000179515	TSAI	DAVID	Senior Analyst - Surveillance	\$104,625.74	\$452.28
IMO	000380156	TSE	NORMAN	Power Billing Systems Analyst	\$143,514.72	\$421.68
IMO	000072373	VALCIC	MILICA	Engineer/Officer - Database	\$110,780.41	\$329.76
IMO	000213990	VERT	JAMES	Exchange Coordinator	\$125,094.83	\$474.84
IMO	000065226	WALDEN	DALE	Exchange Coordinator	\$107,832.59	\$411.48
IMO	000438186	WARREN	KIM	Manager Operations	\$141,827.91	\$539.04
IMO	000125197	WHITE	STEPHEN	Senior Human Resources Consultant	\$100,807.65	\$436.92
IMO	000608104	WILLIAMS	RALPH	Shift Superintendent	\$134,391.84	\$536.16
IMO	000262745	WILSON	MARK	Shift Superintendent	\$127,400.30	\$510.60
IMO	000496034	WOLOSHANSKY	JOHN	Senior Engineer/Technical Officer - Market	\$105,837.13	\$369.36
IMO	000422821	WONG	VICTOR	Manager Settlement Support	\$156,288.75	\$293.04
IMO	000999139	WOO	PETER	Operations Analyst	\$101,983.11	\$452.28
IMO	000722631	WOO	BILL	Senior Engineer/Technical Officer - Market	\$111,437.07	\$452.28
IMO	000474075	WORTH	BRIAN	Senior Engineer/Technical Officer - Settlements	\$102,984.80	\$428.88
IMO	000209531	WRIGHT HILBIG	RHONDA	Senior Engineer/Technical Officer - M&D	\$102,010.75	\$413.64
IMO	000374332	WYNN	JAN	Engineer/Officer - Systems	\$113,220.94	\$421.68
IMO	000416822	WYNN	CHAS	Section Head - IT&I	\$109,775.68	\$436.92
IMO	000506366	YI	JAMES	Senior Engineer/Officer - Systems	\$134,780.33	\$444.24
IMO	000285551	ZIEGLER	BARRY	Shift Superintendent	\$137,235.61	\$561.60
IMO	000463722	ZULAWSKI	ANDREW	Market Relations Consultant	\$124,476.98	\$417.66

Fiducies et autres états financiers

Caisse de retraite des juges provinciaux

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'attention de la Commission de retraite des juges provinciaux
et de la ministre des Finances

J'ai vérifié l'état de l'évolution du solde de la Caisse de retraite des juges provinciaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2002. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon la convention comptable décrite à la note 2 afférente à l'état financier.



Toronto (Ontario)
Le 8 mai 2002

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

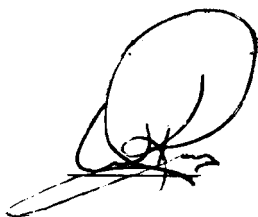
CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX**État de l'évolution du solde de la Caisse
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002**

	2002 (en milliers de dollars)	2001 (en milliers de dollars)
Dépôts		
Cotisations		
Participants	2 827	2 735
Province de l'Ontario (note 4)	10 700	10 382
Intérêts créditeurs	24 567	23 231
	<u>38 094</u>	<u>36 348</u>
Paiements		
Prestations de retraite et allocations aux survivants	14 844	14 462
Remboursements	—	196
	<u>14 844</u>	<u>14 658</u>
Augmentation nette de la Caisse	23 250	21 690
Solde en dépôt auprès du ministre des Finances		
au début de l'exercice	277 462	255 772
à la fin de l'exercice	<u>300 712</u>	<u>277 462</u>

Passif éventuel (Note 5)

Voir les notes afférentes à l'état financier.

Approuvé au nom de la Commission :



Président

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX**Notes afférentes à l'état financier****Le 31 mars 2002**

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE

La Caisse de retraite des juges provinciaux (la Caisse) est gérée par la Commission de retraite des juges provinciaux désignée par le Règlement de l'Ontario 67/92 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, tel qu'il est modifié. La brève description de la Caisse qui suit ne donne que des renseignements généraux. On trouvera des renseignements plus complets dans le Règlement.

a) Description générale

La Caisse a pour objet de verser des prestations de retraite aux juges provinciaux et protonotaires retraités qui participent au régime ou des allocations aux survivants pour les personnes à leur charge.

b) Politique de capitalisation

Les participants doivent cotiser 7 % de leur salaire jusqu'au moment où ils satisfont aux exigences de service de base ou qu'ils atteignent l'âge de 70 ans, suivant la première en date de ces éventualités.

La cotisation que doit verser la province est calculée par évaluation actuarielle, comme décrit à la note 4.

c) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont fondées sur l'âge et le nombre d'années de service à temps plein au crédit du participant au moment où il cesse d'exercer ses fonctions et du salaire à plein temps des juges au plus haut rang judiciaire occupé par le participant pendant qu'il était en fonctions. Les participants ont droit à ces prestations leur vie durant.

d) Pension d'invalidité

Les participants ayant atteint l'âge de 65 ans qui ont un minimum de cinq années de service à temps plein et qui sont incapables d'exercer leurs fonctions en raison d'une lésion ou d'une maladie chronique ont droit à une retraite complète.

e) Allocations aux survivants

Une allocation aux survivants correspondant à 60 % des prestations de retraite est versée au conjoint sa vie durant ou aux enfants qui répondent aux critères définis à l'article 22 du Règlement relativement à l'âge, à la garde, à la scolarisation ou à l'invalidité.

f) Remboursements en cas de décès

En cas de décès, un remboursement est payable au représentant successoral du participant si personne n'a droit à une allocation aux survivants. Le montant du remboursement est égal aux cotisations du participant à la Caisse majorées des intérêts, déduction faite des prestations déjà versées.

g) Remboursements à la sortie du régime

Lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions pour une raison autre que leur décès, les participants non admissibles à des prestations de retraite ont droit au remboursement de leurs cotisations à la Caisse majorées des intérêts.

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes afférentes à l'état financier
Le 31 mars 2002

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE (SUITE)**h) Intérêts créditeurs**

Tout l'argent frais, soit l'excédent des dépôts sur les prestations versées au cours de chaque exercice, rapporte des intérêts à un taux fixe pendant 25 ans. Ce taux ne peut être inférieur au taux moyen pondéré applicable aux titres à long terme émis ou garantis par la province de l'Ontario au cours de l'exercice. Durant l'exercice 2002, le taux appliqué à l'argent frais mensuellement était de 5,810 % (6,59 % en 2001) et a été crédité à partir de la fin de chaque mois jusqu'à la fin de l'exercice. Le taux d'intérêt moyen pondéré appliqué au solde de la Caisse au début de l'exercice était de 8,85 % (9,05 % en 2001).

i) Statut de la Caisse

La Caisse n'est pas soumise aux exigences de la *Loi sur les régimes de retraite* et des règlements en matière de déclaration. Toutefois, elle a le statut de régime de retraite enregistré aux fins de l'impôt sur le revenu.

j) Indexation des prestations

Les prestations sont rajustées chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des salaires pour l'ensemble des activités économiques du Canada publié par Statistique Canada, sous réserve d'un maximum de 7 % pour une année donnée.

k) Prochains changements touchant la Caisse

Les modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) limitent les prestations de retraite payables par la Caisse pour les années de service postérieures à 1991. Le Conseil des ministres a approuvé le fait que les prestations dépassant la limite fixée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* soient fournies par un compte supplémentaire distinct au sein du Trésor.

Les modalités de la Caisse sont en cours de révision dans un but de conformité aux exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et il faudra un décret pour ouvrir le compte supplémentaire. L'Agence des douanes et du revenu du Canada est au courant du statut du compte supplémentaire. À ce jour, la Caisse a versé environ 12 527 601,25 \$ qui auraient dû être versés par le compte supplémentaire. Dès que ce compte sera ouvert, un rapprochement sera effectué entre celui-ci et la Caisse, qui sont tous deux détenus par le Trésor de la province de l'Ontario.

2. CONVENTION COMPTABLE IMPORTANTE

L'état financier a été préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse, car l'article 34 du règlement de l'Ontario 67/92 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* stipule que la Caisse doit consister en des contributions et des sommes d'argent versées, transférées ou créditées à la Caisse, moins les montants payés.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont payés par la province de l'Ontario.

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes afférentes à l'état financier
Le 31 mars 2002

4. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS FUTURES

La province est responsable de la dette non provisionnée de la Caisse de retraite des juges provinciaux et rembourse cette dette par des montants recommandés par l'évaluation actuarielle de la Caisse. L'évaluation actuarielle la plus récente de la Caisse, au 31 mars 2000, a révélé que la valeur actuelle des contributions futures du gouvernement s'élevait à 110 427 000 \$ et a recommandé que la province verse 10 382 000 \$ pendant l'exercice 2001 en vue de ce total. Au cours de l'exercice 2002, la province a contribué 10 700 000 \$, montant qui reposait sur la contribution de l'exercice 2001, rajustée en fonction des changements aux salaires prévus. Le Secrétariat du Conseil de gestion estime qu'avant la fin de l'évaluation triennale, ce montant de contribution intérimaire est suffisant, car aucun changement important n'a été apporté à la Caisse depuis l'évaluation actuarielle du 31 mars 2000.

5. PASSIF ÉVENTUEL

La conférence des juges de l'Ontario a déposé une action en justice contre le gouvernement provincial en raison du refus de ce dernier de mettre en oeuvre les recommandations de la Commission triennale de rémunération des juges provinciaux de 1998 pour l'amélioration des prestations de retraite. Cette action a été rejetée. La conférence des juges de l'Ontario a déposé une motion en autorisation d'appel. L'issue de cette demande de révision judiciaire et la décision finale qui sera prise ne peuvent être déterminées à ce jour.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

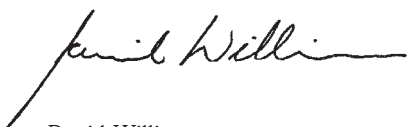
Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et appliqués d'une manière uniforme. Ces états financiers incluent certains montants basés sur les estimations et les jugements les plus probables de la direction. Toute information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux états financiers.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et a mis en place des systèmes de contrôle interne pour atteindre un degré raisonnable de certitude que l'actif est adéquatement comptabilisé et protégé contre les risques de perte. Le conseil d'administration a constitué un comité de vérification pour veiller à ce que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités comme il se doit en ce qui a trait à la présentation des états financiers, aux éléments d'information à fournir, à la divulgation et aux recommandations sur le contrôle interne.

La Direction de la vérification interne vérifie si les contrôles, pratiques et méthodes internes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) sont appropriés et uniformes.

Les vérificateurs externes, KPMG s.r.l., sous la direction du vérificateur provincial, ont effectué une vérification indépendante des états financiers de la CSPAAT conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport des vérificateurs expose l'étendue de cette vérification indépendante, de même que leur opinion sur les états financiers de la CSPAAT.

Eckler Partners Ltd., cabinet d'actuaire-conseils indépendant auprès de la CSPAAT, exprime une opinion sur le contenu et la pertinence de l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future de la CSPAAT.



David Williams
Président-directeur général



Thomas Chan
Vice-président,
Finances et services généraux
et directeur financier

Le 8 mars 2002

RAPPORT

DES VÉRIFICATEURS



À la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, au ministre du Travail et au vérificateur provincial

Conformément à la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui prescrit que les comptes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) soient vérifiés par le vérificateur provincial ou sous sa direction par un vérificateur nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil à cette fin, nous avons vérifié le bilan de la CSPAAT au 31 décembre 2001, l'état des résultats de fonctionnement et de la dette non provisionnée ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CSPAAT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CSPAAT au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de son fonctionnement et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads 'KPMG s.r.l.' with a long horizontal line extending from the end of the signature.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 8 mars 2002

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)

ACTIF

	2001	2000
Encaisse et quasi-espèces	7 \$	52 \$
Sommes à recevoir	286	410
Placements (note 3)	10 674	10 309
Caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	412	388
Immobilisations et autres éléments d'actif (note 5)	197	236
	<u>11 576 \$</u>	<u>11 395 \$</u>

PASSIF

Sommes à payer et charges abonnées	322 \$	466 \$
Emprunt hypothécaire (note 6)	73	73
Caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	412	388
Dette au titre des avantages sociaux futurs (note 11)	296	283
Dette au titre de l'indemnisation future (note 7)	16 130	15 860
	<u>17 233</u>	<u>17 070</u>
DETTE NON PROVISIONNÉE (note 8)	<u>(5 657)</u>	<u>(5 675)</u>
	<u>11 576 \$</u>	<u>11 395 \$</u>

Au nom du conseil d'administration,


Glen Wright, président du conseil
Administrateur

Eileen Mercier, vice-présidente du conseil
Administratrice

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE LA DETTE NON PROVISIONNÉE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)	2001	2000
OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT COURANT		
REVENUS		
Primes provenant de l'exercice considéré	1 866 \$	1 760 \$
Placements (note 3)	746	1 149
	<u>2 612</u>	<u>2 909</u>
DÉPENSES		
Dépenses d'indemnisation (note 7)	3 039	2 694
Augmentation nette de la caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	24	56
Frais administratifs et autres (note 9)	229	247
Obligations et engagements sanctionnés par la loi (note 10)	162	156
	<u>3 454</u>	<u>3 153</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses du fonctionnement courant	(842)	(244)
Primes pour dette non provisionnée	<u>860</u>	<u>971</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES APPLIQUÉ À LA RÉDUCTION DE LA DETTE NON PROVISIONNÉE	18	727
Dette non provisionnée, au début de l'exercice	<u>5 675</u>	<u>6 402</u>
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice (note 8)	<u>5 657 \$</u>	<u>5 675 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)	2001	2000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement courant		
<i>Provenance de l'encaisse :</i>		
Primes courantes	1 856 \$	1 714 \$
<i>Affectation de l'encaisse :</i>		
Requérants, survivants et fournisseurs de soins	(2 508)	(2 342)
Caisse de retraite des travailleurs blessés	(24)	(56)
Employés et fournisseurs de biens et de services administratifs	(449)	(446)
Autres en vertu des obligations et engagements sanctionnés par la loi	(157)	(156)
	<u>(3 138)</u>	<u>(3 000)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux opérations de fonctionnement courant	<u>(1 282)</u>	<u>(1 286)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE PLACEMENT		
Revenu de placements	399 \$	450 \$
Vente de placements	7 670	7 455
Achat de placements	<u>(7 688)</u>	<u>(7 514)</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux opérations de placement	<u>381</u>	<u>391</u>
Encaisse provenant des primes pour dette non provisionnée	<u>856</u>	<u>947</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces	<u>(45)</u>	<u>52</u>
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	<u>52</u>	<u>—</u>
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	<u>7 \$</u>	<u>52 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 DÉCEMBRE 2001

1. Nature du fonctionnement

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) est une société constituée en vertu d'une *Loi* adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914. La CSPAAT est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail (la Loi)*. Elle préconise la prévention des lésions et des maladies professionnelles dans les lieux de travail de l'Ontario et verse des prestations aux travailleurs qui ont subi une lésion survenue du fait et au cours de leur emploi ou qui ont contracté une maladie professionnelle.

La CSPAAT veille à l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* pour deux groupes d'employeurs, soit les employeurs de l'annexe 1 et les employeurs de l'annexe 2. L'annexe 1 se rapporte aux services et aux industries pour lesquels les employeurs sont assurés en vertu du principe de la « responsabilité collective » et sont tenus de contribuer à la caisse d'assurance de la CSPAAT.

L'annexe 2 se rapporte aux employeurs qui sont « autoassurés », en ce sens qu'ils sont individuellement responsables des coûts. Le gouvernement fédéral, qui est couvert en vertu d'une entente distincte conclue avec Développement des ressources humaines Canada, est également considéré comme un employeur de l'annexe 2. La CSPAAT règle le coût réel des demandes d'indemnisation des travailleurs de l'annexe 2 pour le compte des employeurs autoassurés, et ceux-ci lui remboursent les prestations qu'elle a versées ainsi que des coûts reliés aux activités de prévention et à l'administration des demandes d'indemnisation.

La CSPAAT tire des revenus de placements d'un portefeuille diversifié qu'elle maintient pour respecter ses obligations futures en ce qui a trait aux demandes d'indemnisation en cours.

La CSPAAT n'est aucunement financée par le gouvernement et ne reçoit aucun appui financier. Elle perçoit des fonds par l'application de taux de prime sur les masses salariales des employeurs de l'annexe 1 assurés en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Ces fonds servent à fournir une indemnisation aux travailleurs qui subissent une lésion au cours de leur emploi ou qui contractent une maladie professionnelle, ou à leurs survivants.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables

généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et émette des hypothèses qui ont une incidence sur l'actif et le passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les revenus et les dépenses déclarés au cours de l'exercice. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous :

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont des fonds qui consistent en des espèces et en des instruments du marché monétaire venant initialement à échéance dans une période allant jusqu'à trois mois.

Placements

a) Obligations et coupons

Les obligations et les coupons sont comptabilisés à la fraction non amortie du coût. Les gains et pertes réalisés à la vente d'obligations et de coupons sont reportés et amortis sur une période de 20 ans ou jusqu'à ce que le titre vendu arrive à échéance, selon la première de ces éventualités.

b) Titres de participation et biens immobiliers

Les titres de participation et les biens immobiliers sont comptabilisés au coût d'acquisition rajusté à leur juste valeur, selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes fondée sur une période de cinq ans. Les gains et pertes réalisés sont reportés et amortis sur une période de quatre ans.

c) Valeurs mobilières à court terme

Les valeurs mobilières à court terme consistent en des instruments du marché monétaire venant à échéance au bout de trois à douze mois et sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les gains et pertes à la vente sont intégrés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent.

d) Conversion des devises étrangères

Les opérations de placement libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération. L'encaisse et les quasi-espèces sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Juste valeur des placements

La juste valeur des placements est établie comme suit :

Les obligations et les titres de participation sont évalués selon leur valeur à la cote établie à la fin de l'exercice. Lorsque la valeur

à la cote n'est pas disponible, une juste valeur est établie en fonction du rendement et des valeurs de titres négociables comparables. La juste valeur des obligations et des titres de participation libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont comptabilisés au coût d'acquisition qui, combiné au revenu tiré des intérêts courus, correspond approximativement à la juste valeur, compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur des biens immobiliers est fondée sur leur valeur d'expertise, qui est établie à intervalles réguliers.

Les placements du fonds commun sont évalués au prix unitaire fourni par le gestionnaire du fonds commun, ce qui représente la quote-part revenant à la CSPAAT de l'actif net sous-jacent à sa juste valeur établie en fonction des cours de clôture.

Juste valeur des autres éléments d'actif et de passif financiers

La juste valeur de l'encaisse et des sommes à recevoir et à payer correspond approximativement à la valeur comptable, étant donné qu'ils sont des instruments à court terme.

Caisse de retraite des travailleurs blessés

La caisse de retraite des travailleurs blessés est investie dans un fonds commun et est comptabilisée à sa juste valeur, telle que celle-ci est définie précédemment. Les fluctuations de la juste valeur sont inscrites à titre de revenu de placements dans les résultats de la caisse de retraite des travailleurs blessés durant l'exercice au cours duquel ces fluctuations se produisent.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. Le coût des bâtiments comprend les frais d'aménagement et de financement et les autres coûts capitalisés avant qu'ils ne deviennent complètement opérationnels, auquel moment l'amortissement commence. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés de sorte à passer en charges le coût des immobilisations en fonction de leur durée d'utilisation prévue qui, dans le cas des bâtiments et de l'équipement de bureau et du matériel informatique, représente une durée respective de 20 ans, 5 ans et 3 ans.

Revenu provenant des primes

Aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, la CSPAAT établit le total des primes que tous les employeurs de l'annexe 1 doivent payer chaque année afin de maintenir la caisse d'assurance prévue par cette loi.

Le revenu provenant des primes est déterminé par l'application du taux de prime aux masses salariales estimatives et réelles des employeurs de l'annexe 1.

Les employeurs de l'annexe 2 sont individuellement responsables du paiement, à l'égard de leurs employés, des prestations prévues aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Les remboursements des prestations versées et des frais administratifs reliés aux demandes d'indemnisation sont compris dans les primes de la CSPAAT.

Primes pour dette non provisionnée

Avant le début de l'exercice, la CSPAAT informe les employeurs de l'annexe 1 des méthodes de calcul du taux de ces primes, du

montant des primes à verser et de l'échéancier des paiements. Les taux de prime comprennent une composante qui est affectée à la réduction de la dette non provisionnée.

Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future est déterminée annuellement au moyen d'une évaluation actuarielle et représente une provision pour les versements et frais administratifs futurs liés aux demandes d'indemnisation présentées pour des lésions survenues le 31 décembre ou avant cette date. La valeur de cette provision a été déterminée en estimant les versements d'indemnisation futurs conformément aux pratiques d'indemnisation en vigueur au 31 décembre. La provision est fondée sur les mesures législatives en vigueur au 1^{er} janvier 1998.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour le paiement des demandes d'indemnisation se rapportant à l'annexe 2, étant donné que le paiement de ces demandes constitue une obligation des employeurs de l'annexe 2.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour les demandes d'indemnisation futures reliées aux lésions et aux maladies qui ne sont pas considérées comme étant reliées au travail actuellement.

3. Placements et revenu de placements

La valeur comptable des placements est constituée de placements dont le coût d'acquisition est de 10 830 millions de dollars (2000 : 10 986 millions de dollars), y compris le revenu de placements à recevoir, plus les rajustements à la juste valeur de l'ordre de 575 millions de dollars (2000 : 653 millions de dollars), moins les gains nets non amortis de 731 millions de dollars réalisés sur la vente de placements (2000 : 1 330 millions de dollars).

Les placements sont répartis par catégorie comme suit :

(en millions de dollars)	2001		2000	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Valeurs mobilières à revenu fixe				
Obligations	2 659 \$	3 147 \$	3 548 \$	4 022 \$
	2 659	3 147	3 548	4 022
Titres de participation				
Canadiens	3 041	3 573	2 828	3 756
Étrangers — États-Unis	783	930	712	992
— Mondiaux	3 745	3 855	2 828	3 389
	7 569	8 358	6 368	8 137
Biens immobiliers	390	412	327	362
Revenu de placements à recevoir	56	56	66	66
	10 674 \$	11 973 \$	10 309 \$	12 587 \$

La CSPAAT participe à un programme de prêts de valeurs mobilières aux termes duquel celles-ci sont prêtées à des emprunteurs, approuvés par la CSPAAT et par l'administrateur du fonds de placement,

moyennant certains frais, contre des garanties de haute qualité.

Au 31 décembre 2001, la juste valeur des valeurs mobilières prêtées s'élevait à 1 637 millions de dollars (2000 : 2 170 millions de dollars).

Les placements à l'étranger sont exposés au risque de change. Les instruments dérivés sont utilisés dans le seul but de couvrir les opérations en devises étrangères afin de réduire le risque de change. Ces instruments sont évalués à leur valeur marchande à la fin de l'exercice. Le montant nominal de référence des contrats en devises étrangères servant à couvrir les placements en devises étrangères s'élevait à 320 millions de dollars au 31 décembre 2001 (2000 : 242 millions de dollars). Leur juste valeur à la fin de l'exercice était de 325 millions de dollars (2000 : 243 millions de dollars). Les contrats viennent à échéance au cours du premier trimestre de 2002.

Le portefeuille de placements comprend des valeurs mobilières libellées en devises étrangères ayant une juste valeur de 4 775 millions de dollars (2000 : 4 330 millions de dollars).

Le revenu selon la catégorie de placements se répartit comme suit :

(en millions de dollars)	2001	2000
Obligations	250 \$	285 \$
Titres de participation et biens immobiliers	527	854
Valeurs mobilières à court terme	8	11
	<u>785</u>	<u>1 150</u>
Caisse de retraite des travailleurs blessés	(12)	21
Dépenses de placements	<u>(27)</u>	<u>(22)</u>
Revenu de placements	746 \$	1 149 \$

En 2001, des gains nets réalisés et non réalisés de 379 millions de dollars (2000 : 743 millions de dollars) ont été amortis par imputation au revenu de placements.

4. Caisse de retraite des travailleurs blessés

Aux termes de l'article 44 de la *Loi sur les accidents du travail* et des règlements de l'Ontario, L.R.O. 1990, qui continuent de s'appliquer dans le cas des lésions et des maladies survenues avant le 1^{er} janvier 1998, la CSPAAAT met en réserve des fonds correspondant à 10 % de chaque versement fait aux travailleurs blessés en vertu de l'article 43 de cette *loi*. Ces fonds sont distincts de ceux de la caisse d'assurance de la CSPAAAT et sont investis dans le but de fournir des prestations de revenu de retraite aux travailleurs blessés.

En vertu de l'article 45 de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1998, la CSPAAAT met en réserve dans la caisse de retraite des travailleurs un montant correspondant à 5 % (plutôt que 10 %) des prestations pour perte de gains dans le cas des demandes d'indemnisation de lésions survenues après le 31 décembre 1997. Les travailleurs blessés peuvent choisir de cotiser un montant additionnel correspondant à 5 % de leurs prestations pour perte de gains. Le montant ne commence à être mis en réserve qu'après que le travailleur a reçu des versements pour perte de gains pendant douze mois consécutifs.

La valeur comptable de la caisse au 31 décembre était la suivante :

(en millions de dollars)	2001	2000
Encaisse	2 \$	2 \$
Placements dans le fonds commun	410	386
	<u>412 \$</u>	<u>388 \$</u>

Les valeurs sous-jacentes du fonds commun comprennent des valeurs mobilières à revenu fixe de 155 millions de dollars (2000 : 149 millions de dollars), des titres de participation de 242 millions de dollars (2000 : 225 millions de dollars) et des instruments du marché monétaire de 13 millions de dollars (2000 : 12 millions de dollars).

Obligations, selon l'échéance, au 31 décembre :

(en millions de dollars)		2001				2000
		Échéance				
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Obligations d'État						
Valeur comptable	— \$	985 \$	692 \$	561	2 238 \$	2 994 \$
Juste valeur	— \$	1 026 \$	712 \$	577	2 315 \$	3 061 \$
Rendement %		3,8	5,3	5,9	4,8	5,6
Obligations de sociétés						
Valeur comptable	4 \$	343 \$	226 \$	237	810 \$	957 \$
Juste valeur	4 \$	357 \$	234 \$	237	832 \$	961 \$
Rendement %	2,4	4,3	5,9	6,7	5,4	6,3
Moins : Gains non amortis					389	403
Total						
Valeur comptable					2 659 \$	3 548 \$
Juste valeur					3 147 \$	4 022 \$
Rendement %					5,0	5,7

Le rendement moyen reflète le rendement à l'échéance et correspond au taux d'actualisation qui rend la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs de chaque obligation égale à sa juste valeur au 31 décembre.

En 2001, la caisse de retraite des travailleurs blessés a enregistré une augmentation nette de 24 millions de dollars (2000 : 56 millions de dollars).



La variation de l'actif net se répartit comme suit :



(en millions de dollars)	2001	2000
Montant mis en réserve aux termes de la Loi	50 \$	46 \$
Revenu (perte) de placements	(12)	21
Dépenses d'indemnisation payées	(14)	(11)
Augmentation de l'actif net	24	56
Actif net, au début de l'exercice	388	332
Actif net, à la fin de l'exercice	412 \$	388 \$

5. Immobilisations et autres éléments d'actif



(en millions de dollars)	Prix	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiments et améliorations locatives	217 \$	150 \$	160 \$
Équipement de bureau	107	11	14
Matériel informatique	89	24	28
	413	185	202
Autres éléments d'actif	12	12	34
	425 \$	197 \$	236 \$

L'amortissement a été de 35 millions de dollars en 2001 (2000 : 30 millions de dollars).

6. Emprunt hypothécaire

La CSPAAT détient une participation de 75 % dans le contrat de copropriété pour l'immeuble de son bureau central. En 1993, la CSPAAT a contracté un emprunt hypothécaire à long terme afin de financer une partie de la conception et de la construction de cet immeuble. L'immeuble sert de garantie à cet emprunt, qui arrivera à échéance en 2015. Le taux d'intérêt a été fixé à 10,25 % par année, à un taux composé deux fois l'an.

7. Dette au titre de l'indemnisation future et dépenses d'indemnisation

La dette au titre de l'indemnisation future représente une provision, déterminée selon des calculs actuariels, pour des versements d'indemnisation et des frais administratifs futurs liés à des demandes d'indemnisation acceptées; ces versements ont été actualisés selon le rendement net présumé des placements indiqué ci-dessous. Les estimations des versements d'indemnisation futurs ont trait aux demandes d'indemnisation rattachées aux lésions et aux maladies reliées au travail déclarées et non déclarées survenues le 31 décembre 2001 ou avant cette date. Ces estimations sont établies en fonction du montant et de la nature de l'indemnisation, tel qu'il est prescrit par la loi, et selon les pratiques en matière

d'indemnisation en vigueur les 31 décembre 2001 et 2000.

La dette au titre de l'indemnisation future a été déterminée en appliquant les méthodes actuarielles reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires.

La valeur actuarielle actuelle des paiements d'indemnisation futurs reflète les hypothèses économiques et actuarielles, qui sont fondées sur les résultats des années précédentes et modifiées pour tenir compte des tendances actuelles. Comme ces hypothèses peuvent changer au fil des ans pour refléter des circonstances sous-jacentes, il est possible que de tels changements modifient considérablement la valeur actuarielle actuelle des versements d'indemnisation futurs.

L'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future s'appuie sur les principales hypothèses économiques à long terme présentées ci-après :

(en millions de dollars)	2001	2000
Taux d'inflation	3 %	3 %
Taux de rendement des placements	7 %	7 %
Taux d'indexation des prestations		
Indexation totale	3 %	3 %
Indexation partielle	0,5 %	0,5 %
Rendement net des placements		
Indexation totale	4 %	4 %
Indexation partielle	6,5 %	6,5 %
Taux d'indexation des salaires et des coûts de soins de santé	4 %	4 %

Les estimations de la mortalité sont fondées sur les résultats obtenus par la CSPAAT de 1991 à 1995 en ce qui a trait à la mortalité chez les travailleurs blessés, ainsi que sur les données des tables de mortalité de l'Ontario rajustées en fonction des projections de 1990 à 1992 de la CSPAAT en matière de mortalité chez les survivants des travailleurs décédés. Une provision a été créée pour couvrir les augmentations futures du plafond des gains assurables et l'indexation des prestations.

La direction considère que le montant alloué aux paiements d'indemnisation futurs relatifs aux demandes d'indemnisation acceptées est satisfaisant. Les hypothèses et méthodes économiques et actuarielles à long terme sont examinées au 31 décembre de chaque année, lorsque des évaluations actuarielles sont effectuées par des cabinets indépendants. La valeur actuarielle actuelle des versements d'indemnisation futurs rattachés aux lésions et aux maladies reliées au travail déclarées et non déclarées survenues durant l'exercice est comptabilisée sous le poste des dépenses d'indemnisation, ainsi que, le cas échéant, les rajustements résultant des réexamens continus de l'admissibilité, des résultats des exercices précédents et des modifications législatives ou de celles apportées aux hypothèses ou aux méthodes.

La dette au titre de l'indemnisation future comprend une provision de 768 millions de dollars (2000 : 755 millions de dollars) relativement aux coûts futurs des frais administratifs liés aux demandes d'indemnisation existantes. Les frais administratifs et autres ont été réduits de 261 millions de dollars (2000 : 227 millions de dollars), dégagés de la provision relative à la dette au titre de l'indemnisation future reliée aux frais administratifs des demandes d'indemnisation survenues au cours de l'exercice.

La provision relative à la dette au titre de l'indemnisation future et les dépenses d'indemnisation payées en 2001 s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars)	2001							2000	
	Réintégration au marché du travail							Total	Total
	Invalidité de longue durée	Soutien du revenu	Fournisseurs externes	Invalidité de courte durée	Soins de santé	Prestations de survivant	Frais adm. demande d'indemnisation		
Dette au titre de l'indemnisation future, au début de l'exercice	11 362 \$	363 \$	246 \$	590 \$	1 224 \$	1 320 \$	755 \$	15 860 \$	15 735 \$
Dépenses d'indemnisation	1 434	(86)	34	479	607	297	274	3 039	2 694
Dépenses d'indemnisation payées, au cours de l'exercice									
Annexe 1	(1 230)	(82)	(70)	(465)	(299)	(119)	(261)	(2 526)	(2 341)
Annexe 2	(112)	(6)	(3)	(61)	(33)	(14)	—	(229)	(217)
Caisse de retraite des travailleurs blessés	(14)	—	—	—	—	—	—	(14)	(11)
	(1 356)	(88)	(73)	(526)	(332)	(133)	(261)	(2 769)	(2 569)
Évolution de la dette au titre de l'indemnisation future	78	(174)	(39)	(47)	275	164	13	270	125
Dette au titre de l'indemnisation future, à la fin de l'exercice	11 440 \$	189 \$	207 \$	543 \$	1 499 \$	1 484 \$	768 \$	16 130 \$	15 860 \$

8. Rapprochement actuariel de l'évolution de la dette non provisionnée

Le rapprochement actuariel de l'évolution de la dette non provisionnée s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2001	2000
Dette non provisionnée, au début de l'exercice	5 675 \$	6 402 \$
Ajouter (retrancher) :		
Revenu de placements non réalisés en raison de la moins-value des éléments d'actif investis	404	450
Primes affectées à la réduction de la dette non provisionnée	(860)	(971)
Pertes (gains) actuariels résultant de ce qui suit :		
Indexation des prestations moins élevée que prévue	(110)	(49)
Rendement des placements supérieur aux prévisions	(8)	(426)
Résultats en matière d'indemnisation pour les exercices précédents et l'exercice considéré	77	234
Changements dans les hypothèses :		
Perte de gains à long terme	18	(140)
Frais administratifs liés aux demandes d'indemnisation futures	—	(80)
Prestations de soins de santé	243	59
Invalidité de longue durée	100	180
Autres changements	108	469
Modification des taux d'imposition sur le revenu des particuliers	10	105
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice	5 657 \$	5 675 \$

9. Frais administratifs et autres

Les frais administratifs et autres comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars)	2001	2000
Salaires et avantages sociaux	305 \$	295 \$
Amortissement et entretien de l'équipement	45	42
Frais d'occupation	35	31
Communications	12	11
Fournitures et services	20	16
Déplacements et entretien des véhicules	8	7
Développement et intégration des nouveaux systèmes	47	58
Autres	18	14
	490	474
Frais administratifs liés aux demandes d'indemnisation (note 7)	(261)	(227)
	229 \$	247 \$

10. Opérations entre apparentés

Obligations et engagements sanctionnés par la loi

Aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, et tel que décrété par le lieutenant-gouverneur en conseil, la CSPAAT est tenue de rembourser le gouvernement de l'Ontario des frais engagés pour l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. La CSPAAT est aussi tenue de prendre en charge les frais liés au fonctionnement du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, du Bureau des conseillers des travailleurs, du Bureau des conseillers du patronat et des postes de sauvetage dans les mines. Les sommes prévues

pour les remboursements et le financement sont déterminées et approuvées par le ministre du Travail. La CSPAAAT finance également l'Institut de recherche sur le travail et la santé et les associations pour la sécurité au travail. Le montant total du financement fourni dans le cadre de ces obligations et engagements sanctionnés par la loi s'est élevé à 162 millions de dollars en 2001 (2000 : 156 millions de dollars).

Placements

Sont comprises dans les placements les valeurs mobilières à revenu fixe négociables émises par le gouvernement de l'Ontario et par les sociétés qui y sont reliées; la valeur de ces titres s'est élevée à 262 millions de dollars en 2001 (2000 : 373 millions de dollars).

Autres

En plus des obligations sanctionnées par la loi et des dépenses relatives à la prévention des accidents, les états financiers comprennent des sommes provenant d'opérations de fonctionnement régulières réalisées avec divers ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement de l'Ontario avec lesquels la CSPAAAT pourrait être considérée comme étant apparentée. De telles opérations sont effectuées selon des modalités semblables à celles qui prévalent au cours d'opérations avec des parties non apparentées. Les soldes résultant de ces opérations ne sont pas importants.

11. Dette au titre des avantages sociaux futurs

Conformément au chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA, les coûts associés aux avantages sociaux futurs sont comptabilisés au cours des exercices durant lesquels les employés ont fourni des services. À la fin de 2001, la dette constituée au titre des avantages sociaux futurs, autre que les prestations de retraite, était de 296 millions de dollars (2000 : 283 millions de dollars).

 **Les hypothèses actuarielles importantes adoptées par la CSPAAAT pour évaluer la dette constituée au titre des avantages sociaux futurs, autres que les prestations de retraite, étaient les suivantes :**

	2001	2000
Taux d'actualisation	7 %	7 %
Taux tendanciel des coûts des soins de santé		
Frais médicaux — 10 premières années	7 %	7 %
— années subséquentes	4 %	4 %
Frais dentaires	4 %	4 %

12. Régimes de retraite

La CSPAAAT maintient deux régimes de retraite pour ses employés et le personnel des associations pour la sécurité au travail : le régime de retraite des employés de la CSPAAAT et le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAAT.

Le régime de retraite des employés de la CSPAAAT est un régime contributif à prestations déterminées partiellement indexées, calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire de l'employé à l'approche de la retraite. Les opérations de placement ainsi que les tâches administratives et comptables liées à ce régime de retraite sont administrées par la CSPAAAT. Une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2001 conformément au chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA intitulé « Avantages sociaux futurs » a établi que le régime de retraite affiche un excédent. Les obligations au titre des prestations

constituées du régime de retraite reflètent les estimations de la direction en ce qui a trait à l'indexation des salaires, au taux de rendement des placements, à la mortalité chez les membres, aux cessations d'emploi et à l'âge auquel les membres prendront leur retraite.

Le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAAT est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Il a été créé pour s'assurer que les employés de la CSPAAAT et des organismes de sécurité au travail dont les gains dépassent le seuil des gains établis pour les prestations de retraite déterminées maximales prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) recevront des prestations de retraite fondées sur leurs gains totaux. Les opérations de placement ainsi que les tâches administratives et comptables liées à ce régime de retraite complémentaire sont administrées par la CSPAAAT.

Au 31 décembre, l'état du régime de retraite des employés de la CSPAAAT s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	2001	2000
Juste valeur de l'actif du régime	1 147,1 \$	1 186,8 \$
Obligations au titre des prestations constituées	1 057,0	977,2
Excédent du régime	90,1 \$	209,6 \$
Actif (passif) au titre des prestations constituées au 31 décembre	(5,2) \$	22,6 \$
Activité durant l'exercice		
Dépenses du régime au cours de l'exercice	27,8 \$	24,2 \$
Cotisations de l'employeur	— \$	— \$
Cotisations des employés	— \$	— \$
Prestations de retraite versées	34,8 \$	36,0 \$

Au 31 décembre, les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer le régime de retraite des employés de la CSPAAAT étaient les suivantes :

(en millions de dollars)	2001	2000
Taux d'actualisation	7 %	7 %
Taux prévu de rendement à long terme de l'actif du régime	7,5 %	7,5 %
Taux d'augmentation de la rémunération	5,5 %	5,5 %

Au 31 décembre, l'état du régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAAT s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	2001	2000
Juste valeur de l'actif du régime	1,2 \$	0,8 \$
Obligations au titre des prestations constituées	10,3	8,9
(Déficit) du régime	(9,1) \$	(8,1) \$
Actif (passif) au titre des prestations constituées au 31 décembre	(4,1) \$	(2,7) \$
Activité durant l'exercice		
Dépenses du régime au cours de l'exercice	1,6 \$	2,9 \$
Cotisations de l'employeur	0,2 \$	0,2 \$
Cotisations des employés	0,3 \$	0,2 \$
Prestations de retraite versées	0,1 \$	— \$



Au 31 décembre, les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT étaient les suivantes :

	2001	2000
Taux d'actualisation	7 %	7 %
Taux prévu de rendement à long terme de l'actif du régime	3,75 %*	3,75 %*
Taux d'augmentation de la rémunération	5,50 %	5,50 %

* Rajusté pour tenir compte des répercussions d'un impôt remboursable de 50 %, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

13. Engagements et éventualités

Contrats de location-exploitation

Au 31 décembre 2001, la CSPAAT avait conclu des contrats de location-exploitation non résiliables dont les paiements minimums futurs sont d'environ 17 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années et d'un total de 36 millions de dollars après cette période.

Poursuites

La CSPAAT est partie à plusieurs réclamations et poursuites faisant l'objet de contestations. De l'avis de la direction, le dénouement de ces réclamations et poursuites n'aura pas d'effet important sur la CSPAAT.

Ligne de crédit bancaire

La CSPAAT détient une ligne de crédit non garantie de 150 millions de dollars auprès d'une banque commerciale. Cette ligne de crédit n'a pas été utilisée en 2001.

14. Événement subséquent

Les services électriques, auparavant des organismes des gouvernements provinciaux et des administrations municipales, ont été tenus de se constituer en personne morale aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. Le 1^{er} janvier 2002, la CSPAAT transférera à l'annexe 1 tous les employeurs des services électriques qui bénéficient d'une protection aux termes de l'annexe 2. On estime qu'en 2002, ce transfert entraînera une augmentation des sommes à recevoir de 90 millions de dollars, une augmentation de la dette au titre de l'indemnisation future de 143 millions de dollars et une augmentation de la dette non provisionnée de 53 millions de dollars.

15. Chiffres correspondants des exercices précédents

Certains montants correspondants ont été réagencés aux fins de la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

DIVULGATION DES TRAITEMENTS

DANS LE SECTEUR PUBLIC EN 2001

Nom	Poste	Gains	Avantages imposables	Total des gains
Abrams, Brenda E.	Avocate	108 066,31 \$	218,46 \$	108 284,77 \$
Achar, Ramach Andra	Médecin consultant	117 738,79 \$	243,70 \$	117 982,49 \$
Adamo, Valerie	VP, SI/Chef SI	167 915,75 \$	302,46 \$	168 218,21 \$
Allingham, Richard	Dir., Recherche et évaluation	112 441,20 \$	233,22 \$	112 674,42 \$
Angove, Linda	Secrétaire générale	112 779,60 \$	221,78 \$	113 001,38 \$
Anstey, Calvin	Dir., Transports	106 728,56 \$	222,26 \$	106 950,82 \$
Argue, Robert	Dir., Dév. Applications	108 667,91 \$	225,94 \$	108 893,85 \$
Aronsham, Masha	Médecin consultant	126 533,78 \$	263,02 \$	126 796,80 \$
Arvais, Ed	Médecin consultant	130 466,78 \$	263,02 \$	130 729,80 \$
Bain, Donna	Dir. gén., Gestion Services santé	151 523,42 \$	270,10 \$	151 793,52 \$
Belanger, Adele Marie	Avocate	106 573,98 \$	218,10 \$	106 792,08 \$
Bell, Susan	Dir., SCTD	108 717,90 \$	222,34 \$	108 940,24 \$
Bennetto, John	Dir., Services	103 537,58 \$	214,98 \$	103 752,56 \$
Bishop, Margaret	Médecin consultant	126 533,78 \$	263,02 \$	126 796,80 \$
Brown, Elizabeth	Avocate	107 649,59 \$	218,58 \$	107 868,17 \$
Burton, Neil	Dir., des serveurs clients	121 033,42 \$	231,14 \$	121 264,56 \$
Campbell, Clark	Dir., Mun., Ed. et Serv. él.	102 968,94 \$	214,02 \$	103 182,96 \$
Canlie, George	Médecin consultant	126 612,79 \$	263,34 \$	126 876,13 \$
Chain, Marybelle	Médecin consultant	125 972,18 \$	261,94 \$	126 234,12 \$
Chan, Thomas	VP, Fin., Dir. financier	184 149,12 \$	319,52 \$	184 468,64 \$
Cleary, Floren	Dir., Dossiers d'avant 1990	104 975,16 \$	216,36 \$	105 191,52 \$
Coutinho, Jude	Dir., associé/médecin	101 208,22 \$	200,20 \$	101 408,42 \$
Cude, Beverley	Dir., Serv. technologiques	123 674,94 \$	231,14 \$	123 906,08 \$
David, Lawrence	Médecin consultant	124 505,80 \$	257,26 \$	124 763,06 \$
de Demeter, Dorrit	Médecin consultant	126 612,79 \$	263,34 \$	126 876,13 \$
de Domenico, Ivan J.	Médecin consultant	127 497,99 \$	263,02 \$	127 761,01 \$
Deslauriers, Jean	Médecin consultant	118 738,79 \$	243,70 \$	118 982,49 \$
Djan, Patrick	Médecin consultant	119 997,79 \$	243,70 \$	120 241,49 \$
Douglas, Richard Alexander	Dir., Relations avec employés	129 695,87 \$	268,98 \$	129 964,85 \$
D'Sousa, Irene	Médecin consultant	122 456,80 \$	253,66 \$	122 710,46 \$
Dudley, John	Dir., associé/médecin	136 846,37 \$	281,26 \$	137 127,63 \$
Fedder, Jonathan E.	Dir. gén., Serv. jur.	106 243,11 \$	0,00 \$	106 243,11 \$
Feld, Paul	Dir., Petites entreprises	101 640,91 \$	207,84 \$	101 848,75 \$
Flynn, Miriam E.	Avocate	106 588,00 \$	219,02 \$	106 807,02 \$
Fortin, Claire Marie	Dir., Pol. méd./mal. prof.	101 542,87 \$	210,76 \$	101 753,63 \$
Frame, David A.	Dir., Relations fournisseurs	103 287,85 \$	214,46 \$	103 502,31 \$
Garg, Swam	Médecin consultant	126 533,78 \$	263,02 \$	126 796,80 \$
Geary, Judy	Dir. gén., SCTD et Serv. indemnisation spéc.	155 958,56 \$	282,66 \$	156 241,22 \$
Germansky, Martin	Médecin consultant	126 533,78 \$	263,02 \$	126 796,80 \$
Gibbs, Henry	VP, Placements	272 056,15 \$	418,78 \$	272 474,93 \$
Gillies, James	Dir., Planification fin. et analyse	118 348,43 \$	218,26 \$	118 566,69 \$
Hadjiski, Anna	Médecin consultant	126 612,79 \$	263,34 \$	126 876,13 \$
Hall, Nick M.	Dir., Automobile	106 912,87 \$	222,74 \$	107 135,61 \$
Hawkins, Adam J.	Dir., Placements immobiliers	142 381,87 \$	237,38 \$	142 619,25 \$
Heckadon, Robert	Dir., associé/médecin	151 341,37 \$	0,00 \$	151 341,37 \$
Hickman, Robert	Médecin consultant	122 428,81 \$	253,66 \$	122 682,47 \$
Higgins, Jodi	Dir., Petites entreprises	105 744,20 \$	215,54 \$	105 959,74 \$
Ho Kim, Thu Lan	Médecin consultant	107 196,78 \$	227,20 \$	107 423,98 \$
Ho, Michael	Médecin consultant	126 581,80 \$	263,22 \$	126 845,02 \$
Holoyke, Paul	Avocat général	207 067,94 \$	342,72 \$	207 410,66 \$
Horseman, Brock C.	VP principal, Opérations	299 009,74 \$	472,74 \$	299 482,48 \$
Houston, Roberta	Avocate	101 289,67 \$	208,56 \$	101 498,23 \$
Jolley, Linda	VP, Politiques et recherche	184 467,27 \$	309,60 \$	184 776,87 \$
Jones, Derek	Médecin consultant	114 137,18 \$	246,06 \$	114 383,24 \$
Kanalec, Andrew D.	Médecin consultant	131 407,18 \$	271,10 \$	131 678,28 \$
Karr, William	Médecin consultant	126 533,78 \$	263,02 \$	126 796,80 \$
Kelly, J. Brian	Dir. associé/médecin	145 156,09 \$	292,50 \$	145 448,59 \$
Kelly, Linda	Dir., Serv. spécialisés/consult.	103 454,13 \$	202,20 \$	103 656,33 \$
Kempster, Geoff	Dir., Secteur manufacturier	107 540,62 \$	223,46 \$	107 764,08 \$
Kerr, Fergus	Dir., Secteur minier	103 449,56 \$	215,28 \$	103 664,84 \$
Kosmidis, Elizabeth	Avocate	107 600,14 \$	218,26 \$	107 818,40 \$
Kulymych, Heidi	Dir., Bur. serv. gén.	119 186,21 \$	212,00 \$	119 398,21 \$
Kwong, Paul	Dir. de projet	122 781,31 \$	223,74 \$	123 005,05 \$
Lamanna, Pat	Dir., Petites entreprises	111 235,35 \$	229,14 \$	111 464,49 \$

Nom	Poste	Gains	Avantages imposables	Total des gains
Lamoureux, Linda	Dir., Enquêtes spéciales	175 625,94 \$	299,35 \$	175 925,29 \$
Leshchynsky, Dana	Dir., Secteur construction	110 925,34 \$	230,50 \$	111 155,84 \$
Levitsky, Marianne	Dir., Meilleures pratiques	105 003,05 \$	215,54 \$	105 218,59 \$
Lewis, Owen	Dir., Dév. applications	109 626,47 \$	216,58 \$	109 843,05 \$
Londry, David	Dir., Dév. des serveurs clients	115 754,84 \$	229,06 \$	115 983,90 \$
Lorrie-Monette, Francine	Médecin consultant	122 456,80 \$	253,66 \$	122 710,46 \$
Lovelock, Ronald	Dir., Serv. prévention	105 638,16 \$	215,54 \$	105 853,70 \$
Luck, Mary	Dir., Secteur services	111 719,14 \$	227,86 \$	111 947,00 \$
MacArthur, Angus	Médecin consultant	126 612,79 \$	263,34 \$	126 876,13 \$
Maehle, Waldemar	Médecin consultant	117 738,79 \$	243,70 \$	117 982,49 \$
Maloyil, Ammini	Médecin consultant	126 581,80 \$	263,22 \$	126 845,02 \$
Martin, Peter J.	Dir., Indemnisation	114 328,53 \$	237,62 \$	114 566,15 \$
Mastrilli, Arcangelo	Médecin consultant	126 533,78 \$	263,02 \$	126 796,80 \$
McAdam, Roberta	Dir., Vérification, revenu	111 121,01 \$	219,70 \$	111 340,71 \$
McCarthy, Jane	Dir. gén., Admin. serv. de santé/ prog. spéc.	149 260,14 \$	271,90 \$	149 532,04 \$
McCleave, Dave	Dir., Petites entreprises	102 486,82 \$	212,98 \$	102 699,80 \$
McKenna-Boot, Patricia	Médecin consultant	117 738,79 \$	243,70 \$	117 982,49 \$
McMurtie, Robert	Dir., Services financiers	121 686,83 \$	232,18 \$	121 919,01 \$
Meenan, John J.	Médecin consultant	117 738,79 \$	243,70 \$	117 982,49 \$
Mikkelsen, Allan Charles	Associé en RH, F/SC	100 936,15 \$	196,56 \$	101 132,71 \$
Mitchell, William	Dir. Dév., Applications	105 563,05 \$	219,70 \$	105 782,75 \$
Morden, Donald Lawrence	VP, Ressources humaines	198 459,91 \$	335,28 \$	198 795,19 \$
Morrison, Richard	Dir., Petites entreprises	105 683,75 \$	219,62 \$	105 903,37 \$
Mould, Roy	VP, Prévention	180 735,66 \$	314,64 \$	181 050,30 \$
Poinvin, Catherine	Dir., Ressources cliniques	151 844,37 \$	312,00 \$	152 156,37 \$
Potter, Douglas	Chef, Systèmes de gestion et soutien	102 331,82 \$	170,04 \$	102 501,86 \$
Pritchett, Barry	Médecin consultant	126 533,78 \$	263,02 \$	126 796,80 \$
Pushka, Wayne	Dir. adjoint, Enquêtes spéciales	103 923,45 \$	215,54 \$	104 138,99 \$
Ramsey, Willard	Actuaire, Tarification et évaluation	140 343,63 \$	290,14 \$	140 633,77 \$
Roy, Marie	Médecin consultant	126 612,79 \$	263,34 \$	126 876,13 \$
Schofield, Michel	Coord. médecins/clin. spéc.	146 564,49 \$	292,50 \$	146 856,99 \$
Scapa, Fernand	Dir., Santé	104 846,81 \$	217,49 \$	105 064,30 \$
Scullion, Catherine	Médecin consultant	117 193,58 \$	242,98 \$	117 436,56 \$
Sgro, Joseph	Dir., Amélioration de la qualité	110 425,44 \$	224,90 \$	110 650,34 \$
Shapiro, Gary	Médecin consultant	126 533,78 \$	263,02 \$	126 796,80 \$
Sherwin, Linda	Médecin consultant	117 738,79 \$	243,70 \$	117 982,49 \$
Simmons, Wayne B.	Dir., Placements	148 853,23 \$	290,61 \$	149 143,84 \$
Slinger, John	Dir., Appels	125 712,23 \$	251,94 \$	125 964,17 \$
Sooknanon, Ash	Chef de projet principal	100 535,37 \$	150,98 \$	100 686,35 \$
Staslo, Dove	Dir., Placements	150 438,47 \$	282,50 \$	150 720,97 \$
Tarashuk, Ihor	Médecin consultant	117 738,79 \$	243,70 \$	117 982,49 \$
Thomas, Roy E.	VP, Communications	131 621,60 \$	239,46 \$	131 861,06 \$
Thomson, Garry	Dir. gén., Secteurs de l'industrie	154 214,45 \$	280,10 \$	154 494,55 \$
Todorovic, Slavica	Dir., Politiques indemnisation	112 441,20 \$	233,22 \$	112 674,42 \$
Tourchin, Robert W.	Dir., Ind. mét. prim.	100 206,28 \$	208,76 \$	100 415,04 \$
Vala Webb, Gordon	Dir., Gestion des connaissances	116 805,48 \$	235,30 \$	117 040,78 \$
Walker, John	Médecin consultant	126 533,78 \$	263,02 \$	126 796,80 \$
Wang, Kennedy	Dir., Annexe 2	116 877,50 \$	210,21 \$	117 087,71 \$
Weatherbee, Wayne	Dir. gén., Petites entreprises	157 159,21 \$	281,06 \$	157 440,27 \$
Welton, Ian	Dir., Politiques revenu	112 441,20 \$	233,22 \$	112 674,42 \$
Williams, David	PDG	688 435,92 \$	830,34 \$	689 266,26 \$
Williams, Susan	Dir., Services à la clientèle	127 745,20 \$	252,90 \$	127 998,10 \$
Wiskin, John	Dir., Secteur annexe 2	102 797,65 \$	213,38 \$	103 011,03 \$
Wright, Glen	Président du conseil	152 473,00 \$	0,00 \$	152 473,00 \$

Note : Il peut arriver que les montants inscrits comme gains dans la présente déclaration ne représentent pas le montant du traitement annuel réel de l'employé. Les gains qui doivent être rendus publics aux termes de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public correspondent au montant déclaré à Revenu Canada sur le feuillet T4 de l'employé. Les gains figurant dans la présente peuvent donc inclure un montant non récurrent versé en 2001 pour un paiement rétroactif par suite d'une reclassification ou d'un règlement de grief, ou encore pour un paiement forfaitaire versé à la retraite. Par ailleurs, il peut également arriver que les gains figurant dans la présente déclaration soient inférieurs au montant du traitement annuel si la personne n'a travaillé que durant une partie de l'année.

Commission du Régime de retraite de l'Ontario**Responsabilité de la direction à l'égard de la
présentation de l'information financière**

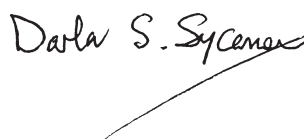
Les états financiers consolidés de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées. Les conventions comptables suivies dans la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. De nombreux montants des états financiers sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et jugements de la direction, et ce, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles internes et des procédés de soutien pour fournir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée et que des registres adéquats sont tenus. Ce système comprend l'embauche et la formation attentive du personnel, la création d'une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives concernant la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le «Conseil») est l'ultime responsable des états financiers consolidés de la Commission. Le comité de vérification de la Commission participe à l'examen en détails des états financiers consolidés avec la direction et les vérificateurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des vérifications, de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer que leurs responsabilités et celles de la direction ont été acquittées adéquatement.



Leonard Lu
Président
Le 8 février 2002



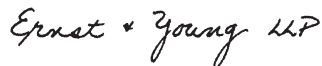
Darla S. Sycamore, CA
Directrice, Finances

Commission du Régime de retraite de l'Ontario**Rapport des vérificateurs****Aux administrateurs de la Commission
du Régime de retraite de l'Ontario**

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») au 31 décembre 2001 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière, de ses prestations constituées et de son excédent pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Ernst & Young s.r.l.

Toronto, Canada

le 8 février 2002

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Opinion des actuaires

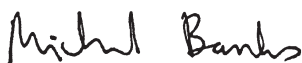
Aux administrateurs de la Commission
du Régime de retraite de l'Ontario

Nous avons préparé l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires selon une méthode de capitalisation au 31 décembre 1999, et un certificat actuariel au 1^{er} août 2000, comme décrit à la note 8 a) afférente aux états financiers consolidés ci-joints.

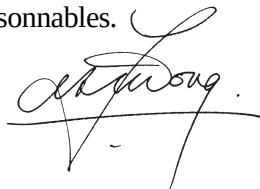
Nous certifions par la présente qu'à notre avis :

- les données qui nous ont été fournies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario sont suffisantes et fiables pour les besoins de notre évaluation du 31 décembre 1999 et du certificat actuariel au 1^{er} août 2000;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées pour les besoins de l'évaluation du Régime de retraite des fonctionnaires aux fins de la capitalisation;
- les méthodes d'évaluation employées sont appropriées pour les besoins de l'évaluation et sont conformes aux prescriptions de la *Loi sur les régimes de retraite*, de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- l'évaluation a été préparée et notre opinion est donnée conformément aux normes actuarielles généralement reconnues.

À l'aide des données fournies par la Commission aux fins de l'évaluation de la capitalisation, nous avons également préparé une estimation des actifs et des passifs, selon une méthode actuarielle, en suivant la méthode comptable exigée au chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, comme présenté à la note 8 b). Ces montants sont indiqués dans l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent. L'évaluation aux fins comptables a été préparée conformément aux normes actuarielles reconnues et se fonde sur des hypothèses établies à la note 8 b) qui, à notre avis, constituent des hypothèses raisonnables.



Michael D. Banks, FIA, FICA



Lester J. Wong, FIA, FICA

WILLIAM M. MERCER LIMITÉE
le 8 février 2002

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

**État consolidé de l'actif net disponible pour le
service des prestations et des prestations
constituées et de l'excédent**

(en milliers de dollars)

Au 31 décembre	2001	2000
Actif		
Placements (note 4)	11 949 541 \$	11 952 232 \$
Cotisations à recevoir (note 7)	16 981	13 793
Immobilisations (note 5)	805	462
Total de l'actif	11 967 327	11 966 487
Passif		
Impôt sur les bénéfices retenu sur le service de la rente	8 567	8 332
Créditeurs et charges à payer	13 104	6 583
Cotisations à payer	589	333
Total du passif	22 260	15 248
Actif net disponible pour le service des prestations	11 945 067	11 951 239
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 8 b))	1 183 956	921 280
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les placements	13 129 023	12 872 519
Prestations constituées et excédent		
Prestations constituées	11 573 932	11 212 152
Excédent (note 8 b))	1 555 091	1 660 367
Total des prestations et de l'excédent	13 129 023 \$	12 872 519 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



Donald D. Weiss
Administrateur



Geoffrey H. Collins
Administrateur

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2001	2000
Augmentation de l'actif net		
Revenus de placement nets (note 6)	517 672 \$	1 111 059 \$
Cotisations (note 7)	130 230	282 604
Transferts provenant d'autres régimes	102 975	143 204
Augmentation de l'actif net	750 877	1 536 867
Diminution de l'actif net		
Rentes versées	695 880	669 642
Remboursements en cas de sortie et transferts	45 706	100 258
Charges d'exploitation (note 10)	15 463	11 709
Diminution de l'actif net	757 049	781 609
Augmentation (diminution) nette de l'actif net de l'exercice	(6 172)	755 258
Actif net au début de l'exercice	11 951 239	11 195 981
Actif net à la fin de l'exercice	11 945 067 \$	11 951 239 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

État consolidé de l'évolution
des prestations constituées

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2001	2000
Prestations constituées au début de l'exercice	11 212 152 \$	10 994 073 \$
Augmentation des prestations constituées		
Intérêts sur les prestations constituées	770 544	747 243
Prestations constituées	332 822	289 533
Augmentation totale	1 103 366	1 036 776
Diminution des prestations constituées		
Prestations versées	741 586	721 900
Gains actuariels	—	96 797
Diminution totale	741 586	818 697
Augmentation nette des prestations constituées	361 780	218 079
Prestations constituées à la fin de l'exercice	11 573 932 \$	11 212 152 \$

État consolidé de l'évolution de l'excédent

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2001	2000
Excédent au début de l'exercice	1 660 367 \$	1 010 654 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations	(6 172)	755 258
Variation du rajustement de la valeur actuarielle de l'actif	262 676	112 534
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	256 504	867 792
Augmentation nette des prestations constituées	361 780	218 079
Excédent à la fin de l'exercice	1 555 091 \$	1 660 367 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Commission du Régime de retraite de l'Ontario**Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2000****Note 1 : Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires**

En date du 1^{er} janvier 1990, la province de l'Ontario (la «Province») a adopté la *Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, 1990* (la «*Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*») par laquelle le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes est maintenu. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires sont stipulées à l'annexe 1 de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») est l'administrateur du Régime de retraite des fonctionnaires.

Note 2 : Description du Régime de retraite des fonctionnaires

Le Régime de retraite des fonctionnaires est brièvement décrit ci-après. Pour une information plus complète, on se référera à la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*.

a) Généralités

Le Régime de retraite des fonctionnaires est un régime de retraite contributif à prestations déterminées et est obligatoire pour la plupart des employés qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. En vertu du régime, les cotisations sont versées par les participants et les employeurs. Le régime est enregistré conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, sous le numéro 0208777.

b) Cotisations

Le Régime de retraite des fonctionnaires est coordonné au Régime de pensions du Canada («RPC»). Les cotisations des participants s'élèvent à 6,2 % de leur salaire assujéti aux cotisations au RPC plus 8 % du solde de leur salaire. Les employeurs versent des cotisations à part égale. La Province a modifié le Régime afin de permettre une réduction des cotisations égale à 4 % du salaire des participants et une réduction à part égale pour les employeurs. Cette réduction est en vigueur jusqu'au 30 novembre 2002. Pour la plupart des participants, la réduction est entrée en vigueur le 1^{er} août 2000.

Les membres de la Police provinciale de l'Ontario («PPO») doivent verser au Régime de retraite des fonctionnaires 2 % de plus de leur salaire, et l'employeur verse une cotisation à part égale. En vertu d'une modification du Régime, les employés de la PPO ne sont pas tenus de verser ce montant supplémentaire du 1^{er} août 2000 au 31 mars 2002. Cependant, les cotisations de l'employeur seront maintenues au même niveau.

c) Rentes

Les rentes sont payables à l'âge de 65 ans (ou à 60 ans pour les participants ayant des années de service décomptées antérieures à 1966), selon le nombre d'années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires, 2 % du salaire moyen au cours des 60 mois consécutifs où celui-ci a été le plus élevé, moins une déduction des montants reçus en vertu du RPC à l'âge de 65 ans. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 (le «Facteur 90») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

20 années de service décomptées. La Province a modifié le Régime de retraite des fonctionnaires afin de prévoir la possibilité d'une retraite anticipée améliorée pour certains participants au régime (le «Facteur 80»). Les modifications accordent des prestations intégrales aux participants dont l'âge et les années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires totalisent 80 ans. Les participants sont admissibles à ce programme s'ils ont atteint le Facteur 80 avant le 1^{er} avril 2002 et choisissent, dans un certain délai, de prendre leur retraite. Les membres de la PPO sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

d) **Prestations de décès**

Le conjoint survivant admissible, les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou la succession du participant ou du retraité peuvent recevoir des prestations lors du décès d'un participant ou d'un retraité.

e) **Prestations d'invalidité**

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

f) **Remboursements en cas de sortie**

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur de rachat de la rente à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite, ou d'acheter une rente viagère.

g) **Accroissement des prestations**

Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour une année donnée. Toute tranche excédant le plafond de 8 % pour une année donnée est appliquée aux prestations de retraite des années subséquentes où le taux d'inflation est inférieur à 8 %.

Note 3 : Résumé des principales conventions comptables

a) **Mode de présentation**

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentent la situation du Régime de retraite des fonctionnaires en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs et des participants au régime.

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des prévisions et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif présentés et sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient être différents des résultats prévus.

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

b) **Consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la filiale en propriété exclusive.

c) **Placements**

Les placements négociés sont inscrits à la juste valeur fondée sur les prix du marché à la fin de l'exercice. Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti qui se rapproche de leur juste valeur globale. Les débentures spéciales de la province de l'Ontario, qui sont des placements non négociables, sont comptabilisées à la valeur nominale (voir la note 4). Les gains et pertes matérialisés à la cession de placements sont portés aux revenus de placement. Les remboursements de retenues fiscales des juridictions étrangères sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les opérations de placement sont présentées à la date de l'opération.

Les placements immobiliers sont comptabilisés à la valeur d'expertise établie par des évaluateurs indépendants tous les ans. Les modifications de la valeur d'expertise à la suite d'une expertise sont inscrites dans les gains non matérialisés.

d) **Cotisations**

Les cotisations des participants et des employeurs exigibles à la fin de l'exercice en vertu du Régime de retraite des fonctionnaires sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts et achats de services passés sont constatés après réception des fonds et traitement du cas.

e) **Rentes**

Le versement de prestations de retraite, les remboursements et les transferts sont inscrits pendant l'exercice au cours duquel ils sont effectués.

f) **Immobilisations**

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

g) **Conversion des devises**

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

La juste valeur des placements et les soldes de l'encaisse libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Note 4 : Placements

(en milliers de dollars)

Au 31 décembre

	2001		2000	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Débiteures spéciales de la province de l'Ontario	3 363 221 \$	3 363 221 \$	3 471 694 \$	3 471 694 \$
Encaisse et placements à court terme				
Canadiens	587 106	586 356	737 352	736 700
Étrangers	77 287	76 964	103 173	103 165
	664 393	663 320	840 525	839 865
Obligations				
Canadiennes	1 817 694	1 781 135	1 772 269	1 755 106
Étrangères	295 190	283 082	335 028	320 898
	2 112 884	2 064 217	2 107 297	2 076 004
Actions				
Canadiennes	1 598 301	1 453 840	1 675 581	1 443 009
Étrangères	2 986 158	2 554 353	2 663 749	2 010 796
	4 584 459	4 008 193	4 339 330	3 453 805
Biens immobiliers	955 699	886 453	911 666	848 759
Placements	11 680 656	10 985 404	11 670 512	10 690 127
Produits à recevoir	268 885	268 885	281 720	281 720
Total	11 949 541 \$	11 254 289 \$	11 952 232 \$	10 971 847 \$

Les débiteures spéciales de la province de l'Ontario, qui sont non négociables, sont comptabilisées à la valeur nominale globale de 3,36 milliards de dollars. En déterminant les flux de trésorerie actualisés selon les rendements du marché à la fin de l'exercice pour des obligations comparables, on obtient une valeur de 4,75 milliards de dollars.

On compte actuellement 18 débiteures spéciales de la province de l'Ontario venant à échéance au cours des 13 prochaines années, dont le taux d'intérêt moyen pondéré est de 11,78 %.

À titre d'administrateur de la caisse de retraite, la Commission a adopté un énoncé des politiques et processus de placement. Cet énoncé présente les objectifs de placement, les rendements prévus et les lignes directrices pour la gestion de la caisse de retraite. Afin de réduire le risque et d'améliorer le rendement, les placements sous forme d'actions et de valeurs à revenu fixe peuvent être répartis entre différentes catégories d'actif. La proportion affectée à tout moment est déterminée d'après une analyse de la conjoncture et des conditions du marché des capitaux. Afin d'être en mesure de s'adapter aux changements fondamentaux, la composition de l'actif de la caisse de retraite se situe dans les fourchettes suivantes :

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Actions	30 % à 70 %
Valeurs à revenu fixe	30 % à 70 %

La politique relative à la composition à long terme de l'actif de la caisse de retraite se présente comme suit :

Actions	60 %
Valeurs à revenu fixe	40 %

Cette politique a été adoptée après évaluation des caractéristiques du risque des politiques de rechange, compte tenu des besoins en liquidités de la caisse de retraite et des hypothèses économiques employées pour l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires.

La Commission investit dans des obligations et des actions ordinaires à cote élevée. La juste valeur des placements étrangers fluctue selon le taux de change.

La valeur comptable des actifs immobiliers a été majorée de 6 millions de dollars afin de tenir compte des résultats de l'évaluation indépendante effectuée en date du 31 décembre 2001.

Voir le tableau des valeurs à revenu fixe échues et le tableau des placements supérieurs à 35 millions de dollars pour de plus amples renseignements.

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Note 5 : Immobilisations

(en milliers de dollars)

Au 31 décembre			2001		2000	
	Coût		Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
Équipement informatique	901	\$	585	\$	316	\$
Améliorations locatives	1 397		1 081		316	
Mobilier et agencements	662		489		173	
Total des immobilisations	2 960	\$	2 155	\$	805	\$

Note 6 : Revenus de placement nets

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2001	2000
Revenus d'intérêts		
Débitures spéciales de la province de l'Ontario	401 913 \$	411 547 \$
Encaisse et placements à court terme :		
Canadiens	25 403	43 223
Étrangers	4 066	4 989
Obligations :		
Canadiennes	114 156	113 656
Étrangères	19 383	20 468
Total des revenus d'intérêts	564 921	593 883
Revenus de dividendes		
Canadiens	31 805	37 081
Étrangers	53 849	38 313
Total des revenus de dividendes	85 654	75 394
Revenus tirés des biens immobiliers	74 610	72 189
Gain matérialisé	88 599	455 166
Perte non matérialisée	(284 548)	(74 095)
Total des revenus de placement	529 236	1 122 537
Frais de gestion de placements et droits de garde	11 564	11 478
Revenus de placement nets	517 672 \$	1 111 059 \$

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Note 7 : Cotisations

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2001	2000
Participants		
Services courants	49 322 \$	77 752 \$
Services passés	14 113	10 122
	63 435	87 874
Employeurs		
Services courants	54 462	82 103
Services passés	12 333	6 496
Paielements reçus à l'égard du passif non capitalisé	—	106 131
	66 795	194 730
Total des cotisations	130 230 \$	282 604 \$

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées par la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et résumées à la note 2.

Les cotisations à recevoir représentent les cotisations des participants et des employeurs exigibles et les créances estimatives des participants touchant des prestations en vertu du Régime de protection du revenu à long terme et la part égale des rachats facturés à l'employeur.

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Note 8 : Prestations constituées

a) Mode de capitalisation

La capitalisation du Régime de retraite des fonctionnaires se fonde sur une méthode d'évaluation exigée en vertu de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. Les actuaires de la Commission, William M. Mercer Limitée («Mercer»), ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires, fondée sur un mode de capitalisation, au 31 décembre 1999. Cette évaluation indique l'existence d'un excédent actuariel de 335 millions de dollars, d'après un passif actuariel de 11,683 milliards de dollars et un actif actuariel de 12,018 milliards de dollars à la fin de 1999.

À compter du mois d'août 2000, la Province a apporté certaines améliorations au Régime. Le coût actuariel des prestations s'est élevé à 329 millions de dollars.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation doivent avoir lieu au moins une fois tous les trois ans.

b) Mode de comptabilisation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif en fonction des hypothèses les plus probables selon les normes de présentation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Les normes de l'ICCA exigent que les obligations en matière de prestations constituées soient calculées au moyen des hypothèses les plus probables et de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. Les principales hypothèses utilisées pour cette estimation se rapportent aux prévisions à long terme et sont examinées annuellement d'après la conjoncture économique. En 2001 et 2000, les principales hypothèses utilisées étaient comme suit :

	2001		2000
Intérêt	7,0	%	7,0 %
Inflation	3,0	%	3,0 %
Taux réel de rendement	4,0	%	4,0 %
Salaires	4,0	% + échelle ascendante	4,0 % + échelle ascendante

Les hypothèses les plus probables pour la valeur actuarielle de l'actif incluent la valeur actualisée des débetures spéciales de la province de l'Ontario. De plus, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les valeurs négociables sont amortis sur quatre ans.

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Note 9 : Prestations de retraite anticipée de la Police provinciale de l'Ontario

En vertu du Régime de retraite des fonctionnaires, la Commission est tenue de présenter annuellement un rapport sur les prestations de retraite anticipée prévues par le régime pour les participants qui sont au service de la Police provinciale de l'Ontario (PPO). Ces prestations de retraite anticipée sont offertes aux membres de la PPO qui sont âgés de 50 ans et qui ont 30 années de service décomptées dans le régime. Les membres de la PPO versent 2 % de leur salaire au régime en plus de la cotisation régulière. Leur employeur verse une cotisation à part égale.

L'obligation relative aux participants de la PPO qui sont admissibles et choisissent de prendre leur retraite en vertu des dispositions du Facteur 80 n'est pas incluse dans les prestations de retraite anticipée. À l'expiration du programme de la Province, l'obligation visant tous les participants de la PPO qui atteignent 50 ans et qui ont 30 années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires sera présentée dans les prestations de retraite anticipée de la PPO.

Il est tenu compte, dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 1999, des prestations de retraite anticipée de la PPO. La valeur des cotisations et des prestations futures anticipées dans l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 1999 a été mise à jour pour refléter les cotisations réelles reçues et les versements de prestations effectués au cours de la période allant jusqu'au 31 décembre 2001. Selon les actuaires de la Commission, cette méthode offre une estimation raisonnable de la situation financière de ces prestations.

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

L'obligation additionnelle et l'actif relatif aux prestations de retraite anticipée de la PPO au 31 décembre 2001 se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)

Actif affecté au paiement des prestations de retraite anticipée de la PPO	65 912	\$
Valeur actuarielle des cotisations additionnelles futures à recevoir des participants de la PPO et de leur employeur	81 310	\$
	147 222	\$
Valeur actuarielle des prestations futures de retraite anticipée de la PPO	141 757	\$
Excédent de l'actif et de la valeur actuarielle des cotisations additionnelles futures disponibles sur la valeur actuarielle des prestations futures de retraite anticipée de la PPO	5 465	\$

Note 10 : Charges d'exploitation

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2001		2000	
Salaires et avantages sociaux	7 310	\$	5 569	\$
Services d'agence	1 038		648	
Bureaux et exploitation	1 992		1 460	
Services informatiques et professionnels	4 030		2 835	
Amortissement	337		427	
Communications	544		517	
Vérification	62		104	
Déplacements	68		52	
Publications et frais d'enregistrement et de dépôt	82		97	
Total des charges d'exploitation	15 463	\$	11 709	\$

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Note 11 : Rémunération des membres du conseil

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations et les avantages imposables perçus dans l'année par le chef de la direction et les quatre autres cadres supérieurs ayant reçu la rémunération la plus importante.

	Rémunération	Avantages imposables
Donald D. Weiss, Président du Conseil et chef de la direction	210 376 \$	256 \$
Leonard Lu, Président	272 534	500
Mark J. Fuller, Vice-président directeur	247 694	464
Robert F. Kay, Premier vice-président, Placements	218 132	410
Linda J. Bowden, Vice-présidente, Services généraux	148 738	301

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Valeurs à revenu fixe échues

(en milliers de dollars)

Au 31 décembre

	2001		2000	
	Juste valeur	Rendement réel %	Juste valeur	Rendement réel %
Débiteures spéciales de la province de l'Ontario				
0 à 1 an	96 416 \$	9,81 – 16,95	76 334 \$	10,11 – 13,40
1 an à 5 ans	655 941	9,51 – 14,65	595 729	9,51 – 16,95
5 à 10 ans	1 375 769	11,55 – 15,38	1 228 306	11,16 – 15,38
Plus de 10 ans	1 235 095	10,38 – 11,19	1 571 325	10,38 – 11,55
	<u>3 363 221 \$</u>		<u>3 471 694 \$</u>	
Encaisse et placements à court terme				
Canadiens				
0 à 1 an	587 106 \$	1,91 – 2,16	737 352 \$	5,29 – 6,41
Étrangers :				
0 à 1 an	77 287	1,65	103 173	3,25 – 5,47
	<u>664 393 \$</u>		<u>840 525 \$</u>	
Obligations				
Canadiennes :				
0 à 1 an	50 427 \$	5,38 – 9,64	54 749 \$	6,93 – 10,62
1 an à 5 ans	487 705	4,74 – 9,91	335 727	4,97 – 9,41
5 à 10 ans	832 695	4,78 – 8,58	864 104	5,19 – 10,90
Plus de 10 ans	336 081	5,32 – 7,90	410 666	5,61 – 8,01
Fonds d'obligations PH&N				
2 à 48 ans (2 à 28 ans en 2000)	110 786	5,55	107 023	6,33
	<u>1 817 694 \$</u>		<u>1 772 269 \$</u>	
Étrangères :				
0 à 1 an	4 826 \$	8,14	— \$	—
1 an à 5 ans	65 255	4,48 – 7,72	44 365	4,92 – 7,68
5 à 10 ans	184 596	3,98 – 7,38	265 153	4,04 – 7,18
Plus de 10 ans	40 513	5,45 – 5,90	25 510	5,24 – 5,47
	<u>295 190 \$</u>		<u>335 028 \$</u>	
	<u>2 112 884 \$</u>		<u>2 107 297 \$</u>	

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Placements supérieurs à 35 millions de dollars

(en milliers de dollars)

Au 31 décembre

	Échéances	Coupon %	Juste valeur \$
Débiteures spéciales de la province de l'Ontario	2002 – 2014	9,51 – 16,95	3 363 221
Encaisse et placements à court terme			
Canadiens			
Gouvernement du Canada			332 853
Province de l'Ontario			56 048
Obligations			
Canadiennes			
Gouvernement du Canada	2002 – 2033	5,00 – 10,25	542 212
Province de l'Ontario	2002 – 2029	4,88 – 10,00	223 014
Fonds d'obligations de sociétés de bonne qualité – Phillips Hager & North	2003 – 2049	5,10 – 12,20	110 786
Woodbine Entertainment Group	2011	8,58	60 365
LNH TACI Banque TD	2008– 2011	5,50	47 098
Banque Royale du Canada	2007 – 2016	5,40 – 7,29	41 242
Province de l'Alberta	2005 – 2016	5,00 – 7,50	36 589
La Banque Toronto-Dominion	2010 – 2012	6,00 – 8,40	35 984
Province de la Colombie-Britannique	2008 – 2012	5,75 – 6,38	35 475
Étrangères			
Gouvernement de la France	2002 – 2025	4,00 – 8,50	189 589
Gouvernement du Royaume-Uni	2008	9,00	35 401
Biens immobiliers			955 699

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

(en milliers de dollars)

	Actions	Juste valeur
Actions		
Canadiennes		
Banque canadienne impériale de commerce	1 736 \$	95 209
Banque Royale du Canada	1 728	89 567
La Banque Toronto Dominion	1 986	81 564
BCE Inc.	1 824	65 685
Banque de la Nouvelle-Écosse	1 332	65 205
Fonds communs à petite capitalisation Sceptre	181	54 192
Financière Manuvie	1 224	50 898
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	655	50 269
Suncor Énergie	935	49 010
Pancanadian Energy Corporation	1 057	43 646
Alberta Energy		
Banque de Montréal	712	42 834
Petro-Canada	1 190	42 714
Corporation Financière Power	1 067	41 944
Nortel Networks	1 047	39 902
.	3 196	38 030
Étrangères		
Américaines	1 012	64 393
Pfizer Inc.	992	62 229
Exxon Mobil	760	55 632
Phillip Morris	672	54 169
Citigroup	661	53 813
Bristol-Myers Squibb	502	53 089
Microsoft	815	52 156
General Electric	554	52 028
Merck & Co. Inc.	387	49 062
Federal National Mortgage Association	795	46 142
JP Morgan Chase	461	43 529
Johnson & Johnson	557	36 303
Bank of New York	393	35 001
Abbott Laboratory		
	154	35 167
France		
Total Fina Elf		

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Ontario Pension Board

The statutory information required under the Public Salary Disclosure Act, 1995, with respect to employees who are paid a salary of \$100,000 or more in the year 2001 is as follows:

		Salary	Taxable Benefits
Weiss, Donald	Chairman & CEO	\$210,376	\$256
Lu, Leonard	President	\$272,534	\$500
Fuller, Mark	Executive Vice President	\$247,694	\$464
Kay, Robert	Sr. Vice President Investments	\$218,132	\$410
Bowden, Linda	Vice President, Corporate Services	\$148,738	\$301
Farrugia, Joe	Director, Planning & Information Tech.	\$129,152	\$265
Sycamore, Darla	Treasurer & Director, Finance	\$114,330	\$256
Fish, Sheila	Director, Member & Pensioner Services	\$109,313	\$229

**FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES
AUTOMOBILES****(Créé en vertu de la Loi sur l'indemnisation
des victimes d'accidents de véhicules automobiles)****ÉTAT DE LA POSITION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2002****ACTIF**

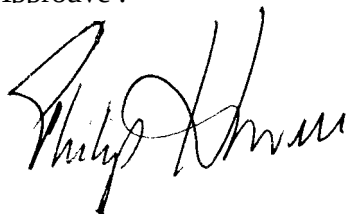
	2002	2001
	\$	\$
Fonds déposés au crédit du ministre des Finances	<u>12 193 214</u>	<u>7 174 158</u>
	<u>12 193 214</u>	<u>7 174 158</u>

PASSIF ET SOLDE DU FONDS

Solde net du fonds	<u>12 193 214</u>	<u>7 174 158</u>
	<u>12 193 214</u>	<u>7 174 158</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé :

Philip Howell
Directeur général et
surintendant intérimaire des services financiers

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
(Créé en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles)

ÉTAT DE LA SITUATION DU FONDS
POUR L'EXERCICE S'ÉTANT TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
	\$	\$
<u>RECETTES</u>		
Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire	8 041 358	8 821 318
Remboursements par débiteurs	2 119 266	2 382 261
Recouvrements sur exercices antérieurs	<u>851 815</u>	<u>543 393</u>
TOTAL DES RECETTES	<u>11 012 439</u>	<u>11 746 972</u>
<u>DÉCAISSEMENTS</u>		
<u>Paiements à vocation spéciale</u>		
<u>Règlements de tiers</u>		
Jugements, y compris les frais	2 783 606	3 107 710
Règlements à l'amiable	33 648	66 869
Délits de fuite, y compris les frais	<u>442 371</u>	<u>985 807</u>
	<u>3 259 625</u>	<u>4 160 386</u>
<u>Indemnités d'accident légales</u>	<u>6 198 963</u>	<u>3 550 972</u>
Somme partielle	<u>9 458 588</u>	<u>7 711 358</u>
<u>Frais d'administration</u>		
Salaires	853 424	767 755
Avantages sociaux	160 377	136 365
Transport et communication	39 568	15 268
Services		
<u>Règlements (honoraires des avocats, etc.)</u>	<u>1 144 707</u>	<u>1 415 379</u>
<u>Frais de réclamation pour indemnités d'accidents</u>	<u>591 151</u>	<u>516 812</u>
Autres	1 082 650	95 323
Fournitures et équipement	<u>61 918</u>	<u>13 140</u>
Somme partielle	<u>3 933 795</u>	<u>2 960 042</u>
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS	<u>13 392 383</u>	<u>10 671 400</u>
Hausse/(baisse) du fonds au cours de l'exercice	(2 379 949)	1 075 572
Solde du fonds, déposé au crédit du ministre des Finances, début de l'exercice	<u>7 174 158</u>	<u>6 098 586</u>
Virement - Paiements du FIVAVA	<u>7 399 000</u>	<u>0</u>
Solde du fonds, déposé au crédit du ministre des Finances, fin de l'exercice	<u>12 193 214</u>	<u>7 174 158</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Autorité

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le «fonds») est administré selon la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (la «loi»), L.R.O. 1990, chapitre M.41 telle qu'amendée.

2. Activités du fonds

À l'origine, le Fonds a été créé pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles provoqués par des conducteurs sans assurance ou ayant fui les lieux de l'accident. Les conducteurs non assurés devaient acquitter des droits annuels au Fond. Toutefois, à compter du 1^{er} mars 1980, avec l'adoption de la Loi sur l'assurance-automobile obligatoire, tous les conducteurs ont l'obligation de prendre une assurance de la responsabilité civile obligatoire y compris une garantie non-assurance des tiers. En 1990, on a créé, pour le Fonds, une nouvelle disposition à l'égard du versement des indemnités d'accident.

Le Fonds verse maintenant les indemnités selon quatre régimes d'indemnisation d'assurance automobile différents :

- 1) Système de réparation des torts - avant le 22 juin 1990
- 2) Régime de protection des automobilistes de l'Ontario - entre le 22 juin 1990 et le 31 décembre 1993
- 3) Projet de loi 164 - entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 octobre 1996
- 4) Projet de loi 59 - à compter du 1^{er} novembre 1996

La couverture offerte par le Fonds est semblable à la couverture minimale requise en vertu de l'*Ontario Standard Automobile Policy* (OAP1) approuvée par l'organisme de réglementation provincial. Contrairement aux compagnies d'assurances, le Fonds ne couvre pas les règlements relatifs aux accidents s'étant produits à l'extérieur de l'Ontario.

3. État de la situation du fonds

Méthode de comptabilité

Le Fonds utilise la méthode de la comptabilité de caisse qui a été modifiée et permet de disposer de trente jours supplémentaires pour payer les biens et services relatifs à l'exercice financier s'étant tout juste terminé. À cet effet, on peut reporter au premier mois du nouvel exercice financier certains paiements engagés à la fin de l'exercice précédent.

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Recettes

Des droits de 1,00 \$ sont facturés annuellement à chaque conducteur de l'Ontario qui renouvelle son permis de conduire. Ces droits s'appliquent également à tous les nouveaux permis de conduire délivrés.

Les sommes perçues à l'égard des comptes débiteurs impayés sont reportées au poste des recettes de l'exercice financier où elles sont recueillies (voir l'explication relative aux comptes débiteurs plus bas).

Paielements à vocation spéciale

Dans les cas où il n'existe aucune assurance pour régler un sinistre, les sommes provenant du Fonds et utilisées pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles sont consignées comme dépenses et classées en fonction des types de règlements prévus par la loi. En ce qui a trait aux règlements relatifs à la responsabilité civile, leurs paiements sont légalement recouvrables auprès des conducteurs fautifs.

Frais d'administration

Les frais d'administration (p. ex. salaires, avantages sociaux, transport et communication, services et fourniture et équipement) sont remboursés au cours de l'exercice à même les fonds du Trésor. À la fin de chaque exercice financier, le lieutenant-gouverneur en conseil autorise le paiement, à même le Fonds, du montant nécessaire au remboursement du Trésor pour les dépenses engagées dans le cadre de l'administration du Fonds.

4. État de la position financière

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Au 31 mars 2002, le Fonds a rapporté des décaissements excédant les recettes de l'ordre de 2,4 millions \$. Le Trésor a accordé un financement temporaire sous la forme d'un paiement de transfert au montant de 7,4 millions \$. Cela a porté le solde du Fonds à la fin de l'exercice financier à 12,2 millions \$. Cette somme est conservée dans un compte du Trésor à vocation spéciale et figure à la colonne passif de l'État de la position financière de la province de l'Ontario.

Comptes débiteurs

Les dossiers du Fonds prévoient un portefeuille des comptes débiteurs, qui compile au fil des années les sommes remboursées aux victimes non-assurées dans le cadre des règlements à l'égard de la responsabilité civile. Conformément à la loi, ces remboursements, qui deviennent des comptes débiteurs, peuvent être récupérés auprès des conducteurs non-assurés. Au 31 mars 1999, on a révisé le processus utilisé pour estimer le montant des provisions pour créances douteuses. Le processus fait appel à la méthode de la date d'entrée et a été modifié pour s'adapter au processus de remboursement du Fonds. Au 31 mars 2002, les comptes débiteurs se chiffraient à 48,3 millions de dollars. Les provisions pour créances douteuses atteignaient 28,8 millions \$, ce qui laissait une valeur de réalisation nette de 19,5 millions \$.

Gains éventuels

Certains des versements provenant du Fonds revêtent la forme de règlements échelonnés à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents. La période de garantie relative à ces règlements varie de 10 à 25 ans. Pendant cette période, et en cas de décès du requérant, les intérêts réversifs reviendront à Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario représentée par le ministre des Finances.

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

À titre de renseignement, même si la probabilité que le requérant décède pendant la période de garantie est faible, le Fonds a néanmoins calculé le montant approximatif des intérêts réversifs au 31 mars 2002.

Au 31 mars 2002, les sommes versées par le Fonds à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents de véhicules automobiles sous forme de règlements échelonnés se chiffraient à environ 4,4 millions \$, et les intérêts réversifs applicables atteignaient environ 2,6 millions \$.

Actif immobilisé

Le coût de l'actif immobilisé, qui comprend les meubles, les équipements et les modifications apportées aux locaux, est imputé à l'exploitation pour la période pendant laquelle les dépenses sont engagées.

Dette non capitalisée

Au 31 mars 2002, le Fonds était éventuellement responsable des demandes d'indemnité en traitement, des demandes d'indemnité signalées mais non incluses au rapport à ce jour et des sommes nécessaires à leur règlement. En se fondant sur la valeur actuarielle, le montant approximatif des paiements qui seront générés pour toutes les années à venir par des demandes d'indemnité en traitement et des dettes à l'égard du règlement des sinistres atteint 107,9 millions \$. Ce montant comprend une provision de 5,8 millions \$ pour les écarts défavorables. Une fois soustraits le solde de 12,2 millions \$ du Fonds et le montant de 19,5 millions \$ en comptes débiteurs nets (voir la section Comptes débiteurs plus haut), il reste une dette non capitalisée de 76,2 millions \$.

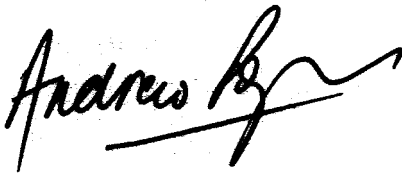
Durant l'exercice 2002-2003, il est prévu de rembourser 13 millions \$ sur le montant total de 107,9 millions \$.

Responsabilité de la direction

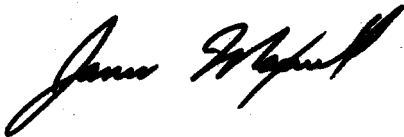
La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée et la protection efficace de ses actifs et passifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de vérification et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l., les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-contre.



Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction



James Maxwell
*Chef de l'administration
et des finances*

Toronto, Canada
Le 8 février 2002

Rapport des vérificateurs



KPMG s.r.l.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2001, ainsi que les états des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 8 février 2002

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS
État de la situation financière

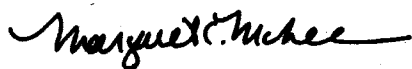
AU 31 DÉCEMBRE 2001, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2000 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Encaisse	1 213 \$	300 \$
Placements (note 2)	35 457	23 328
Revenu de primes à recevoir	1 055	-
Débiteurs et intérêts à recevoir	1 001	245
Avances d'assurance-dépôts recouvrables	2 757	4 709
Immobilisations		
(déduction faite de l'amortissement		
cumulé de 2 930 \$ (2 753 \$ en 2000))	320	342
	<u>41 803 \$</u>	<u>28 924 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	1 959	1 638
Revenu de primes reporté	1 130	-
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts (note 4)	9 749	12 167
Total du passif	<u>12 838</u>	<u>13 805</u>
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	<u>28 965</u>	<u>15 119</u>
	<u>41 803 \$</u>	<u>28 924 \$</u>

Éventualités (note 10)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,



_____, administratrice



_____, administratrice

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

État des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2000 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
REVENUS		
Revenu de primes	13 916 \$	25 381 \$
Divers	1 643	1 366
	<u>15 559</u>	<u>26 747</u>
DÉPENSES		
Recouvrement de pertes (note 4)	(3 817)	(2 224)
Salaires et charges sociales	4 120	4 057
Commission sur prêt et intérêts débiteurs	14	21
Frais d'exploitation	2 637	2 733
Recouvrement de frais d'exploitation	(1 241)	(639)
	<u>1 713</u>	<u>3 948</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	13 846	22 799
Fonds de réserve d'assurance-dépôts (déficit), au début de l'exercice	<u>15 119</u>	<u>(7 680)</u>
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	<u>28 965 \$</u>	<u>15 119 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS
État des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2000 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Excédents des revenus sur les dépenses	13 846 \$	22 799 \$
Éléments imputés à l'exploitation, sans incidence sur l'encaisse		
Recouvrement de pertes	(3 817)	(2 224)
Gains sur la cession d'immobilisations	-	(6)
Amortissement	180	191
	<u>10 209</u>	<u>20 760</u>
Évolution des éléments suivants :		
Revenu de primes à recevoir	(1 055)	-
Débiteurs et intérêts à recevoir	(756)	(93)
Créditeurs et charges à payer	321	(2 170)
Revenu de primes reporté	1 130	-
	<u>(360)</u>	<u>(2 263)</u>
Montants nets d'assurance-dépôts recouvrés (note 4)	<u>3 351</u>	<u>780</u>
	<u>13 200</u>	<u>19 277</u>
Placements :		
Acquisition d'immobilisations	(158)	(176)
Produits de la vente d'immobilisations	-	8
	<u>(158)</u>	<u>(168)</u>
Augmentation des liquidités	13 042	19 109
Liquidités, au début de l'exercice	<u>23 628</u>	<u>4 519</u>
Liquidités, à la fin de l'exercice	<u>36 670 \$</u>	<u>23 628 \$</u>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts payés pendant l'exercice	9 \$	12 \$

Les liquidités s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme, moins les emprunts.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001

Généralités

La Société ontarienne d'assurance-dépôts, « entreprise opérationnelle » de la province de l'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social établie en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*.

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- offrir un régime d'assurance-dépôts aux sociétaires des établissements membres;
- agir à titre d'organe de stabilisation auprès du mouvement des caisses populaires et credit unions;
- promouvoir des normes de saines pratiques commerciales et financières;
- effectuer la collecte et la publication de statistiques;
- fournir de l'aide financière aux établissements membres;
- agir à titre d'administrateur des établissements membres;
- réduire le plus possible le risque lié à l'assurance-dépôts et l'importance des indemnités.

La Loi habilite la Société à exiger de ses établissements membres le paiement de cotisations lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année les montants des primes. Elle présente au gouvernement de l'Ontario ses recommandations concernant les primes à percevoir, en vue de leur examen et de leur intégration dans les règlements en apportant à ces derniers les modifications nécessaires.

En outre, les emprunts de la Société, le cas échéant, font l'objet d'une garantie de la part du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario. La garantie porte sur un montant maximal de 75 millions \$ et elle est arrivée à échéance le 31 décembre 2001. Elle a été, depuis lors, prolongée jusqu'au 31 décembre 2003. En plus de la commission de garantie à raison de 0,5 % du solde moyen en fin de journée de tout titre de créance bénéficiant de la garantie du ministre, la province de l'Ontario fait payer un droit de 5 points de base sur la partie inutilisée de toute facilité de crédit garantie pour la période se terminant le 31 décembre de chaque année pendant laquelle la nouvelle garantie est en vigueur.

1. Résumé des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ils ne tiennent pas compte de l'actif, du passif ni des activités des caisses populaires/credit unions auprès desquelles la Société a été désignée comme liquidateur.

a) Revenu de primes :

La SOAD a adopté un régime de primes différentielles appliqué, selon un système de classification des risques, aux dépôts assurés détenus par les établissements membres. Les revenus tirés des primes sont comptabilisés une fois qu'ils ont été encaissés.

b) Provision pour pertes :

La provision pour pertes comprend les avances à titre d'assurance-dépôts et une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'avait été versée à la date de l'état de la situation financière.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements membres sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent à l'état de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une provision générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, ont toutes les chances d'entraîner des pertes pour la Société.

La provision générale pour pertes est fixée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent au mouvement des caisses populaires/credit unions. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements membres selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience historique en matière de pertes encourues précédemment. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture, et les pertes réelles peuvent varier parfois sensiblement par rapport aux estimations de la direction.

c) Prestations de pension :

La Société a un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous ses employés permanents non contractuels. Elle impute à ses bénéfices le coût des prestations de pension gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. Les dépenses de pension représentent un pourcentage fixe des revenus des employés, plus la contribution de contrepartie des employés jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque mathématique, ni risque d'investissement.

d) Futures prestations de retraite autres que la pension :

Les futures prestations de retraite autres que la pension sont des prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie, que la Société accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a pu être établie qu'aux retraités actuels.

remplissant les conditions voulues. La SOAD les inscrit à titre de charges à payer au titre de ces régimes pendant que les employés lui fournissent les services nécessaires pour les obtenir. Les coûts de ces futures prestations de retraite autres que la pension auxquelles les employés peuvent prétendre sont déterminés sur une base actuarielle. Les charges à payer pour couvrir ces coûts représentent les futures dépenses actualisées pour les retraités actuels ainsi que celles pour la période d'activité des employés actuels jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

e) Placements :

Les placements comprennent les investissements à revenu fixe à court terme et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement du coût. L'escompte est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des investissements.

f) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, à un taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et l'équipement connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

2. Placements

Les placements ont des échéances de moins d'un an. Leur rendement moyen pondéré est de 3,58 % (5,61 % en 2000). Tous les placements qui sont hautement liquides sont régis par des contrats à taux fixe et ont la cote R-1 « Middle » suivant l'échelle du DBRS.

	2001	2000
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Bons du Trésor - Canada	19 092 \$	5 932 \$
Bons du Trésor - Ontario	7 383	8 385
Billets à ordre - autres provinces	4 989	6 028
Acceptations bancaires	3 993	2 983
Total des placements	35 457 \$	23 328 \$

3. Emprunts

La Société a des facilités de crédit renouvelables, approuvées par l'Office ontarien de financement, organisme qui gère la garantie du ministre comme suit :

<u>Crédit maximum disponible</u>	<u>En cours au 31 déc. 2001</u>
<i>(en milliers de dollars)</i>	

Banque à charte canadienne	20 000 \$	Néant
Credit Union Central of Ontario	10 000 \$	Néant

Les emprunts sont garantis en vertu de la garantie du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario. Le taux d'intérêt de toutes les marges de crédit est égal aux taux des acceptations de banque plus 14 points de base.

Ces marges de crédit ont expiré le 31 décembre 2001. Pour 2002, la Société a seulement renouvelé la marge de crédit qu'elle a auprès de la Banque à charte canadienne, qui vient à expiration le 9 janvier 2003. Elle paiera un droit annuel de 5 points de base à terme échu à la Province de l'Ontario sur la partie inutilisée de cette marge de crédit auprès de la Banque à charte canadienne.

4. Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements membres et une provision générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La partie de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, qui n'a pas encore exigé de paiement de la part de la Société, figure au passif de l'état de la situation financière comme « charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts ».

	2001	2000
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au début de l'exercice	12 167 \$	14 541 \$
Augmentation de la charge à payer pour pertes d'assurance au cours de l'exercice	3 525	-
Diminution de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au cours de l'exercice précédent	(7 342)	(1 724)
Modification de la provision générale pour pertes	-	(500)
Recouvrement net pour pertes d'assurance-dépôts	(3 817)	(2 224)
Diminution des avances d'assurance-dépôts recouvrables	(1 952)	(930)
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts à la fin de l'exercice	(9 749)	(12 167)
Montants nets d'assurance-dépôts recouverts	(3 351) \$	(780) \$

La provision générale pour pertes comprise dans la « charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts » s'élevait à 3 000 000 \$ (3 000 000 \$ en 2000). Elle est calculée suivant la méthode décrite à la note 1 b).

Au 31 décembre 2001, tous les contrats d'assurance du déficit offerts précédemment par la Société ont expiré. La charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts a été réduite en conséquence.

5. Engagements en vertu de contrats de location

Le contrat de location-exploitation des locaux de la Société est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998 et il prendra fin le 5 août 2007. Le loyer minimum futur annuel est de 123 000 \$ pour les cinq premières années, et de 140 000 \$ pour les cinq dernières. De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes.

6. Impôts sur le revenu

La Société est imposable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ces pertes s'élèvent à 43 857 000 \$. Elles viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant (en milliers de dollars)
1995	2002	6 987
1996	2003	7 566
1997	2004	7 449
1998	2005	6 885
1999	2006	5 975
2000	2007	4 992
2001	2008	4 003
		<u>43 857 \$</u>

7. Régime de retraite

La Société a réduit considérablement son régime de pension à prestations déterminées et, comme l'ont voulu ses employés d'alors, elle a transféré les valeurs actuarielles pour services passés atteintes au 31 décembre 1998 dans un régime à cotisations déterminées. Elle a tenu compte de tous les coûts des prestations au titre des services passés dans la révision du régime. Les dépenses de pension imputées aux revenus de 2001 se sont élevées à 310 000 \$ (316 000 \$ en 2000).

8. Prestations futures de retraite autres que la pension

La Société a reconnu la valeur actuelle des futures prestations de retraite autres que la pension. La provision actuarielle constituée au 31 décembre 2001 s'élève à 649 000 \$ (590 000 \$ en 2000). Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, y compris les intérêts, étaient de 75 000 \$ (69 000 \$ en 2000). Ces coûts peuvent faire l'objet d'une réévaluation actuarielle au cas où d'autres gains et pertes se produiraient.

Les hypothèses de départ de l'évaluation actuarielle des futures prestations ont été les suivantes : un taux d'intérêt de 6,75 %, un taux d'augmentation des salaires de 4,5 %, un taux annuel d'accroissement des frais dentaires de 4,5 % et un taux annuel d'accroissement des frais médicaux de 6,7 % baissant graduellement à 4,5 % par an sur cinq ans.

9. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 75 000 \$ (81 000 \$ en 2000). Le total des frais des administrateurs était de 47 000 \$ (52 000 \$ en 2000). Les indemnités quotidiennes sont de 500 \$ pour le président et de 300 \$ pour les autres administrateurs.

10. Éventualités

La Société fait l'objet de plusieurs actions en justice qui lui ont été intentées dans le cours normal de ses activités, quand elle agissait à titre d'administrateur ou de liquidateur mais, de l'avis de la direction, elle obtiendra gain de cause. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

11. Divulgaration de la juste valeur

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, qui comprennent l'encaisse, les placements, le revenu de primes à recevoir, les débiteurs et intérêts à recevoir et les créditeurs et charges à payer, se rapproche de la valeur comptable.

La juste valeur des avances d'assurance-dépôts recouvrables et de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, vu qu'il n'est pas possible de la déterminer de façon suffisamment fiable.

12. Rémunération

Les données ci-dessous ont été fournies en application de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*.

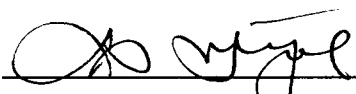
Employé	Titre	Rémunération	Avantages imposables
Brydges, Barry	Vice-président Services de la stabilisation	127 723 \$	10 269 \$
Burgman, John	Chef de l'information	107 019 \$	9 973 \$
Charbonneau, Robert	Vice-président Assurance	129 523 \$	9 561 \$
Foster, C. William D.	Vice-président Gestion de l'actif et recouvrements	137 504 \$	10 801 \$
Kingston, Tom	Chef de direction Administration	121 542 \$	8 183 \$
Maxwell, James	Chef de l'adminis- tration et des finances	122 462 \$	11 452 \$
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	195 054 \$	10 388 \$

BUREAU DU TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC**Responsabilité de la direction relativement à l'information financière**

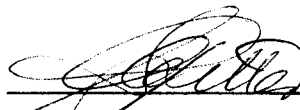
La direction est responsable des états financiers et de toutes les autres informations présentées dans les états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et, le cas échéant, incluent des montants calculés selon les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Le Bureau du Tuteur et curateur public s'est engagé à respecter les normes les plus élevées d'intégrité dans la prestation de ses services. La direction a élaboré des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques qu'elle respecte afin de fournir des assurances raisonnables de la fiabilité de l'information financière et de la protection des actifs. Des vérifications internes sont effectuées en vue d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et des rapports sont remis à la Tutrice et curatrice publique et à son comité de gestion.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial. Il est de la responsabilité du vérificateur provincial de déclarer s'il estime que les états financiers présentent fidèlement l'information financière conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de l'examen du vérificateur et son opinion.



Louise Stratford
Tutrice et curatrice publique



Sharon Yetter
Directrice financière

Le 19 juillet 2002

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario



Rapport du vérificateur

Au Tuteur et curateur public de l'Ontario
et au Procureur Général

J'ai vérifié le bilan du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2002, les états des soldes du fonds, l'état des recettes et des dépenses – Fonds d'administration non affectée, l'état des recettes et des dépenses – Fonds pour les projets spéciaux, et l'état de l'évolution de l'encaisse – Fonds d'administration et Fonds des projets spéciaux de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tuteur et curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de ses activités – Fonds d'administration non affectée, de ses activités – Fonds pour les projets spéciaux, et de son encaisse – Fonds d'administration pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables expliqués dans le résumé des principales politiques comptables.

Toronto (Ontario)
Le 7 juin 2002


J. R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Bilan

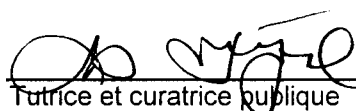
(en milliers de dollars)

Le 31 mars 2002

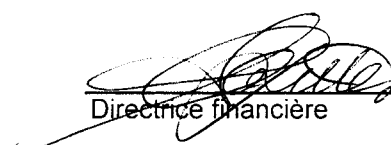
	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
	2002	2001	2002	2001
Actif				
Espèces	1079 \$	- \$	744 \$	110 \$
Comptes débiteurs	4113	3473	2179	2695
Oblig. et autres émiss. oblig.	21249	24696	-	-
Placements (annexe A)	780061	776015	12196	12548
Fonds diversifié (annexe B)	72872	64146	50509	47514
Autres élém. d'actif (annexe C)	85565	86818	-	-
	964939 \$	955148 \$	65628 \$	62867 \$
Passif et soldes des fonds				
Dettes bancaires	- \$	1301 \$	- \$	- \$
Comptes créditeurs	1801	2392	4522	3738
Provision des intérêts différés (Note 5)	-	-	8100	7600
	1801 \$	3693 \$	12622 \$	11338 \$
Soldes des fonds	963138	951455	53006	51529
	964939 \$	955148 \$	65628 \$	62867 \$

Éventualités (Note 6)

Au nom du Tuteur et curateur public de l'Ontario



Tuteur et curatrice publique



Directrice financière

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des soldes du Fonds des successions et fiducies
(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2002	2001
Mineurs	366081 \$	365438 \$
Patrimoines de clients	336220	332257
Plaideurs	132956	120283
Patrimoines de la Couronne	77301	83111
Fonds en fiducie pour cimetières	18827	17910
Successions - charge d'exécuteur testamentaire	14215	14030
Successions non administrées	5773	5514
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	4202	3952
Titres de biens-fonds	3060	3060
Fonds en fiducie de sociétés	2526	3176
Soldes non réclamés	1607	1591
Biens probablement en déshérence (Note 1)	370	1133
	963138 \$	951455 \$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des soldes du Fonds d'administration
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2002

	Caisse d'assurance	Fonds pour les projets spéciaux	Caisse de réserve dans les cas de litige	Caisse de provision pour créances douteuses	Caisse de rémunér. des médecins- conseils	Fonds non affectés	Total 2002	Total 2001
Solde, au début de l'exercice	200 \$	-	\$	2000 \$	100 \$	49129 \$	51529 \$	51523 \$
Excédent des recettes sur les dépenses	-	1547	-	-	-	530	2077	837
Dem. de régl. durant l'exercice	(401)	-	(187)	-	(12)	-	(600)	(831)
Transferts								
Rembours. des demandes de régl.	401	-	187	-	12	(600)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	200 \$	1547 \$	2000 \$	100 \$	100 \$	49059 \$	53006 \$	51529 \$

Le résumé des principales politiques comptables et les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des recettes et des dépenses - Fonds d'administration non affecté
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2002	2002	2001
Recettes		
Droits perçus		
Patrimoines de clients	10095 \$	9185 \$
Mineurs/Plaideurs	3420	3279
Patrimoines de la Couronne	1761	1705
Successions - charge d'exécuteur testamentaire	289	196
Biens appartenant à des sociétés de bienfaisance	156	158
Fonds en fiducie pour cimetières	166	146
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	33	32
Fonds en fiducie de sociétés	-	17
Biens probablement en déshérence	5	8
	15925	14726
Recettes nettes de placements (annexe D)	1227	5553
Perte nette du fonds diversifié	-	(526)
Intérêts bancaires, déduction faite des frais	(618)	(616)
	16534	19137
Dépenses		
Traitements et salaires	17823	17508
Services	3053	3111
Avantages sociaux	2295	2406
Transports et communications	1421	1413
Fournitures et matériel	288	494
	24880	24932
Moins montant reçu du ministère du Procureur général	(8876)	(6632)
	16004	18300
Excédent des revenus par rapport aux dépenses pour l'exercice	530 \$	837 \$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des recettes et des dépenses - Fonds pour les projets spéciaux
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2002	2002	2001
Recettes		
Recettes des placements dans du Fonds diversifié	1232 \$	- \$
Plus-value non réalisée du Fonds diversifié	1311	-
	<u>2543</u>	<u>-</u>
Dépenses		
Traitements et salaires	300	-
Services	696	-
	<u>996</u>	<u>-</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses pour l'exercice	1547 \$	- \$

Le résumé des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État de l'évolution de l'encaisse - Fonds d'administration et Fonds des projets spéciaux
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2002	2002	2001
Encaisse fournie par (utilisée dans)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	2077 \$	837 \$
Ajustements pour rapprocher l'excédent des recettes sur les dépenses en vue de déduire l'encaisse fournie par les activités de fonctionnement		
Perte dans les ventes des placements	1519	5431
Amortissement (plus-value) non réalisé du fonds diversifié	(1311)	1404
Demandes de règlement durant l'exercice	(600)	(831)
Comptes débiteurs	516	(582)
Comptes créditeurs	784	(2231)
Intérêts courus	500	4300
	3485	8328
Activités de placement		
Acquisitions de placement, nettes	(2851)	(8335)
Augmentation (réduction) de l'encaisse durant l'exercice	634	(7)
Encaisse, au début de l'exercice	110	117
Encaisse, à la fin de l'exercice	744 \$	110 \$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2002

Nature des opérations

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario est investi, en vertu d'un certain nombre de lois, de plusieurs fonctions qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :

- ◆ la gestion des biens des adultes incapables;
- ◆ l'administration de la masse successorale de personnes décédées en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;
- ◆ le regroupement des biens au nom de la Couronne conformément à la *Loi sur les biens en déshérence*, lorsque le propriétaire de ces biens est inconnu ou lorsque le propriétaire est une société qui n'existe plus;
- ◆ la gestion des fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés ou déposés auprès du comptable de la Cour supérieure de justice au nom de mineurs et de justiciables;
- ◆ un rôle de surveillance générale des biens des sociétés de bienfaisance.

Méthode de comptabilité

Le Bureau du Tuteur et curateur public suit les principes comptables généralement reconnus au Canada, sauf en ce qui concerne les points ci-après :

- (i) Biens en immobilisation – Les biens de la nature d'une immobilisation achetés par le ministère du Procureur général et le Tuteur et curateur public ne sont pas capitalisés et sont imputés aux dépenses du Tuteur et curateur public durant l'année d'acquisition.
- (ii) Autres biens des successions et fiducies – Autres biens détenus au nom de clients sont comptabilisés à la valeur marchande, comme il est expliqué dans les principales politiques comptables relatives à ces articles.

Successions et fiducies

Les successions et fiducies représentent les comptes pour lesquels le Tuteur et curateur public de l'Ontario agit comme tuteur ou curateur en vertu de la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui*, la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, la *Loi sur l'administration des successions par la Couronne* et diverses autres lois.

Fonds d'administration non affecté

Le Fonds d'administration est le compte de fonctionnement du Tuteur et curateur public. On y dépose les droits perçus en contrepartie des services rendus pour chaque succession et fiducie, conformément au barème des droits créé conformément à la *Loi sur le Tuteur et curateur public*.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2002

Les soldes de trésorerie du Fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement sont investis, tout comme les liquidités des successions et fiducies. Les intérêts créditeurs nets de ces placements sont virés au compte du Fonds d'administration, après distribution des intérêts versés sur les fonds des successions et fonds en fiducie, conformément aux taux d'intérêt prévus en application de la Loi et après la provision pour intérêts différés.

Fonds d'administration affecté

Caisse d'assurance

La *Loi sur le Tuteur et curateur public* et les règlements pris en application de la Loi prévoient qu'une caisse d'assurance doit être constituée en vue de supporter certaines pertes dont le Tuteur et curateur public pourrait avoir à assumer la responsabilité.

Au cours de l'exercice, la caisse d'assurance a reçu un remboursement de 401 089 \$ (373 495 \$ en 2001) du fonds non affecté.

Fonds pour les projets spéciaux

Le Fonds pour les projets spéciaux a été constitué au cours de l'année pour fournir des fonds en vue de projets spéciaux de grande envergure de l'organisme. Le revenu touché du Fonds non affecté, investi dans le Fonds diversifié, est intégré au revenu du Fonds pour les projets spéciaux. Le financement actuel est affecté au développement et à la mise en oeuvre d'un nouveau système de technologie de gestion des fiducies.

Caisse de réserve dans les cas de litige

L'objectif de cette caisse est de couvrir les dépenses et coûts juridiques du Tuteur et curateur public engagés au nom de la partie adverse ou ceux qui sont engagés au nom de ses clients dans les cas de conflits.

Au cours de l'exercice, la caisse a reçu des remboursements de 187 110 \$ (433 379 \$ en 2001) du fonds non affecté au titre de frais de justice engagés au nom de clients.

Caisse de provision pour créances douteuses

L'objectif de cette caisse est de couvrir tous les comptes-clients lorsque le Tuteur et curateur public a avancé des fonds au nom d'un client et a imposé un privilège d'origine législative conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, mais qu'il n'arrive pas à recouvrer le montant du client.

Caisse de rémunération des médecins-conseils

La caisse a été créée pour couvrir les honoraires des évaluateurs de la capacité dans les cas où un client n'est pas en mesure de payer les frais d'une évaluation ou une réévaluation.

Durant l'exercice, la caisse a reçu un remboursement de 11 731 \$ (24 539 \$ en 2001) du fonds non affecté.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2002

Espèces et quasi-espèces

La rubrique portant sur les espèces, telle qu'elle est présentée dans l'état de l'évolution de l'encaisse, comprend les soldes des espèces et des quasi-espèces détenues dans des comptes spécialement affectés au fonds d'administration et ne comprend pas les espèces ni les quasi-espèces détenues conjointement avec les fonds des successions et fiducies placés. Les espèces et les quasi-espèces comprennent les fonds en caisse et les avoirs en comptes bancaires, de même que les dépôts à court terme avec échéance de moins de 90 jours, le cas échéant.

Placements

Les fonds sont placés dans des effets à revenu fixe de haute qualité, régis par les lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires* en matière de placements et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Cela comprend les fonds en fiducie en dollars américains dans les cas où les tribunaux ordonnent au comptable de la Cour supérieure de justice de conserver ces fonds en devises américaines.

Les fonds investis sont présentés au coût rajusté, compte tenu de l'amortissement des primes ou des escomptes sur l'achat durant la période jusqu'à l'échéance, lorsque ces titres sont intentionnellement détenus jusqu'à l'échéance.

Les intérêts créditeurs sont distribués aux participants selon un taux d'intérêt prescrit, approuvé par le comité consultatif sur les placements du Tuteur et curateur public.

Fonds diversifié

Le Tuteur et curateur public a établi un fonds diversifié qui comprend des actions et des valeurs à revenu fixe de haute qualité. Ce fonds a été créé en août pour fournir une solution de rechange aux clients dont l'unique objectif de placement exige une stratégie de placement plus large à plus long terme. Le fonds est assujéti aux lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires* en matière de placements et aux directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et l'amélioration du pouvoir du capital à long terme. Le Fonds d'administration participe au Fonds diversifié. (Voir Annexe E)

Les rendements de placement sur ce fonds sont dévolus directement aux participants et les placements sont présentés à la valeur marchande.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2002

Actions et obligations des successions et des fonds en fiducie

Les actions et obligations des successions et des fonds en fiducie sont inscrites à leur valeur marchande au moment de la prise en charge des successions et des fonds en fiducie. Un rajustement annuel, pour faire correspondre la valeur de ces titres à leur valeur marchande, au moins, est fait le 31 décembre de chaque année. Des réévaluations occasionnelles sont également faites au cours de l'année.

Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont inscrits à leur valeur d'expertise au moment de la constitution du fonds en fiducie et font l'objet de réévaluations périodiques.

Assurance-vie

L'assurance-vie est inscrite à sa valeur de rachat nette au moment de la constitution du fonds en fiducie et est réévaluée tous les deux ans.

Conversion de devises

Les devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la manière suivante :

À la date de transaction, chaque actif, passif, recette ou dépense est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date.

À la fin de l'année, les actifs et passifs monétaires en dollars américains sont convertis en dollars canadiens en appliquant le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes résultant de l'opération de change sont inclus dans les recettes de la période en cours. Au 31 mars 2002, le Tuteur et curateur public détenait uniquement des dollars américains en devises étrangères.

Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux politiques comptables indiquées ci-dessus exige que la direction fasse des prévisions et hypothèses qui concernent les montants déclarés d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période déclarée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent plus tard disponibles.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2002

1. Fonds dévolus à la Couronne

La *Loi sur les biens en déshérence* autorise le Tuteur curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à la Couronne, conformément aux dispositions de la *Loi portant réforme du droit des successions*, de la *Loi sur les sociétés par actions*, ou en vertu de la *common law*. Les biens ainsi reçus par le Tuteur et curateur public et qui ne sont pas réclamés au bout de 10 ans sont affectés au Trésor de la province.

Au cours de l'exercice, la somme de 257 555 \$ (280 917 \$ en 2001) a été transférée à la province.

2. Transferts au Trésor

Conformément au paragraphe 9(5) de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner le versement du solde créditeur du Fonds d'administration au Trésor de la province.

Aucun transfert au Trésor de la province n'a eu lieu durant l'exercice.

3. Régime de prestations de retraite futures

Le Tuteur et curateur public assure des prestations de retraite à ses employés en contribuant à la caisse de retraite des fonctionnaires et la caisse de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario, qui sont des régimes de pension à prestations déterminées multientreprises. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes de pension à prestations déterminées, l'organisme n'ayant pas les renseignements suffisants pour appliquer la comptabilité des régimes de pension à prestations déterminées. Les dépenses représentent la contribution de l'organisme aux régimes durant l'exercice. La part des contributions du Tuteur et curateur public à ces fonds durant l'exercice était de 799 384 \$ (858 958 \$ en 2001) et est comprise dans les avantages sociaux à l'état des recettes et des dépenses – Fonds d'administration non affecté. Le coût des prestations salariales n'ouvrant pas droit à pension pendant la retraite est payé par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas inclus dans l'état des recettes et des dépenses – Fonds d'administration non affecté.

4. Hypothèques et valeurs mobilières en fiducie

En outre, le Tuteur et curateur public en sa capacité de comptable de la Cour supérieure de justice agit également comme dépositaire d'hypothèques d'un montant de 501 133 \$ (352 069 \$ en 2001) et de diverses valeurs mobilières et documents d'une valeur nominale de 3 709 732 \$ (3 880 462 \$ en 2001). Ces montants ne sont pas exprimés dans les états financiers car le Tuteur et curateur public n'agit pas comme fiduciaire mais simplement comme dépositaire au nom du client. Le Tuteur et curateur public en sa capacité de dépositaire détient aussi des lettres de crédit, des cautions de privilège, des cautions de tutelle et des garanties d'exécution pour les parties en litige.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2002

5. Provision des intérêts différés

Les fonds placés par le Tuteur et curateur public accumulent des intérêts à un taux supérieur au taux prescrit qui est payé sur les successions et fiducies. Au cours de l'exercice, un montant additionnel de 500 000 \$ (4 300 000 \$ en 2001) a été réalisé, portant la provision totale à 8100 000 \$ (7 600 000 \$ en 2001). Cette provision doit couvrir toute perte potentielle causée par les stratégies de placement. Si ces fonds ne sont pas requis pour couvrir des pertes, ils seront versés aux successions et fiducies durant les exercices subséquents.

6. Éventualités

Le Tuteur et curateur public prend part à diverses poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes et on ne peut prévoir à l'heure actuelle l'issue de ces poursuites ni la façon dont elles seront réglées.

7. Données comparatives

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassifiés pour être conformes à la présentation actuelle.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe A - Placements

(en milliers de dollars)

Le 31 mars		2002	2001
Espèces		13893 \$	3013 \$
Intérêts courus		11443	12192
Placements à court terme		91641	109606
		116977	124811
Placements à long terme			
Obligations de sociétés	(i)	170450	120539
Obligations du gouvernement du Canada	(ii)	187825	222966
Obligations d'Ontario Hydro		-	29847
Gouvernements provinciaux	(iii)	199874	185206
Obligations d'établissements financiers	(iv)	117131	105194
		675280	663752
		792257 \$	788563 \$
Répartis comme suit :			
Successions et fonds en fiducie		780061 \$	776015 \$
Fonds d'administration		12196	12548
		792257 \$	788563 \$
Placements à long terme			
		Taux d'intérêt	Coût Valeur marchande
(i) Obligations de sociétés			
1 - 5 ans	3.70 - 8.50%	133383 \$	133427 \$
5 ans +	5.66 - 6.50%	37067	36729
		170450	170156
(ii) Gouvernement fédéral			
1 - 5 ans	3.50 - 9.00%	182632	181417
5 ans +	5.50 - 5.50%	5193	4917
		187825	186334
(iii) Gouvernements provinciaux			
1 - 5 ans	4.88 - 9.00%	117292	115952
5 ans +	5.00 - 9.00%	82582	82771
		199874	198723
(iv) Établissements financiers			
1 - 5 ans	5.10 - 8.80%	113121	113251
5 ans +	6.70 - 6.70%	4010	4026
		117131	117277
		675280 \$	672490 \$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe B - Fonds diversifié

(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2002	2001
Encaisse	59 \$	35 \$
Intérêts accrus	583	762
Billets à court terme	6593	3499
	7235	4296
Obligations	45341	42654
Actions canadiennes	37356	32980
Actions étrangères	33449	31730
	123381 \$	111660 \$
Répartis comme suit :		
Successions et fonds en fiducie	72872	64146
Fonds d'administration	50509	47514
	123381 \$	111660 \$

Annexe C - Autres éléments d'actifs

(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2002	2001
Immobilier	46587 \$	44240 \$
Titres et autres valeurs mobilières	29376	31242
Hypothèques et emprunts débiteurs	894	2280
Assurance-vie	3066	2933
Autre	9602	8953
	89525	89648
Moins: Les hypothèques et emprunts débiteurs	3960	2830
	85565 \$	86818 \$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario**Annexe D - Recettes des placements****(en milliers de dollars)**

Le 31 mars	2002	2001
Recettes des placements	46114 \$	52419 \$
Perte dans les ventes des placements	(1519)	(5431)
	44595	46988
Moins : Les intérêts distribués aux successions et fiducies	42868	37135
La provision des intérêts différés (Note 5)	500	4300
	43368	41435
	1227 \$	5553 \$

Annexe E - Pertes du Fonds diversifié**(en milliers de dollars)**

Le 31 mars	2002	2001
Recettes des placements	1232 \$	878 \$
Plus-value non réalisée (amortissement) du Fonds diversifié	1311	(1404)
	2543 \$	(526) \$

PERTES RADIÉES DES COMPTES

(En vertu de la *Loi sur l'administration financière*)
pour l'exercice clos le 31 mars 2002

Ministère	\$
Finances	100 427 981,16
Services sociaux et communautaires	10 483 449,71
Formation, Collèges et Universités	5 777 256,16
Santé et Soins de longue durée	5 043 733,12
Affaires municipales et Logement	1 764 534,34
Secrétariat du Conseil de gestion	869 904,23
Affaires civiques	408 028,51
Tourisme, Culture et Loisirs	393 944,36
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	302 666,73
Développement économique et Commerce	239 948,44
Services aux consommateurs et aux entreprises	187 256,91
Richesses naturelles	51 889,44
Bureau de l'Assemblée législative	15 396,70
Environnement	11 884,83
Solliciteur général	6 207,14
Services correctionnels	1 950,19
Énergie, Sciences et Technologie	195,25
Travail	26,75
TOTAL DES MINISTÈRES	125 986 253,97
Sociétés de développement de l'Ontario	479 048,00
RADIATIONS TOTALES	\$126 465 301,97

REMISES SUR LE REVENU DE 1 000 \$ ET PLUS

**(aux termes de la *Loi sur le ministère du Revenu*)
accordées pour l'exercice clos le 31 mars 2002**

Ministère des Finances**\$**

Wayne Ashley

Taxe de vente au détail

3 948

Autres remises

Une remise de la *taxe de vente au détail* a été accordée à la Toronto Transit Commission sur le montant de tous les paiements de location effectués par la commission sur 372 wagons de métro qui font l'objet d'un contrat de cession-bail, tel qu'il a été approuvé par la ville en 1991 et en 1998, tant que la taxe de vente au détail a été versée sur les wagons de métro lorsqu'ils ont été achetés à l'origine par la commission. Le montant de la remise revient à environ 80 millions de dollars.

Une remise de la *taxe de vente au détail* perceptible par les vendeurs et due par les consommateurs a été accordée sur les achats de boîtes de céréales qui contiennent des biens taxables, pendant la période allant du 1^{er} août 2001 au 21 juillet 2002, à condition que le fabricant ait versé la taxe de vente au détail sur les biens taxables achetés et emballés avec les aliments exonérés de taxe.

Une remise de la *taxe de vente au détail* a été accordée aux titulaires de véhicules immatriculés dans plusieurs territoires, aux termes du Plan international d'immatriculation, payable à l'achat de remorques pour ces véhicules, sur les contrats de garantie ou d'entretien, et sur les réparations effectuées à ces véhicules ou aux remorques, jusqu'à ce qu'ils inscrivent à nouveau leur véhicule après le 1^{er} octobre 2001, pour éliminer l'assujettissement à la taxe provisoire pendant la période d'introduction progressive du Plan international d'immatriculation.

Une remise des *droits de cession immobilière* a été accordée au Musée royal de l'Ontario et une remise de la *taxe de vente au détail* a été accordée au Musée royal de l'Ontario et à la Fondation du patrimoine canadien, pour la période allant du 5 décembre 2001 au 30 juin 2004, de manière à offrir à ces organismes une période de transition qui leur permettra d'adapter leur budget au nouvel assujettissement aux taxes dont ils étaient exonérés dans le passé.

